

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 5° SEANCE

Séance du Mardi 10 Avril 1979.

### SOMMAIRE

#### PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 625).
2. — Décès d'un ancien sénateur (p. 625).
3. — Dépôt d'un rapport du Gouvernement (p. 625).
4. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 625).
5. — Problèmes de l'emploi. — Discussion de questions orales avec débat (p. 626).

MM. Jean Béranger, Anicet Le Pors, Maurice Blin, Mme Brigitte Gros, MM. Rémi Herment, Jean-Pierre Fourcade, Maurice Schumann, André Méric, Raymond Barre, Premier ministre.

6. — Démission et candidatures à des commissions (p. 647).

*Suspension et reprise de la séance.*

#### PRÉSIDENTICE DE M. MAURICE SCHUMANN

7. — Nomination de membres de commissions (p. 647).
8. — Problèmes de l'emploi. — Suite de la discussion de questions orales avec débat (p. 647).

MM. Paul Séramy, Robert Pontillon, Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie; Roger Poudonson, René Jager, Roger Boileau, Gérard Ehlers, Hubert Martin, Pierre Carous.

Rappels au règlement. — MM. Rémi Herment, le président, Etienne Dailly, Gérard Ehlers, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie.

Renvoi de la suite de la discussion.

9. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 665).
10. — Dépôt d'un projet de loi (p. 665).
11. — Dépôt de propositions de loi (p. 665).
12. — Dépôt de rapports (p. 665).
13. — Ordre du jour (p. 665).

### PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.  
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 6 avril 1979 a été distribué.  
Il n'y a pas d'observation?...  
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

#### DECES D'UN ANCIEN SENATEUR

M. le président. J'ai le regret de vous informer du décès de notre ancien collègue André Plait, qui représenta le département de l'Yonne de 1947 à 1968.

— 3 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 15 de la loi n° 77-765 du 12 juillet 1977 instituant le complément familial, un rapport sur la politique familiale, présenté par le Gouvernement.  
Acte est donné du dépôt de ce rapport.

— 4 —

#### DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi d'une question orale avec débat dont je vais donner lecture.  
M. Raymond Bouvier demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir établir un bilan et dresser les perspectives

définies de la politique menée par le Gouvernement en faveur des agriculteurs situés en zone de montagne (n° 205).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 5 —

## PROBLEMES DE L'EMPLOI

### Discussion de questions orales avec débat.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Jean Béranger fait part à M. le ministre du travail et de la participation de sa profonde inquiétude devant les projets de restructuration de la sidérurgie, entraînant la suppression de 20 000 emplois. En contrepartie, le nombre des créations nouvelles dont l'implantation aurait dû être mieux encouragée depuis longtemps par les pouvoirs publics n'est pas, tant s'en faut, suffisamment déterminé.

Il lui demande de bien vouloir préciser les mesures qu'il prévoit de mettre en œuvre afin :

1° D'aider les salariés de la sidérurgie à se reconverter dans des branches nouvelles : industries automobiles, industries du verre, industries agro-alimentaires, outillage, etc. ;

2° De faire respecter la convention de protection sociale du 3 juin 1977 applicable jusqu'au 30 avril 1979 ;

3° D'envisager, dans un cadre européen :

— d'une part, un changement de politique en matière de recherche, évitant les suppressions d'emplois et stimulant les technologies nouvelles ;

— d'autre part, une meilleure organisation du marché élaborée en concertation tripartite (pouvoirs publics, producteurs, syndicats) (n° 175).

II. — M. Anicet Le Pors attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur un rapport de l'inspection des finances relatif à l'aide publique à l'industrie selon lequel — si l'on en croit les informations parues dans la presse — six groupes industriels et financiers se répartiraient environ 35 milliards de francs. Cette étude réalisée au moment où des dizaines de milliers de travailleurs sont touchés par les licenciements mériterait d'être portée à la connaissance du Parlement. C'est pourquoi il lui demande s'il n'envisage pas de rendre publique cette étude dans les meilleurs délais (n° 170).

III. — M. Maurice Blin attire l'attention de M. le Premier ministre sur le caractère dramatique, sur le plan humain et sur le plan de la politique économique, de la crise qui frappe la sidérurgie.

Sans méconnaître la nécessaire restructuration de ce secteur industriel qui, seule, lui rendra sa compétitivité, il lui demande de bien vouloir présenter au Sénat les mesures économiques ou sociales que le Gouvernement compte prendre pour pallier, dans un premier temps, les graves inconvénients de cette crise.

Il souhaite également connaître les grands axes de la politique industrielle prévue par le Gouvernement pour assurer la survie de l'ensemble des régions touchées (n° 158).

IV. — Mme Brigitte Gros appelle la haute et bienveillante attention de M. le ministre de l'industrie sur les menaces qui semblent, à terme, peser sur l'industrie automobile française aujourd'hui prospère, à l'exception des véhicules utilitaires qui sont en déclin chronique. En effet, elle s'inquiète, à la suite du plan Carter d'économie d'énergie, de la reconversion amorcée par les grands constructeurs américains qui seront, dès 1982, en mesure d'envahir de véhicules de petite taille — sous forme de petite cylindrée à débrayage automatique consommant très peu de carburant — un marché européen déjà fortement pénétré par les constructeurs japonais. Elle lui demande donc :

1° Quelles mesures il entend prendre pour enrayer la crise de la construction de véhicules utilitaires français qui représentaient 70 p. 100 du marché intérieur en 1960, mais seulement 47 p. 100 en 1978 (entraînant de ce fait la suppression de 3 000 emplois depuis 1975) ;

2° Si l'industrie automobile française est en mesure de faire face à la révolution technologique (et notamment électronique) des années 1980, déjà assimilée par les constructeurs américains ;

3° S'il ne lui paraît pas souhaitable d'élaborer une véritable collaboration européenne qui, par la mise en commun de moyens financiers de recherche accrus et une plus grande solidarité à l'exportation, permettrait à un moindre coût la construction d'une automobile européenne consommant moins d'énergie, moins polluante, plus sûre et donc plus compétitive. (N° 178.)

V. — M. Rémi Herment signale à M. le ministre du travail et de la participation les faits suivants : déjà vivement préoccupés par la régression démographique de leur département, les Meusiens viennent de ressentir — à leur échelle — les

conséquences directes et indirectes de la crise de la sidérurgie. Ils sont certes, et à tort, considérés comme se trouvant en marge de l'épicentre de l'événement. Et pourtant, c'est une secousse inattendue que ressent l'économie meusienne, une secousse qui est en valeur relative aussi sensible, aussi désastreuse que pour les autres départements lorrains. C'est l'appel des « petites collectivités » dont il voudrait ici se faire l'écho, celui des circonscriptions « fidèles » et tellement mesurées dans leurs réactions, qu'on a fini par s'habituer à n'être plus attentif à leur voix. Pourtant l'analyse est aujourd'hui saisissante, pour ne pas dire pétrifiante. Sa conclusion s'exprime lapidairement et ne souffre pas, je crois, d'effet lyrique : pour la Meuse, tant du fait des migrations quotidiennes des travailleurs, des emplois de sous-traitance indirectement mis en cause, des incertitudes touchant l'avenir des fours à chaux, c'est 6 000 emplois compromis, pour ne pas dire sacrifiés. Rapportés à la population active, c'est, incontestablement, 13,5 p. 100 de son effectif qui sont soudainement atteints et dont l'avenir devient cruellement incertain. Les angoisses naissent, humainement compréhensibles, les réactions les plus imprévisibles sur tous les plans peuvent se trouver légitimées par un désarroi communicatif. Ce ne sont pas des explications trop peu convaincantes ou des assurances imprécises, dans le temps comme dans l'espace, qui permettent de les surmonter. Il aimerait connaître les intentions du Gouvernement pour remédier à cette situation. (N° 176.)

VI. — M. André Bettencourt appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la situation très préoccupante de l'emploi en Haute-Normandie qui n'a cessé de se détériorer depuis un an, avec une progression des demandes d'emploi non satisfaites de 35 p. 100 en 1978, progression qui est la plus grave actuellement en France.

Si la crise n'a touché que tardivement la Haute-Normandie, région de tradition ancienne, avec un secteur industrialisé diversifié employant 46 p. 100 de la population active, ses effets ont été ressentis brutalement.

Aux fermetures de nombreux établissements dans les secteurs traditionnels tels que le textile et le travail des métaux, viennent s'ajouter des compressions d'effectifs dans les industries les plus modernes telles que la construction du matériel téléphonique, le papier carton, etc.

Le bilan se traduit par un taux de chômage de 7,76 p. 100, supérieur à la moyenne nationale (6,16 p. 100), et nettement plus élevé que dans certaines régions ayant bénéficié des mesures particulières du Gouvernement.

Rien ne permet actuellement d'envisager une amélioration de cette situation, aggravée par l'insuffisance du tertiaire, malgré l'action volontariste menée par la région. Ses efforts ne sauraient aboutir sans un soutien efficace de l'Etat.

Il rappelle que la situation géographique de la Haute-Normandie, ses structures portuaires, la diversité de ses activités, son apport au plan de l'approvisionnement énergétique sont des atouts majeurs dans le cadre de la politique économique nationale qu'il convient d'exploiter au mieux.

Il demande que le Gouvernement prenne en considération les graves difficultés que rencontre la Haute-Normandie et demande également quelles sont les mesures nécessaires qu'il compte mettre en œuvre aux côtés des responsables régionaux pour préserver et développer le potentiel économique de cette région. (N° 193.)

VII. — M. Maurice Schumann demande à M. le Premier ministre les raisons pour lesquelles le renforcement du dispositif d'aides à la création d'emplois qui a été annoncé le 16 janvier, conformément aux engagements pris devant le Sénat le 19 décembre 1978, n'est pas applicable à l'ensemble du département du Nord dont aucune partie n'est épargnée par la crise. (N° 149.)

VIII. — M. André Méric attire l'attention de M. le Premier ministre sur les conséquences sociales et économiques entraînées par l'aggravation du chômage en France.

Il lui demande si le moment n'est pas venu de donner à la politique gouvernementale une orientation nouvelle. (N° 199.)

IX. — M. Paul Séramy demande à M. le ministre de l'industrie quelles mesures il entend prendre afin de stopper l'évasion ou l'asphyxie des entreprises de la région d'Ile-de-France, en particulier les petites et moyennes industries, par suite des mesures discriminatoires qui lui sont appliquées par rapport aux autres régions de France. (N° 139.)

X. — M. Robert Pontillon attire l'attention de M. le Premier ministre sur le fait que le groupe « Renault véhicules industriels » vient de rendre public un plan de restructuration entraînant la suppression de 873 postes d'employés et de personnel d'encadrement.

Ces mesures, qui affectent l'ensemble des implantations industrielles du groupe, et particulièrement près de 300 emplois sur la commune de Suresnes, mettent directement en cause la responsabilité du Gouvernement.

Non seulement celui-ci est resté sourd aux inquiétudes des milieux professionnels et des syndicats, mais il s'est aussi refusé jusqu'à présent à répondre aux démarches entreprises auprès du ministère de l'industrie et aux questions posées par des parlementaires.

La politique de libéralisme pratiquée par le Gouvernement, son acceptation de fait des pratiques de « dumping », son refus de s'engager dans une politique de soutien d'un secteur important de notre économie et de notre technologie nationales, les taxes qu'il maintient — les plus lourdes d'Europe pour les cars et les poids lourds — le rendent directement responsable de la situation actuelle du poids lourd français. Ainsi, la pénétration de la concurrence étrangère sur le marché national peut-elle s'exercer sans contrainte, alors que la principale entreprise nationale connaît une situation qui s'est régulièrement aggravée depuis plusieurs années.

La question est donc posée : le Gouvernement, par son refus de s'engager dans un ferme soutien économique et financier d'un secteur de pointe, entend-il provoquer le démantèlement de cette entreprise ?

Sinon quelles mesures entend-il promouvoir pour assurer la défense de ce secteur industriel important et garantir la sécurité de l'emploi pour les milliers de travailleurs qu'il fait vivre ? (N° 150.)

(Question transmise à M. le ministre de l'industrie.)

XI. — M. Maurice Schumann demande à M. le ministre de l'industrie les mesures qu'il compte prendre pour assurer une application loyale de l'arrangement multifibres et notamment le respect intégral du principe de la globalisation des importations, à défaut duquel l'arrangement risquerait de devenir un jeu de dupes. (N° 154.)

XII. — M. Roger Poudonson souligne à M. le Premier ministre que, malgré les mesures sociales et les aides économiques prévues pour la région Nord-Pas-de-Calais, la suppression massive d'emplois, due à la crise de l'industrie sidérurgique, prend un aspect dramatique, avec ses conséquences pour les entreprises de sous-traitance.

Il lui demande de bien vouloir lui exposer les actions de reconversion dont devra bénéficier cette région, à court et à long terme, et les mesures qu'il envisage pour redonner à cette région son dynamisme industriel. (N° 157.)

(Question transmise à M. le ministre du travail et de la participation.)

XIII. — M. René Jager rappelle à M. le Premier ministre que la région de Lorraine est la plus durement touchée par la crise de l'industrie sidérurgique.

Il lui demande de bien vouloir lui exposer les mesures concernant plus particulièrement la Lorraine, que le Gouvernement envisage ou proposera au vote du Parlement dans le cadre d'une politique économique et sociale d'ensemble. (N° 159.)

(Question transmise à M. le ministre de l'industrie.)

XIV. — M. Roger Boileau demande à M. le Premier ministre de bien vouloir exposer les grandes lignes de la politique que le Gouvernement envisage de suivre en matière de création d'emplois diversifiés, durables et productifs, dans les zones les plus touchées par la crise économique dans la région Lorraine. (N° 161.)

(Question transmise à M. le ministre du travail et de la participation.)

XV. — M. Paul Guillard expose à M. le Premier ministre que la situation économique du pays en général, et de la Basse-Loire en particulier, est extrêmement grave. Chaque jour la presse annonce de nouveaux licenciements dans des entreprises considérées jusqu'alors comme saines. Il lui demande quelle solution il envisage à court, moyen et long terme pour résorber le chômage et redonner à la jeunesse, très nombreuse dans l'Ouest, l'espoir de trouver sur place, dans le cadre de l'aménagement du territoire, les emplois qu'elle mérite. (N° 164.)

(Question transmise à M. le ministre du travail et de la participation.)

XVI. — M. Gérard Ehlers appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la grave situation du secteur sidérurgique français.

Il lui expose que les subventions et prises de participation de l'Etat se traduisent par des restructurations, des fermetures d'usines et des licenciements massifs. D'importantes capacités de production sont inemployées alors que des besoins importants ne sont pas satisfaits. Les conditions de vie et de travail, d'hygiène et de sécurité sont de plus en plus défectueuses. Devant ces résultats très négatifs pour les salariés et notre pays, seuls le maintien et le développement de notre sidérurgie sont de nature à remédier à la crise actuelle. Il convient d'ajouter que les solutions européennes ont hélas fait la preuve de leur nocivité et sont de nature antidémocratique et anti-nationale.

C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de :

- répondre aux besoins importants de la France ;
- permettre à la France de jouer son rôle en Europe et dans le monde ;
- garder une industrie sidérurgique digne de notre pays ;
- maintenir et développer l'emploi ;
- satisfaire les grandes revendications sociales de notre époque ;
- développer la coopération d'Etat à Etat, à avantages mutuels,

tenant compte, en opposition aux profits des sociétés multinationales, des intérêts des salariés, inséparables de l'intérêt national. (N° 171.)

XVII. — M. Hubert Martin demande à M. le Premier ministre ce que le Gouvernement envisage de faire pour maintenir l'activité sidérurgique et minière dans le bassin lorrain et pour pallier les très graves problèmes posés par la restructuration de la sidérurgie et auxquels devront faire face les travailleurs, le personnel d'encadrement, les commerçants, les artisans, les entreprises et les industries, petites et moyennes, et les communes.

Il lui demande également quelles sont les solutions prévues pour assurer la diversification industrielle de la région. (N° 177.)

(Question transmise à M. le ministre de l'industrie.)

XVIII. — M. Pierre Carous attire à nouveau l'attention de M. le Premier ministre sur la situation très difficile de l'emploi, spécialement dans le domaine de la sidérurgie.

Il souligne combien les mesures envisagées pour assainir le marché sidérurgique sont de nature à nuire au plan social comme au plan économique aux populations des régions concernées, tant en ce qui concerne les salariés de la sidérurgie qu'en ce qui concerne l'ensemble des activités gravitant autour d'elle.

Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour porter remède à cette situation.

En particulier, il lui demande s'il ne paraît pas opportun, ne fût-ce que pour sauvegarder l'avenir, de maintenir dans l'arrondissement de Valenciennes une « phase liquide » de transformation des métaux permettant de conserver à cette région l'une de ses activités traditionnelles. (N° 180.)

(Question transmise à M. le ministre de l'industrie.)

XIX. — M. Abel Sempé demande à M. le Premier ministre quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'équilibre de l'économie gersoise menacée de mort par la fermeture des établissements Grundig et la réduction importante des activités des établissements Castel à Fleurance, la réduction des charges de production des établissements Creusot-Loire, des établissements Benac à Mirande et la réduction importante des actions des Caves viticoles du Gers.

En effet, le nombre des chômeurs risque de dépasser le pourcentage de 12 p. 100 pour le seul secteur privé ; sur 25 980 emplois de ce secteur, il y aura 3 500 emplois non satisfaits ou détruits.

Le Gers, victime des inondations de 1977 et des graves incidences d'une chute des productions agricoles dépassant 55 à 60 p. 100, ne peut cumuler les pertes de 1977 et 1978 avec celles des chutes de l'emploi provenant très spécialement des événements de l'Iran qui ont eu pour conséquence de supprimer les charges de commandes des Etablissements Castel et Grundig.

Il lui demande quelles mesures il envisage pour sauver l'économie du Gers qui va se trouver parmi les plus déséquilibrées de notre pays. Il sollicite une visite sur place des responsables économiques concernés en vue de rétablir de toute urgence les emplois et les revenus qui sont nécessaires à l'équilibre de la région.

La qualification des employés gersois, leur implantation sociale, ne peuvent en effet permettre d'autre solution que le réemploi sur place.

De plus le mauvais équilibre de notre économie ne pourrait supporter une nouvelle amputation.

Il souhaite que les décisions gouvernementales soient prises avec la même célérité et le même souci de solidarité nationale que celles dont le Gers bénéficia à l'occasion des inondations de 1977. (N° 182.)

(Question transmise à M. le ministre du travail et de la participation.)

XX. — M. Guy Schmaus attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation présente et à venir de l'industrie automobile française. Il lui rappelle tout d'abord que le groupe « Renault véhicules industriels » a annoncé la suppression de 873 emplois sous couvert d'un plan de restructuration. En outre, des secteurs productifs sont progressivement démantelés à l'usine Renault de Billancourt, notamment les départements des presses, du montage des moteurs, des fonderies et de la machine-outil. Par ailleurs, plusieurs usines Citroën de la banlieue parisienne réduisent leurs effectifs et engagent un processus devant aboutir

à la fermeture à terme d'importantes unités de production. Il apparaît ainsi qu'au nom du redéploiement et à la faveur de l'élargissement de l'Europe à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce, les deux groupes de l'automobile Peugeot-Citroën et Renault prévoient d'accroître leur implantation dans ces pays dont le coût de la main-d'œuvre est de deux à trois fois inférieur à celui de la France. Ainsi de sérieuses menaces pèsent sur ce secteur industriel de premier plan et de pointe. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour sauvegarder le potentiel industriel et l'emploi dans cette branche industrielle qui concerne directement ou indirectement un million de familles françaises. (N° 184.)

(Question transmise à M. le ministre de l'industrie.)

XXI. — M. Paul Jargot expose à M. le Premier ministre que la situation économique de la région Rhône-Alpes est devenue particulièrement préoccupante.

Il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour enrayer l'aggravation du chômage. (N° 185.)

(Question transmise à M. le ministre du travail et de la participation.)

XXII. — M. Raymond Dumont demande à M. le Premier ministre quelles mesures il entend appliquer pour enrayer l'inquiétude montée du chômage dans le Nord-Pas-de-Calais.

Il souhaiterait savoir si ces mesures tirent enseignement des résultats de la politique dite de conversion du bassin minier de cette région. (N° 187.)

(Question transmise à M. le ministre du travail et de la participation.)

XXIII. — M. Jacques Braconnier attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation de l'emploi du département de l'Aisne et plus spécialement sur celle du bassin d'emploi de Saint-Quentin.

Aussi demande-t-il instamment à M. le Premier ministre et aux pouvoirs publics de mettre en œuvre, dans les délais les plus courts, toutes les mesures susceptibles de venir en aide à la région de Saint-Quentin dont la population attend toujours — non sans une certaine amertume — que se concrétisent les promesses qui lui ont été faites à plusieurs reprises et qui sont toutes, à ce jour, restées sans lendemain.

Il ajoute qu'elle attend tout particulièrement l'annonce du classement de Saint-Quentin en zone primable dont il avait été question le 9 février 1978 à l'issue de l'audience que M. le Premier ministre avait bien voulu accorder au bureau du conseil général de l'Aisne. (N° 189.)

(Question transmise à M. le ministre de l'économie.)

XXIV. — M. Louis Minetti s'étonne des silences de M. le Premier ministre sur la crise de la construction et la réparation navales.

Lors de la table ronde du 22 février dernier à la préfecture des Bouches-du-Rhône, les représentants gouvernementaux s'employèrent à multiplier les promesses.

M. le ministre des transports précise devant la presse parisienne : « L'année 1979 devrait se passer sans licenciements », alors qu'il annonçait en même temps des mesures subtiles de réduction des effectifs.

Il lui demande ce qu'il en est réellement :

1° Des commandes annoncées pour les C.N.I.M. à La Seyne et les C.N.C. à La Ciotat, qui manquent toujours d'un million d'heures de travail pour l'année 1979 et ne savent rien de précis pour les années 1980 et la suite ;

2° Du redémarrage annoncé de la réparation navale marseillaise qui attend toujours les décisions gouvernementales pour donner suite aux solutions industrielles dont le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (C.I.A.S.I.) est saisi depuis plusieurs semaines.

Il lui demande quelles mesures concrètes il compte prendre. (N° 190.)

XXV. — M. Pierre Carous attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur le fait qu'il a été annoncé, à plusieurs reprises, que la raffinerie de pétrole créée par la société Antar dans la région de Valenciennes, et actuellement exploitée par la société Elf, serait menacée de fermeture.

Cette mesure, si elle s'avérait exacte, porterait un nouveau coup très grave à l'économie de l'arrondissement de Valenciennes, déjà menacé par les réformes de structure de la sidérurgie.

Il lui demande, en conséquence, tout d'abord si ce projet correspond à une réalité et, dans l'affirmative, de prendre toutes mesures pour que cette raffinerie soit maintenue en activité. (N° 191.)

XXVI. — M. Paul Girod attire l'attention de M. le Premier ministre sur le fait qu'avec 16 100 demandeurs d'emploi à fin février, soit 7,8 p. 100 de sa population active, l'Aisne connaît une situation peu enviable dans notre pays.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle donne lieu aux quatre constatations suivantes au niveau de l'analyse :

1° Le pourcentage des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'allocation d'aide publique s'élève à 63,3 p. 100 (moyenne natio-

nale 51,3 p. 100) ce qui reflète l'existence de chômeurs effectivement victimes des suppressions d'emplois en proportion très importante ;

2° Le pourcentage des demandeurs d'emploi d'origine étrangère (4 p. 100) est un des plus faibles de France, ce qui traduit le fait que ce sont bien des résidents qui sont touchés, ce qui dégrade d'autant l'économie générale du département ;

3° Les statistiques départementales ne font pas apparaître la répartition inégale du chômage dans le département : le fait que 60 p. 100 des demandeurs d'emploi soient concentrés dans les agences locales couvrant la moitié de la population indique l'extrême gravité de la situation de Saint-Quentin, d'une part, de Chauny et Thiérache, d'autre part, où les taux de chômage atteignent respectivement 9,2 et 8,4 p. 100 ;

4° La situation actuelle s'est créée sans qu'à aucun moment n'intervienne de fermeture massive (la plus importante, 455 emplois aux Acieries de Paris et Outreau à Hirson, en partie annulée grâce aux efforts de tous, est d'ailleurs la plus récente), ce qui, joint au fait qu'aucun incident grave troublant l'ordre public n'ayant eu lieu, n'a jamais attiré l'attention sur ce département.

Il considère que l'aggravation constante et lente, mais très profonde, de la situation financière des entreprises fait que 70 p. 100 des emplois supprimés proviennent d'une forte érosion des entreprises existantes dont la réduction des capacités de production donne de très graves inquiétudes pour l'avenir immédiat et pour un redémarrage éventuel qui se trouve ainsi compromis. Il lui demande, en conséquence, si c'est en raison de cette convergence de phénomènes à évolution lente, et malgré la gravité de sa situation présente, égale à bien d'autres situations graves dont on parle plus, que l'Aisne n'a pu bénéficier d'aucun des plans nationaux et doit se contenter du classement de cinq cantons en zone primée et de l'octroi, dans des conditions souvent difficiles, de quelques primes de développement régional au coup par coup. (N° 192.)

(Question transmise à M. le ministre de l'économie.)

XXVII. — M. Maurice Schumann demande à M. le ministre de l'économie les mesures qu'il compte prendre pour favoriser le redressement du commerce extérieur de la branche textile dont le solde, compte non tenu du secteur de l'habillement, est resté déficitaire en 1977. (N° 198.)

XXVIII. — M. Hector Viron attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la détérioration continue de la situation de l'industrie textile.

Cela a pour conséquences des fermetures d'entreprises, des licenciements et le développement du chômage partiel.

Il lui demande donc de de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour préserver l'industrie textile française et mettre un terme aux suppressions d'emplois qu'entraîne la politique actuelle. (N° 200.)

Les huit premières questions ont été sélectionnées par les groupes et M. le Premier ministre y répondra en fin d'après-midi.

Je donne d'abord la parole à M. Béranger, auteur de la question n° 175, compte tenu de l'ordre qui a été fixé par le tirage au sort.

**M. Jean Béranger.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, la France est, depuis de nombreux mois, malade de l'emploi. Et cette maladie qui s'étend à toutes nos régions revêt, ces dernières semaines, pour le Nord et la Lorraine notamment, un aspect qui, d'alarmant, est devenu tragique.

Monsieur le Premier ministre, vous déclariez, le 14 mars dernier, devant l'Assemblée nationale : « La pente que nous avons à gravir est longue et difficile ; la politique du Gouvernement est une politique difficile, parce que dans le monde actuel l'action doit être menée avec continuité et obstination. »

Certes, nul doute que la pente soit longue et rude à gravir. Elle l'aurait peut-être moins été si des mesures adaptées et efficaces avaient été envisagées et décidées avant que la nation soit proche du gouffre. Et vous ne pouvez reprocher au Parlement d'avoir non seulement tiré la sonnette d'alarme en temps opportun, mais aussi proposé des solutions, certes souvent opposées à votre stratégie économique et à vos convictions libérales, mais qui vous auraient, j'en suis certain, évité de porter seul aujourd'hui la responsabilité d'un constat angoissant, sinon accablant.

Lors du dernier conseil des ministres, puis devant la presse, vous avez longuement développé le nouveau dispositif d'aide à l'investissement industriel, et les entreprises devraient pouvoir en mesurer les bienfaits en 1980-1981. Une fois encore, le temps de la reprise est reporté à demain ! Il est vrai que nul ne conteste que notre industrie et l'emploi dépendent en grande partie du dynamisme de chaque entreprise.

Et les orientations définies par le VII<sup>e</sup> Plan le soulignent : il faut continuer à améliorer les conditions de financement

des entreprises, à donner une nouvelle impulsion à l'innovation, à adapter l'effort de recherche pour pouvoir assurer une croissance régulière et créatrice d'emplois.

Quel est le parti politique qui pourrait s'opposer à ces orientations économiques, comme d'ailleurs aux autres principes directeurs du nouveau Plan et notamment à ceux-ci : « améliorer l'habitat, favoriser les transports en commun, lutter contre les pollutions, les nuisances et les gaspillages, renforcer la participation, aménager le temps » ?

Mais, monsieur le Premier ministre, quels moyens le Gouvernement mettra-t-il en œuvre pour servir une telle politique, qui se veut généreuse et ambitieuse à la fois ?

La crise actuelle est telle qu'elle provoque angoisse et division au sein de notre nation ainsi qu'au sein même de votre propre majorité.

En évoquant, voilà quelques instants, les propositions du Parlement, sans oublier celles des organisations syndicales patronales et de salariés, je me suis rappelé la réflexion de Jean Monnet lors de la mise en place du 1<sup>er</sup> Plan :

« Je suis sûr d'une chose, c'est qu'on ne pourra pas transformer l'économie française sans que le peuple français participe à cette transformation. Quand je dis le peuple, ce n'est pas une entité abstraite ; ce sont les syndicats, les industriels, l'administration, tous les hommes qui seront associés à un plan d'équipement et de modernisation. »

La transformation de l'économie française, si pressante aujourd'hui, ne peut passer que par la capacité du Gouvernement à communiquer la confiance, à susciter un véritable élan national, tant il apparaît indispensable à chacun de promouvoir une gestion participative de notre économie, de notre politique, afin de vivre ensemble la démocratie française dans la maîtrise indispensable d'un nouveau modèle de développement qui s'appuiera sur la communication, essentielle à un Gouvernement pour former son jugement à l'écoute de citoyens responsables et avertis. Le mépris de l'avis, de la suggestion des autres ne peut, monsieur le Premier ministre, qu'aboutir à la rancœur, à la violence, voire à la destruction.

Les événements récents l'ont prouvé, pas seulement le 23 mars à Paris, mais aussi à Valenciennes, à Thionville, à Saint-Nazaire, partout où notre économie est mourante.

Le secteur de l'industrie sidérurgique est actuellement, sans conteste, le plus préoccupant.

Pourtant, en 1973, le souci essentiel des sidérurgistes n'était-il pas de savoir comment ils allaient pouvoir satisfaire la demande des années 1980 ? Certes, la crise de l'énergie a, depuis, profondément modifié les équilibres économiques. Mais elle n'explique pas tout. Comment en est-on arrivé à la situation dramatique de 1978 : plus de 100 000 emplois menacés et l'équilibre de la balance de notre commerce extérieur fort compromis ?

Fallait-il attendre, fallait-il en arriver là pour que le Gouvernement propose au Parlement un plan de sauvetage au demeurant unique dans les annales de la France industrielle moderne ?

La crise est internationale, répète-t-on comme une excuse, et l'on avance plusieurs causes.

D'abord, le quadruplement du prix du pétrole, qui a eu un effet de ralentissement immédiat sur la croissance économique de tous les pays industriels. Certes, cet événement fut brutal, mais on se doutait bien que les pays producteurs réaliseraient un jour le prix de l'or noir. Parallèlement, d'autres causes se sont installées, sournoisement, sans que les responsables de tous ordres y prennent vraiment garde. L'électronique, l'informatique, qui nous conduisent à une nouvelle société informatisée, consomment, il est vrai, bien peu de métaux et remplacent souvent une main-d'œuvre qualifiée.

Restait l'exportation. Les pays neufs furent des marchés prospères pour nos industriels ; mais après avoir couvert leurs besoins nationaux, ces pays ont fait irruption depuis quelque temps sur nos propres marchés et sont aujourd'hui nos concurrents à meilleur prix. Alors, la demande est devenue instable et la sidérurgie, industrie lourde par excellence, n'a pu adapter ses structures de production à ses fluctuations.

Que la crise soit mondiale dans ces conditions, on le voit, ne fait que souligner le désastre national qu'elle provoque.

Désastre humain d'abord : 21 000 suppressions d'emplois entre 1974 et 1980, de nombreuses autres prévisibles, que l'on évalue à 26 000 sans que l'on sache dans quelles conditions la convention sociale entre partenaires sociaux sera renouvelée ou prolongée.

Désastre financier ensuite : une dette de 38 milliards de francs qui pèsera lourd pour les contribuables.

Malgré le report de certaines échéances, l'échec de fond des négociations entre les syndicats et les dirigeants de Sacilor Sollac porte témoignage des difficultés quasi insurmontables auxquelles ils se heurtent.

L'avenir est incertain, chacun le sait, mais le Gouvernement laissera-t-il la Lorraine et le Valenciennois se transformer en

désert économique et humain ? Allons-nous prendre le chemin de l'Italie, voire de la Grande-Bretagne, en finançant des entreprises lourdement déficitaires, véritables assistées de la collectivité nationale et au sein desquelles le manque d'esprit de prévision et d'adaptation qui ont marqué le passé immédiat, le manque de dynamisme aussi, augurent on ne peut plus mal de l'avenir.

Pour que ces régions puissent attirer de nouvelles implantations industrielles, il était essentiel aussi que les infrastructures régionales cessent de prendre du retard.

La mono-industrialisation, il faut le dire, a tué ces régions. Va-t-on recommencer la même erreur en n'imaginant rien d'autre que de convaincre les constructeurs d'automobiles de s'y installer ?

A Valenciennes, la société Peugeot hésite encore à proposer environ 2 500 emplois pour 1985, inquiète de l'implantation de Ford en Lorraine. Renault, avec les mêmes réticences, suggère 8 000 emplois d'ici à 1983. Et qui prouve, en effet, que Ford ne s'implantera pas au détriment des productions françaises, moins sûres de leur avenir ? Le président de Renault ne déclarait-il pas à l'adresse des chômeurs sidérurgistes en puissance : « L'industrie automobile ne sera plus l'énorme créatrice d'emplois qu'elle a été. Il y aura certes des créations ponctuelles. C'est tout » ?

En attendant ces échéances incertaines, il convient d'envisager, le plus rapidement possible, une diversification : certains secteurs, comme les industries agro-alimentaires, l'outillage et les industries du verre, sont des branches où l'importation est importante et où nous pourrions être compétitifs.

On doit constater, par ailleurs, que l'acier allemand, lui, a mieux combattu la crise en considérant, comme le docteur Knock, que la santé n'était qu'une situation passagère qui ne présage rien de bon.

Ainsi, constamment sur le qui-vive, les maîtres de forges allemands ont su s'adapter à une situation difficile, tout en restant rentable car, depuis quinze ans, l'aciérie allemande s'oriente vers des produits à forte valeur ajoutée et consacre 0,7 p. 100 de son chiffre d'affaires à la recherche.

Il m'apparaît donc absolument indispensable que, parallèlement à la demande de produits nobles, l'on se penche sur la recherche, en particulier sur la situation de l'institut de recherche sidérurgique.

L'Irsid compte 580 personnes, dont 180 ingénieurs, et son budget de 100 millions de francs par an est constitué pour 75 p. 100 de cotisations volontaires des sociétés sidérurgiques, ce qui correspond à 0,5 p. 100 de leur chiffre d'affaires, bien inférieur à celui de l'Allemagne. L'Etat n'y contribue qu'à concurrence de 3 p. 100 sur le volume global des crédits.

Aussi, comment ne pas s'étonner des difficultés graves que connaît cet organisme depuis plusieurs années, alors que nul ne met en doute ses capacités de recherche, son efficacité, et que chacun s'inquiète de la concurrence internationale ?

A Saint-Germain-en-Laye, 200 travailleurs d'un des établissements que compte l'Irsid sont menacés de chômage par transfert ou menace de transfert de leur société. Or, la recherche doit être développée. Pourquoi ne pas maintenir l'Irsid à Saint-Germain et doubler ses effectifs en Lorraine ? Pourquoi boucher un trou dans une région pour reporter le problème dans une autre ?

Est-ce admissible quand là réside sans doute une de nos chances d'être compétitifs, en particulier si cette recherche prend une dimension européenne ?

En dehors du Nord et de l'Est, la détérioration de l'emploi due aux restructurations et aux fermetures d'entreprises varie fortement d'une région à l'autre, et on ne peut que constater, du fait de votre politique, une dramatique aggravation des inégalités régionales.

Le Haut-Rhin ne connaît que 1,5 p. 100 de demandes non satisfaites, alors que 41 p. 100 de celles qui émanent de la Haute-Loire sont sans réponse. L'Ouest, le Nord et le Massif central sont les trois régions prioritaires selon l'I. N. S. E. E. Il n'en demeure pas moins que le ministère du travail a recensé quarante-quatre « points chauds » en précisant que cette liste n'était pas exhaustive.

Dans ce contexte affligeant, que penser de l'avenir de la Loire-Atlantique, région particulièrement frappée par la crise de l'emploi, et tout spécialement Saint-Nazaire ?

Il s'agit, là aussi, d'un échec exemplaire d'une politique d'aménagement du territoire trop souvent conçue sans véritable concertation avec les parties intéressées et sans moyens suffisants.

L'aménagement du territoire doit procéder d'une politique volontariste en faveur des régions les plus désavantagées par les conditions géographiques et humaines, du fait principalement de l'éloignement des grands axes économiques.

L'effort n'a pas été suffisant pour le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, si on le compare à ceux qui ont été réalisés dans

d'autres secteurs, Dunkerque, Le Havre ou Marseille, notamment en vue de concurrencer les ports de Belgique, de Hollande ou de Gênes en Italie. A ce propos, monsieur le Premier ministre, comment ne pas être déconcerté par un tel manque de concertation au niveau européen ?

Il importe, pour cette région de Loire-Atlantique aussi — et je me fais en cela l'avocat de mon collègue, M. Bernard Legrand — d'accroître l'aide à la construction navale et à la diversification, de procéder rapidement à des embauches à l'aérospatiale, où le succès de l'Airbus le justifie pleinement, de relancer l'industrie des travaux publics et du bâtiment en dotant rapidement les collectivités locales de crédits d'investissement plus importants, de donner une priorité à la construction sociale, aux H. L. M. notamment, où les besoins sont loin d'être couverts.

L'analyse du passé comme les prévisions des experts concordent : c'est dans la logique même de votre politique économique, monsieur le Premier ministre, que se trouve l'explication de la croissance du chômage. Et, tant qu'une véritable planification économique concertée au niveau européen ne sera pas mise en place, je doute que la confiance revienne, et l'angoisse du lendemain ne fera que s'accroître. Car l'autre chance pour la France, c'est l'Europe.

« Il faut mettre en œuvre une politique de reconversion, de diversification des bassins sidérurgiques touchés, pour rétablir la situation de l'emploi et la sidérurgie européenne devrait être à nouveau compétitive d'ici à 1983 », a répondu, en substance, M. Davignon à une question de notre collègue, M. Edgard Pisani. Cette politique de restructuration entend aussi une meilleure organisation du marché élaborée en concertation avec les pouvoirs publics, les producteurs, les syndicats.

Or, pour le moment, cette concertation n'est qu'un leurre.

La C. G. T., la C. F. D. T., la C. G. C., F. O. aussi, outre un certain nombre de solutions industrielles, ont fait des propositions dans le cadre du comité consultatif de la C. E. C. A.

Elles ne semblent pas avoir été entendues, en France en particulier.

Ces propositions visent à l'aménagement du travail posté avec l'instauration de la cinquième équipe, à l'abaissement de l'âge de la retraite, à la limitation des heures supplémentaires et surtout à la réduction du temps de travail, qu'elle soit envisagée au plan annuel, mensuel ou hebdomadaire.

Dans les régions où le chômage conjoncturel a réduit les semaines de travail à vingt-huit heures, les entreprises maintiennent des horaires théoriques de quarante-deux heures trente. Licencier ou limiter l'embauche dans le souci de conserver du travail au plus grand nombre ne sont que des pis-aller pour un très court terme.

Est-il sérieux de dire que la réduction du temps de travail coûterait trop cher ? A-t-on calculé, en regard, le coût de l'absentéisme, celui des accidents dus au travail posté et celui du désintérêt qui tue l'innovation et entretient un climat social morosé ?

A ce propos, j'ai déposé, monsieur le Premier ministre, au nom de ma formation, une proposition de loi cadre tendant à la réduction et à l'aménagement du temps de travail hebdomadaire par négociation entre partenaires sociaux et suivant une procédure étalée sur cinq ans.

Cette proposition est, certes, une des réponses possibles à une situation économique très inquiétante, non seulement pour les secteurs français en crise, mais de façon globale pour notre pays et pour nos voisins européens. Mais elle est aussi une étape vers un nouveau modèle de développement et de vie.

Bien sûr, les Français ne sont pas tout à fait en tête dans la liste des demandeurs d'emploi européens : ils sont moins nombreux que les Italiens ou les Anglais ; ils sont tout de même 1 360 000 au bas mot, soit 6 p. 100 de la population active, contre un peu plus d'un million en République fédérale d'Allemagne, soit à peine 4 p. 100. A travers les 6 millions de chômeurs européens, on retrouve le même pourcentage impressionnant de jeunes, de femmes, et le problème du travail clandestin.

Le monde dans lequel nous entrons donne le pas à la conception sur la fabrication, et le problème que pose cette évolution au regard de l'emploi est évidemment considérable. La diminution de l'effectif ira de pair avec le relèvement du niveau des compétences. La réduction du temps de travail dans ce contexte s'impose donc comme une nécessité ; elle est d'ailleurs préconisée de toutes parts, du Président de la République aux syndicats.

Monsieur le Premier ministre, je vous demande de vous engager, au nom de votre Gouvernement, à inscrire à l'ordre du jour de la session parlementaire ce problème, à permettre au Parlement de discuter la proposition de loi cadre que les radicaux de gauche viennent de déposer, d'autant que M. Boulin, ministre du travail, a indiqué récemment que le prochain conseil des ministres européens des affaires sociales, qu'il

présidera le 15 mai, pourrait constituer la première phase de la mise en place d'une directive-cadre communautaire sur la durée du travail.

Aujourd'hui, la situation de la sidérurgie peut être considérée comme un véritable désastre national. Demain, ce sera le tour des constructions navales, du textile. Puis l'exode rural, déjà fort important dans l'Ouest, le Sud-Ouest et le Massif central, ébranlera l'agriculture. Enfin, le monde des artisans subira, à son tour, les effets de la crise.

Or nous savons que la génération née entre 1959 et 1964 demande la création de 600 000 emplois par an à partir de 1980, alors que les mises à la retraite des générations nées entre 1915 et 1920 ne libéreront que 200 000 emplois par an. Par conséquent, c'est deux millions d'emplois qui viendraient à manquer dans les cinq prochaines années.

Il convient donc, et vite, de relancer une économie créatrice d'un nouveau type de développement de notre société, d'assurer une meilleure redistribution des richesses, fruit d'une productivité croissante, de réduire les inégalités sociales, de mieux répartir un temps de travail diminué, de créer des emplois nouveaux dans le cadre des collectivités locales, dans le respect des équilibres naturels. La santé, l'éducation permanente, la culture, le social sont des terrains privilégiés pour la création d'emplois d'utilité collective, tant sur un plan national qu'euro-péen.

Une enquête demandée par la Communauté économique européenne, en 1975, à une équipe de jeunes experts, a établi la possibilité de créer 20 000 emplois par an, en améliorant ou en protégeant l'environnement. Elle s'applique à la protection des sites historiques et naturels. Non seulement elle est créatrice d'emplois, mais elle représente un gain net pour l'économie.

Permettez-moi, monsieur le Premier ministre, de m'étonner d'un manque de foi, d'énergie à mettre en œuvre des emplois totalement nouveaux, qui contribueraient, de surcroît, à améliorer la qualité de notre vie, demain.

La dignité de l'homme — j'en suis convaincu — est liée au travail : comment nous, notre génération, pouvons-nous refuser ce droit fondamental, comment pouvons-nous en priver les jeunes en particulier ?

Au-delà d'un défi économique, c'est une réponse à un défi lancé à notre civilisation humaniste qu'il convient aujourd'hui d'apporter. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Le Pors, auteur de la question n° 170.

**M. Anicet Le Pors.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, merci dernier, en conseil des ministres, vous avez accordé, monsieur le Premier ministre, 5 750 millions de francs aux entreprises. Le même jour, le président-directeur général de Sacilor-Sollac décidait, en plein accord avec vous, 8 500 suppressions d'emplois, soit le quart des effectifs de la société.

Voilà qui résume assez bien votre politique : d'un côté, les fonds publics largement dispensés pour la multinationalisation du capital ; de l'autre, les travailleurs chassés de leurs usines en France.

A vous entendre, cela correspondrait à un impératif mondial indiscutable, fondé sur des lois économiques immanentes, votre office consistant à les faire respecter par une masse ignorante, bien incapable de saisir l'infinie profondeur de votre science économique.

Voyons cela, si vous le voulez bien, d'un peu plus près ! Et d'abord quelques données d'expérience.

Lorsque M. Giscard d'Estaing revient à la direction des affaires du pays, en juin 1969, après une retraite de trois ans et demi, les chiffres officiels du chômage indiquent 225 000 demandes d'emploi non satisfaites.

M. Giscard d'Estaing élu président de la République, le nombre officiel des chômeurs passe à 450 000 en juin 1974 et, progressant régulièrement, il atteint 1 284 000 en février dernier — en fait près de 1 800 000, vous le savez, si l'on retient les normes du Bureau international du travail — soit une augmentation d'un tiers depuis que vous êtes Premier ministre et d'un quart depuis les dernières élections législatives.

Si je raisonnais comme vous le faites, monsieur le Premier ministre, j'en conclurais que plus MM. Giscard d'Estaing et Barre « prennent du galon », plus le chômage augmente et plus la situation s'aggrave. (*Très bien ! très bien ! sur les travées communistes.*)

C'est une « loi » qui en vaut bien d'autres que vous évoquez de temps en temps. Elle se vérifie pour la production qui augmentait, en moyenne, de 5,5 p. 100 par an dans les années 1960 et dont le taux n'a pas dépassé 3 p. 100 en 1978, tandis que la production industrielle stagne quasiment depuis 1974. Elle se vérifie aussi pour les prix à la consommation qui ne croissent que de 3 à 4 p. 100 par an au cours des années 1960 et qui

augmentent de 10 à 12 p. 100 depuis plusieurs années. Elle se vérifie encore pour la part des dépenses de recherche, qui s'élevait à 2,2 p. 100 du produit intérieur brut en 1967 et seulement à 1,8 p. 100 en 1977, pour le nombre de disparitions d'entreprises, qui a atteint un record l'année dernière, pour le franc, qui a perdu 20 p. 100 par rapport au mark depuis l'été 1976, c'est-à-dire depuis que vous êtes Premier ministre, etc.

La crise, vous le voyez bien, n'a pas commencé avec le rajustement du prix du pétrole en 1973-1974, mais dès la fin des années soixante. Au plan international, la dévaluation de la livre anglaise en 1967, du franc en 1969, suivie de l'inconvertibilité en or et de la dévaluation du dollar en 1971 en sont des manifestations significatives. Et s'il est vrai que cette crise profonde, structurelle, a des dimensions internationales, s'il est vrai que l'observation révèle que tous les pays capitalistes sont en crise, parce que, dans tous ces pays, on retrouve la même logique du profit et de l'accumulation, c'est avant tout dans les bases nationales et dans les politiques menées sur ces bases qu'il faut en rechercher les causes profondes et les responsabilités essentielles.

Pour la France, la crise a sa source dans ce formidable mouvement de concentration et de centralisation financière du capital amorcé en 1966, dans cette marche forcée à l'internationalisation et à l'intégration multinationale des années soixante-dix, dans la succession des politiques de soutien mises en œuvre au cours de cette période, en bref, dans la domination de notre société par une vingtaine de groupes monopolistes à base française et par l'Etat à leur service.

Vous êtes donc responsable de l'aggravation de la crise dans notre pays. C'est vous qui appauvrissez les Français. C'est vous qui affaiblissez la France. C'est vous qui aggravez le chômage. (Très bien ! sur les travées communistes.)

C'est bien ce que traduisent les prévisions économiques des experts de l'institut national de la statistique et des études économiques, l'I.N.S.E.E., qui, à politique économique inchangée — c'est ce qu'ils supposent — aboutissent à un nombre de chômeurs dépassant deux millions en 1983, quelles que soient les hypothèses que l'on fasse sur l'environnement international.

Alors, pour masquer cette réalité, aveuglante pour un scientifique et que vous ne pouvez contester, vous avez recours à des théorèmes dont le principal défaut est qu'ils sont sans rapport avec l'observation scientifique des faits.

Premier théorème — en fait, il n'est pas de vous, mais du chancelier Helmut Schmidt — « Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». L'amélioration de la situation financière des entreprises, c'est l'argument que vous avez utilisé pour justifier les nouvelles aides que vous venez d'accorder au capital. Or, je vous mets au défi de me démontrer ce théorème. Et pour cause ! Dans la situation actuelle, caractérisée par une pléthore de capacités de production inutilisées, par une conjoncture déprimée, par la baisse du pouvoir d'achat et la ponction de 12 milliards de francs consécutive au relèvement des cotisations de sécurité sociale, il n'est pas nécessaire d'être un économiste distingué pour comprendre qu'une stimulation des investissements restera sans effet et que le chômage sera plus important à la fin de cette année qu'au début.

Consultez le rapport économique et financier joint à la loi de finances pour 1979 : vous y verrez que l'excédent brut d'exploitation des sociétés privées — c'est-à-dire, en gros, leurs profits bruts — a augmenté de 18,9 p. 100 en 1978 — c'est un taux record depuis dix ans — tandis que les investissements des sociétés privées stagnaient — plus 2,8 p. 100 — et que les investissements des entreprises publiques soutenaient la conjoncture avec une croissance de 10 p. 100. Pendant ce temps, le chômage augmentait de 230 000 unités — record d'Europe — du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1978. C'est donc la relation inverse de celle que vous utilisez qui est vraie : les surprofits n'entraînent pas l'investissement, mais un chômage accru, et cela, d'autant plus que votre politique d'intégration européenne ébranle les structures productives du pays et les disloquerait si l'opération d'élargissement était menée à son terme.

Deuxième théorème — dont le commissaire au Plan est, je crois, l'auteur — : « L'emploi dépend de notre développement industriel, qui dépend lui-même du commerce extérieur. » C'est tout à fait inexact. Il n'est pas vrai que l'emploi soit lié au développement industriel lorsque celui-ci est confondu avec la stratégie des multinationales. L'« américanisation » de nos secteurs de pointe depuis dix ans a réduit « l'activité inventive nationale » — pour reprendre une expression fort juste de notre collègue M. Maurice Schumann. La mise en œuvre des plans européens du vicomte Etienne Davignon dans la sidérurgie — mon ami Gérard Ehlers y reviendra — la construction navale, le textile, etc., ne consolide pas nos structures nationales, mais, au contraire, en compromet la survie.

Dans ces conditions, la fameuse « contrainte extérieure » n'est que le produit d'abandons nationaux successifs. Dire qu'une

politique de relance du marché intérieur entraînerait une augmentation plus que proportionnelle des importations, c'est avouer que l'on n'a pas d'autres ambitions pour la France que de lui voir jouer un rôle de sous-traitant des plus grandes puissances.

D'ailleurs, l'analyse de la structure de notre commerce extérieur montre bien une situation de pays de second rang, que l'équilibre précaire obtenu l'année passée dissimule. Nous demeurons, en fait, en déficit permanent vis-à-vis des Etats-Unis, de l'Allemagne fédérale et du Japon : 2,3 milliards de francs en 1977, 22 milliards en 1978. L'amélioration de notre balance par rapport aux pays de l'O.P.E.P. est surtout due à la baisse du dollar et au ralentissement de la conjoncture. En revanche, notre excédent augmente sensiblement à l'égard, d'une part, des pays capitalistes de puissance faible ou moyenne, d'autre part, et surtout, des pays les plus pauvres de la planète, vis-à-vis desquels notre excédent augmente de cinq milliards de francs grâce à des crédits de faveur et aux ventes d'armes.

Ces chiffres en témoignent : votre stratégie est bien une stratégie de déclin du pays.

Enfin, le troisième théorème — celui-là est bien de vous — tient en un seul mot : le pétrole ! Comme ce personnage figurant un médecin du *Malade imaginaire* qui opposait à tout symptôme : « Le poumon, vous dis-je, le poumon ! », vous allez répétant à tout propos et hors de propos : « Le pétrole, voyons, le pétrole ». *Ignorantus, ignorantia, ignorantum ! (Rires sur les travées communistes.)*

Malheureusement pour vous, la vertu explicative du pétrole ne vaut rien, ni pour le passé, ni pour le présent. En effet, si l'on considère sur une longue période l'évolution du prix du pétrole, on constate une dégradation constante des termes de l'échange des pays producteurs, dégradation qui s'exprime très simplement par la diminution régulière du prix d'achat à la tonne, en francs constants, entre 1951 et 1973. Comment ne pas voir et prévoir que les choses ne pouvaient se poursuivre ainsi indéfiniment alors que, durant cette période, le système colonial s'effondrait et que de nombreux pays accédaient à l'indépendance ? En effet, si l'on prolonge — c'est ce que j'ai fait sur ce graphique, monsieur le Premier ministre (M. Le Pors présente un graphique à la tribune) la tendance observée entre 1957 et 1969 — c'était la période du « tout-pétrole » — on constate qu'à cette allure le pétrole nous aurait été cédé pour rien en 1983 ! C'était, bien sûr, totalement irréaliste. Mais qui le disait à l'époque, en dehors des communistes ? Je ne me souviens pas vous l'avoir entendu dire, monsieur le professeur.

**M. Gérard Ehlers.** Il n'était pas économiste à l'époque !

**M. Anicet Le Pors.** Eh bien, l'expérience semble ne vous avoir rien appris. A moins que vous dissimuliez !

Soyons plus précis. Depuis le rajustement du prix du pétrole brut intervenu en 1973-1974, le prix de barème de la qualité moyenne de référence, dite *Arabian Light*, avait augmenté — exprimé en dollars — d'environ 17 p. 100 à la fin 1978. Durant la même période, le dollar a baissé de 16 p. 100 par rapport au franc. Le surcoût nominal est donc d'environ 1 p. 100. Mais, pendant ce temps, les prix à la consommation ont augmenté, en France, de plus de 60 p. 100. Conclusion : le coût relatif du pétrole brut acheté par la France a considérablement baissé.

Depuis que vous êtes Premier ministre, le prix de ce même pétrole avait, à la fin du mois de mars, augmenté d'environ 16 p. 100 — exprimé en dollars. La devise américaine, elle, s'est dépréciée de 14 p. 100. Surcoût depuis que vous êtes Premier ministre : 2 p. 100, alors que le niveau général des prix à la consommation a augmenté en France de 23 p. 100. Conclusion : en francs constants, le coût relatif du pétrole brut acheté par la France a baissé d'environ 20 p. 100 depuis que vous êtes Premier ministre. Voilà la réalité. Contestez ces chiffres si vous les jugez erronés !

Si l'on raisonne maintenant en pouvoir d'achat des pays producteurs de pétrole, c'est-à-dire en comparant l'évolution des prix de leurs ventes à celle des prix de leurs achats, on constate que, selon l'indice des prix que l'on retient pour ces derniers, la baisse du pouvoir d'achat des pays pétroliers est comprise entre 15 et 30 p. 100 depuis que vous êtes Premier ministre.

La hausse d'ajustement à laquelle viennent de procéder les pays de l'O. P. E. P. est d'ailleurs modérée : le surcoût auquel elle donnera lieu atteint tout juste un millième des richesses produites en France annuellement. Vous avez d'ailleurs fondé le calcul de la facture pétrolière sur un dollar à 4,51 francs alors qu'il n'est en ce moment qu'à 4,34 francs, soit une surévaluation potentielle de plus de 7 milliards de francs, c'est-à-dire trois à quatre fois plus que l'incidence, en année pleine, des mesures prises à Genève à la fin du mois de mars par rapport à celles qui étaient primitivement envisagées. Et vous aurez du mal à nous prouver que c'est le pétrole qui est responsable de la hausse des prix, alors que la répercussion mécanique de la dernière augmentation sur l'indice ne sera que d'environ 0,3 p. 100 !

J'ajouterai qu'il n'y a aucune obligation pour vous à répercuter la hausse du prix du pétrole brut sur le prix des produits

raffinés vendus en France, comme vous l'envisagez, semble-t-il, pour la mi-mai, alors que les taxes publiques représentent aujourd'hui 68,8 p. 100 du prix du litre d'essence ordinaire et 67,9 p. 100 du prix du super. Sans parler bien sûr, des profits des sociétés pétrolières, sur lesquels on sait à quoi s'en tenir depuis une certaine émission télévisée !

Ce n'est pas en restreignant la portée de la loi de 1928 dont le général de Gaulle avait fait un instrument de notre indépendance énergétique, aux seuls approvisionnements de pétrole du pays, surtout tels qu'ils sont conçus, que l'on se donnera les moyens d'une décision nationale autonome. Il faudrait un véritable plan d'approvisionnement national, doublé d'un contrôle du marché. Or, ce contrôle du marché, vous êtes en train de l'abandonner au nom du libéralisme, en laissant le champ libre aux compagnies multinationales anglo-saxonnes.

Je ne veux pas terminer sur ce problème du pétrole sans dénoncer à cette tribune l'opération d'intoxication de l'opinion publique qui vous tient lieu d'argumentation sur ce sujet. Certes, la France n'est pas une maladie imaginaire, mais ce n'est pas du pétrole qu'elle souffre, c'est de la crise du système capitaliste dans notre pays et des Diafoirus qui pontifient à son chevet. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.)*

Cela ne signifie pas que votre politique manque de cohérence. Non, c'est avec méthode que vous gérez l'austérité. C'est avec esprit de suite que vous vous efforcez d'intégrer notre pays dans un bloc atlantique et européen. En témoignent les mesures successivement mises en œuvre depuis que vous êtes au pouvoir et, en dernier lieu, le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan. Je n'en veux pour preuve également que la masse des moyens financiers que vous mettez à la disposition de quelques grands groupes capitalistes industriels et financiers à base française.

J'ai réalisé des études sur ces transferts de l'Etat à l'industrie ; elles ont fait l'objet d'articles dans les publications du ministère des finances ; on peut donc s'y reporter. Elles montrent que la masse des fonds publics représentait, en 1976, quelque 75 milliards de francs d'équivalent-subventions, soit 6 p. 100 du produit intérieur brut, 28 p. 100 des investissements de l'ensemble des entreprises, 43 p. 100 de leur épargne brute et plus de deux fois l'impôt sur les sociétés.

Sur une longue période, ces transferts croissent au taux moyen de 8,7 p. 100 l'an, c'est-à-dire qu'ils s'élèvent sans doute, aujourd'hui, à plus de 90 milliards de francs. Les dernières mesures de financement public que vous venez de prendre — réévaluation des bilans, bonifications d'intérêts — vont donc encore alourdir un déficit budgétaire qui, cumulé, dépassera 100 milliards de francs depuis que vous êtes au pouvoir.

Alors, de grâce, monsieur le Premier ministre, ne nous parlez pas de concurrence et de compétitivité, sous un tel dirigisme. Aucun gouvernement n'a poussé aussi loin que le vôtre l'étatisation bureaucratique de l'économie. C'est bien pourquoi, d'ailleurs, vous refusez de faire la clarté sur cette question des fonds publics à l'industrie. Certes, l'action des parlementaires communistes a permis que, depuis 1974, soit annexé à la loi de règlement de la loi de finances, un « rapport sur les aides de l'Etat à l'industrie privée », mais ce document est partiel, obscur, insuffisant. Pourtant ce ne sont pas les études qui manquent sur la question. Qu'attendez-vous, par exemple, pour communiquer au Parlement, comme je vous l'ai demandé, le récent rapport de l'inspection des finances qui montrerait — si l'on en croit la presse, qui semble, en l'occurrence, mieux informée que les parlementaires — que la moitié des aides de l'Etat à l'industrie reviendrait à six grands groupes financiers ? Si l'information est exacte, on ne saurait en nier l'intérêt. Si elle est fautive, prouvez-le en publiant ce rapport. J'attends de votre part une réponse précise sur ce point. *(Très bien, très bien ! sur les travées communistes.)*

La communication de ce rapport n'épuiserait d'ailleurs pas la réflexion. C'est pourquoi, il y aura bientôt un an, j'ai déposé, avec mes amis du groupe communiste, une proposition de résolution tendant à constituer une commission d'enquête sénatoriale sur l'usage des fonds publics à l'industrie. C'est avec un plaisir que je ne dissimule pas que j'ai pris acte de la décision de la commission des finances de désigner M. Maurice Blin, rapporteur général du budget, comme rapporteur de notre proposition, après que la commission des lois a désigné notre collègue M. Lionel de Tinguy comme rapporteur pour avis. Les choses étant situées à ce niveau qui m'honore, cela devrait permettre, je l'espère, d'aboutir maintenant dans les meilleurs délais.

**M. Jacques Eberhard.** Très bien !

**M. Anicet Le Pors.** C'est une attitude d'autant plus justifiée que les manifestations les plus aiguës de la crise nous amènent à nous interroger sérieusement sur l'efficacité des fonds publics, quand on voit à quelle gabegie ont conduit les 12 milliards de

fonds publics engloutis dans la sidérurgie depuis 1966 et que l'on entend M. le ministre de l'économie nous avertir que l'Etat va engager, à nouveau, 10 milliards de francs en cinq ans. Et tout cela pour quoi ? Pour casser des usines, supprimer 15 000 emplois au cours de la première convention entre 1966 et 1970, 10 000 durant le VI<sup>e</sup> Plan et une trentaine de milliers aujourd'hui.

Cette violence faite en permanence aux travailleurs est inacceptable. Et c'est parce qu'elle est de moins en moins acceptée, que vous voudriez, en usant de la provocation de votre ministre de l'intérieur et de ses forces supplétives, dites « autonomes », vous attaquer aux libertés fondamentales de notre peuple inscrites dans la Constitution et notamment au droit de manifestation et au droit de grève dans les services publics. Nous ne vous le permettrons pas. Et c'est pourquoi, demain, à l'appel du parti communiste français, des délégations de travailleurs se rendront dans les préfectures pour exiger la constitution d'une commission d'enquête afin que toute la vérité soit faite sur le complot du 23 mars. C'est aussi pourquoi nous demandons la démission de M. Bonnet. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

Certes, nous allons entendre des flots de démagogie aujourd'hui et demain, notamment de la part de ceux qui, quotidiennement, soutiennent votre néfaste politique que nous dénonçons, car c'est elle qui est la cause des malheurs des Français et de l'abaissement de la France. Nous, communistes, nous sommes aux côtés des travailleurs contre les casseurs en tous genres.

Le parti communiste propose aussi. Au cours du récent débat sur la motion de censure à l'Assemblée nationale, mon ami Georges Marchais a détaillé sept propositions immédiates, pour développer l'emploi en France. Mais comme chaque fois que nous vous mettons en difficulté, vous vous êtes dérobé, vous avez fui le débat démocratique.

Le temps m'est compté et je ne reviendrai pas en détail sur ces sept propositions. Je vous y renvoie donc et vous dirai seulement que nous sommes pour une relance de la consommation intérieure indissociable d'une politique industrielle dont le premier objectif serait le renforcement du potentiel national, notamment dans le secteur des biens d'équipement et des technologies de pointe. Il faut, en effet, prendre des mesures spécifiques pour réduire l'élasticité de nos importations par rapport à l'activité intérieure. Nous sommes, oui, pour un développement des échanges extérieurs de la France, mais pas en position de vassale des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et du Japon. Si des mesures de sauvegarde sont nécessaires pour défendre l'intérêt national, alors, il faut les prendre. A ce sujet, nous n'avons pas de leçon à recevoir des ces pays qui sont éminemment protectionnistes ; la démonstration peut en être faite.

On peut également — c'est l'objet de nos propositions — améliorer l'emploi en France. Le chômage n'est pas fatal. On peut réduire la durée du travail sans diminution de salaire, créer des emplois dans les services publics qui en ont tant besoin. Mais c'est vrai, pour cela il faut un autre système de transferts sociaux. Il faut, en particulier, instituer un véritable impôt sur la fortune et un impôt sur le capital. Il faut faire avancer la démocratie dans l'entreprise.

Il est bien évident, monsieur le Premier ministre, que nous n'attendons pas de votre bonne volonté la réalisation de ces mesures de salubrité publique. C'est par la lutte, comme toujours, que les travailleurs les arracheront. Et c'est parce que nous leur parlons le langage du courage, de la vérité et de la responsabilité, qu'ils comprennent de mieux en mieux que pour aujourd'hui et pour demain ils peuvent compter sur nous. *(Applaudissements sur les travées communistes et sur quelques travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Blin, auteur de la question n° 158.

**M. Maurice Blin.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, au cours des derniers mois, l'inquiétude a grandi dans le pays. Dans le Nord, en Lorraine, dans les Ardennes, régions atteintes de plein fouet par la crise de la sidérurgie, la colère a grondé. La hantise du chômage s'appesantit chaque jour un peu plus sur les jeunes. Elle porte en elle la menace d'une crise sociale et peut-être politique grave.

Cette dégradation d'une situation jusqu'alors difficile, mais qui, jusqu'à l'automne dernier, paraissait contrôlée, tient à plusieurs raisons que j'hésite à rappeler devant l'économiste de renom que vous êtes, monsieur le Premier ministre, tant elles sont évidentes. C'est le caractère durable de la crise, et même ses perspectives d'aggravation liées à la montée inexorable du prix du pétrole. C'est le durcissement de la compétition internationale, où les pays du Tiers Monde accèdent à des marchés longtemps réservés aux seules nations industrielles, et plus longue est la crise, plus les écarts risquent de se creuser entre les concurrents. C'est enfin un phénomène propre à la France : le réveil de sa natalité après la guerre amène chaque

année sur le marché du travail près de 600 000 jeunes, chiffre le plus élevé de son histoire, et cette vague déferle, alors que les départs en retraite sont peu nombreux, que l'amélioration de la productivité que nous imposent les pays à bas salaires ou à haute technologie — et ce sont maintenant parfois les mêmes — conduit nos entreprises à réduire au maximum leurs coûts salariaux. C'est ainsi que notre industrie a perdu 400 000 emplois depuis 1974.

Cette situation, mes chers collègues, ne ressemble à rien de ce que nous avons connu dans le passé. Elle, est au double sens du mot, révolutionnaire. Elle appelle des remèdes radicalement nouveaux. Elle impose un renversement des mentalités. D'où la question que mes amis de l'union centriste et moi-même nous nous posons et qui est celle-ci, monsieur le Premier ministre : les moyens que vous mettez en œuvre, l'information que vous livrez, sont-ils à la mesure de ce défi historique ? Nous n'en sommes pas tout à fait sûrs.

Entendons-nous bien. Nous ne croyons pas plus que vous aux remèdes miracles plus ou moins inspirés d'un passé à jamais révolu. Une relance par la consommation, la fermeture des frontières, le retour à la planification impérative, la création d'emplois non productifs, une réduction brutale et sans concertation européenne préalable de la durée du travail, conduiraient, vous avez raison de le rappeler à temps et à contre-temps, à un affaiblissement de notre compétitivité, au déséquilibre de nos échanges, à la chute du franc, à la montée intolérable de notre endettement énergétique, bref à l'aggravation du chômage.

Il est exact qu'un point de croissance supplémentaire représenterait de 50 000 à 100 000 emplois en plus, mais aussi il représenterait en l'état de notre potentiel industriel une aggravation de notre déficit commercial de 5 milliards à 10 milliards de francs. Ainsi, une croissance sans amélioration de productivité entraînerait la dégradation du franc et serait inexorablement sans lendemain. Ce que les Etats-Unis ont pu se permettre au cours des dernières années nous est interdit. Tels sont le paradoxe et la contrainte suprêmes auxquels nous sommes confrontés. Grandir à n'importe quel prix, c'est se vouer tôt ou tard à l'abaissement et mettre en péril notre indépendance. Ce dilemme ramène, me semble-t-il, à leurs vraies dimensions les injonctions, quelquefois généreuses, mais hélas ! simplistes, de relance qui vous assaillent, monsieur le Premier ministre.

Mais, permettez à ceux qui ne vous ont jamais ménagé leur appui, parce qu'ils connaissent la difficulté de votre tâche, approuvent votre détermination et mesurent l'immense enjeu de votre entreprise, de vous dire très simplement ceci : pour gouverner un peuple inquiet, qui garde au fond de lui la nostalgie des facilités d'hier, il ne suffit pas de dire non au passé. Il ne suffit même pas de garantir à ce peuple un avenir meilleur. Il faut le guider sûrement, fermement, progressivement de l'un à l'autre. Or, il a pu sembler, ces temps derniers, que l'événement vous échappait. Le cas de la reconversion de la sidérurgie est, à cet égard, significatif. Son échéance prévisible, et d'ailleurs prévue depuis longtemps, a été retardée jusqu'à ce que le poids des chiffres conduise à des mesures brutales, douloureuses, de fermetures et de licenciements. Résultat : cette reconversion s'opère alors que l'industrie mécanique est entrée en stagnation à son tour et se trouve incapable de prendre le relais comme ce fut le cas en Allemagne fédérale depuis quatre années. Aujourd'hui, tout repose sur la base fragile que constitue l'actuelle prospérité de l'automobile.

Voilà pour le moment. Quant à la méthode choisie pour traiter ce dossier combien difficile, est-elle vraiment la bonne ? Je me le demande. Ne croyez-vous pas qu'il aurait été préférable que la concertation entre les partenaires sociaux précède les décisions, sans doute inévitables, au lieu de les suivre ? Prises plus tôt, expliquées, éclairées à la lumière des mesures intervenues au même moment dans tous les pays d'Europe, elles n'auraient pas eu le caractère traumatisant qu'elles ont revêtu. J'en parle, croyez-le, en toute connaissance de cause. Je représente un département, celui des Ardennes, réputé pour son sérieux, son application à la tâche, où, la natalité étant une des plus fortes de France, le chômage dépasse aujourd'hui 8,5 p. 100 de la population active. La menace du licenciement continue de peser sur 3 000 de ses salariés. Des violences irréparables n'y ont été évitées, voilà peu, que de justesse.

La modernisation de la sidérurgie était inscrite dans les faits. Faute d'avoir été entreprise à temps, elle prend aujourd'hui l'allure d'une révolution.

Cette hésitation à appréhender l'urgence des problèmes se retrouve, me semble-t-il, dans les récentes mesures de soutien à l'investissement que vous venez de prendre, monsieur le Premier ministre. Je n'oublie pas ce qui a été fait l'an dernier à cet égard. Mais lors de la discussion du budget de 1979, je m'étais permis de souhaiter que, dès ce moment-là, soit effectivement engagée la réévaluation des bilans. Pourquoi avoir perdu six mois ? Pourquoi aujourd'hui limiter aussi étroitement la

portée de cette mesure ? Pourquoi ne pas compléter la déduction fiscale liée à l'achat de valeurs mobilières dans le cadre de la loi dite « loi Monory » par le remboursement plein de l'avoir fiscal que pratique, je le souligne en passant, la République fédérale d'Allemagne à gouvernement socialiste, quitte, si vous le souhaitez, à le limiter aux futures émissions d'actions ?

Il faut rompre le cercle vicieux dans lequel trop de chefs d'entreprises, qui attendent les signes de la reprise pour se décider à renouveler leurs équipements, se laissent enfermer.

En fait, seuls surmonteront la crise ceux qui auront su investir bien avant. D'ores et déjà, les entreprises qui régressent sont celles qui, depuis 1974, ont freiné et quelquefois stoppé leur modernisation.

Certes, j'entends bien l'objection : à quoi bon investir, me dira-t-on, si c'est pour supprimer des emplois ? L'argument mérite qu'on s'y arrête. Je crois, en effet, que la tendance à la réduction du personnel serait moins forte si les charges sociales étaient chez nous moins lourdes. Le coût du travail en France est parmi les plus élevés du monde ; d'où un freinage à l'embauche dont pâtissent surtout les jeunes et la prolifération du travail noir, qui représente 10 p. 100 du travail global. Il s'agit là d'une évasion fiscale, d'une trahison à l'égard de la solidarité nationale aussi grave que la fraude du même nom. Contre ce fléau, l'appel à la morale, je le crains, ne peut pas grand-chose. Le travail noir est sécrété par notre système social comme en d'autres pays le marché noir l'est par le système économique. C'est donc lui qu'il faut changer.

Pourquoi, par exemple, ne pas alléger progressivement le fardeau des allocations familiales, qui représentent à elles seules près de la moitié de l'impôt sur les bénéfices supporté par les entreprises ? Faudra-t-il attendre que le chômage atteigne son point critique pour rétablir entre ces entreprises et la nation un équilibre conforme au bon sens et à l'intérêt général ? J'ai calculé que, étalée sur cinq ans, cette réforme représenterait une augmentation de 4 p. 100 l'an des seuls impôts directs. Il nous semble que le contrat qui serait ainsi passé entre l'Etat et les créateurs d'emplois pourrait être, par les temps qui courent, compris de l'opinion.

Cela dit, il serait illusoire, mes chers collègues, d'attendre que l'industrie, fût-elle de pointe, apporte à elle seule un remède au chômage. Chaque création d'emploi y représente aujourd'hui un investissement de près de 130 000 francs. Or, chacun sait que ce chiffre est beaucoup moins élevé dans l'entreprise moyenne.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, je ne suis pas certain que le dispositif de primes diverses qui consiste à soutenir le seul investissement réponde à la situation actuelle, car c'est l'emploi plus que le capital qu'il faut aider. Ce sont les freins à l'embauche qu'il faut lever aussi longtemps que la demande d'emploi restera très supérieure à l'offre, c'est-à-dire pendant encore cinq ans au moins.

L'expérience du pacte national pour l'emploi de 1977 et 1978 a été concluante. Elle a permis à 600 000 jeunes de trouver du travail. Pourquoi ne pas la poursuivre ? Vous me direz qu'elle coûte cher, mais faut-il compter pour rien les 27 milliards de francs consacrés à l'indemnisation du chômage, somme qui serait allégée d'autant ?

De même — nous le savons tous, mes chers collègues, même si nous ne l'évoquons pas — le coût du licenciement est devenu tel aujourd'hui qu'il détourne des dizaines de milliers d'entrepreneurs d'embaucher. Serait-il absurde d'envisager une sorte de contrat temporaire, là aussi de cinq ans, qui rendrait sa mobilité à l'emploi ? A situation exceptionnelle, il faut des remèdes exceptionnels.

Si l'on m'objecte que ce serait remettre en cause des droits acquis, je répondrai que, pour des centaines de milliers de jeunes, garçons et filles, le droit le plus sûrement acquis, hélas ! aujourd'hui, c'est celui du chômage. Est-ce lui que l'on veut perpétuer ?

Il faut rétablir l'égalité des chances entre détenteurs et chercheurs d'emploi. L'inégalité devant le travail est aujourd'hui aussi choquante que le fut si longtemps l'inégalité devant l'argent. (*Murmures sur les travées communistes.*)

Puis, n'oublions pas, monsieur le Premier ministre, la petite entreprise de moins de dix salariés et l'immense secteur de l'artisanat, en voie de dépérissement. Ensemble, ils disposent d'un potentiel de 150 000 à 200 000 emplois non exploités. Pourquoi ? Nous en connaissons tous la raison. Là encore, toute la fiscalité du commerce et de l'artisanat, y compris la taxe professionnelle, est conçue pour décourager l'embauche, puisqu'elle croît systématiquement avec le nombre des salariés.

L'artisan solitaire ne paie pas de taxe professionnelle ; avec un compagnon, il en paie la moitié ; avec trois, il la paie en totalité. Une entreprise qui passe de neuf à dix salariés doit acquitter, sur la totalité des salaires qu'elle verse — je le souligne — et non pas sur le seul salaire supplémentaire qu'elle aura à verser lorsqu'elle passera de neuf à dix salariés, les

taxes sur les transports, la construction, la formation professionnelle, soit 3,6 p. 100 de charges supplémentaires sur l'ensemble de la masse salariale.

La nocivité de ces seuils fiscaux n'est plus à démontrer. Il en va de même des seuils que l'on pourrait appeler « sociaux », au terme desquels l'entreprise de plus de dix salariés doit se doter d'un délégué du personnel, renoncer à la procédure du licenciement simplifié, verser des cotisations de sécurité sociale chaque mois et non plus chaque trimestre.

Cette réglementation, conçue en un temps d'expansion, se retourne contre l'emploi et les salariés qu'elle a mission de protéger.

Revue et corrigée, dans un sens qui est d'ailleurs celui des propositions de loi déposées par nos collègues MM. Séramy et Lejeune, soumise à l'agrément des partenaires sociaux en ce qui concerne particulièrement les seuils sociaux, elle offrirait aux 100 000 entreprises qui se situent aux abords des neuf ou dix salariés une incitation à créer 100 000, 200 000 ou même plusieurs centaines de milliers d'emplois.

Un calcul approximatif permet d'établir que le coût pour l'Etat des relèvements des seuils fiscaux de neuf à douze salariés, de la progressivité des charges pour celles qui en compteraient jusqu'à quinze, serait d'environ 500 millions de francs. Cette somme — reconnaissez-le, monsieur le Premier ministre — est bien faible si on la compare aux 27 milliards de francs que coûte le chômage, d'autant plus que l'embauche qu'elle faciliterait allégerait, là encore, celui-ci d'autant. Elle représente une part infime du budget de l'Etat et pourrait, nous semble-t-il, être facilement couverte par les économies que l'on nous promet, et que nous attendons, sur son train de vie.

Ces propositions, mes chers collègues, vous paraîtront peut-être modestes. Elles nous semblent avoir le mérite d'être inspirées par l'expérience vécue, concrète que chacun d'entre nous peut avoir de la réalité économique autour de lui. Tous ceux qui, dans cette assemblée, souhaitent, monsieur le Premier ministre, le succès de votre politique, veulent croire qu'elles retiendront votre attention.

A l'approche d'un scrutin où la France va lier durablement son destin à celui des autres peuples d'Europe, au moment où s'élaborent les orientations du VIII<sup>e</sup> Plan, qui va fixer le cadre dans lequel s'inscrira jusqu'en 1985 notre destin de nation industrielle, au moment enfin où les menaces se multiplient sur le coût de notre approvisionnement en énergie, il est moins que jamais permis de céder à la tentation des systèmes et des slogans. Aussi bien, monsieur le Premier ministre, vous y êtes-vous toujours refusé, ce dont nous vous félicitons.

Il est un autre devoir, nous semble-t-il, celui qui consiste à regarder la vérité en face, à la dire et à proposer aux Français ce que, tôt ou tard, l'histoire leur imposera. Cette vérité tient en deux principes : l'attachement à la liberté sous ses deux formes, économique et sociale, et le respect du temps.

Tout ce qui entrave la liberté d'entreprendre, d'embaucher, bref, de créer, est, à terme, fatal à tous et d'abord aux salariés les plus vulnérables, c'est-à-dire aux jeunes. L'Etat doit défendre cette liberté : il ne doit pas se substituer à elle. Tous ceux qui croient trouver en lui un sauveur se trompent, comme le montrent tous les exemples qui nous viennent tant de l'Est que de l'Ouest. Dans le monde en plein bouleversement qui est le nôtre, il ne peut plus y avoir de droits garantis, fût-ce par l'Etat ; ou alors il faut savoir que tout droit indûment défendu ne peut s'exercer qu'au détriment d'autrui.

Mais l'innovation économique et sociale à laquelle la France est condamnée doit s'exercer à temps. Or, du temps, nous en avons perdu beaucoup. Nos structures fiscales et sociales ne sont pas à la mesure des défis qui nous guettent. Aux pressions terribles que l'environnement mondial va exercer sur nous s'ajoutent les pesanteurs qui tiennent à notre histoire, c'est-à-dire à nous-mêmes. Toute réforme manquée, je veux dire qui n'est pas proposée, expliquée, acceptée, mise en œuvre à son heure, est une promesse, un jour ou l'autre, d'explosion et de convulsion. De ce point de vue, l'exemple de la sidérurgie doit nous servir de leçon.

Cette leçon ne doit pas servir seulement pour la France. Elle vaut aussi pour l'Europe, fragile, agressive de toutes parts et qui, le 10 juin prochain, se prononcera sur son destin. Cette Europe, monsieur le Premier ministre, vous la connaissez mieux que quiconque. Vous savez donc que la France y fera entendre d'autant mieux sa voix qu'elle donnera l'exemple non de la suspicion, non du refus et, pour tout dire, du conservatisme, mais de l'imagination et du courage.

C'est pour cette raison qu'après vous avoir dit avec une franchise que vous nous pardonnerez — je le sais — mais en alliés fidèles et soucieux de votre réussite, notre inquiétude et notre impatience, nous vous redisons une fois de plus notre confiance, car votre échec serait d'abord celui de la France. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.)

**M. le président.** La parole est à Mme Brigitte Gros, auteur de la question n° 178.

**Mme Brigitte Gros.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans ce débat général sur l'emploi, je me propose d'intervenir sur le problème d'un secteur spécifique, un secteur essentiel qui entraîne toute l'activité de notre industrie, un secteur dont l'affaiblissement, s'il se produisait dans les prochaines années, serait dramatique pour l'emploi : la construction automobile française, ce fleuron de notre industrie.

L'automobile a été créée en France voilà quatre-vingts ans par deux constructeurs de grande renommée, Panhard et Peugeot. Certes, aujourd'hui, la construction automobile française, comme le montrent son taux de croissance, le rythme de ses investissements, son redéploiement géographique ou ses performances à l'exportation, est florissante. Elle est le moteur, depuis plusieurs décennies, de toute notre industrie.

Mais son dynamisme actuel dissimule mal les difficultés qui risquent, dans un proche avenir — dès l'horizon 1980 — de s'abattre sur elle ; elles seraient lourdes de conséquences pour toute notre économie.

La fragilité de l'industrie automobile française s'explique, avant tout, par le poids sans cesse accru de la concurrence internationale et des mutations qui vont intervenir dans la conception même des automobiles. Elles se manifestent, d'ailleurs, déjà en raison de la crise de l'énergie.

Les accords spectaculaires conclus en 1978 entre Peugeot, Citroën et Chrysler-Europe, d'une part, Renault et une petite firme américaine, A. M. C., l'American Motors Corporation, d'autre part, révèlent, monsieur le Premier ministre, la nécessité d'une concentration, d'une collaboration accrue dans l'industrie automobile. Mais les difficultés peuvent se révéler telles que seule une industrie automobile à l'échelon de l'Europe puisse les surmonter.

Oui, aujourd'hui, en France, l'industrie automobile est florissante et les statistiques le prouvent. La comptabilité nationale nous révèle qu'entre 1959 et 1977, la construction automobile a vu sa production, en valeur, multipliée par 8,7, soit une croissance annuelle d'environ 12,7 p. 100. Qui plus est, de 1968 à 1977, en neuf ans, cette progression a même été de 17,50 p. 100 par an et ce malgré la récession de 1975.

L'automobile a été une industrie créatrice d'emplois. Entre 1962 et 1978, on estime à plus de 150 000 les emplois directement créés par elle. Cette industrie, y compris les véhicules utilitaires, les caravanes, les équipements autos, emploie aujourd'hui 500 000 personnes et avec ses sous-traitants et ses services annexes, 2 500 000 personnes, soit 12 p. 100 de la population active. C'est considérable.

Mais, et c'est important, cet accroissement quantitatif n'est pas allé de pair avec une amélioration du niveau des qualifications, car les proportions d'ouvriers et surtout d'ouvriers spécialisés travaillant dans l'automobile sont supérieures à la moyenne des autres industries. Ainsi, dans l'industrie automobile, 48 p. 100 des effectifs sont des O.S. contre 26 p. 100 seulement dans l'industrie en général.

Cette industrie a incontestablement contribué à un redéploiement géographique. En 1962, elle dominait la région parisienne. Aujourd'hui, elle s'est déployée en Normandie, en Alsace, en Lorraine, dans le Nord. Elle a été l'instrument d'une politique d'aménagement du territoire réussie.

Elle est aussi fortement exportatrice et depuis 1970, de plus en plus exportatrice, à tel point qu'en 1978 l'industrie automobile représente 14 p. 100 des exportations françaises. Mais, ce qui est plus fondamental encore, c'est qu'entre 40 et 45 p. 100 de sa production sont destinés à l'exportation. L'industrie automobile française doit donc sans cesse s'adapter aux marchés étrangers, être compétitive et chercher de nouveaux marchés dans le monde. C'est la clé de sa croissance.

Nos constructeurs d'automobiles sont dynamiques. Après les accords de 1978, il ne reste plus en France que deux constructeurs au lieu de quatre auparavant et même trente et un si l'on se réfère à 1950. Ainsi Peugeot-Citroën-Chrysler devint le premier constructeur européen avec 2 300 000 véhicules en 1978 et prend le quatrième rang mondial après General Motors, 4 millions de véhicules, Ford et Toyota. Quant à la régie Renault, son accord avec A. M. C. va peut-être lui ouvrir les portes du marché américain, pays où elle pense même construire des véhicules en 1981.

Mais des menaces sérieuses risquent prochainement, malgré tout, de peser sur cette industrie. De 1960 à 1977, la France a constamment maintenu sa part sur le marché mondial. La production française représentait 8,31 p. 100 de la production mondiale en 1960, et en 1977, 8,61 p. 100, ce qui est un beau résultat.

C'est cela qu'il va falloir préserver, maintenir, pour notre industrie automobile.

Or, le marché intérieur qui a, de 1960 à 1970, été l'un des facteurs de notre développement, atteint maintenant un palier :

les immatriculations ne progressent plus au rythme antérieur ; moins de 2 p. 100 par an actuellement en France.

Les exportations vont donc, plus que jamais, être le moteur de sa vitalité, et cela d'autant plus que notre propre marché intérieur va se voir attaqué par des producteurs étrangers, comme jamais auparavant.

En effet, il ne va plus y avoir des types de modèles différents entre les pays industrialisés. La « grosse voiture américaine » ne correspondait pas aux goûts et aux besoins européens, et c'était pour nous une protection. Mais les Américains ne vont plus les construire, et ils vont mettre leur talent, leur technique, leurs moyens financiers, au service de petites cylindrées perfectionnées.

La menace d'une concurrence étrangère de plus en plus pesante se fait sentir sur notre propre marché intérieur.

La France a jusqu'à présent assez bien résisté à la pénétration étrangère, notamment par rapport aux autres pays européens. Toutefois, la proportion de véhicules étrangers en France s'accroît légèrement et cette pénétration risque dans les prochaines années d'être à l'origine d'une crise de l'automobile européenne. En outre, cette concurrence ne nuit pas seulement à notre marché intérieur, mais aussi à nos exportations.

Quelles sont ces concurrences ?

D'abord la concurrence asiatique et plus particulièrement japonaise. La France n'a pas été envahie par les automobiles japonaises au même titre que le furent par exemple la Grande-Bretagne et le Benelux. Mais la pénétration japonaise en Europe risque de dresser autant d'obstacles à nos exportations en Europe.

Ce qui est plus grave encore, c'est que les firmes japonaises jouent d'un écart moyen de prix de revient de 30 p. 100 pour devancer les européens sur un certain nombre de grands marchés : marchés africains, marchés asiatiques et marchés d'Amérique du Nord. Ainsi Renault et Peugeot-Citroën-Chrysler auront-ils des difficultés croissantes à rattraper les Japonais sur les marchés américain et canadien. Il le faudrait cependant !

Il faut savoir aussi que la Corée du Sud s'apprête à introduire sur le marché européen, et en France, une petite voiture de 5 CV que ses constructeurs prétendent vendre à environ 10 000 francs, soit la moitié du prix des modèles de catégorie semblable qui sillonnent actuellement nos routes.

Autre concurrence, tout aussi dangereuse sinon plus, la concurrence américaine. En effet, le danger le plus grave, le plus inattendu, mais le plus lourd de conséquences, risque bien d'être l'assaut des firmes américaines sur l'Europe. A la suite du plan Carter d'économie d'énergie et d'anti-pollution qui vient d'entrer en vigueur en octobre 1978, les constructeurs américains ont entamé une mutation totale de leur industrie automobile, avec des moyens adéquats.

Ainsi, les Américains ont décidé de consacrer 58 milliards de dollars, soit 300 milliards de francs, à la recherche pour résoudre, d'ici à 1985, l'ensemble des problèmes de sécurité, de pollution et d'économie de carburant, c'est-à-dire, plus que les dépenses consacrées au programme Apollo pour aller sur la lune.

A terme donc, ce fameux plan Carter risque de provoquer l'arrivée en force des Américains sur un marché qu'ils négligeaient jusqu'alors. D'ailleurs, les Américains ont déjà appris à construire des petites voitures qu'ils fabriquent fort bien dans leurs usines d'assemblage européennes : ainsi la Ford Fiesta, qui peut déjà, par son succès remarquable, être considérée comme un « cheval de Troie » de l'industrie américaine en Europe. D'autre part, General Motors construit une petite voiture, l'X, qui ne consommera pas plus de 9 litres aux 100 kilomètres. Elle sera commercialisée en 1979 avec, comme premier objectif, 40 000 véhicules pour cette année. Ainsi, la reconversion de l'automobile américaine par les géants américains vers des petites cylindrées est une menace redoutable pour les constructeurs français et pour les constructeurs européens.

Quelles sont les difficultés que peut rencontrer la production française sur les marchés extérieurs ? C'est d'abord le risque d'un manque de compétitivité. Pour l'industrie automobile française, un des dangers les plus graves risque d'être celui de la révolution technologique qui, dans quelques années, fera de l'électronique l'un des principaux fournisseurs de l'automobile. Or, dans ce domaine, les firmes européennes — les firmes françaises en particulier — ont accumulé un retard considérable sur leurs concurrents américains et japonais.

D'autre part, alors que les firmes françaises semblent vouloir conquérir le nouveau marché américain, il n'est pas évident qu'elles puissent effectivement être compétitives outre-Atlantique. Les chiffres sont impressionnants à cet égard.

La régie Renault n'a vendu en 1978 que 23 000 véhicules aux U. S. A. — elle est le dix-huitième importateur aux U. S. A. — et Peugeot-Citroën 8 400 ; ce qui est très faible et place ce groupe au dix-neuvième rang des importateurs.

Le Plan Carter d'économie d'énergie et les normes drastiques de sécurité et d'antipollution sont des obstacles extrêmement difficiles pour les automobiles françaises. Ainsi, par exemple, par la procédure du « rappel », une des nombreuses agences gouvernementales américaines peut ordonner le retrait des circuits commerciaux de tel ou tel produit et imposer des modifications au fabricant. Par exemple, il faut savoir que, cette année, la Régie Renault va ainsi devoir « rappeler » 28 000 voitures construites de 1976 à 1978 pour dépassement d'une norme de sécurité américaine en matière d'éclairage.

Toutes ces normes, de plus en plus rigides, sont autant d'obstacles graves. Il est évident que les pays de l'Europe, notamment la France, devront envisager des regroupements au niveau de l'industrie automobile.

Face aux diverses et rudes menaces qui pèsent, comme nous venons de le voir, sur les constructeurs européens, l'alliance des firmes européennes apparaît bien comme une nécessité impérieuse. De nouvelles alliances dans le cadre de l'Europe permettraient de construire en commun, grâce à divers accords passés entre les firmes, un certain nombre d'éléments adaptés ensuite par chacun au profil de ses propres modèles. Ce pourrait être une première étape. A l'heure actuelle, seule la firme Fiat, par la voix de son président, M. Agnelli, semblait favorable à une association des constructeurs européens pour produire en commun, par exemple, des composants. Mais on devrait aller plus loin dans la collaboration européenne pour pouvoir préserver le marché européen : par exemple, il faudrait aussi mettre en commun tous les moyens financiers et intellectuels propres à surmonter les nouvelles normes redoutables imposées par les Américains en matière de consommation de carburant, de sécurité et de lutte contre la pollution.

La vraie solution, monsieur le Premier ministre, n'est-ce pas l'automobile européenne ?

C'est donc par le rapprochement européen que l'on pourra surmonter le formidable impact qu'aurait, en Europe et dans le monde entier, la gamme des petites cylindrées construites par les Américains. Tous les grands constructeurs de la C.E.E. devraient mettre en commun leur capacité de recherche, faire un effort considérable et construire mieux que les Américains une gamme de voitures consommant moins, polluant moins, plus sûres, moins chères, plus fiables et plus compétitives.

L'automobile de demain ne sera pas française, elle ne sera pas allemande, elle ne sera pas anglaise, elle ne sera pas italienne, elle ne pourra être qu'européenne. C'est sans doute à ce prix que l'industrie automobile française ne sera pas, demain, une nouvelle branche en difficulté, au même titre que l'industrie textile ou l'industrie sidérurgique aujourd'hui.

C'est en nous engageant sans tarder vers une Europe de l'automobile que nous parviendrons à maintenir l'activité de cette industrie, à la développer, à la placer à la dimension des mutations du monde qu'elle doit désormais affronter. (*Applaudissements sur les traverses de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I., du C.N.I.P. et sur quelques traverses de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Herment, auteur de la question n° 176.

**M. Rémi Herment.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, déjà vivement préoccupés par la régression démographique de leur département, les Meusiens viennent de ressentir, à leur échelle, les conséquences directes et indirectes de la crise de la sidérurgie. Ils sont certes, et à tort, considérés comme se trouvant en marge de l'épicentre de l'événement. Et pourtant, c'est une secousse inattendue que ressent l'économie meusienne, une secousse qui, j'y insiste, est en valeur relative aussi sensible, aussi désastreuse que pour les autres départements lorrains.

C'est l'appel des « petites collectivités » locales dont je voudrais ici me faire l'écho, celui des circonscriptions « fidèles » et tellement longtemps mesurées dans leurs réactions qu'on a fini par s'habituer à n'être plus attentifs à leur voix.

Pourtant, l'analyse est aujourd'hui saisissante, pour ne pas dire pétrifiante. Sa conclusion s'exprime d'une manière lapidaire et ne souffre pas, me semble-t-il, d'effets lyriques. Pour la Meuse, et du fait des migrations quotidiennes des travailleurs, des emplois de sous-traitance indirectement mis en cause, des incertitudes, ou plus malheureusement, désormais, des certitudes touchant l'avenir des fours à chaux, c'est 6 000 emplois compromis, pour ne pas dire sacrifiés. Rapportés à la population active, c'est incontestablement 13,5 p. 100 de son effectif qui sont soudainement atteints et dont l'avenir devient cruellement incertain.

Les angoisses naissent, humainement compréhensibles, les réactions les plus imprévisibles sur tous les plans peuvent se trouver légitimées par un désarroi communicatif. Ce ne sont pas des explications trop peu convaincantes ou des assurances imprécises, dans le temps comme dans l'espace, qui permettent de les surmonter.

Des populations atterrées s'interrogent sur la soudaineté des évidences, prêtes, à n'en pas douter, à placer ailleurs leurs espérances et à être la proie de ceux qui attendent l'événement.

Cela, c'est très schématiquement la situation et ses conséquences. Il était de mon devoir de vous exposer celle-là et de laisser pressentir celles-ci.

En janvier dernier, je m'étais tourné vers vous, monsieur le Premier ministre, pour réclamer une action volontariste de la D. A. T. A. R., mais non de celles qui ont pour conséquence d'hypertrophier les métropoles régionales et de transférer les déséquilibres. Vous aviez bien voulu me répondre que votre politique de décentralisation s'exerçait au profit des zones les plus défavorisées et qu'aucune région n'était exclue de votre action. Je m'étais senti rassuré, persuadé que les fées ministérielles veillaient au chevet meusien. C'est alors que, brutalement, surgissent les nouvelles désillusions sous forme de suppressions de services là où précisément on attendait leur renforcement : suppression envisagée de brigades de gendarmerie, de classes, transferts parfois insidieux d'unités militaires, transfert de Bar-le-Duc à Nancy d'un centre de tri paquets, alors que la production d'une usine locale assure à elle seule 50 p. 100 du trafic régional, fermetures de classes, fermetures de lignes de chemin de fer. En bref, accumulation raffinée de tous les facteurs de la désertification accélérée des zones rurales.

Alors, je m'interroge et je m'inquiète en éprouvant le sentiment qu'il existe deux politiques : d'une part, celle que l'on annonce aux étages les plus élevés, que l'on peut trouver raisonnée et raisonnable et à laquelle on souscrirait volontiers ; d'autre part, celle que pratiquent, dans les rez-de-chaussée ou les sous-sols administratifs, les démolisseurs et les maniaques des ratios et des seuils de rentabilité.

J'en appelle au Gouvernement pour qu'il veille à ce que l'action soit conforme à la pensée et qu'il me donne l'assurance qu'aucun service ne sera supprimé ou transféré sans une décision expresse prise à l'échelon le plus élevé. Telle était ma question orale, monsieur le Premier ministre, lorsque notre Haute assemblée décida, avec le Gouvernement, de l'organisation d'un débat sur l'emploi.

L'emploi, sa situation, son évolution, sa dégradation évidente font fréquemment l'objet d'explications, de justifications dogmatiques par des économistes brillants qui tendent à faire partager leur résignation parce que, selon eux, « les choses étant ce qu'elles sont », elles ne sauraient aller autrement. (*Sourires sur les travées socialistes.*)

Beaucoup d'entre nous perçoivent le problème, sa dimension et ses incohérences, dégagés des *a priori* théoriques et ayant du sujet une vue et une opinion formées à partir de l'observation simple des faits et des réflexions qu'elle leur suggère. C'est cette opinion que je voudrais aujourd'hui exprimer après avoir, il y a quelque temps, exposé, dans une question orale dont je viens de rappeler la teneur, les perspectives inquiétantes qui, dans ce domaine, s'offrent au département que je représente.

Nous sommes tous convaincus de la réalité du problème, de sa gravité. Beaucoup partagent la certitude gouvernementale — indéniable, hélas ! — selon laquelle les données nouvelles de l'économie mondiale font que, désormais, bien des choses ne sauraient plus être tout à fait comme avant. Cette prise de conscience étant faite, pouvons-nous cependant nous demander si celle-ci est intervenue à temps et si cette vérité, qui s'imposait, n'aurait pas commandé plus tôt des choix et des politiques de conversion trop longtemps différés et aujourd'hui précipités.

Incontestablement, nous avons mal géré la période de forte croissance. Nul ne peut contredire, je pense, les techniciens qui affirment qu'avec les normes nouvelles, une même production d'acier pourra être assurée avec 38 000 travailleurs contre 154 000 hier. Même si nous refusions aujourd'hui cette évidence, les dures lois de la compétition internationale nous la rappelleraient sans doute demain. Alors — et ce fut bien le cas pour la sidérurgie — on improvise entre deux échéances électorales plutôt que d'organiser de manière planifiée ; puis, devant l'ampleur d'une réaction légitime, en tout cas socialement et humainement explicable, on aménage et, finalement, on recule plus ou moins.

Je ne voudrais pas être taxé de pessimisme, mais qui oserait dire que ces mutations technologiques, avec ce qu'elles représentent pour l'emploi, ne concerneront pas bientôt aussi le secteur automobile sur lequel, précisément, on veut compter pour compenser une partie des pertes d'emplois de la sidérurgie ? Plutôt que de l'avouer, et pour mieux entretenir l'illusion immédiate, nos experts semblent s'en tenir à une politique de l'autruche au point de vouloir introduire directement sur place une concurrence étrangère, dont la présence risque de créer sans doute plus de problèmes à terme qu'elle n'aide à en résoudre dans l'immédiat.

Mais tous les éléments de notre économie sont étroitement solidaires, et ce qui affecte l'un d'eux retentit durement et presque immédiatement sur les autres.

Deux domaines, liés à l'emploi, doivent aussi être considérés désormais de près : l'évolution de la démographie et le régime des retraites.

Faute d'une politique familiale, inspirée moins par les avantages matériels que par la recherche et la sauvegarde acharnée du cadre dans lequel la famille peut le mieux s'épanouir, le vieillissement du corps social s'accroît. Alors, combien d'actifs devront soutenir — et à quel prix ? — des régimes de retraite surchargés de préretraités, régimes dont certains économistes redoutent déjà la faillite ?

Indéniablement, le tableau qui s'offre à nous est sombre, mais il faut le brosser complètement. Il faut en considérer tous les aspects avec réalisme, lucidité et honnêteté intellectuelle et politique. Il faut le faire avec courage et ne rien dissimuler aussi des sacrifices qui s'imposent. Mais, là encore, faut-il, pour y faire adhérer, que le poids de ceux-ci soit à coup sûr équitablement réparti !

Ces considérations de caractère très général, je voudrais les compléter par les remarques que me suggèrent les échanges que j'ai constamment avec mes compatriotes, avec des élus locaux ou des travailleurs. Souvent étrangers aux théories incertaines, les intéressés réagissent cependant avec un bon sens qui, je le crois, contient aussi, et sur bien des plans, une part de la solution à nos difficultés.

C'est, tout d'abord, l'observation que si la France compte un million de chômeurs, elle fait aussi appel à un million de travailleurs étrangers. Chacun sait, bien sûr, que pour la plupart ces travailleurs immigrés se résignent à des travaux difficiles auxquels nos compatriotes répugnent généralement.

Le travail manuel s'est ici dégradé parce que le travailleur manuel s'est longtemps senti délibérément humilié. Or il faut donner aux hommes le sentiment de leur utilité sociale.

Mais cette situation découle moins de conditions matérielles que d'un climat psychologique créé par un régime d'enseignement qui a sans nul doute contribué à la déconsidération de ce travail manuel. C'est là aussi qu'il faut agir et si l'on s'est trompé — ce qui semble aujourd'hui évident — il faut savoir courageusement « réformer la réforme ».

Il est temps, pensons-nous, de renoncer à ce régime de scolarité systématique jusqu'à seize ans. Il convient de l'adapter aux circonstances et, dans le cadre d'une politique active de revalorisation matérielle et morale du travail manuel, de développer un régime mixte conciliant la pratique professionnelle « sur le tas » et la culture générale et technologique dans les centres de formation d'apprentis.

C'est aussi à l'égard du monde rural et de l'agriculture — facteur important de l'économie nationale — qu'une autre politique s'impose. Celle-ci devrait être inspirée par la nécessité de stopper l'hémorragie des campagnes et de les revitaliser. N'est-il pas troublant, en effet, de constater que si l'Europe compte aujourd'hui six millions de chômeurs, l'agriculture a perdu six millions de ses travailleurs depuis quelques années seulement ?

Il faut donc limiter plus encore la possibilité de concentration des exploitations. Il faut sauvegarder et restaurer l'exploitation familiale qui, sur des structures moyennes, permet d'orienter la polyculture et de conserver les productions animales dont on constate qu'elles sont généralement abandonnées quand l'exploitation grandit.

Une telle observation fait d'ailleurs naître actuellement de vives inquiétudes pour un avenir du marché de la viande, par exemple, auquel il conviendrait de réfléchir. Ce sont aussi tous les problèmes du développement de ces industries de transformation — qui interviennent en aval de la production — qui surgiront inévitablement.

La désertification des zones rurales et, corrélativement, la concentration et les transferts de déséquilibres doivent être systématiquement combattus. Ils doivent l'être autrement que par des affirmations quotidiennement démenties par une politique de suppressions de services et de regroupement mise en œuvre par des tyranneaux de province ou de ministère, qui se soucient bien peu de mettre leurs actions en accord avec une doctrine officielle dont ils s'affranchissent. Et puis, a-t-on jamais calculé les coûts sociaux des villes tentaculaires et des métropoles ?

Il faut donc entrer — et délibérément — dans la voie de la décentralisation : celle des initiatives, celle des décisions, celle des services. Sans doute certains, par un intérêt bien compris, lui préfèrent-ils une centralisation qui prétend trouver sa justification dans la prétendue nécessité d'harmoniser dans l'unité, alors qu'elle ne parvient qu'à paralyser dans la fantaisie.

Les conclusions d'un colloque récent, tenu ici même, salle Médicis, sur le thème de la décentralisation, nous laissent entrevoir que ce serait là, précisément, l'objectif de la D. A. T. A. R. — délégation à l'aménagement du territoire

et à l'action régionale. Je dirai seulement, en me répétant et en renvoyant aux précisions de ma propre question orale, que les réalités de la politique suivie démentent — et de la manière la plus flagrante — ces déclarations d'intentions délibérément ignorées de ceux qui ont la capacité de décider.

On serait tenté d'affirmer qu'il y a, à cet égard, la France qui pense et la France qui agit, chacune ignorant l'autre jusqu'à l'instant où se manifeste, enfin, la France qui réagit.

Pour illustrer ce propos de brefs mais significatifs exemples, je voudrais revenir sur le colloque consacré aux problèmes de décentralisation. J'observais que s'y était dégagé, comme priorité, le « développement du secteur tertiaire en province ».

Eh bien ! les ministres concernés pourraient-ils me dire pourquoi, en Meuse, le poste de médecin départemental inspecteur de la santé n'a pas de titulaire depuis sept ans ? Pourquoi il existe à la préfecture de la Meuse, et à l'état permanent, six ou sept postes d'attachés non pourvus ? Pourquoi le poste unique d'attaché principal y est vacant depuis cinq ans ? Pourquoi dix postes d'assistants sociaux sont, en permanence, disponibles ? Pendant le même temps — ô paradoxe ! — 9 000 candidats s'inscrivent au concours organisé au plan national pour le recrutement de 200 secrétaires administratifs.

Je borne là mon énumération ! Pourtant, il s'agit, comprenons-nous bien, de postes créés, budgétairement existants. Pourquoi l'Etat contribue-t-il lui-même si mal à la solution du problème de l'emploi et à la répartition géographique de ses agents ?

La situation ne commanderait-elle pas que l'on organise un recrutement local ou régional pour qu'ainsi que l'indiquait récemment un chroniqueur économique, « une politique de l'emploi prenne son contenu et ses formes, sur place, le plus près possible de ceux dont elle veut changer la vie » ?

C'est à une large réflexion que nous devons nous livrer. Ce sont des décisions commandées par le pragmatisme que nous devons adopter.

C'est au niveau le plus décentralisé possible que doit être puisée l'inspiration d'une nouvelle politique de l'aménagement du territoire dont nous serions moins soucieux de connaître les motivations théoriques que de percevoir enfin les manifestations concrètes.

Nous voudrions ne pas avoir la tentation de conclure, un jour prochain, que la situation économique est désormais trop sérieuse pour la laisser aux mains des économistes. (*Applaudissements sur les travées du C. N. I. P. et de l'U. C. O. P. — M. Maurice Schumann applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fourcade, en remplacement de M. Bettencourt, auteur de la question n° 193.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, prenant la parole dans ce débat au nom du groupe de l'union des républicains et des indépendants, je tiens d'abord à remercier mon collègue et ami, M. Bettencourt, qui m'a permis de reprendre sa question orale sur la situation de l'emploi en Haute-Normandie.

Prenant en compte les inquiétudes et les interrogations de tous mes collègues, et plus particulièrement de ceux qui représentent l'une des quarante-cinq zones critiques du chômage que connaît aujourd'hui notre pays, je voudrais situer mon intervention au niveau de la politique globale de l'emploi.

J'ai été précédé sur ce terrain, tout à l'heure, par M. Blin. Aussi, ne serez-vous pas étonné, monsieur le Premier ministre, que sur beaucoup de points je défende comme lui un certain nombre de propositions qui nous sont communes.

Mais à ce point du débat, je ne voudrais pas revenir sur l'explication du passé. Le temps n'est plus, je crois, de disserter sur les causes du chômage ou sur les mesures qui auraient pu être prises avant le changement du prix de l'énergie dans une autre situation internationale. Nous sommes au printemps de 1979, le Gouvernement vient d'arrêter les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan, les perspectives de l'emploi pour les prochaines années sont préoccupantes. C'est pourquoi, afin d'approfondir le dialogue que, monsieur le Premier ministre, vous avez bien voulu accepter d'ouvrir avec le Sénat, ce dont nous vous remercions, je limiterai mon propos à quelques questions essentielles. Faut-il changer le cap de la politique économique ? Quelles mesures spécifiques pour les zones critiques du chômage ? Peut-on faciliter l'embauche ? Soutient-on assez l'activité des entreprises ? Sur quoi débouchent les premières esquisses du VIII<sup>e</sup> Plan ?

Premier point : faut-il changer le cap de la politique économique actuelle ?

Vous êtes très attaqué, monsieur le Premier ministre, on l'a vu, et pas toujours de manière très cohérente. Face à votre souci principal de faciliter l'adaptation de notre économie aux nouvelles conditions de la concurrence internationale, ce qui implique la recherche obstinée de l'équilibre de la balance des paiements et donc la stabilité du franc, vos adversaires vous reprochent à la fois des résultats trop fragiles en matière de

lutte contre l'inflation et trop de prudence dans le domaine du soutien de l'activité. Ils parlent d'austérité, de récession et de recul alors que, depuis le début de votre action, le taux de croissance, la progression du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés et l'évolution des transferts sociaux sont tous positifs.

Pour moi, pour mes collègues du groupe de l'union des républicains et des indépendants, le cap que vous avez donné à la politique d'ensemble doit être maintenu. Le nouvel alourdissement de la facture pétrolière le rend plus difficile, certes, mais la récente entrée du franc dans le système monétaire européen et la nécessité, pour survivre, de respecter les disciplines de compétitivité et de recherche technologique qu'imposent les circonstances nous obligent à rejeter toute solution de facilité.

Vous avez donc notre appui pour persévérer. Nous sommes d'accord pour considérer que seules des entreprises sainement gérées peuvent créer des emplois durables et pour accepter que l'objectif premier de la politique économique soit d'équilibrer nos comptes extérieurs et de préserver la monnaie.

Nous sommes d'accord pour estimer que le seul remède au chômage réside dans un effort persévérant de développement, de renforcement et de création d'entreprises, effort qui doit s'appuyer — M. Herment vient de le dire — sur une politique énergique d'aménagement du territoire combattant aussi bien les excès du recours, dans certaines régions, aux travailleurs étrangers que la désertification de nos régions rurales et de montagne.

Nous sommes d'accord, enfin, sur le fait que le déséquilibre cumulé des comptes de l'Etat, des collectivités locales et des régimes sociaux ne peut dépasser les limites actuelles et qu'on ne saurait vouloir lutter efficacement contre l'inflation en acceptant des déficits toujours croissants.

Cet accord sur le fond, monsieur le Premier ministre, mon groupe m'a chargé de vous le donner. Bien entendu, il n'est pas exempt de quelques critiques de détail ou de propositions complémentaires. C'est de cela que je vais maintenant traiter.

Deuxième point, quelles mesures spécifiques comptez-vous prendre pour les zones critiques du chômage ?

Tous, nous sommes préoccupés par l'évolution globale du nombre des demandeurs d'emploi, des chômeurs secourus et des licenciements. Bien que faisant la différence entre les mouvements à long terme de notre corps social et les conséquences brutales, dans certaines zones, des reconversions industrielles, nous constatons que l'opinion publique est de plus en plus inquiète devant les difficultés graves que rencontrent les travailleurs dans ces zones critiques, dans celles où le nombre des licenciements déjà intervenus ou annoncés et l'accélération rapide du nombre des demandeurs d'emploi créent des problèmes qui dépassent le cadre des entreprises pour affecter en réalité la vie collective.

D'autres orateurs évoqueront demain la situation de l'emploi en Lorraine, dans le Nord ou en Loire-Atlantique. Permettez-moi de me référer pendant quelques instants au dossier établi par M. Bettencourt au sujet de la Haute-Normandie. Je le fais d'ailleurs, je crois, avec l'accord de M. Lecanuet.

En effet, dans cette région qu'on a tendance à considérer comme une région pilote de la croissance et de l'expansion, de février 1977 à février 1979, soit en deux ans, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites s'est accru de 59 p. 100, et ce nombre représente aujourd'hui près de 7,8 p. 100 de la population active contre seulement 4,8 p. 100 en février 1977.

Comme, par ailleurs, durant la même période de deux ans, le nombre des offres d'emploi a baissé de 46,6 p. 100, cette région fortement industrialisée connaît aujourd'hui une situation plus mauvaise que d'autres zones dont on parle beaucoup, et l'on s'interroge, avec beaucoup d'inquiétude, sur ce qui se passera dans les prochains mois.

Les dirigeants régionaux sont également frappés du pourcentage élevé des femmes — 52,4 p. 100 — et des jeunes — 44,5 p. 100 — figurant dans les statistiques des demandeurs d'emplois et vous ne serez pas étonnés de savoir que c'est dans ces deux catégories, les femmes et les jeunes, que, depuis deux ans, le taux d'accélération du nombre de demandeurs d'emploi a été le plus important.

Ces chiffres, que j'extrait du dossier de M. Bettencourt, sont caractéristiques d'une dégradation rapide et récente de l'emploi. Le taux du chômage devient critique et des mesures spécifiques s'imposent. Qu'allez-vous faire ?

Certes, de nombreuses mesures ont déjà été prises, soit pour intensifier la politique d'aménagement du territoire, soit pour pallier les conséquences sociales des licenciements massifs dans ces zones. Mais, comme il ne peut être question de renoncer aux reconversions industrielles nécessaires pour sauvegarder l'appareil de production lui-même, et non pas telle ou telle entreprise, il faut y ajouter deux propositions que je voudrais vous présenter.

La première consisterait à créer un fonds social, de statut analogue au fonds européen, bien connu de nous tous ici, qui permettrait, par un système de contrats ou de conventions, librement négociés avec les collectivités locales, avec les établissements publics régionaux, avec les entreprises en reconversion, de financer des actions de formation, la création d'emplois d'utilité collective, et les investissements d'infrastructures supplémentaires qui pourraient être utiles dans les zones considérées.

Il est essentiel de disposer d'un outil souple, adapté aux problèmes de chaque terroir, rapide dans ses interventions et, par conséquent, efficace.

Je laisserai de côté, pour le moment, le problème du financement de ce fonds social, mais, sur l'intervention d'un tel mécanisme travaillant de manière contractuelle, par des conventions aussi décentralisées que possible, tout le monde doit pouvoir être d'accord.

La deuxième proposition consisterait, bien sûr, à décentraliser davantage, vers les départements et les comités locaux de l'emploi, le maximum de compétences et d'innovations.

Au cours de la réunion de groupe que nous avons tenue avant que soit préparée cette intervention, mes collègues, MM. Jozeau-Marigné, Boscary-Monsservin et d'autres, me signalaient à quel point l'organisation locale des différentes formations — formation initiale pour les jeunes, formation complémentaire, formation professionnelle des adultes — n'était pas adaptée aux problèmes concrets de l'emploi dans chacun de leur département et combien la cascade de décisions à obtenir pour « remonter » à Paris et « redescendre » au niveau de la région ou du département compliquait la solution des problèmes.

Face à ces problèmes difficiles sur le plan humain et même sur le plan de l'ordre public, que nous connaissons dans les quarante-cinq zones recensées par l'I. N. S. E. E., c'est par une décentralisation beaucoup plus grande et une délégation de compétences aux responsables locaux que vous pourrez sans doute apporter des solutions plus rapides et plus efficaces aux difficultés rencontrées par ces différentes régions.

J'en viens à mon troisième point : peut-on favoriser l'embauche, et dans quels secteurs ?

Pour que les jeunes trouvent un emploi lorsqu'ils quittent l'école ou l'université, pour que les suppressions de postes de travail entraînées par la reconversion de certaines industries, mal placées dans la compétition internationale, soient compensées par des créations, la mise en place de nouveaux emplois est au centre de nos préoccupations.

Certes, l'utilisation de moyens puissants et coûteux, dans le cadre du fonds spécial d'adaptation industrielle, permet-elle de parer au plus pressé et de créer de nouvelles usines dans certaines zones critiques. Mais nous estimons, mes amis et moi, que le potentiel d'emplois que recèlent les petites et moyennes entreprises, artisanales, commerciales et industrielles, n'est pas suffisamment utilisé.

Je ne voudrais pas reproduire, à cette tribune, les excellents arguments que mon collègue, M. Blin, a présentés tout à l'heure ; je préciserai simplement qu'il existe aujourd'hui 827 480 entreprises en France qui occupent entre un et neuf salariés, alors que l'on n'en trouve plus que 66 200 qui emploient de dix à dix-neuf salariés.

Cette situation provient du fait que le seuil de dix salariés constitue un véritable blocage. Dans la ligne des propositions adoptées lors du dernier congrès de l'U. D. F., nous souhaitons une action énergique et efficace pour aménager les dispositions fiscales, financières et sociales qui bloquent l'embauche dans les petites entreprises.

Depuis trois ans, le nombre des artisans a augmenté parce que les seuils ont été modifiés, mais c'est pour la petite entreprise industrielle, pour la petite entreprise commerciale, pour la petite entreprise de travaux publics et du bâtiment que le seuil représente une gêne à l'heure actuelle.

Une proposition de loi sera prochainement déposée à cet effet. Elle a pour objet d'aménager les seuils de dix et de cinquante salariés, qui constituent les deux verrous de notre développement industriel et commercial, et de supprimer leurs effets néfastes. Nous y attachons une grande importance, car, pour un faible coût, comme l'a dit M. Blin, plusieurs dizaines de milliers d'emplois, répartis sur l'ensemble du territoire et apportant, par conséquent, des solutions aux problèmes aussi bien de la désertification des zones rurales que des grandes agglomérations, pourraient être créés rapidement en quelques mois.

Il est un moment où le coût trop élevé des charges sociales et le surcroît de protection dont bénéficient les travailleurs se retournent contre eux. Ce que nous demandons, c'est de permettre aux partenaires sociaux, comme cela vient d'être fait pour l'indemnisation du chômage, de se concerter pour atténuer, grâce à une loi-cadre, les inconvénients de seuils trop rigides et pour éviter de pousser les entreprises qui ont des commandes — et il en est, heureusement, un certain nombre — à se diriger

vers les heures supplémentaires et le recours aux organismes de travail temporaire.

Monsieur le Premier ministre, votre majorité formule, sur ce point du déblocage de l'embauche, tout au moins en ce qui concerne les entreprises de petite dimension, des propositions précises. Elle souhaite que vous les accueilliez avec un esprit d'ouverture aussi grand que le soutien qu'elle vous apporte.

La quatrième question consiste à se demander si l'activité des entreprises est, actuellement, assez soutenue.

Cette question s'inscrit dans un contexte heureusement modifié depuis la semaine dernière. Les mesures de soutien que vous avez proposées au conseil des ministres pour favoriser l'investissement productif, développer l'effort de recherche et financer l'exportation vont dans le bon sens, même si certains d'entre nous estiment qu'elles sont trop tardives. Mais vous les avez prises, vous leur avez donné un effet jumelé sur 1979 et 1980, vous les avez situées dans le cadre de la riposte nécessaire des économies des pays importateurs de pétrole face à la majoration des prix de ce produit. Mes amis et moi-même tenons à vous en donner acte.

Nous souhaiterions cependant qu'à ces mesures en fussent apportées deux complémentaires.

La première concerne le secteur du bâtiment et des travaux publics. Nous constatons, dans nos villes, dans nos villages, qu'il existe une demande solvable de logements en accession à la propriété ; nous constatons que, dans beaucoup de petites villes et de bourgs ruraux, la construction de logements sociaux destinés à la location peut constituer un élément essentiel de revitalisation et de soutien à l'activité ; nous constatons enfin que la reconquête des cœurs de ville et la réhabilitation du patrimoine ancien n'ont pas encore atteint leur rythme de croisière. C'est pourquoi nous demandons que l'effort soit intensifié et mieux réparti sur le territoire national.

De même, de très nombreux petits chantiers de travaux publics, de très nombreuses déviations routières, de très nombreux aménagements en vue d'améliorer la circulation et de très nombreux chantiers en matière de navigation fluviale ou autres sont prêts à être lancés.

Nous pensons qu'un effort de financement à moyen et long terme doit être recherché afin de redonner à l'ensemble des entreprises un carnet de commandes plus étoffé.

Notre deuxième proposition, monsieur le Premier ministre, a trait à l'incitation à l'exportation. Trop peu d'entreprises participent effectivement au développement des échanges internationaux, surtout dans les secteurs des biens d'équipement, des industries agro-alimentaires et des produits de large consommation.

Que pensez-vous faire pour simplifier les procédures, alléger les charges financières et élargir les garanties, surtout à l'égard des petites et moyennes industries ? Comment redéployer nos représentations à l'étranger pour aider effectivement leurs efforts de prospection commerciale ?

Si nous voulons atteindre le taux de croissance le plus élevé possible pour résorber le chômage, sans tomber dans le déséquilibre commercial, c'est par le développement des exportations que passe la solution.

Quels sont les projets du ministre du commerce extérieur, quels sont les moyens dont il dispose, quelles sont les actions qu'il entreprend ? Vous mesurez, j'en suis sûr, de par vos fonctions passées, toute l'importance de cet effort qu'il nous faut accomplir pour préserver notre dynamisme.

Je voudrais achever cette intervention, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, en évoquant l'avenir.

Les premières informations dont nous disposons sur le VIII<sup>e</sup> Plan — je vous le dis tout net — nous préoccupent fortement. Nous ne voyons pas clairement vers quel type de société nous nous orientons.

Il est clair que les contraintes extérieures nous obligeront à sans cesse accroître la compétitivité de nos productions, il est vraisemblable que la population active agricole continuera à diminuer, il est probable que les progrès de la télématique atténueront le rôle du secteur tertiaire comme créateur net d'emplois.

Je suis, monsieur le Premier ministre, le représentant d'un département urbain dans lequel chaque année, depuis dix ans, la disparition d'emplois industriels a été compensée par des créations d'emplois tertiaires.

Tout ce qui nous est annoncé dans les rapports aussi brillants que solennels sur la réduction du rythme de créations d'emplois dans l'ensemble du secteur des services signifie que dans un, deux ou trois ans, les départements fortement industrialisés qui se dépeuplent n'auront plus de possibilités de création d'emplois.

Quelle est la politique globale de l'emploi qui va être proposée à nos concitoyens ? C'est parce que cette interrogation est pour nous fondamentale qu'il convient de préparer dès aujourd'hui les formations scolaires et professionnelles débou-

chant sur les emplois de demain ; c'est dès aujourd'hui qu'il faut envisager les réformes de structure — je pense à la fiscalité locale, à l'assiette des cotisations sociales, aux circuits de financement des investissements, à la nécessaire réduction des inégalités — pour pouvoir mieux conduire l'évolution de notre société.

Certes, la construction européenne — Mme Brigitte Gros l'a dit avant moi — viendra sans doute faciliter quelque peu la solution de nos difficultés sans les régler complètement. Rien ne pourra nous dispenser de nos efforts.

Nous aurons dans quelques semaines un grand débat sur les orientations du VIII<sup>e</sup> Plan et je ne veux pas anticiper sur les interrogations qu'à cette occasion nous vous poserons. Mais il est important que vous sachiez, monsieur le Premier ministre, que nous plaçons le problème de l'emploi au centre de nos préoccupations d'avenir. Au-delà de ses aspects économiques et humains, il commande la cohésion de notre société et le futur de nos enfants. C'est pourquoi nous attendons avec confiance les réponses que vous voudrez bien apporter à nos questions. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du C. N. I. P., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur quelques travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Schumann, auteur des questions n<sup>os</sup> 149, 154 et 198.

**M. Maurice Schumann.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, ma préoccupation majeure, vous le comprendrez sans peine, sera de ne pas répéter les vérités qui ont déjà été énoncées cet après-midi à cette tribune, notamment par Mme Brigitte Gros, dont l'avertissement m'a semblé salutaire, ainsi que par M. Maurice Blin, M. Rémi Herment et M. Jean-Pierre Fourcade.

Au surplus, en entendant, au début de cette séance, notre collègue, M. Béranger, je me disais que certaines des critiques formulées par une opposition constructive peuvent être fort efficaces.

Vous ne serez pas surpris si je fais l'aveu que j'ai été très flatté d'entendre M. Le Pors, porte-parole du groupe communiste, emprunter à un discours que j'avais prononcé à cette tribune une formule qui, j'espère, est de bon augure et qui lui permettra de se rallier à l'ensemble des observations que je vais présenter aujourd'hui. (*Sourires.*) Mais, je crains d'être, sur ce point, un peu trop optimiste.

A vrai dire, en suivant le débat que réhausse votre présence, monsieur le Premier ministre, je songeais à une formule récemment forgée par M. Alfred Sauvy dont la clairvoyance ne s'applique pas seulement au problème qui commande tous les autres, celui de notre avenir démographique et familial.

« A la différence de 1938, il n'y a pas aujourd'hui dans notre pays » — disait M. Sauvy — « de verrou majuscule que l'on puisse desserrer pour retrouver l'essor. Nous avons affaire à une multitude de verrous de dimensions inégales. »

C'est, monsieur le Premier ministre, cette multiplicité des verrous qui complique votre tâche. Aussi, les trois questions orales — qui m'ont été dictées par l'angoisse de mes mandants mais qui ne sont que le reflet régional d'un malaise général — ont-elles pour seul objet de mesurer, et peut-être de vous aider à mesurer vous-même, la dimension de trois verrous parmi beaucoup d'autres, trois verrous qui, d'ailleurs, condamnent la même porte — celle de l'investissement, celle du retour progressif et nécessaire au plein emploi, celle donc du seul avenir acceptable pour notre conscience comme pour notre jeunesse — trois verrous dont l'un est d'ordre tarifaire, le deuxième d'ordre fiscal, le troisième d'ordre moral.

Ce n'est pas à vous qu'il faut le dire, monsieur le Premier ministre, le tarif extérieur commun est, en quelque sorte, la carte d'identité de la Communauté économique européenne. Plus on est, comme l'on dit, européen, plus on doit en être convaincu. Eh bien, laissez-moi vous en faire l'aveu, sans malignité, sinon sans nostalgie : il m'arrive de regretter le temps où vous étiez vice-président de la commission des Communautés et où nous veillions ensemble au respect de la préférence communautaire et de la solidarité financière, mieux encore, à la crédibilité de la protection que la Communauté, si elle entend justifier son nom, doit garantir à ses membres. Je ne pense pas seulement à la politique agricole commune, aux montants compensatoires, qui feront l'objet d'autres débats ; je pense également à un exemple très récent ; il concerne l'industrie textile, mais il a valeur d'avertissement pour toute l'économie française.

Je m'explique : il y aura bientôt deux ans, votre gouvernement, sur l'insistance répétée du Parlement, et d'abord du Sénat — nous pouvons le dire sans forfanterie, n'est-ce pas, monsieur Miroudot ? — prenait un certain nombre de mesures unilatérales pour endiguer les importations sauvages dont plusieurs de nos régions ressentent les effets meurtriers. L'exemple français et la ténacité française permettent la négociation d'un arrangement multifibres dans des conditions relativement satis-

faisantes. Le principe même de cet arrangement est la fixation, pour les produits sensibles et surtout pour huit d'entre eux, de plafonds globaux, dont le respect rigoureux engage l'honneur des signataires, donc de la Communauté, et commande toute politique possible de restructuration ou d'assainissement. En effet, moins on refuse de s'installer dans une économie figée qui risque de devenir très vite une économie assistée, plus on est amené à élaborer des plans professionnels — vous les avez d'ailleurs recommandés vous-même — qui perdent toute signification si les prévisions et, je le répète, les engagements sur lesquels ils reposent en matière d'importations doivent être constamment remis en cause.

C'est ici qu'interviennent deux documents que j'ai le devoir de produire à la tribune. L'un des deux, monsieur le Premier ministre, est à votre honneur, l'autre est beaucoup moins à l'honneur de vos anciens collègues.

Il y a deux mois, je vous ai donné l'alerte à propos de négociations qui étaient sur le point de s'engager entre les Neuf et la Chine. J'ai été, en juillet 1972, le premier ministre des affaires étrangères d'un pays de la Communauté que Pékin et le Président Mao Tsé-toung aient accueilli. Nul n'attache plus d'importance que moi au développement des relations économiques entre la Chine et la France, mais je connais assez les Chinois pour savoir qu'ils tiennent au respect rigoureux des contrats et sont, par conséquent, capables de comprendre la valeur des engagements écrits et chiffrés.

Votre réponse en date du 5 mars 1979 avait la clarté du cristal : « Les autorités françaises » — m'écriviez-vous — « continueront de suivre avec la plus grande vigilance l'évolution de ces négociations et veilleront à ce que celles-ci ne remettent pas en cause les plafonds globaux » — phrase clé, phrase limpide dont je vous remercie encore — « pour les huit produits textiles les plus sensibles. » Or, la semaine dernière, la commission, comme si elle voulait justifier les reproches dont elle est parfois l'objet et auxquels, en raison de notre commune expérience, je ne m'étais jamais associé, a cru pouvoir adresser au conseil un mémoire de propositions qui, le plus explicitement sinon le plus tranquillement du monde, préconise, au paragraphe 18, le dépassement des contingents — qu'elle a elle-même négociés — et donc la remise en cause de la notion même de globalisation au nom de laquelle l'arrangement multifibres a été, toujours par elle-même, débattu, conclu et justifié. Que deviendrait, dans tout cela, la crédibilité communautaire si — je suis heureux de vous en donner acte, ainsi qu'à vos ministres, et notamment à M. Jean-François Deniau, votre successeur Quai Branly — le Gouvernement français n'avait pas tenu bon ? Je vous en adjure : confirmez-nous que vous ne fléchirez pas.

Je voudrais pouvoir dire que votre fermeté ne s'est jamais démentie. Dans l'ensemble, c'est vrai ; mais je suis obligé de formuler une réserve : il aurait été logique d'exclure le textile des négociations commerciales multilatérales dites *Tokyo round* ; toutes les industries européennes l'avaient demandé, en s'appuyant sur les excellents arguments que leur fournit la politique douanière des Etats-Unis. A défaut de l'exclusion pure et simple, fallait-il abaisser les nouveaux droits applicables aux tissus de textiles chimiques jusqu'au taux de 10 p. 100, jusqu'à priver, en d'autres termes, la protection douanière de toute signification ? Je pose la question d'autant plus haut que, dans l'ensemble, et pour d'autres produits — en premier lieu le velours — la fermeté dont M. Jean-François Deniau ne s'est pas départi a été payante parce que justifiée.

Toutefois, j'ai sous les yeux le relevé du résultat des négociations commerciales multilatérales et, pour ce qui concerne la France, à l'exception du fait que j'ai cité — et que je déplore — je dois dire que vous êtes demeuré rigoureusement fidèle au principe d'une saine gestion, d'une saine défense de l'entité européenne.

Vous me répondrez, j'en suis sûr, en tenant compte d'un chiffre et d'une image. Le chiffre, c'est celui des importations de produits cotonniers pour les deux premiers mois de l'année. J'attire votre attention sur le fait qu'il redevient très inquiétant. Quant à l'image, je l'emprunte à notre collègue Grimaldi, membre du groupe socialiste, qui, au cours d'un récent colloque télévisé avec mon ami M. Carous, disait : « Mettez bout à bout les emplois supprimés dans les branches textiles... cela fait un Denain tous les deux ans ».

En passant de l'ordre tarifaire à l'ordre fiscal, je pourrais être tenté de prendre un tout autre ton à l'égard des institutions communautaires, de vanter la fameuse sixième directive, de dénoncer une fois encore l'effet inflationniste du décalage d'un mois en matière de T. V. A., qui oblige les entreprises à s'endetter pour jouer le rôle de banquier de l'Etat et dont la suppression vous donnerait le véritable volant, le véritable fonds d'action conjoncturelle, qui vous fait encore défaut. Mais je sais comment ce débat finira : il finira, tôt ou tard, comme la controverse sur l'effet fiscal de la réévaluation des bilans, que vous m'aviez promise ici même voilà deux ans, alors que vous ne pou-

viez prévoir ni les événements d'Iran, ni « l'effet négatif exercé sur notre économie par les nouvelles hausses des prix du pétrole ». Aujourd'hui, vous justifiez par un argument circulaire un dispositif apparent de réévaluation partielle des bilans que des raisons de fonds pourraient vous inciter à parer.

Mais si toute faculté d'amortissement supplémentaire, liée à l'augmentation des investissements, contribue à la défense de l'emploi, la preuve est faite que l'assiette actuelle de la taxe professionnelle pénalise à la fois l'emploi et l'investissement, ce qui n'est d'ailleurs pas une raison pour créer une nouvelle perturbation en l'asseyant, comme d'autres que vous y pensez, sur la valeur ajoutée.

Je ne rouvrirai pas aujourd'hui le débat de fond, sinon pour dire que mes amis et moi-même ne regrettons pas d'avoir souligné par notre vote de décembre dernier les imperfections du projet de loi actuellement soumis à l'Assemblée nationale et surtout pour espérer que le texte définitif tiendra compte de deux données également essentielles ; d'une part, les collectivités locales n'accepteront pas que la croissance de leurs ressources soit arbitrairement plafonnée et accueilleront toujours, je le crains, avec une inquiétude fondée sur l'expérience la promesse d'une compensation financière intégrale de l'Etat ; d'autre part, elles n'ont aucun intérêt, bien au contraire, à voir la matière imposable se dérober, en d'autres termes les entreprises se transplanter ou s'implanter ailleurs, compte tenu des distorsions de concurrence qu'entraîne la disparité des taux, qui va de une à huit ou de un à dix — nous le constatons tous — à l'intérieur d'un même département.

Mais, pour aujourd'hui, je ne veux vous poser qu'une question ; elle ne porte même pas sur l'état de vos réflexions et de vos « simulations » à propos de la réforme applicable en 1981. Non, elle ne vise que l'année en cours. La progression moyenne de la taxe professionnelle sera, en 1979, de 23 p. 100 ; elle représentera une charge supplémentaire de un milliard à 1,5 milliard de francs, compte non tenu des hausses qui résultent de l'inévitable accroissement des budgets communaux et départementaux. Nous n'en serions pas là si le texte qui était sorti des délibérations du Sénat avait été finalement adopté. Le Gouvernement ne l'a pas voulu. Alors, je vous demande : que comptez-vous faire pour éviter la répétition du phénomène — j'emploie à dessein, un euphémisme — de 1976 ? J'imagine, je veux croire, que vous prévoyez une nouvelle mesure de plafonnement — compensé, bien entendu, car il ne saurait être question que les collectivités locales en fassent les frais. De grâce — je vous parle en ami et en tant que membre de votre majorité — n'attendez pas, pour l'annoncer, la chute des feuilles d'impôt !

Avant d'abandonner ce chapitre fiscal, je voudrais vous poser une autre question : êtes-vous sûr que ce que vous avez appelé la semaine dernière « la réévaluation des bilans avec effet fiscal » n'est pas, en quelque manière, un abus de langage ? « La réévaluation des bilans avec effet fiscal », cela signifie, pour une entreprise, la possibilité, quand elle a acheté un investissement de cent francs, de le renouveler en francs constants sans pénalisation fiscale.

Ce que vous avez décidé, ce n'est pas, à proprement parler, une remise en ordre des bilans. La preuve en est que les entreprises qui n'ont pas réévalué leur bilan peuvent en bénéficier. Alors, il m'est difficile de reconnaître dans votre décision mon amendement à la loi de finances, amendement que vous aviez accepté voilà deux ans, tout en soulignant que son application — et je l'avais parfaitement compris — devrait être progressive et, la première fois, partielle. Cela dit, l'aide fiscale à l'investissement que constitue cette mesure — car il s'agit bien de cela en réalité — est heureuse ; l'investissement privé, en francs constants, stagne depuis 1973 et je trouve que tout ce qui contribue à le faire redémarrer est de bon aloi. Néanmoins, je ne suis pas absolument sûr que la présentation n'est pas responsable d'un mauvais départ relatif et cela pour des raisons psychologiques. Mais je n'entends pas vous chicaner à l'excès sur ce point.

Le verrou d'ordre moral — dont je parlerai brièvement pour finir — n'est pas le moins important. Le sénateur-maire de Valenciennes vous redira l'importance méconnue des facteurs humains et regrettera sans doute que les pouvoirs publics aient paru consentir — d'autres l'ont dit avant moi tout à l'heure — à la colère, parfois à la violence, les adoucissements, les échelonnements, les concessions qu'il avait, lui parlementaire de la majorité, suggérées ou réclamées à cette tribune et ailleurs. J'ai entendu vendredi dernier, dans mon département, le représentant qualifié de l'autre composante de la majorité exprimer le même regret. Pour ma part, quand je lis que, d'après le président directeur général d'Usinor, les besoins en aciers liquides destinés aux aciers finisseurs ont été calculés « un peu court », que les besoins s'élèveront l'an prochain à 1 800 000 tonnes et non à 1 700 000 tonnes, je m'enhardis, non pas à trancher,

mais à poser les trois questions demeurées sans réponse qu'avait formulées en termes différents la confédération générale des cadres : êtes-vous sûr que, dans quelques années, le monde n'aura pas besoin de un milliard de tonnes d'acier par an, et non plus de 720 à 750 millions ? Etes-vous sûr que, pour figurer ou, à plus forte raison, pour faire bonne figure sur la carte sidérurgique du monde en 1982 ou 1985, la France ne devra pas produire 29 ou 30 millions de tonnes, en d'autres termes que les aciers plats et longs de Denain et de Longwy ne lui manqueront pas et que vos successeurs ne seront pas alors à la recherche des quelque deux millions de tonnes dont vous les aurez privés ? Troisième question, enfin, sans laquelle il ne serait pas sérieux — je suis le premier à le dire — de poser les deux autres : s'il est vrai que, pour moderniser et rendre compétitives les aciéries de Longwy et de Denain — je pense à la coulée continue — il faudrait à la fois payer un surcoût notamment — de 250 francs par tonne, dit-on — et financer des investissements — vous voyez que je ne suis pas la difficulté — à concurrence de 500 millions de francs, est-il sûr que la charge financière de ce surcoût et de ces investissements soit supérieure au prix social des licenciements et des conversions industrielles, très légitimes dans leur principe, mais quelquefois nécessairement précipitées ? En bref, votre calcul économique — je ne parle que de celui-là, M. Carous traitera, avec beaucoup plus de compétence que moi, des autres aspects — n'oublie-t-il pas non seulement les différentielles, mais les dérivées ? Ces trois questions s'adressent au premier économétricien de France.

Je me résume, monsieur le Premier ministre.

Respect rigoureux des plafonds d'importation des produits textiles fixés par l'arrangement multifibres ; plafonnement compensé, en 1979, de la taxe professionnelle ; réexamen des calculs sur lesquels a été fondé le plan sidérurgique. A travers ces trois points d'interrogation, le style de notre politique européenne, la finalité de notre politique fiscale, l'ambition de notre politique industrielle sont en cause. Je vous les ai posés sans esprit de dénigrement, sans intention critique, mais aussi sans résignation. Plus j'observe et plus j'écoute, plus j'ai le sentiment que la lutte contre le sous-emploi suppose au minimum un point et demi de croissance supplémentaire par rapport à vos prévisions.

J'ai écouté avec le plus grand intérêt tout à l'heure la juste observation de mon collègue M. Blin qui souligne que l'incidence de l'augmentation de ce taux de croissance sur le commerce extérieur risquerait d'être nocive s'il n'y a pas, parallèlement, une augmentation de la productivité. Loin de moi d'ailleurs l'idée de contester cette action, mais je crois que si vous avez le droit de juger cette prétention excessive, cela doit être pour nous demander quels sont les moyens de l'atteindre. A cet égard, toutes les réponses qui vous sont venues, cet après-midi, du haut de cette tribune, sont, me semble-t-il, concordantes. Je crois, moi aussi, que les directions de recherche sont les suivantes : d'une part, le secteur agro-alimentaire, d'autre part, les petites et moyennes industries, les petites et moyennes entreprises. Mais encore faut-il que l'encadrement du crédit ne soit pas pratiqué d'une façon telle qu'il contredise le but visé par vous-même car il y a trop souvent une contradiction entre les objectifs de votre lutte contre l'inflation, que nous approuvons, que nous soutenons dont vous allez sans nul doute nous reparler et les habitudes du secteur bancaire qui privilégie la consommation au détriment de l'investissement.

Puisse votre présence dont nous vous remercions, monsieur le Premier ministre, puissent vos réponses achever de nous convaincre que pour vous, comme pour ceux dont je suis le porte-parole, comme pour l'ensemble de votre majorité — je crois pouvoir le dire — comme pour l'ensemble du Sénat, le drame du demandeur d'emploi, de l'être humain privé de son droit au travail, n'est pas seulement une hantise, mais un remords. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P., sur les travées de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Méric, auteur de la question n° 199.

**M. André Méric.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, le nombre important de questions orales avec débat inscrites à l'ordre du jour de la Haute Assemblée, pour cette journée de mardi, permet de mieux comprendre l'inquiétude née de la gravité, sans cesse accrue, de la crise de l'emploi.

Vingt-huit questions relatives à la situation de diverses industries dans de nombreuses régions ; à la création d'emplois, à la relance économique. Autant de questions, autant d'inquiétude, autant d'angoisse.

Comment pourrait-il en être autrement, monsieur le Premier ministre ?

La crise affecte notre pays, comme l'ensemble des pays capitalistes, depuis déjà plusieurs années.

Aujourd'hui, elle connaît une phase encore plus aiguë, et ses effets sont devenus plus insupportables pour tous les travailleurs.

On note, en effet, que 207 000 demandeurs d'emploi se sont inscrits au cours du mois précédent, dont 122 200 après avoir perdu leur emploi. Parmi ces derniers, 33 500 ont été victimes d'un licenciement économique, et 42 100 ont vu leur contrat à durée déterminée, prendre fin. Ce qui devient de plus en plus inquiétant, c'est la montée du chômage pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans.

A la fin du mois de février, leur nombre représentait 39,7 p. 100 des chômeurs, et, parmi eux, on dénombrait 61,7 p. 100 de femmes. Sur la totalité des demandeurs d'emplois, 601 200 étaient inscrits depuis une période allant de trois à douze mois, et 266 700 depuis plus de douze mois.

En juillet 1976, on dénombrait 320 000 jeunes chômeurs. Le temps mis par un jeune pour trouver du travail était de quatre mois.

En décembre 1978, nous trouvons 650 000 jeunes chômeurs, le temps mis par un jeune pour trouver du travail étant de neuf mois.

Actuellement, les jeunes de notre pays font l'objet d'une campagne de dénigrement de la part de certains milieux politiques bien pensants : « Les jeunes ne veulent plus travailler », dit-on ! Ces mêmes milieux refusent d'entendre et de comprendre notre jeunesse, qui n'accepte plus l'organisation actuelle du travail et ses contraintes hiérarchiques et aliénantes.

Notre jeunesse veut vivre, étudier et travailler au pays, et ne plus connaître la déqualification.

Or, ce que le Gouvernement lui propose n'est pas très exaltant. La situation de ces jeunes sans avenir et sans espoir, ne peut qu'aboutir à terme, à la violence, au désespoir, au rejet de la démocratie. La jeunesse, en raison de la crise économique qui frappait l'Italie et l'Allemagne, n'a-t-elle pas fait les beaux jours du fascisme et de l'hitlérisme !

Il n'y a pas un seul domaine qui échappe à la crise. Tous, jeunes et moins jeunes, subissent ensemble les méfaits du système économique. Seule la société capitaliste a intérêt à opposer jeunes et adultes qui vivent en gros les mêmes difficultés.

Si nous considérons la situation économique de notre pays, en ce début d'année 1979, nous constatons que l'indice de la production industrielle s'est établi à 132 en décembre.

Au cours du dernier trimestre, la production industrielle a augmenté au rythme de 9,5 p. 100 l'an. Cet accroissement de production qui semble correspondre à une demande accrue provenant à la fois des marchés extérieurs et du marché interne risque, toutefois, d'être limité dans le temps.

Pour justifier cette affirmation, il serait sans nul doute fastidieux d'analyser une nouvelle fois l'évolution de la demande extérieure ou intérieure de la consommation des produits industriels. Constatons simplement l'infléchissement de la demande en mars, la diminution des ventes dans le commerce de gros et la détérioration du climat dans l'artisanat et les petites entreprises du bâtiment.

L'échec de la politique gouvernementale n'est plus à démontrer, car depuis plus de deux ans, il n'y a pas eu de véritable ralentissement de l'inflation, ni de reprise des investissements.

Les entreprises, dénuées de perspectives de croissance, n'investissent toujours pas, sauf, mais à dose homéopathique, pour l'amélioration de leur productivité, ce qui justifie les craintes d'une nouvelle contraction du volume d'emploi dans l'industrie, en baisse régulière depuis 1974 de près de 10 p. 100.

D'après l'I. N. S. E. E., les capacités de production sont actuellement utilisées à 83 ou 84 p. 100 contre 88 p. 100 en 1973.

Nous pourrions croire que ces chiffres sont exagérés si l'on tient compte qu'en 1978, 15 589 entreprises ont été mises en liquidation ou règlement judiciaire, ce qui a entraîné le chômage de 118 000 salariés.

L'inflation ne se ralentit pas. La hausse des prix s'est établie à 0,9 p. 100 en janvier et à 0,7 p. 100 février, soit une nette accélération par rapport à novembre et décembre où elle était de 0,5 p. 100. Sur un an, le taux de progression a dépassé pour la première fois depuis juillet 1977, le niveau de 10 p. 100.

Les perspectives d'évolution dans les prochains mois ne sont guère favorables.

Les prix de gros ont augmenté en janvier de 1,2 p. 100 et de 5 p. 100 depuis septembre 1978, et risquent de se répercuter progressivement dans l'indice des prix de détail. La hausse des prix des produits alimentaires, accentuée par les dévaluations annoncées du franc vert, continuera de peser aussi sur l'indice.

D'autre part, les prix des services ont augmenté de 1,2 p. 100 en janvier.

En outre, l'augmentation de prix du pétrole au stade de la production se répercutera aussi au niveau des prix de détail.

L'équilibre des échanges extérieurs reste aussi fragile, la balance commerciale a été juste équilibrée en janvier, l'excé-

dent n'étant que de 51 millions de francs. Ce résultat est décevant dans la mesure où le commerce extérieur français aurait dû bénéficier à la fois de la faible croissance de l'économie française qui devait permettre un ralentissement des importations et de la croissance un peu plus marquée de nos proches partenaires étrangers comme l'Angleterre et l'Allemagne, ainsi que des bas prix du dollar.

Par ailleurs, si mes renseignements sont exacts, le coût des importations de pétrole en 1978 s'est élevé à 48,9 milliards de francs seulement contre 52,4 milliards en 1977.

Cette seule différence de 3,5 milliards est supérieure à l'excédent de la balance commerciale française.

Là aussi les perspectives sont inquiétantes, dans la mesure où les importations de produits de consommation augmentent actuellement assez fortement.

Il apparaît inéluctable que l'activité économique poursuivra la même évolution que celle qui a été enregistrée durant le dernier trimestre 1978. Une nouvelle augmentation sensible du prix du pétrole provoquera le déséquilibre du commerce extérieur.

Notons, en outre, que cet équilibre précaire pourrait également disparaître si, comme l'espère le Gouvernement depuis plus de deux ans, une reprise des investissements des entreprises se produisait. Nous importons, en effet, une part importante de nos équipements de l'étranger, notamment de l'Allemagne, et une reprise se traduirait immédiatement par un déficit important.

Non seulement la relance de l'activité par l'augmentation des investissements est peu probable, mais encore elle se heurterait très rapidement à la nécessité de maintenir notre commerce extérieur en équilibre.

Les mois se suivent et les chiffres se répètent ou s'aggravent. En fait, un équilibre précaire a été trouvé. Un commerce extérieur en équilibre instable, un taux d'inflation de 10 p. 100 et une augmentation régulière du chômage de 150 000 à 200 000 personnes par an.

Les travaux préparatoires du VII<sup>e</sup> Plan prévoient que, d'ici à 1983, 300 000 emplois nouveaux seront créés, alors que l'accroissement de la population active sera d'au moins 200 000 personnes par an.

Il pourrait donc en résulter un accroissement du chômage de plus de 40 p. 100 d'ici à quatre ans.

Dans cette perspective, il faut craindre que le nombre des demandeurs d'emploi dépasse un jour le seuil de 2 millions, soit environ 9,5 p. 100 de la population active.

Pour le moyen terme, tout est donc attendu du redressement spontané et miraculeux des tendances. Le Gouvernement regarde et n'agit pas.

Pour faire face à cette situation catastrophique, au début de l'année il nous a été possible de prendre connaissance des propositions faites par vous-même et vos ministres.

C'est ainsi que M. Stoléro s'est déclaré d'accord sur l'instauration progressive et négociée d'une cinquième équipe pour le travail posté, ramenant la durée du travail à trente-cinq heures. Le coût économique en serait de 5 à 15 p. 100, qui pourraient être partagés par la suppression des primes d'astreintes, donc une certaine réduction du revenu salarial. Où en est-on de l'instauration de cette cinquième équipe, comme de la cinquième semaine de congés payés pour les travaux pénibles et les travailleurs manuels, qui intéresserait 2 500 000 salariés ? Nous posons la question, puisque M. Stoléro l'a promis.

Il a été question d'un programme de création temporaire de 5 000 emplois. Il s'agirait « d'activités additionnelles d'utilité collective », proposées à des chômeurs pendant une durée limitée. Ce projet s'inspire d'expériences analogues réalisées sur une plus grande échelle en Grande-Bretagne, en R. F. A. et en Belgique.

Vous-même, monsieur le Premier ministre, avez annoncé la création de 11 600 emplois dans les régions en crise d'ici à 1982 : 6 800 dans le Nord-Pas-de-Calais, 1 000 en Lorraine, 1 000 dans les Ardennes, 1 500 dans la Loire-Atlantique et 1 500 dans les Bouches-du-Rhône et le Var.

Vous avez ajouté : « J'ai l'espoir que, dans le courant de 1979, après la phase d'assainissement, l'économie française connaîtra une accélération de son rythme d'activité et une reprise des investissements. Cela marquera la stabilisation, puis la décrue du chômage. »

Pourtant, monsieur le Premier ministre, promettre 6 800 emplois dans la région Nord-Pas-de-Calais où plus de 110 000 chômeurs pointent à l'Agence nationale pour l'emploi, n'est-ce pas un aveu d'impuissance ?

Récemment, à Lyon, vous avez déclaré : « Il serait tout à fait inadéquat de procéder à une relance massive de l'investissement, mais le Gouvernement entend aider les entreprises qui ont des projets nécessaires à leur adaptation, à la poursuite de leur développement, ou à l'accroissement de leur compétitivité à l'exportation. Le Gouvernement entend, en un mot, accom-

pagner la reprise en cours de l'investissement. » Vous l'avez fait, monsieur le Premier ministre.

Les mesures préconisées récemment et relatives à la réévaluation partielle des bilans des entreprises pour stimuler les investissements sans aucune contrepartie susceptible de promouvoir une embauche, même partielle, nous donnent une preuve supplémentaire de l'insuffisance de la politique gouvernementale.

A peine a-t-on annoncé que le plan de restructuration d'Usinor-Chiers-Neuves-Maisons était suspendu pour 1980 que les centrales syndicales C. G. T. et C. F. D. T. faisaient connaître que, dans l'industrie du téléphone, 11 000 emplois étaient menacés de suppression.

Nous posons donc la question : l'industrie du téléphone sera-t-elle la sidérurgie de demain ?

Inexorablement, la crise affecte tous les secteurs de l'économie et le Gouvernement reste sourd aux suppliques du monde du travail par lesquelles il sollicite des conversions, des créations d'emplois susceptibles d'absorber les travailleurs libérés par les industries en difficulté.

Répondant à mon ami François Mitterrand à l'Assemblée nationale, vous avez justifié votre politique par la hausse du prix du pétrole, par la médiocrité de la conjoncture économique internationale, par les conséquences de la situation inflationniste qu'a connue notre pays pendant plusieurs années.

Pour ce dernier argument relatif à l'inflation, votre observation devrait mettre en cause les gouvernements qui vous ont précédé depuis 1958, car ils disposaient de tous les pouvoirs !

Observons aussi que l'invocation, par vos soins, de la médiocrité de la conjoncture internationale n'a pas d'autre résonance que de subir les volontés des multinationales.

Les sociétés multinationales sont en train d'instaurer une mobilité sans cesse accrue du capital technique.

En effet, puisqu'il s'avère impossible de faire venir l'ouvrier des pays sous-développés travailler dans les usines européennes, on va construire lesdites usines dans ces pays, de manière à tirer quand même profit de leur très bas taux de salaires.

Les grandes firmes multinationales distribuent ainsi leurs implantations dans le monde avec le seul souci de produire au moindre coût. Les pays en voie de développement offrant un immense réservoir de main-d'œuvre à bon marché sont mis en coupe réglée, tandis que les multinationales importent le chômage dans les pays industrialisés.

La non-mobilité internationale de la main-d'œuvre, que l'existence des nations oppose au développement sans frein de l'exploitation capitaliste, est « tournée » par la mobilité des biens économiques produits et la mobilité du capital technique. Cette logique redoutable, loin de se tempérer, va vraisemblablement s'accélérer dans les années qui viennent. En d'autres termes, le chômage va devenir une composante permanente, de plus en plus lourde, de la plupart des économies libérales développées.

Contre cette réalité économique, le Gouvernement français n'agit pas et il est à craindre que, dans les années à venir, la situation ne provoque des tensions risquant de mettre en cause les institutions du pays.

Les multinationales ne dominent-elles pas, par ailleurs, les secteurs de l'informatique et de l'agro-alimentaire ?

A l'Assemblée nationale, vous avez récemment rappelé plusieurs principes de votre politique : l'équilibre extérieur, l'expansion de l'économie française, la modération dans la programmation des crédits et de la masse monétaire, la nécessité de peser sur les revenus, notamment sur les salaires, et de maintenir le déficit budgétaire dans des limites tolérables.

En réalité, l'immense majorité de l'opinion constate avec nous que vous avez plongé la France dans une cure de libéralisme que je qualifierai de « sauvage ». Pour vendre à l'étranger, pour survivre, il faut être compétitif. Tel est le dogme. Le retour à la liberté des prix, les sacrifices internes supportés par les travailleurs, le jeu brutal du marché, l'élimination systématique des firmes en difficulté, l'accroissement du chômage, le maintien des inégalités restent les prix à payer pour avoir un franc solide, un commerce extérieur équilibré.

La politique gouvernementale se réduit à une action unique. L'exportation doit compenser la faiblesse du marché français, le maintien de la valeur de l'unité monétaire restant le prix d'une croissance ralentie.

Nous constatons que l'année 1978 se termine avec une inflation d'environ 10 p. 100, 3 p. 100 de croissance et 20 p. 100 de plus de chômeurs, alors que la hausse des valeurs à la Bourse de Paris atteint, en moyenne, 50 p. 100.

Le record est atteint avec un laboratoire pharmaceutique Parcor dont la hausse a atteint 548 p. 100, suivi par Matra, avec 322 p. 100. Les détenteurs d'actions Peugeot-Citroën devront se contenter, ce qui n'est pas si mal, d'un gain de 79 p. 100.

Les actionnaires, monsieur le Premier ministre, peuvent s'estimer heureux de votre politique !

En contrepartie, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, le pouvoir d'achat du revenu mensuel net des ouvriers est en baisse, et ce, pour la première fois depuis 1973. Cette baisse, qui touche toutes les catégories d'ouvriers, varie de 0,2 à 2,9 p. 100 suivant la région et la situation familiale. C'est la constatation qui ressort des statistiques publiées par le ministère du travail et qui concerne la période allant de janvier 1978 à janvier 1979.

La France reste bien le pays des inégalités !

En résumé, la politique française se rattache aux forces du passé, refusant le changement, au lieu de rechercher l'innovation, d'accepter la mobilité, de fuir le gâchis et le gaspillage pour mettre un terme à l'enracinement de structures économiques désuètes, parasitaires et nuisibles à l'intérêt général.

En fait, il apparaît clairement aujourd'hui qu'en ralentissant la consommation intérieure vous avez créé, monsieur le Premier ministre, les conditions du ralentissement général de la machine économique.

En vérité, votre système économique est bloqué. J'ai rappelé que les moyens de production de notre industrie ne tournaient pas à plein régime, mais de 70 à 90 p. 100 de leurs possibilités.

Seule la croissance, nous dit-on, peut provoquer l'embauche et la création d'emplois. Une telle éventualité ne sera possible que lorsque notre potentiel de production industrielle tournera à plein régime et seulement après sa modernisation.

Une telle opportunité n'est pas pour demain.

Par ailleurs, votre politique ne saurait admettre une augmentation de la croissance, c'est-à-dire de la consommation, pour laquelle, d'ailleurs, il vous faudrait consentir une hausse du pouvoir d'achat des travailleurs, progression de la consommation qui entraînerait automatiquement l'importation accrue des produits indispensables à la production que nous ne possédons pas, importation qui entraînerait obligatoirement le déséquilibre de la balance commerciale.

Or, d'après vos affirmations, son équilibre est un élément indispensable au maintien de la valeur de la monnaie.

Le Gouvernement, pour assurer ce maintien, a donc décidé de réduire et de contenir la montée de la consommation, ce qui provoque une diminution des charges de travail et un chômage sans cesse en augmentation.

Un million trois cent cinquante mille personnes et leur famille doivent donc vivre au-dessous de leurs besoins afin de permettre au Gouvernement de bénéficier des équilibres garantissant la valeur monétaire, créant ainsi une masse d'hommes et de familles profondément « insécurisés » pour lesquels rien ne sera plus comme avant.

Cette situation est la conséquence la plus visible d'une transformation économique radicale qui affecte notre pays et accentue chaque jour la récession économique et sociale : les groupes capitalistes qui dominent et orientent notre développement économique et social, à la recherche de profits toujours plus élevés, ont entrepris un redéploiement national et international sans précédent de leurs activités financières et productives localisées en France.

Les besoins nationaux ne sont plus la base de leur développement économique. L'Etat intervient de moins en moins comme un planificateur de ces besoins, mais plutôt comme l'organisateur du redéploiement.

Ainsi, des régions entières subissent une dévitalisation totale. La disparition d'industries vitales entraîne le déclin de toute activité économique, sociale, culturelle des services qui l'entouraient et l'accompagnaient.

Nous considérons que les travailleurs ne peuvent plus être, eux seuls, les victimes de la crise. Au cours de ce débat, nous avons entendu la définition de propositions qui n'auraient que des effets limités en ce qui concerne la création d'emplois.

C'est pourquoi nous préconisons la généralisation de la réduction de la durée du travail hebdomadaire à quarante heures, l'abaissement progressif de la durée hebdomadaire du travail à trente-cinq heures, la création d'une cinquième semaine de congés payés par an et celle d'une cinquième équipe pour le travail posté.

Le Gouvernement oppose à nos propositions, notamment pour le retour aux quarante heures et à l'instauration progressive des trente-cinq heures de travail par semaine, des arguments que nous désirons combattre à cette tribune.

A l'heure actuelle, un seul chiffre permet cependant de balayer la plupart de ces objections. Imaginons que, même en tenant compte du chômage partiel, on ramène à quarante heures les treize millions de salariés français qui, à l'heure actuelle, travaillent en moyenne quarante et une heures trente. On dégaierait ainsi près de 9 600 000 heures de travail chaque semaine, soit plus de 210 000 emplois par an. Contrairement à ce qu'affirme la propagande gouvernementale, l'abaissement de la durée de travail peut donc apparaître comme l'un des moyens les plus efficaces pour créer des emplois nouveaux.

Sans doute, nous dit-on, mais les salariés vont exiger de conserver leur rémunération antérieure, et cela coûterait très cher aux entreprises de main-d'œuvre déjà pénalisées par leurs charges.

On peut répondre à cet argument de trois façons.

Le parti socialiste a une position très claire en ce qui concerne le financement des charges sociales. Il propose soit de les fiscaliser, soit de modifier leur mode de calcul, de telle sorte qu'on tienne compte non pas des salaires — ce qui est une façon indirecte de les répercuter sur les travailleurs — mais des résultats économiques réels des entreprises. La « compensation », c'est-à-dire le maintien des salaires en cas de baisse des horaires, pose certes des problèmes, mais la réduction du pouvoir d'achat des millions de salariés à revenus modestes en pose aussi. On oublie trop souvent que les treize millions de salariés français sont aussi treize millions de consommateurs !

Quand on parle de « productivité » — nous l'avons maintes fois répété — tient-on toujours compte des coûts qui résultent de l'absentéisme, des accidents du travail, des maladies professionnelles ? Toutes les études prouvent qu'ils sont d'autant plus lourds que les horaires de travail sont longs et astreignants.

Au cours de l'actuelle législature, les pouvoirs publics se sont engagés, dans le « programme de Blois », monsieur le Premier ministre, à abaisser la durée légale du travail de « quarante heures à trente-huit heures pour les emplois pénibles, les heures effectuées au-delà étant rémunérées aux taux des heures supplémentaires ».

Cette décision, en raison de l'importance de la crise, devrait faire l'objet, tout au moins pour la réduction de la durée du travail, d'une extension progressive à l'ensemble des branches professionnelles.

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance des diverses études de conjoncture élaborées par plusieurs organismes, notamment l'I. N. S. E. E. et le commissariat général du Plan, qui nous confortent dans notre volonté de réduire les horaires de travail sans diminution de salaires.

C'est ainsi qu'à l'aide du modèle économique « Fifi » de l'I. N. S. E. E. une recherche a été menée par le comité de l'emploi du commissariat du Plan.

Ce dernier a développé quatre hypothèses. La quatrième, accompagnée de mesures spéciales, permettrait la diminution des horaires tout en accroissant la durée de fonctionnement des machines.

Cette incidence entraînerait des charges salariales supplémentaires, mais le rendement des matériels et des capitaux en serait amélioré et permettrait le maintien du « taux de profit des entreprises même si la diminution des horaires n'entraîne pas de diminution de salaires. Il y a possibilité de création d'emploi dès lors qu'on distingue durée d'utilisation des équipements et durée individuelle effective du travail... ».

Il convient d'observer que la diminution du chômage qui résulterait de la création d'emplois supplémentaires diminuerait le volume des allocations de chômage versées et compenserait en partie l'accroissement des charges salariales des entreprises.

En outre, l'abaissement de la durée du travail — nous l'avons déjà dit — entraîne une diminution de l'absentéisme et une productivité accrue de l'heure de travail.

C'est pourquoi nous suggérons, monsieur le Premier ministre, de lier la compensation des salaires à l'accroissement de la productivité, de reviser l'assiette des charges salariales pour alléger celle des entreprises de main-d'œuvre qui risqueraient de connaître des difficultés en raison d'une diminution des horaires.

Nous considérons que de telles initiatives, si elles étaient retenues, devraient être progressives, programmées et différenciées entre les diverses branches commerciales et industrielles, accompagnées d'un effort de transformation des conditions d'emploi et de travail, afin de réduire les coûts sociaux.

**M. Raymond Courrière.** Très bien !

**M. André Méric.** L'insertion graduelle de plusieurs centaines de milliers de chômeurs dans la production entraînera une augmentation progressive de la productivité qui permettra aux entreprises d'atteindre, à plus ou moins longue échéance, l'utilisation totale des moyens de production dont elles disposent actuellement.

C'est durant cette période, prélude à l'équilibre, que le Gouvernement doit aider les créations d'emplois. Lorsque ce but sera atteint, le niveau élevé de la productivité sera un facteur favorable à la création d'emplois.

Un élément essentiel est à verser au dossier. Il existe 1 350 000 demandeurs d'emplois dont l'indemnisation justifiée et les mesures mises en œuvre pour contenir la montée du chômage coûtent fort cher à la nation, près de 38 milliards, comme il a été indiqué au cours d'une réunion de la commission des affaires sociales du Sénat.

Nous, socialistes, nous préférons payer pour que des centaines de milliers de personnes retrouvent un emploi, plutôt

que de dépenser 38 milliards pour payer des personnes à ne rien faire. (*Très bien ! très bien ! sur les travées socialistes.*)

Le groupe socialiste du Sénat considère que les emplois créés grâce à une baisse de la durée du travail doivent être « aidés » par les fonds économisés sur la baisse du chômage ainsi provoquée, la redistribution du travail disponible restant notre préoccupation essentielle.

Le Gouvernement ne doit pas oublier que le marché du travail ne peut fonctionner qu'organisé et contrôlé.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, les observations que j'avais la charge de produire à cette tribune, au nom du groupe socialiste.

Je me suis acquitté de ma tâche avec l'espoir — je le dis avec toute la franchise que je peux porter en moi — que nos propositions soient prises en considération.

Veillez excuser ma véhémence, qui n'est pas offensante, monsieur le Premier ministre.

Nous avons conscience néanmoins que le chômage conduit la société que vous défendez à sa perte. Lorsqu'une personne sur vingt ne parvient pas à s'intégrer sur le marché du travail, la paix sociale reste très relative.

Nous ne sommes pas les seuls à le penser. En janvier dernier, le conseil permanent de l'épiscopat français s'interrogeait sur le chômage. (*Exclamations sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P. et du R. P. R.*)

Je vous en prie, allez-vous douter des études que fait l'épiscopat français ? (*Nouvelles exclamations et rires sur les mêmes travées.*)

**M. le président.** Ne vous laissez pas troubler, mon cher collègue, continuez et concluez.

**M. André Méric.** Je ne me trouble pas, monsieur le président. Lorsque j'évoque les propos de l'épiscopat français pour mieux expliquer la gravité de la situation, on proteste sur les travées de droite. Mais lorsque vous le faites, vous (*L'orateur désigne les travées de l'U.R.E.I., du C.N.I.P. et du R.P.R.*) je ne proteste pas.

**M. Etienne Dailly.** *Gaudeamus !*

**M. Jean-Marie Girault.** Il y a des miracles à Lourdes !

**M. André Bohl.** On vous donne la bénédiction !

**M. André Méric.** Tout cela est bon pour vous ! Pas pour moi ! Vous n'allez pas me faire grief d'utiliser une phrase de l'épiscopat français ! (*Rires sur les travées socialistes.*)

Je voudrais la rappeler et ramener le débat au ton de gravité qui doit être le sien.

Dans un document intitulé : « Vivre l'espérance dans la crise actuelle », il déclarait : « ... que penser d'une société où les jeunes arrivent si difficilement à trouver leur place ? Cette impuissance à créer des emplois et à répartir le travail ne prépare-t-elle pas pour demain une société plus éclatée encore où régneront la violence et la révolte ? »

Seul, monsieur le Premier ministre, un changement de votre politique peut éviter une telle éventualité.

« Choisir entre l'adaptation et la décadence », avez-vous déclaré récemment ! Oui, monsieur le Premier ministre, car sans l'adaptation d'une nouvelle politique en matière d'emploi, et à brève échéance, ce sera la décadence. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Raymond Courrière.** Bravo !

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je me réjouis que ce débat ait pu avoir lieu au Sénat. Avec M. le président du Sénat, nous avons constaté l'intérêt que présenterait après la discussion de l'Assemblée nationale, pendant la session extraordinaire dont tout le monde se souvient, un débat devant la Haute assemblée pendant la session ordinaire.

Le sujet de ce débat, l'emploi, est très grave puisqu'il porte sur la vie des hommes ; et je n'ai pas de peine, en ce qui me concerne, à écouter tous les avis, y compris ceux de l'assemblée permanente de l'épiscopat, car il s'agit non seulement des conditions d'existence des Françaises et des Français, mais aussi de l'espoir qu'ils peuvent avoir en l'avenir, et plus particulièrement de l'espoir qu'il nous faut donner aux jeunes qui se pressent sur le marché du travail puisque nous sommes le pays qui bénéficie encore d'un accroissement de sa population active.

Voilà pourquoi, si j'accepte avec le sourire les remarques plus ou moins ironiques sur la capacité des économistes à gérer les affaires, je considère que c'est la forme la plus subtile, mais la plus attristante, de la démagogie que d'utiliser les souffrances des femmes, des hommes, des jeunes de ce pays à des fins qui sont souvent politiques.

Je vais donc, sur ce sujet, m'expliquer devant vous dans un esprit qui est celui du dialogue franc qu'un certain nombre d'entre vous ont souhaité.

Je m'excuse auprès des divers orateurs de ne pouvoir reprendre chacun des points précis qu'ils ont soulignés. Je suis venu ici pour évoquer la politique d'ensemble du Gouvernement ; mais

les ministres qui sont présents, notamment M. le ministre du travail, qui porte avec moi la lourde charge de faire face à ce problème, pourront répondre aux questions précises qui ont été posées.

J'espère néanmoins, dans cet exposé général, montrer à ceux qui sont intervenus que je ne méconnais pas le bien-fondé de certaines de leurs observations, qu'elles viennent de la majorité ou de l'opposition, et qu'en tout cas, aucune suggestion ni proposition ne doit être négligée. Mais je dois aussi vous expliquer les raisons pour lesquelles le Gouvernement prend ses décisions, car il ne le fait ni par fantaisie, ni à partir d'une doctrine quelconque, mais à partir des réalités. En effet, il n'y a pas d'autre politique possible que celle qui se fonde sur les réalités.

La situation de l'emploi est difficile. Depuis 1974, elle s'est détériorée en France. En 1974 et 1975, on est passé de 420 000 demandeurs d'emploi à 920 000, soit une augmentation de 500 000. A partir de 1976, ce nombre a progressé encore, passant de 920 000 à 1 300 000.

Cette évolution reste préoccupante et nous aurons, dans les années à venir, un problème d'emploi. Je ne l'ai jamais caché, je ne l'ai jamais nié.

La situation à laquelle nous avons à faire face à l'heure actuelle doit être analysée dans ses caractéristiques. Certes, nous comptons 1 300 000 demandeurs d'emploi, mais je voudrais rappeler qu'ils constituent une population très hétérogène et que les situations individuelles sont très contrastées.

Parmi les demandeurs d'emploi, le nombre des personnes qui ont perdu leur situation à la suite d'un licenciement pour cause économique est de 181 000, soit 14 p. 100 du nombre total des demandeurs d'emploi, et 52 p. 100 sont des femmes. Quant aux jeunes, ils représentent 40 p. 100 des demandeurs d'emploi. En outre, 43 p. 100 des demandeurs d'emploi n'ont pas de qualification professionnelle. Voilà la réalité actuelle.

J'ajoute que le nombre des chômeurs secourus — ce ne sont pas des demandeurs d'emploi — s'élevait à la fin du mois de janvier 1979 à 878 000 personnes.

Tels sont les chiffres qui montrent le caractère extrêmement complexe de la situation à laquelle nous avons à faire face.

Quelles sont les causes de cette situation ? Je ne dirai pas, comme l'un des orateurs qui m'a précédé à la tribune, qu'on les trouve dans le passé, car il faut que nous regardions en face les réalités, ce qui est d'ailleurs le conseil d'un autre orateur précédent.

Eh bien ! regardons, sur ce sujet, la réalité en face.

Nous avons d'abord à subir les conséquences du ralentissement de la croissance mondiale. Le ralentissement de la croissance n'est pas un phénomène français, c'est un phénomène qui concerne tous les pays. Au moment où je vous parle, nous pouvons nous interroger sur l'année 1979 car, par rapport aux prévisions qui avaient été faites au plan international en ce début d'année, nous ne savons pas quelle sera la croissance des Etats-Unis d'Amérique à la suite des mesures récentes prises par le Gouvernement des Etats-Unis. Certains envisagent un ralentissement très fort de cette croissance et même un début de récession.

Personne ne sait non plus quelle sera, devant l'augmentation de la hausse des prix en Allemagne fédérale, la réaction du Gouvernement de ce pays. En tout cas, les autorités monétaires ont déjà réagi par une augmentation des taux et l'on peut se demander si l'objectif que s'était fixé le Gouvernement de la République fédérale pour l'année 1979 sera tenu.

Si vous vous reportez au rythme de croissance des années précédentes et au rythme de croissance prévu pour cette année, vous constaterez que l'économie française a soutenu un rythme de développement qui a été supérieur à celui de nos partenaires, en tout cas qui n'a jamais été celui auquel on aurait pu s'attendre en raison de la politique de redressement, c'est-à-dire un rythme de développement négatif. Cela est la première cause de la situation et nous n'y pouvons rien.

La deuxième cause de notre situation est l'évolution démographique de la France et le développement de l'activité féminine qui sont à l'origine d'un afflux de main-d'œuvre que l'on peut estimer à environ 250 000 personnes par an au cours des cinq prochaines années. Il y a conjonction d'un phénomène démographique qui est le reflet de l'évolution des naissances dans le passé et d'un phénomène sociologique qui est le nombre de plus en plus important des femmes qui sont à la recherche d'un emploi.

**M. Raymond Courrière.** Il n'y a pas que les femmes !

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** La troisième caractéristique de la situation dans laquelle nous sommes, et nous ne devons pas nous le dissimuler, c'est la vulnérabilité de notre économie.

L'économie française comporte des secteurs compétitifs. L'économie française a fait, au cours de ces dernières années, un effort d'investissement et de modernisation considérable. Dans de nombreuses branches, nos entreprises sont capables d'affron-

ter victorieusement la concurrence internationale. Peut-être le redressement du commerce extérieur est-il instable depuis 1976, mais ce sont nos entreprises industrielles et nos entreprises de service qui ont réussi, en l'espace de deux ans, à rétablir l'équilibre et même à dégager un léger excédent de notre balance commerciale, alors qu'en 1976, nous avions un déficit commercial de 23 milliards de francs.

Nos entreprises industrielles et commerciales ont réussi à effectuer ce redressement, alors que l'agriculture française n'y a pas contribué, puisqu'en 1977 et 1978, pour des raisons diverses, les exportations agricoles ont été, soit nulles, soit largement inférieures à celles qui étaient attendues.

Mais ne nous faisons pas d'illusions. Notre agriculture, certes, s'est considérablement transformée depuis vingt ans, mais elle doit, dans de nombreux domaines, accroître sa capacité de concurrence. Que deviendrait notre agriculture si nous étions soumis aux prix internationaux, si nous n'avions pas, grâce au marché commun agricole, des prix qui sont d'un pourcentage considérablement supérieur aux prix pratiqués sur les marchés internationaux ? De plus, nous devons constater, dans le monde industriel, non seulement la situation difficile de certaines branches mais, de surcroît, celle d'un bon nombre d'entreprises qui étaient petites ou moyennes et qui avaient vécu dans une économie artificielle car l'inflation et la dépréciation de la monnaie permettaient dans le passé à ces entreprises de subsister et même de se développer.

Or, dans la situation présente, le voile s'est déchiré, et nous sommes en face de la réalité de la compétition internationale. Et même nous protégerions-nous, l'effet en serait nul car nous ne serions pas capables à nous seuls de faire fonctionner les entreprises qui comptent pour la plupart un marché extérieur important par rapport au marché intérieur.

On a parlé ici de la sidérurgie et j'ai entendu dire que le Gouvernement avait étudié ce problème avec retard. Je vous prie de m'excuser, mais je me trouve obligé de faire une mise au point.

C'est en janvier 1977 que j'ai ouvert le dossier de la sidérurgie, pressé par la situation financière de cette branche et par sa situation économique. C'est en janvier 1977 que j'ai présenté à l'Assemblée nationale et au Sénat un programme de remise en ordre de notre sidérurgie, programme qui comportait un volet industriel, un volet social et un volet régional. C'est au début de 1977 que le Gouvernement que je dirigeais a incité Bruxelles à mettre en place le plan que l'on appelle le plan Davignon, avec cet espoir — qui a été réalisé — d'une part, que les courants d'échanges intra-communautaires seraient régularisés, d'autre part, qu'une protection interviendrait vis-à-vis de l'extérieur et que les prix de l'acier pourraient s'élever sur le marché européen. Ils se sont en fait élevés de 15 p. 100. Mais que s'est-il passé ? Toutes les industries qui se trouvaient en aval nous ont fait savoir, pas seulement au Gouvernement français, mais également aux gouvernements des autres pays de la Communauté, que si les prix de l'acier s'élevaient trop fortement par rapport aux prix internationaux, c'était leur propre compétitivité qui était mise en question.

S'il est une erreur que le Gouvernement a commise — je l'assume volontiers — c'est celle d'avoir cru ce qui a été dit à l'époque, c'est-à-dire ces plans qui reviennent régulièrement et qui tendent à faire apparaître que si, pendant six mois, l'industrie sidérurgique connaît une phase de dépression, l'avenir est riant et que les milliards de tonnes d'acier qui vont être consommées dans l'avenir permettront à notre industrie non seulement de se maintenir, mais encore d'investir, de se développer et d'embaucher. C'est ce raisonnement-là qui nous a conduits où nous sommes.

**M. Raymond Courrière.** Qui l'a fait ?

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** C'est ce raisonnement-là qui a mis la sidérurgie française dans une situation fort défavorable de celle des sidérurgies allemande, britannique, belge, luxembourgeoise, qui, depuis 1970, ont adapté leur capacité aux nouvelles conditions du monde et procédé de façon régulière à une réduction de leurs effectifs. Nous ne l'avons pas fait et nous le payons aujourd'hui.

Si j'ai un reproche à me faire, c'est de m'être laissé abuser — alors que j'avais l'expérience du passé — par cette proposition d'une amélioration, vers la fin de l'année 1977, du marché de l'acier.

En 1978, la situation était claire. Dès que j'ai été nommé à nouveau Premier ministre, je me suis saisi du dossier de l'acier et, cette fois, je l'ai traité au fond. Je vous l'ai dit ici et je vous le répète : je l'ai fait en considérant que, si nous ne remettons pas de l'ordre dans notre sidérurgie, il n'y aura plus, à échéance de quelques années, de sidérurgie française. Il n'est pas possible que, dans l'Europe de demain, il y ait une sidérurgie allemande, une sidérurgie « bénéluxienne », une sidérurgie italienne et pas de sidérurgie française. Voilà pourquoi

il a fallu prendre les mesures qui ont été prises et, croyez-moi, le Gouvernement ne recule pas, n'hésite pas sur une affaire qui est nationale.

Dès le mois de septembre, le Gouvernement vous a présenté un projet de loi — vous le savez parfaitement puisque vous l'avez voté — tendant à résoudre la situation financière des industries sidérurgiques. Il vous a demandé à cet effet des crédits de l'ordre de trois milliards de francs destinés au fonds spécial d'adaptation industrielle. Il l'a fait parce qu'il savait quels problèmes se poseraient à deux régions, le Nord et la Lorraine, et il a concentré sur ces deux régions le montant le plus élevé de crédits qui ait jamais été concentré.

Vous savez aussi que le Gouvernement a demandé aux sociétés de modifier leurs équipes dirigeantes de manière qu'elles puissent affronter les difficultés.

Vous savez également que si la concertation sociale n'a pas eu lieu à la fin du mois de décembre ou au début du mois de janvier, c'est tout simplement parce qu'il est conforme à la loi de réunir les comités d'entreprise et que ceux-ci n'ont pas pu se réunir. J'ai donc personnellement demandé à M. le ministre du travail et de la participation de réunir les organisations syndicales de façon que le dialogue puisse s'engager. Il ne s'est pas engagé au niveau normal des entreprises et des organisations syndicales, il s'est engagé parce que le Gouvernement a fait ce qu'il a fallu pour qu'il s'engage. Tels sont les faits.

Tôt ou tard, on se rendra bien compte de ce qui aura été mis en œuvre pour la sidérurgie. Si nous ne poursuivons pas l'œuvre de rénovation de notre sidérurgie, accompagnée, bien entendu, des mesures sociales considérables sur lesquelles le ministre du travail pourra s'expliquer, accompagnée aussi de mesures d'aménagement du territoire qui n'ont jamais rassemblé, je le rappelle, autant de moyens, nous n'aurons pas de sidérurgie.

Je laisse à ceux qui disent que le Gouvernement a beaucoup attendu le soin de méditer les explications que je viens de donner et de rechercher où sont vraiment les responsabilités. (*Rires sur les travées socialistes.*)

**M. Raymond Courrière.** N'applaudissez pas trop fort, sur les bancs de la majorité !

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Courrière, vous n'avez pas la parole.

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Outre la sidérurgie, d'autres secteurs de l'économie française connaissent des difficultés, mais qui ne sont pas de la dimension de celles de l'industrie sidérurgique. Il s'agit, notamment, des industries navales. Nous allons organiser leur adaptation, c'est-à-dire la réduction de leur capacité dans des conditions déterminées, et nous le ferons de telle sorte que nous n'ayons pas à faire face à des problèmes sociaux trop aigus.

En ce qui concerne l'industrie du téléphone, dont on a parlé, il ne s'agit pas d'une crise comme celle de la sidérurgie ou de la construction navale, il s'agit d'une mutation technologique, du passage d'un procédé à un autre procédé, par conséquent, d'une adaptation technologique qui appellera une certaine mobilité. Mais je peux vous dire que l'Etat, qui procède à d'importantes commandes, veillera à ce que ces adaptations technologiques puissent se réaliser dans les conditions les meilleures du point de vue social.

Nous n'avons plus à craindre de difficultés aussi amples et aussi aiguës que celles que nous avons connues avec la sidérurgie, je l'ai dit et je le répète. Je ne souhaite à personne d'avoir à traiter un dossier comme celui de la sidérurgie dans les conditions où je l'ai trouvé.

Les inadaptations entre l'offre et la demande de travail constituent l'un des facteurs de notre situation. Ces inadaptations restent très importantes. J'ai rencontré, sur le terrain, de nombreux chefs d'entreprise à la recherche de travailleurs. Dans certaines régions françaises, j'ai constaté une pénurie de main-d'œuvre. Hier, je lisais, dans un journal du soir, que l'aciérie de Neuves-Maisons, en Meurthe-et-Moselle, ne parvient pas à pourvoir une certaine d'emplois que l'extension de ses installations a permis de créer.

**M. Raymond Courrière.** D'emplois temporaires !

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** A l'heure actuelle, près d'une entreprise industrielle sur quatre rencontre des difficultés pour trouver de la main-d'œuvre. Les inadaptations professionnelles, géographiques et sociologiques constituent un des facteurs les plus importants des difficultés de l'emploi.

Enfin, et je ne voudrais pas ignorer ce point, il faut mentionner les réticences qu'éprouvent nombre d'employeurs à l'embauche. Elles tiennent, pour partie, au coût élevé de la main-d'œuvre, qu'il s'agisse des rémunérations directes ou des charges sociales.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous rappelle qu'il existe deux sortes de charges sociales : les charges légales et les charges conventionnelles. Au cours de ces dernières années, dans les périodes de prospérité et de facilité, les conventions collectives étendues à toutes les entreprises d'une branche qui ont été signées comportaient des charges conventionnelles particulière-

ment élevées. Aujourd'hui, nous sommes confrontés au problème de leur importance.

Il ne s'agit pas seulement des charges instituées par l'Etat ; celles-ci permettent de financer ce à quoi les Français sont attachés, c'est-à-dire notre système de protection sociale et notre sécurité sociale.

J'ajoute que les charges sociales sont calculées en pourcentage. Il n'échappera à personne que lorsque le rythme d'augmentation des rémunérations était important — nous avons connu cela dans le passé — il était fatal que les entreprises subissent une charge considérable du fait des charges légales et des charges conventionnelles. Cela, il faut le dire.

On peut, bien sûr, demander à l'Etat de réduire les charges sociales, mais il faut bien voir que cette réduction entraînera la disparition des moyens de financement d'autres dépenses sociales.

J'entendais dire qu'il était possible d'augmenter l'impôt sur le revenu pour financer les charges sociales. Je n'ai qu'une expérience de trente-deux mois de la fiscalité et des conditions dans lesquelles les impôts sont votés ; je ne vois pas, je ne vois vraiment pas, même avec l'esprit le plus généreux, comment on peut imaginer une augmentation annuelle régulière des impôts sur le revenu pour la substituer à d'autres charges.

A propos de la sécurité sociale, et alors que le Gouvernement demande aux Français, dans un choix de société, de payer les prestations qui leur sont accordées, le corps médical estime que la seule façon de faire, c'est d'augmenter l'impôt sur le tabac et sur l'alcool, ce que nous faisons déjà, mais qui crée une « déresponsabilisation » de ceux qui ont recours aux prestations sociales ou des agents de notre système de sécurité sociale. Cela, il faut le dire aussi, car si nous ne sommes pas capables de regarder ces vérités en face, nous ne pourrions pas faire face aux réalités d'aujourd'hui et surtout à celles de demain.

Tous les pays industrialisés connaissent à l'heure actuelle de graves difficultés d'emploi. Je n'utiliserai pas cet argument car il me suffit de voir celles que connaît la France. Mais je voudrais appeler votre attention sur le fait qu'au cours des cinq dernières années, c'est en France et en Italie que l'emploi salarié a été le plus vigoureux. Cela peut paraître paradoxal : accroissement des demandes d'emploi et, en même temps, effort vigoureux de créations d'emplois salariés.

Entre 1973 et 1978, l'emploi salarié total a augmenté, en France, de 500 000 unités. Il a baissé de 1 200 000 en République fédérale d'Allemagne, il a stagné en Grande-Bretagne et en Belgique. La situation de l'emploi, du point de vue de la création d'emplois, est à l'heure actuelle meilleure en France que chez ses principaux partenaires.

Cependant, à la différence des autres pays d'Europe, comme je vous le disais en commençant cet exposé, la France doit faire face à une forte augmentation de sa population active, augmentation que nous connaissons encore — et c'est un facteur positif — dans les années à venir.

Après l'analyse de la situation que je viens de présenter, je vous dirai simplement ceci : c'est parce que, chaque année, on recense 250 000 demandes d'emplois supplémentaires dues à ce facteur démographique que nous avons l'impératif devoir d'assainir l'économie française et de la mettre en état de créer des emplois en se modernisant. Si nous le faisons pas, il ne sera pas possible de faire face à cet afflux de population active sur le marché du travail. Et si le Gouvernement mène la politique qu'il mène, ce n'est nullement par ignorance du problème de l'emploi, mais parce qu'il est convaincu que c'est la seule façon de préparer l'avenir.

Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre — même Diafoirus, comme dirait M. Le Pors, le comprendrait — que si nous ne nous mettons pas en état de faire face à ce qui va se produire dans les prochaines années, ce n'est pas simplement une augmentation des demandes d'emploi que nous connaissons, c'est aussi une aggravation considérable de la situation et nous ne serons plus alors en mesure de sauvegarder les emplois déjà créés.

Aussi difficile que soit le problème de l'emploi, il nous faut donc nous garder des illusions. Il n'y a pas de remède miracle ! Tous ceux qui étudient ce problème en France ou dans les autres pays le savent. On ne résorbera pas le chômage par des recrutements massifs dans les administrations — ce ne serait que du chômage déguisé. On ne réduira pas le chômage par la réduction de la durée du travail, laquelle n'est pas une panacée. Personne n'a pu prouver qu'une réduction de la durée du travail entraînerait un accroissement du nombre des emplois.

L'expérience que nous avons faite dans les dernières années montre que la réduction de la durée du travail ne s'est pas accompagnée d'une augmentation du nombre des emplois.

Par ailleurs, quand j'entends dire que la durée du travail serait réduite et que les salaires ne seraient pas modifiés, il est clair que cela signifierait un accroissement des charges qui

pèsent sur nos entreprises au moment où — que nous le voulions ou non — nous ne pouvons pas échapper à la compétition internationale.

Savez-vous que la Belgique est le pays de la communauté européenne où, parce que les syndicats l'ont obtenu, la durée du travail est la plus faible, mais où le taux du chômage est parmi les plus élevés ?

On dit que la législation actuelle est un obstacle à la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Cette question doit être soigneusement étudiée et M. le ministre du travail s'y consacre.

On peut parfois s'interroger, d'ailleurs, sur la nécessité de fixer, par la loi, une durée légale du travail. Dans une société moderne, la fixation de la durée du travail ne devrait-elle pas être entièrement du ressort de la négociation entre les partenaires sociaux ? En 1978, j'ai moi-même demandé à ces derniers d'étudier les problèmes de l'aménagement de la durée du travail ou de ce que le projet de rapport sur le VIII<sup>e</sup> Plan appelle « l'aménagement des durées du travail ».

Toutes ces questions devront être approfondies, mais autant je crois que nous ne pourrions pas éviter — et cela est normal — une discussion sur l'aménagement du temps de travail, autant je crois que proposer comme une panacée au problème du chômage la réduction de la durée du travail, c'est conduire l'économie française à une situation de plus en plus difficile.

Il est aussi un argument que j'entends souvent, et encore cet après-midi même : on dit comprendre difficilement que l'indemnisation du chômage conduite la collectivité à payer des gens à ne rien faire. Pourquoi, ajoutez-on, ne pas les payer en les maintenant au travail ? J'avais déjà eu l'occasion de poser la question devant le Sénat et je le fais à nouveau aujourd'hui : quel progrès aura-t-on réalisé en mettant au travail des personnes pour fabriquer des produits qui ne se vendent pas ? (*Murmures sur les travées socialistes.*)

En effet, la question est là. Si des problèmes d'emploi se posent, c'est parce que les entreprises, pour des raisons diverses, ne vendent pas leurs produits. Alors, allons-nous subventionner des emplois pour continuer des productions invendables ? Ce raisonnement conduirait la France à une situation économique et financière qui serait particulièrement dangereuse.

**M. Raymond Courrière.** Et les communes ?

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** J'ai gardé deux questions pour la fin.

Première question : pourquoi ne pas protéger nos entreprises ?

Toutes les fois qu'il s'est agi de prendre les mesures de protection qui s'imposaient face à une concurrence sauvage, le Gouvernement l'a fait et il continuera à le faire. Mais alors que nous sommes devenus le cinquième, et peut-être maintenant le quatrième exportateur mondial, recourir à des mesures de protection serait suicidaire.

J'ajoute que prendre de telles mesures à l'encontre de pays à l'égard desquels nous affichons, par ailleurs, une volonté de coopération et d'aide au développement, me paraît être la seule façon de les empêcher de se développer vraiment, c'est-à-dire de fabriquer des produits qui puissent être vendus, de telle sorte que le commerce puisse se substituer à l'aide financière.

C'est cela l'avenir. Ce n'est pas en campant sur des positions héritées du passé que nous ferons face aux graves problèmes des relations entre les pays développés, industrialisés, et les pays en voie de développement. C'est, au contraire, par la modernisation de nos entreprises ; c'est, au contraire, par l'innovation, par le choix de produits de qualité, et le textile en donne la preuve. En effet, partout où le textile s'est modernisé, il a su non seulement maintenir ses marchés, mais en conquérir de nouveaux. Partout où il s'est contenté de faire ce qu'il faisait depuis bientôt un siècle, il n'a pas pu et il n'a pas su résister à la concurrence, et d'abord à celle des firmes qui, en France, avaient su se moderniser.

**M. Maurice Schumann.** Ce n'est pas si simple !

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Quant à la relance de l'économie, je n'ai pas besoin de me répéter à ce sujet. Nous avons fait, en France, suffisamment d'expériences de relances massives qui n'aboutissaient qu'à l'inflation, au déséquilibre extérieur et à la chute de la monnaie, pour ne pas courir un risque qui, cette fois, serait encore plus grave.

En effet, la baisse de notre monnaie, c'est l'augmentation de la facture pétrolière. Le déséquilibre de notre commerce extérieur, c'est l'impossibilité de payer la facture du pétrole et des matières premières dont nous avons besoin. Quant à la baisse du franc, c'est aussi un facteur qui aggraverait les tendances inflationnistes que se font encore sentir en France.

Tels sont les faux remèdes.

Alors, en ce qui concerne la politique du Gouvernement, je vous dirai qu'il n'a qu'une préoccupation, c'est l'emploi des Français, et cela à la fois aujourd'hui et demain.

C'est l'emploi des Français aujourd'hui, par une politique de soutien de l'activité économique et par une politique spécifique

de l'emploi. A ceux qui parlaient des jeunes tout à l'heure, je rappelle que c'est en 1977, à mon initiative, qu'a été conclu le premier pacte national pour l'emploi des jeunes et que nous poursuivons cette tâche. Je n'aimerais pas recevoir de leçon alors que les circonstances que je rappelle ont été ce qu'elles sont.

Par ailleurs, le Gouvernement mène une politique qui a pour but de permettre à la France de créer davantage d'emplois dans l'avenir, d'où l'effort considérable qui est fait pour toutes les branches d'avenir, pour toutes les branches porteuses d'emplois et d'exportation. Je pourrais citer l'espace, le nucléaire, les applications de l'informatique, l'aéronautique ; c'est également la raison pour laquelle le Gouvernement stimule la recherche.

Mais je voudrais que vous compreniez bien les trois axes essentiels de la politique du Gouvernement.

En premier lieu, assurer le redressement de l'économie, parce que, si nous ne réussissons pas à avoir un franc fort et stable, si nous ne réussissons pas à équilibrer nos paiements extérieurs, si nous ne réussissons pas à modérer la croissance de nos revenus, il ne nous sera pas possible, dans l'avenir, de faire face aux problèmes de l'emploi.

Le redressement de l'économie est à l'origine du redressement de l'emploi. Nous en avons une preuve, c'est l'Allemagne fédérale. Celle-ci a commencé en 1973, avant même la crise du Kippour, à lutter contre l'inflation. Dès 1974, elle a pris les mesures qui convenaient. Quatre ans après, elle était le seul pays, avec la Suisse, à connaître une réduction lente, mais tout de même une réduction, du nombre de chômeurs.

Ce n'est pas par imitation servile de l'Allemagne fédérale que le Gouvernement mène la politique qu'il a choisie. C'est tout simplement parce qu'il n'y a pas d'autre moyen de rétablir une situation convenable de l'emploi que d'assurer les équilibres fondamentaux de l'économie française. Tel est notre premier axe.

Notre deuxième axe réside dans l'adaptation de l'appareil productif, et nous allons poursuivre dans cette voie. Il nous faut relever le défi de l'énergie. Il nous faut redresser les secteurs en difficulté, et nous le ferons par la conjugaison d'une politique industrielle, d'une politique sociale et d'une politique régionale. Il nous faut renforcer les entreprises, car si nous n'avons pas d'entreprises saines et dynamiques, nous n'aurons pas d'emplois supplémentaires dans l'avenir.

Nous l'avons fait par la libération des prix, par l'augmentation des fonds propres, par l'intensification de la concurrence et par le soutien de l'investissement.

Nous souhaitons aider également les entreprises en mettant un terme à cette fameuse affaire de la taxe professionnelle dont vous voudrez bien reconnaître, mesdames, messieurs les sénateurs, que le Gouvernement, en particulier votre serviteur, n'y est pour rien. (*M. Raymond Courrière s'exclame.*)

Mais nous espérons bien que, grâce à la collaboration de l'Assemblée nationale et du Sénat dans les semaines à venir, une solution pourra être trouvée qui évite cette croissance insupportable de la taxe professionnelle pour les entreprises. Mais je tiens à le dire, et cela dans cette enceinte, la croissance de la taxe professionnelle n'est pas seulement liée à des décisions législatives et étatiques ; elle l'est également à la croissance des bases qui sont déterminées au titre des finances locales. C'est l'un des problèmes qui se posera au cours des prochaines années, celui de la modération des dépenses des collectivités locales, car si nous continuons sur le rythme actuel, je ne crois pas que nous pourrions éviter de graves difficultés dans l'avenir.

**Un sénateur socialiste.** Et voilà !

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Tel est le deuxième axe de notre politique.

A ceux qui m'ont parlé des petites et moyennes entreprises, je dirai que le Gouvernement est tout prêt — il ne fait que cela — à prendre toutes les mesures qui peuvent favoriser leur développement et notamment à assurer ce qui a été appelé le « déblocage de l'embauche ».

Je vous le dis ici comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale : le Gouvernement est prêt à étudier favorablement toute proposition de loi qui serait présentée sur ce sujet.

Enfin, le troisième axe de notre action, c'est la coopération européenne, mais pas du tout pour nous défausser sur l'Europe de la solution de nos problèmes. Celui qui a, comme moi, vécu les affaires européennes et qui connaît les institutions européennes sait parfaitement que nos problèmes, nous les résoudrons d'abord nous-mêmes et que l'Europe ne nous y aidera pas. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu, en ce qui me concerne, du fait de mon expérience européenne, à ce que la France puisse, dans le concert des nations européennes, apparaître comme une nation économiquement solide et non pas comme un pays à la traîne qui dévalue tous les six mois, où continueraient à se poser des problèmes de financement et des problèmes d'emprunt à l'extérieur. Cela, tant que j'aurai la

charge du Gouvernement, je continuerai à le faire. Il y va de la dignité et de l'efficacité de notre pays en Europe.

Nous avons la possibilité, avec nos partenaires, de conduire des actions qui permettent de résoudre un certain nombre de problèmes qui sont à l'échelle non plus d'un seul pays, mais d'un groupe de pays désireux de travailler ensemble. L'aéronautique en est une preuve et nous pourrions avoir, grâce aux politiques communes, beaucoup de champs d'activité où tous nos pays bénéficieraient du concours des capacités des autres. C'est cela, pour nous, la construction de l'Europe. Ce n'est pas un itinéraire de fuite; c'est la possibilité pour la France de s'affirmer dans un continent qui s'organise, et cela au bénéfice de tous.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous ai indiqué quelle était la politique du Gouvernement et quels étaient ses axes en matière d'emploi.

On me disait récemment: « Vous avez commis une erreur psychologique, dans le rapport sur le VIII<sup>e</sup> Plan, parce que la notion de l'emploi apparaît seulement comme la priorité numéro 4 ». J'ai répondu d'abord que dans le chapitre sur la stratégie du VIII<sup>e</sup> Plan, celle-ci est qualifiée de « stratégie équilibrée pour l'emploi ». J'ai répondu ensuite, à ceux qui pensaient faire une politique de l'emploi en oubliant les conditions fondamentales de la sauvegarde de l'emploi en France et de l'avenir de la création de l'emploi, que cela conduirait la France sur une voie qui se révélerait, plus rapidement qu'on ne le pense, périlleuse, car elle serait la voie de la régression.

Nous sommes pour l'emploi et le Gouvernement travaille pour l'emploi à court et à moyen terme.

Mais j'aurais un remords si je ne rappelais pas inlassablement que notre pays doit faire preuve, pour de nombreuses années, de deux vertus fondamentales. La première vertu, c'est l'espoir. J'entendais dire récemment que ce qui caractérisait le pays, c'était l'inquiétude. Or il existe bien des raisons pour que notre pays ait confiance en son avenir. En effet, l'effort qu'il a accompli dans le passé, celui qu'il fait depuis plusieurs années, celui qu'il continuera à consentir, en dépit des affirmations selon lesquelles il serait incapable d'un effort continu, cet effort lui garantit son avenir.

Mais il lui faudra aussi une seconde vertu: la patience. En effet, l'impatience conduirait à des lendemains difficiles et dangereux, alors que la patience, liée à l'effort, peut, à terme, lui assurer dans la France même la prospérité et dans le monde le respect. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I., du C. N. I. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de cette discussion à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

— 6 —

#### DEMISSION ET CANDIDATURES A DES COMMISSIONS

**M. le président.** J'ai reçu avis de la démission de M. Louis de la Forest comme membre de la commission des affaires culturelles.

Le groupe intéressé a fait connaître à la présidence le nom du candidat proposé en remplacement de M. de la Forest. J'informe également le Sénat que le groupe des républicains et des indépendants a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'elle propose pour siéger à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées en remplacement de M. Michel Yver, décédé.

Ces candidatures vont être affichées et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinq minutes, est reprise à vingt et une heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Maurice Schumann.*)

**PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

— 7 —

#### NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le groupe des républicains et des indépendants a présenté des candidatures pour la commission des affaires culturelles et la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Le délai d'une heure prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures validées et je proclame M. Auguste Cousin membre de la commission des affaires culturelles et M. Louis de la Forest membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

— 8 —

#### PROBLEMES DE L'EMPLOI

*Suite de la discussion de questions orales avec débat.*

**M. le président.** L'ordre du jour, appelle la suite de la discussion des vingt-huit questions orales avec débat, jointes, concernant les problèmes de l'emploi.

La parole est à M. Séramy, auteur de la question n° 139.

**M. Paul Séramy.** Monsieur le président, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, tout a été dit, ou presque, et excellemment dit, par les orateurs qui m'ont précédé, avec la gravité et le sérieux que requiert le thème et comme il sied à cette maison.

Je voudrais reconnaître à mon tour les efforts du Gouvernement, l'aide qu'il apporte aux emplois d'utilité collective, qui doivent être réservés à des chômeurs et avoir un caractère permanent, et plus spécialement les mesures qu'il a déjà prises en faveur des artisans et des petites et moyennes entreprises — régime d'aide plus efficace et plus simple.

Je voudrais noter également l'ouverture des guichets de certaines banques et d'organismes prêteurs: 3 700 millions de francs de prêts à des taux préférentiels, permettant l'installation et le développement de 40 000 entreprises artisanales. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut remodeler la prime d'installation. L'intervention du fonds d'aménagement urbain et celle du fonds d'aménagement foncier et d'urbanisme pourront faciliter le financement des installations et du maintien des artisans en milieu urbain. La mise en place du fonds national de garantie est une action concrète. La priorité donnée aux petites et moyennes industries dans les marchés publics, la réforme de la sous-traitance, la faveur accordée à l'innovation et à la diversification, l'exportation organisée à tous les niveaux, la possibilité pour certains établissements publics régionaux d'accorder des primes à la création d'emplois nouveaux, tout cela, à mon sens, forme un ensemble cohérent et positif, qui n'est d'ailleurs pas totalement applicable en région d'Ile-de-France.

C'est pourquoi nous laisserons à d'autres le soin de réciter le catéchisme sommaire des doléances stéréotypées fluctuant entre le mythe de la nationalisation des moyens de production et celui de l'autogestion des entreprises.

Pourquoi ai-je insisté sur les petites et moyennes entreprises? C'est parce que sur 2 730 807 entreprises recensées, 2 551 021, soit 93,41 p. 100, occupent moins de dix salariés et 139 746, soit 5,12 p. 100 en occupent de dix à cinquante.

Aussi est-ce à ce niveau que doivent être encouragées les initiatives, modifiées les procédures, allégées les tracasseries et les charges fiscales. C'est dans cet esprit d'ailleurs que j'ai déposé une proposition de loi portant rajustement des seuils sociaux, proposition qui, je l'espère, retiendra l'attention du Gouvernement — M. le Premier ministre l'a d'ailleurs laissé entendre tout à l'heure — comme elle a déjà reçu un accueil favorable des intéressés, et dont notre ami M. Blin a, au cours de son intervention, parfaitement exposé les motifs.

Il faut avant tout faire en sorte de ne pas installer la France et les Français dans le sous-emploi et l'inactivité assistés.

A ces notions raisonnables, laissons le sens du raisonnable. La « codéfisiasie » est une hérésie particulièrement grave en système libéral. Tout se règle mieux sur le terrain que dans les bureaux parisiens. M. le Premier ministre a d'ailleurs dit tout à l'heure: « Il n'y a pas d'autre politique possible que celle qui se fonde sur la réalité. » Eh bien, nous nous efforçons justement de coller à cette réalité.

Il faut aller plus loin et — argument qui n'a pas été entendu dans le débat jusqu'à présent — ne pas redouter la mise en œuvre sur notre sol d'investissements étrangers, avec les réserves formulées par mon collègue et ami M. Jager qui demandait vendredi dernier, dans cette salle, de mettre sur pied « un système européen de contrôle pour éviter des compétitions absurdes et coûteuses et non pas un contrôle tatillon, une centralisation abusive, une planification autoritaire, mais un code de bonne conduite ». Et M. Giraud, ministre de l'industrie, d'ajouter: « C'est la coopération mondiale qui produit les meilleurs résultats. »

Les Etats-Unis l'ont bien compris, qui ont vu ces financements augmenter chez eux de 36 p. 100; mais ils ont donné du travail à 1 500 000 Américains, au prix, certes, d'une stagnation de la productivité.

Il est un autre fait frappant — et M. Legendre ne sera pas étonné de mon propos — : les jeunes représentent chez nous

38 p. 100 des sans-emploi. Or, les incitations à l'embauche ne sont pas plus coûteuses que le pacte national pour l'emploi, dont on ne peut méconnaître les vertus, mais qui est certainement très provisoire.

Voyons l'exemple allemand et écoutons M. Josef Stigl, président de l'office fédéral de l'emploi : « Ici, les forces de reprise se manifestent clairement, car, quand cela va mieux, on embauche en premier lieu les jeunes ayant bénéficié d'une formation professionnelle. Le système mixte allemand de la formation professionnelle, à l'usine et à l'école, l'emporte sans doute sur le système français, car, outre-Rhin, les jeunes apprentis s'intègrent mieux dans l'entreprise. »

C'est pourquoi il me paraît nécessaire de mettre en œuvre le plus tôt possible la formation en alternance, malgré les réticences qu'elle peut susciter, en faisant en sorte que l'enseignement s'adapte à son siècle, qui n'est plus simplement de pure spéculation intellectuelle et qui réclame, certes, des philosophes, des psychologues et des esthètes, mais aussi et surtout des ingénieurs, des chercheurs, des qualifications adaptées aux demandes de l'économie.

Il est significatif de noter à quel point s'est accentuée l'inadéquation entre les emplois offerts et les disciplines enseignées. Nous avons beaucoup entendu parler de la crise chez les jeunes ; il faut absolument que l'enseignement coïncide avec les débouchés que nous pouvons leur offrir. Chaque année, la moitié d'une classe d'âge arrive sans aucun débouché possible sur le marché du travail. C'est la faillite d'un système périmé, qui mérite d'être actualisé dans ses rapports fondamentaux entre l'emploi, la formation et les qualifications.

Ce qui est vrai sur l'ensemble du territoire national l'est aussi dans la région d'Ile-de-France.

Entre les régions, ce n'est pas une différence de degré qu'il faut retenir, c'est une différence de nature.

La région parisienne, ce sont 10 millions d'habitants, 18 millions de déplacements, 10 millions d'heures passées dans les transports en commun. Une erreur communément reprise est d'ignorer que l'Ile-de-France compte plusieurs départements ruraux, dont l'un, que je connais bien, représente, à lui seul, 50 p. 100 de la superficie de la région.

D'un côté, la province s'insurge contre la concentration excessive de l'industrie autour de Paris et estime que ce développement s'est fait à son détriment, de l'autre, on entend des cris d'alarme à propos de la désindustrialisation et de la perte de substance de l'agglomération parisienne. Cette situation conflictuelle trouve un champ clos au sein du comité de décentralisation et les agréments refusés ou délivrés aux entreprises sont le résultat d'une épreuve de force ou d'intimidation plutôt que l'aboutissement d'une étude objective s'inspirant d'une politique industrielle globale. On entend trop dire qu'il n'y a plus d'agréments, mais seulement des désagréments.

Et les chiffres sont là : 230 000 emplois industriels ont été perdus de 1970 à 1977 ; la part dans l'emploi industriel national est passé de 27,5 p. 100 en 1962 à 22,7 p. 100 en 1977 et le taux prévu pour 1985 est de 20 p. 100.

Il y a plus parlant encore, c'est la réutilisation des terrains libérés par les entreprises qui sont parties : 25 p. 100 seulement ont été réutilisés par l'industrie, 23 p. 100 par des logements, 22 p. 100 par des entrepôts.

Le secondaire est remplacé par le tertiaire. Pendant des années, les élus locaux ont mis en garde les pouvoirs publics. Ils n'ont pas réussi à les convaincre de la nocivité d'une doctrine élaborée dans les laboratoires clandestins des grands services d'aménagement.

**M. Etienne Dailly.** Les catacombes !

**M. Paul Séramy.** Le Gouvernement misait sur le développement du tertiaire : effectivement, de 1968 à 1973 on s'est arraché des millions de mètres carrés de bureaux. La proportion des emplois de services, qui est de 35 p. 100 pour la France, atteignait 50 p. 100 en 1973 en région parisienne. Quel a été le résultat ? Le développement des bureaux, la création désordonnée de milliers de locaux commerciaux ont vidé Paris de ses habitants et provoqué le mouvement pendulaire biquotidien que nous connaissons. Aucune branche importante — et j'insiste à ce sujet — n'apparaît être en mesure, à moyen terme, de contribuer notablement au redressement sensible de l'emploi industriel en région d'Ile-de-France. Et pourtant cette région reste le principal marché de consommation national. Aussi, au lieu d'imposer des migrations de population et des transports onéreux de produits, il vaudrait mieux, à mon sens, favoriser l'implantation des producteurs sur place.

A-t-on pensé, en l'occurrence, aux économies d'énergie et aux clients ?

Les villes nouvelles, purs produits des urbanistes technocrates, ont des logements, mais pas d'emplois. On séduit les habitants. On a dissuadé les employeurs. Le taux d'activité atteint à peine 0,6 p. 100 dans ces villes nouvelles. La zone rurale n'est plus qu'une réserve de nature, de loisirs, où vivent les indiens des

temps modernes, totalement désœuvrés dans leurs zones naturelles d'équilibre.

Si elle se poursuit au même rythme, la désindustrialisation fera qu'en l'an 2000 il n'y aura plus un seul emploi secondaire en région d'Ile-de-France. Les fermetures et disparitions d'entreprises entraînent la perte de 14 000 emplois par an. Paris et le désert français. a pu écrire M. Gravier à une certaine époque. Je me demande si l'on ne pourrait pas écrire un autre livre dans un autre sens avec un autre titre.

D'où viennent ces fermetures et ces disparitions ?

De la politique impavide de décentralisation de la D.A.T.A.R. qui vide notre région de sa substance active.

Et au profit de qui ?

La décentralisation a cessé d'être l'élément moteur de la croissance industrielle provinciale. Je donne des chiffres.

Entre 1954 et 1968, 415 000 emplois industriels ont été créés en province, dont 372 000, soit 90 p. 100, sont dus à la décentralisation. Entre 1968 et 1975, 500 000 emplois ont été créés, dont 90 000 seulement sont dus à la décentralisation. Bientôt, plus rien.

Récemment j'ai lu ceci dans la lettre de la D.A.T.A.R. : « Il faut donner à chaque région sa chance, la possibilité de s'adapter aux changements, sortir de leur plus ou moins grande léthargie les zones rurales, stopper leur désertification. » On aurait pu ajouter, faire cesser l'exode parisien, car Paris se vide, et, mes chers collègues, si l'on chasse les ministères de la capitale, je ne vois plus très bien qui pourra encore y habiter.

Et monsieur le délégué général ajoute : « Ce ne sont pas que des discours littéraires ou des préoccupations stratosphériques, mais nous travaillons dans le quotidien pour préparer l'avenir. » Dont acte !

Alors je le dis tout net : nous aimerions bien avoir aussi notre mot à dire lorsque l'on prépare notre avenir.

On ne change pas tous les dix ans, paraît-il, de priorité à long terme et chaque délégué a l'ambition de faire de son action une époque de l'aménagement du territoire. C'est encore une lecture de lettre de la D.A.T.A.R. Mais les événements vont vite, les schémas directeurs d'aménagement sont nécessairement modifiés. Au trop plein parisien programmé d'hier se substitue le trop vide de la réalité d'aujourd'hui.

Or, 12 000 petites et moyennes industries sont encore chez nous et représentent le quart du problème national.

Dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, on ne trouve rien qui les concerne, pas plus que les perspectives économiques de la région. On a rêvé démographie, on a oublié l'emploi.

**M. Etienne Dailly.** C'est très juste.

**M. Paul Séramy.** Là où il fallait une thérapie douce et progressive, on a utilisé la chirurgie, et c'est ainsi que s'est effondré le secteur secondaire au moment où 250 000 jeunes arrivent sur le marché du travail. Ils ne peuvent pas, vous le comprendrez bien, être tous des « cols blancs », et la région parisienne ne saurait être une île exclusivement réservée aux P.D.G.

Tout s'est aggravé avec la crise économique, tant est grande la sensibilité des huit départements aux fluctuations conjoncturelles. On a déjà dit : « Quand Paris éternue, la France frissonne. » Et il n'est pas facile, je le dis franchement, de passer de la surveillance d'une machine à une responsabilité d'ordre commercial ou administratif.

Les remèdes sont simples.

Il faut mettre fin aux mesures discriminatoires qui frappent l'Ile-de-France.

**M. Etienne Dailly.** Très bien !

**M. Paul Séramy.** Il ne s'agit pas de remettre en cause globalement la politique d'aménagement du territoire. Mais, si des encouragements doivent être prévus pour certaines régions dont la capacité productive reste inférieure à la moyenne nationale, il est nécessaire de revenir sur les pénalisations qui ont été imposées aux extensions et aux implantations en région parisienne.

Il est indispensable de s'orienter vers une suppression totale de l'agrément et de la redevance.

**M. Etienne Dailly.** Très bien !

**M. Paul Séramy.** Une société veut s'implanter ou s'agrandir. Voilà ce qui se passe chez nous. Si son projet dépasse 1 500 mètres carrés, c'est la procédure draconienne de l'agrément : la société en question doit attendre sans grand espoir et savoir que, de toute façon, à la sortie elle devra payer en plus de 25 à 150 francs par mètre carré de plancher. Cela, c'est la redevance. A l'intérieur d'un même département, le zonage de ces taxes supplémentaires est un défi au bon sens.

Vous comprendrez qu'alors il faille un certain courage à un industriel pour braver tous ces obstacles et ne pas aller tout simplement quelques kilomètres plus loin, dans l'Aube, la Marne ou le Loiret, où rien de cela n'existe, mais où au contraire on lui facilitera les formalités et où on allégera les charges.

Alors, comment parler de prime régionale de développement tout en interdisant le développement ?

Comment parler de prime de localisation d'activités tertiaires alors que cela est inapplicable chez nous ?

Comment parler de prime de localisation d'activités de recherche quant elles ne sont accordées qu'en cas de transfert hors de la région parisienne ?

Chacun comprendra que ces mesures de dissuasion sont devenues des mesures d'interdiction.

Tout ce qui est imposé chez nous ne l'est pas à nos limites dans les régions de Picardie, de Champagne, des Ardennes et du Centre.

Bien mieux, il y a interdiction pour les départements ou les communes d'accorder aux industriels ou artisans, qui veulent y rester en s'agrandissant ou s'y installer, le bénéfice d'avantages fiscaux, de dégrèvements, de prises en charge des infrastructures comme le permet la circulaire du ministre de l'intérieur du 10 septembre 1976 pour toutes les autres régions de France. Cela est possible ailleurs, mais pas chez nous.

**M. Etienne Dailly.** Voilà !

**M. Paul Séramy.** Peut-on avoir recours aux prêts bonifiés de la caisse des dépôts pour les aménagements de zones industrielles en Ile-de-France ? Je ne le pense pas.

Une série de mesures particulières devraient être prises en toute priorité, afin de faciliter le maintien de l'artisanat en zone urbaine dense, car cela existe aussi chez nous, là où les terrains sont très chers. On devrait prendre en compte les difficultés de la région parisienne en matière de charges foncières et des exigences de rénovation et de réhabilitation des locaux existants.

Les conditions d'attribution de la prime régionale à la création d'entreprises industrielles sont en grande partie délimitées par le décret du 27 juillet 1977. Or cela est inapplicable dans notre région. Nous ne sommes pas dans la zone qui convient. Il faut assouplir et étendre ces facilités, messieurs les ministres, aux activités relevant des services, quand elles ont un caractère productif marqué : je pense à certaines entreprises de réparation, ainsi qu'à des activités d'études techniques, informatiques et d'organisation. Les sociétés qui diversifient leurs activités en exploitant de nouveaux créneaux et en créant à cet effet des entités juridiques nouvelles devraient pouvoir en bénéficier.

Pourquoi, enfin, les mesures d'incitation à l'embauche des cadres âgés ne sont-elles pas étendues à la région parisienne ?

En réalité, jusqu'à présent, c'est en termes de localisation et d'aménagement que le problème de l'industrie régionale a été posé. Or, il est indispensable de lui donner une dimension économique, en définissant, par conséquent, la nature des activités qui ont vocation non seulement à demeurer en Ile-de-France, mais encore à s'y développer en tenant compte à la fois des impératifs nationaux et des exigences régionales.

La D.A.T.A.R., jusqu'alors seulement logeur, ou délogeur, doit se reconverter en penseur de l'économie.

Pourquoi le secondaire, par exemple, doit-il se maintenir ou se développer ? Parce qu'il existe un important secteur de services aux entreprises, ainsi que des fonctions urbaines très diversifiées indispensables à la promotion des hommes, à la recherche, à l'innovation à la reconversion. La coexistence des deux est la garantie de l'efficacité.

La qualité, la disponibilité et — heureusement ou hélas ! — la mobilité de la main-d'œuvre parisienne constituent sans aucun doute le principal atout de la région. En renforçant les moyens de formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, à tous les niveaux de la hiérarchie, on arriverait sans doute à l'équilibre harmonieux entre les différentes composantes de la région Ile-de-France et les autres régions de France, équilibre dont on a beaucoup parlé sans résultat, dont on ne parle plus, d'ailleurs sans aucun résultat non plus.

La politique suivie, idéale sur le papier, s'est révélée désastreuse sur le terrain.

Il faut que la région Ile-de-France en revienne au droit commun, que l'on nous aménage certes, messieurs les secrétaires d'Etat, mais sans nous déménager, que l'on prenne conscience que ce n'est pas en vidant Paris qu'on remplira la France, mais que bien au contraire, la région Ile-de-France, par son poids spécifique dans l'économie du pays, allégée enfin des tutelles discriminatoires qu'on lui impose, apportera sa contribution à résoudre le problème qui nous sollicite si instamment aujourd'hui.

En créant de nouvelles entreprises, en évitant la disparition de celles qui existent, nous contribuerons ensemble à redonner aux Français, avec un emploi stable, l'espoir, la sécurité et la foi en l'avenir. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Etienne Dailly.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Pontillon, auteur de la question n° 150.

**M. Robert Pontillon.** Messieurs les secrétaires d'Etat, à plusieurs reprises j'ai essayé d'attirer l'attention du Gouvernement

sur la situation toujours préoccupante tant sur le plan industriel, c'est-à-dire au niveau de l'intérêt économique général du pays, que sur le plan de l'emploi, c'est-à-dire au niveau de la préoccupation sociale, du secteur du poids lourd dont le rôle, capital dans l'appareil industriel français, affecte particulièrement la région parisienne qu'on évoquait précédemment.

La décision du Gouvernement d'apporter en 1977 un concours financier à Renault Véhicules industriels n'apparaît pas, hélas, en soi comme le reflet de cette attention vigilante qui plaçait, selon les propres paroles de M. le ministre de l'industrie, le secteur du poids lourd au premier rang des préoccupations gouvernementales.

Une attention trop mesurée, une intervention trop tardive, une indifférence par trop accusée aux incidences sociales d'un secteur en recul se paient aujourd'hui d'un certain prix. Ce dernier se mesure aujourd'hui en termes de bilan : 400 millions de francs de déficit pour l'année 1978, 3 000 emplois perdus en trois ans, vraisemblablement 3 000 emplois menacés pour la seule année 1979.

Vous me répondez sans doute tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce sont là les conséquences globales d'une crise qui affecte dans toute l'Europe le secteur considéré. Permettez-moi de réfuter par anticipation l'argument. On n'explique pas la crise de Renault véhicules industriels par les seuls facteurs externes.

Tout d'abord, cela n'est pas exact dès lors que le poids lourd européen est diversement affecté par la crise économique mondiale. De plus, il s'agit là — je le crois du moins — d'une explication facile, complaisante, trop complaisante en la circonstance.

Je ne conteste certes pas la baisse réelle du chiffre d'affaires. Je prétends seulement que les difficultés qui résultent de l'affaissement de la conjoncture auraient pu être compensées par une politique gouvernementale volontariste.

Seulement, voilà ! vous êtes prisonniers, messieurs les secrétaires d'Etat, d'une certaine logique, qui est celle de la philosophie libérale. Cette logique-là implique ce qu'on appelle d'un terme distingué dans les manuels d'économie politique et d'une formule qu'affectonne tout particulièrement M. le Premier ministre, « l'assainissement du marché ». Elle suppose l'acceptation sans défense des pratiques étrangères de dumping, qui, dans le cas particulier du camion, sont flagrantes. Elle néglige l'homme pour ne retenir que le compte d'exploitation.

Il faut laisser le marché épuiser le marché. Alors, toujours dans la même logique, le Gouvernement se refuse aux mesures politiques d'encadrement et de soutien qui pourraient équilibrer ou tout au moins compenser les effets de la crise sur l'industrie nationale du poids lourd.

En ce sens, le Gouvernement est directement concerné, donc responsable de la dégradation de ce secteur.

Mais abandonnons l'aspect général pour revenir au particulier, c'est-à-dire à la situation spécifique de cette entreprise.

Je relèverai d'abord une étrange contradiction entre les propos entendus récemment encore à la foire de Lyon et la réalité du concours de l'Etat.

M. le Premier ministre proclame, certes, qu'il est inopportun de procéder à une relance générale de l'investissement, mais qu'il n'exclut pas d'aider les entreprises ayant des projets devant contribuer à leur adaptation technologique, à la poursuite de leur développement ou à l'accroissement de leur compétitivité à l'exportation.

A ce titre, le Gouvernement avait promis à Renault véhicules industriels en 1977 un concours global de 1 200 millions de francs. On pourrait déjà s'interroger sur le point de savoir si ce concours était suffisant pour combler le retard technique du secteur national du poids lourd sur les concurrents européens et pour tenir effectivement compte du caractère tardif de son redressement et de la situation de crise qui affecte globalement le marché.

Quoi qu'il en soit, aide promise, aide due.

Or, selon le ministère de l'industrie, le reliquat de la participation financière de l'Etat ne devrait pas faire l'objet d'un versement immédiat et unique. Curieux encouragement, en vérité, que celui qui promet et ne tient pas.

L'aide financière ne saurait, en tout état de cause, que constituer un palliatif passager. Elle vaut peu de choses si elle n'est pas, elle-même, complétée par d'autres incitations et surtout si elle ne s'insère pas dans le système plus général d'une véritable politique industrielle impliquant toute une série de mesures d'accompagnement pour l'innovation technologique, dans le domaine de la fiscalité, de l'exportation ou des aides administratives.

Il existe pourtant, monsieur le secrétaire d'Etat, des moyens de maintenir l'autonomie intégrale du cycle industriel dans le secteur du poids lourd, qu'il s'agisse de la fabrication, du montage, des études et recherches ou de la commercialisation.

Je relèverai encore que le transport privé des biens ou des personnes, bloqué, paralysé par toute une série de contraintes administratives et fiscales, se renouvelle en France à un taux moindre que partout ailleurs.

Le prix de ces insuffisances et de ces difficultés générales se mesure finalement ainsi : R. V. I., entreprise pilote de la branche, est aujourd'hui minoritaire sur son propre marché. Le chiffre réalisé sur le secteur intérieur a régressé de 10 points depuis 1975.

Serait-ce là un problème qui concernerait seulement l'entreprise ? Quel gouvernement responsable, en vérité, ne s'en inquiéterait ?

Où sont, dès lors, les incitations gouvernementales pour renverser cette fâcheuse tendance ? Le carnet de commandes de R. V. I. y gagnerait certainement.

Les accords passés avec la firme américaine Mack pour assurer des débouchés stables à l'exportation semblent emporter l'accord des principaux partenaires, dès lors qu'ils ne mettent en cause ni ne menacent la maîtrise des activités de R. V. I. et l'autonomie de sa politique industrielle. Mais il convient d'abord de reconquérir le marché national. Comment entendez-vous y procéder si vous affichez seulement une vocation qui privilégie l'automobile sur le véhicule industriel ? Une possibilité existe ; pourtant elle supposerait que le Gouvernement ait une politique ambitieuse de développement des transports collectifs, mais vous semblez toujours vous y refuser.

Ce développement est pourtant inscrit dans l'avenir sous l'effet conjugué de trois facteurs : la nécessité d'améliorer les ramassages scolaires, la rénovation indispensable du réseau de transports publics, les exigences d'une nouvelle politique des transports urbains.

Voilà pour le marché et l'aspect industriel.

Les hommes, maintenant. Comment entendez-vous assumer la prise en charge des problèmes qui les préoccupent légitimement devant les risques accrus d'un démantèlement de l'entreprise ?

La défense des effectifs sociaux supposerait seulement qu'on lançât quelques études sur l'amélioration des conditions de travail ; ainsi pourrait-on supprimer le chômage partiel dans le groupe et éviter les licenciements par une diminution des horaires de travail s'appliquant en priorité au personnel posté.

Ces mesures, qui n'ont rien d'original, la fraction de la majorité dont se réclame M. le Premier ministre les revendique dans son programme européen. Commencez donc par les appliquer à l'hexagone... L'addition de ces mesures serait à même d'assurer le maintien du plein emploi dans l'entreprise.

Dans une interview récente, M. le Premier ministre déclarait souhaiter que le ministre de l'industrie ait des contacts réguliers avec les fédérations syndicales représentatives sur la conduite de la politique industrielle. Il ne semble pourtant pas, dans le cas précis de R. V. I., que le Gouvernement ait véritablement agi pour qu'une négociation effective ait lieu.

Au moment où le maintien et la création d'emplois sont une des exigences véritablement prioritaires, le Gouvernement s'abrite, me semble-t-il, derrière des pratiques classiques, dépassées par l'événement, contestées par la théorie moderne de relance sélective de l'investissement, dans des conditions tellement restrictives qu'elles demeurent sans effet pratique et sans portée sociale réelle.

Où sont, dans le cas particulier, ces mesures de mobilisation des moyens de la solidarité nationale, susceptibles de rétablir la compétitivité de la branche ?

Où est cette politique globale et continue par laquelle s'affirme une volonté industrielle ?

Où sont ces incitations auprès des collectivités publiques pour décourager l'équipement en matériel étranger et favoriser l'achat de nos produits ?

Ce sont là vos responsabilités propres, monsieur le ministre. Pour ne pas, hélas ! évoquer davantage le volet social et humain de la protection du niveau de l'emploi, qui devrait être, lui, l'ambition collective du Gouvernement.

A l'une comme à l'autre de ces interrogations, vos réponses mesureront tout à l'heure l'écho réel que trouvent auprès du Gouvernement les préoccupations et les inquiétudes des 40 000 travailleurs, cadres et techniciens de l'industrie française du poids lourd.

Tout à l'heure, du haut de cette tribune, M. le Premier ministre exaltait ces deux vertus fondamentales dont la France aurait, selon lui, besoin : l'espoir et la patience.

Mais, croyez-moi, messieurs les secrétaires d'Etat : la patience ne vaut que si elle est nourrie par l'espoir. L'espoir se gagne, s'il est sous-tendu par la justice. A refuser l'un et l'autre on ne connaît finalement que des récoltes amères. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (Petite et moyenne industrie).** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, je présente tout d'abord au Sénat les excuses de M. Giraud, retenu à l'Assemblée nationale, puis, si vous me le permettez, j'apporterai une réponse aux questions posées par M. le sénateur Séramy.

Globalement, la région parisienne représente 20 à 25 p. 100 de l'activité économique nationale, selon les secteurs. Dans le domaine de l'industrie, sur 45 000 petites entreprises industrielles, 12 000 sont localisées dans la région d'Ile-de-France. C'est dire qu'il y a là une particularité industrielle reconnue. Ces petites industries de la région d'Ile-de-France totalisent environ 700 000 emplois, soit 40 p. 100 de l'emploi de cette région.

Les effectifs industriels à l'intérieur de la région d'Ile-de-France obéissent à certains mouvements ; 20 000 à 30 000 emplois dans le secondaire connaissent une migration ainsi répartie : environ 50 p. 100 de ces emplois, donc des entreprises concernées, semblent migrer de la petite couronne vers la grande couronne ; 10 p. 100 environ se sont décentralisés en province dans les années passées ; 8 p. 100 correspondent à des réductions d'effectifs et, enfin, 35 p. 100 environ correspondent à des emplois liés à l'arrêt de certaines entreprises.

Il est intéressant de souligner, comme je l'ai rappelé plusieurs fois à d'autres occasions, que, dans le domaine des petites et moyennes entreprises et industries, le nombre des disparitions et celui des créations d'emplois tendent à s'équilibrer. On en trouve d'ailleurs la démonstration au sein de la région parisienne puisque les statistiques font état de la disparition, liée à des arrêts d'entreprises, d'environ 10 000 à 11 000 emplois par an et de la création grâce à de petites entreprises industrielles, de quelque 10 000 emplois par an.

J'ajouterais qu'ainsi que vous l'avez souligné, monsieur le sénateur, une compensation globale s'effectue dans le secteur tertiaire. Effectivement, ce secteur est très important dans la région d'Ile-de-France puisqu'il occupe 62 p. 100 des activités contre 50 p. 100 à l'échelon national.

Vous avez également souligné qu'il existait deux procédures particulières à la région d'Ile-de-France. La première, la procédure d'agrément, est une procédure d'autorisation pour des installations de bureaux supérieures à 1 000 mètres carrés, d'ateliers industriels supérieurs à 1 500 mètres carrés et d'entrepôts supérieurs à 5 000 mètres carrés.

Il ressort de l'étude des statistiques que les demandes présentées à la D. A. T. A. R., la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, et soumises à cette procédure connaissent environ 4 p. 100 de refus en nombre de dossiers, ce qui équivaut à 9 p. 100 de refus en mètres carrés. On peut ajouter qu'environ un tiers des cas refusés trouvent des solutions dans les mois qui suivent.

La deuxième procédure est celle de la redevance au mètre carré : 25 francs à 150 francs par mètre carré de locaux industriels installés et 100 à 400 francs, selon les zones, par mètre carré de bureaux installés.

Sur le plan des mesures particulières prises en faveur des petites et moyennes industries de la région d'Ile-de-France et des actions lancées sur le terrain, je voudrais enfin souligner une mobilisation sans précédent des milieux patronaux — C. N. P. F. et P. M. E. — et des chambres de commerce et d'industrie.

J'ai tenu moi-même deux réunions de concertation en tant que secrétaire d'Etat à la petite et moyenne industrie avec les élus de la région d'Ile-de-France. A ces réunions assistaient des fonctionnaires de la D. A. T. A. R.

Huit conventions d'action sur le terrain concernant les P. M. I. ont été signées entre le ministère et les organismes consulaires ou d'animation économique — chambres de commerce de l'Ile-de-France, chambre de commerce de Paris, du Val-d'Oise, des Yvelines, chambre de commerce de Corbeil-Melun-Meaux ; ces conventions concernent également deux groupements d'exportateurs P. M. I. de la région parisienne, une action en faveur de la promotion comptabilité-informatique et la création d'un service d'information sur la création d'entreprises.

Enfin, au sein de l'établissement public régional, il existe une procédure de prime à la création ; d'autre part, la Sofiparil, de statut particulier, peut effectuer des prises de participation, mais ne pas faire de prêt.

Voilà donc, monsieur le sénateur, un ensemble de mesures, une politique et une réalité industrielle qui se développent dans la région parisienne. Je puis vous porter témoignage de la préoccupation du Gouvernement quant à l'avenir de la région d'Ile-de-France et de sa volonté d'étudier ce dossier, tout simplement d'abord parce que c'est un dossier économique et social extrêmement important, mais aussi un dossier politique primordial.

Car — on ne le répètera jamais assez — dans notre pays, il n'existe que 800 grandes entreprises industrielles de plus de 1 000 emplois à côté de 45 000 petites et moyennes industries

et d'environ 800 000 petites et moyennes entreprises. Enfin, je rappellerai que les entrepreneurs indépendants totalisent en France 55 p. 100 du marché de l'emploi. Ces données fondamentales de notre économie inspirent la politique industrielle du Gouvernement dans la région d'Ile-de-France.

Je répondrai maintenant à M. Pontillon qui m'a posé une question sur l'avenir du groupe Renault véhicules industriels et qui fait état, notamment, dans son énoncé, de la suppression de 873 postes d'employés et de cadres, annoncée par le groupe R. V. I.

Vous avez posé, monsieur le sénateur, dans votre question et dans votre exposé, le problème de l'avenir de Renault véhicules industriels face à ses concurrents européens.

Comme vous le savez, la raison de la dégradation de la position de Berliet et de Saviem sur leur propre marché national, depuis une quinzaine d'années, est leur trop faible taille.

Pour enrayer cette évolution, le Gouvernement a favorisé le rapprochement de ces deux entreprises, qui ont aujourd'hui fusionné.

Mais une telle opération n'aurait rien apporté si elle avait simplement consisté à juxtaposer deux entités qui auraient gardé leur autonomie.

Aussi la direction de R. V. I. a-t-elle fait porter ses efforts dans trois directions : l'élaboration d'une gamme commune qui permettra d'accroître la taille des séries et donc de réduire les coûts d'études et de fabrication ; la réorganisation du réseau qui est maintenant achevée et qui permet à R. V. I. de disposer d'un outil commercial composé en France de 210 concessionnaires pour la gamme haute et intermédiaire, et des 562 concessionnaires Renault pour la gamme basse ; la suppression des doubles emplois entre Berliet et Saviem au niveau des structures.

Enfin, le groupe R. V. I. emploie aujourd'hui plus de 33 000 personnes. Entre 1977 et 1978, les réductions d'effectifs ont atteint 1 780 personnes sans licenciement et ces réductions ont été obtenues soit par départs à la retraite, ou à la pré-retraite, soit par reconversions dans les usines du groupe Renault ou des entreprises extérieures ; enfin les départs naturels n'ont pas été remplacés.

Les réductions d'effectifs prévues pour 1979 bénéficieront, à l'intérieur du groupe, de mesures identiques afin d'éviter dans toute la mesure du possible le recours à des licenciements.

Cet ensemble de dispositions doit permettre à R. V. I. d'améliorer sa compétitivité et, je l'espère, de reprendre la part du marché qu'il a perdue à l'occasion de la guerre des prix de l'année dernière.

En ce qui concerne le soutien financier apporté par l'Etat à R. V. I., à travers la Régie Renault, je rappellerai que cette dernière accordera à sa filiale une dotation en capital de 1,4 milliard de francs sur la période 1977-1980.

Elle a en outre acquis pour 115 millions de dollars une participation de 20 p. 100 dans Mack Trucks.

Cette opération a pour but de donner une meilleure assise à l'association entre R. V. I. et Mack, qui, dans un premier temps, sera de nature commerciale, mais qui devrait ensuite déboucher sur une véritable coopération industrielle faisant bénéficier les deux partenaires d'économies d'échelle et d'échanges technologiques.

**M. le président.** La parole est à M. Poudonson, auteur de la question n° 157.

**M. Roger Poudonson.** Madame, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, « le plein emploi permanent est l'objectif prioritaire de la conduite d'une économie avancée, puisqu'il veut dire la pleine utilisation des capacités et des aptitudes en même temps que la primauté reconnue à l'homme dans notre société ».

Ainsi s'exprime M. le Président de la République dans l'ouvrage qu'il a intitulé *Démocratie française*.

Je n'ai donc aucune inquiétude sur les véritables buts poursuivis par le Gouvernement, malgré ce que d'aucuns ont voulu nous faire croire ici.

Il s'agit bien — et nous en sommes parfaitement conscients — de résorber, au plus vite et dans les meilleures conditions, les problèmes économiques et surtout sociaux et humains que pose le chômage.

Avec le petit recul dont nous disposons aujourd'hui, et malgré les explications de M. le Premier ministre tout à l'heure, je suis amené à m'interroger et à vous interroger, madame, messieurs les secrétaires d'Etat.

Etait-il vraiment nécessaire d'annoncer ou de laisser annoncer, dès la mi-décembre, la suppression de plus de 20 000 emplois dans la sidérurgie, plongeant ainsi les populations dans l'inquiétude et la fureur ?

Etait-il vraiment nécessaire d'attendre le 17 janvier pour que soient annoncées les premières mesures prises par le Gouvernement pour pallier ces difficultés ?

Etait-il vraiment nécessaire d'attendre le 5 février pour ouvrir la négociation sociale et pour apprendre notamment que l'une

des mesures envisagées, l'abaissement de l'âge de la retraite, allait régler la moitié des problèmes urgents ?

Etait-il vraiment nécessaire d'attendre la concertation enfin engagée entre Usinor et son personnel pour savoir qu'aucune des mesures de licenciement n'aurait d'effet en 1979, si j'en crois de récentes informations ?

Etait-il vraiment nécessaire de plonger dans la désolation tant de familles, alors qu'une annonce plus globale et plus ajustée aurait sans doute permis d'éviter bien des difficultés et des violences ?

Par lettre du 14 janvier 1979 j'avais, en ma qualité de président du groupe d'action démocratique et régional du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, rappelé à M. le Premier ministre le troisième des objectifs de son programme communiqué le 20 septembre 1978, à savoir la sauvegarde de l'équilibre économique et social des régions directement concernées par la crise. J'évoquai notamment dans cette lettre l'idée d'un grand emprunt national ou régional destiné à venir en aide aux régions économiquement sinistrées.

Cet emprunt aurait le grand mérite, d'abord, de rendre confiance aux populations concernées en leur montrant que l'Etat n'entend pas les abandonner.

Il pourrait et devrait permettre de hâter la réalisation d'infrastructures indispensables. A titre d'exemple, il serait, en effet, dérisoire d'accorder les aides maximales de l'Etat pour Boulogne-sur-Mer, touché par la crise sidérurgique, et de réaliser ce qui devrait être fait, de la même manière, pour Calais, touché par un chômage endémique, de taux élevé, si parallèlement, par un effort de désenclavement routier, l'achèvement de la A 26 et son raccordement à Calais, de même que le raccordement de Boulogne-sur-Mer à cette voie routière par la mise à quatre voies de la R. N. 42 entre Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer n'étaient très rapidement accélérés. Au rythme de nos budgets annuels et compte tenu des engagements actuellement connus de l'Etat et de la région, il faudrait dix ans.

Comment voulez-vous, dans ces conditions, qu'un investisseur important envisage de s'implanter à Calais ou à Boulogne-sur-Mer alors qu'il sait que le camion qui mettra deux heures pour faire la distance Paris—Lillers, longue de 230 kilomètres, mettra encore deux heures pour faire les 80 ou 90 kilomètres qui séparent Lillers de Boulogne-sur-Mer ou Calais ?

L'emprunt pourrait également apporter aux communes, aux départements, aux régions, des aides spécifiques momentanées pour cinq ou dix ans, destinées à accélérer la réalisation des équipements jugés nécessaires : purge de friches industrielles, équipements de formation professionnelle, etc.

Quand, instruit par le passé, je regarde vers l'avenir, je suis amené à vous dire, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, qu'il faut — tout le monde en est d'accord — aider efficacement l'implantation des petites et moyennes industries créatrices d'emplois, briser les blocages psychologiques — on en a beaucoup parlé aujourd'hui — qui empêchent certaines entreprises de se développer et d'embaucher, aider l'artisanat et réactiver l'animation des petits centres urbains, donner aux instituts de recherche les moyens qui, à terme, se révéleront bénéfiques pour l'emploi.

Mais afin d'éviter dans un avenir plus ou moins proche des difficultés du type de celles que nous rencontrons dans la sidérurgie après celles des charbonnages et du textile, j'éprouve le besoin d'attirer tout particulièrement l'attention du Gouvernement sur deux points qui touchent particulièrement notre région : l'industrie chimique et les problèmes de la carbonisation.

Je suis préoccupé par l'avenir de notre chimie régionale qui, à l'exclusion du pétrole et de la transformation des plastiques, représente au plan de l'emploi, avec 21 000 salariés, 8 p. 100 de la chimie française.

Je voudrais attirer votre attention sur plusieurs problèmes pour lesquels des solutions satisfaisantes seraient de nature à conforter ce secteur de notre industrie dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Je vous entretiendrai d'abord de la chimie minérale et plus précisément du domaine de l'ammoniac et des engrais, en regrettant que dans ce pays où la richesse agricole reste l'un de nos meilleurs atouts, les importations d'engrais soient de plus en plus élevées. Après la seconde guerre mondiale, le Nord-Pas-de-Calais assurait 50 p. 100 de la production nationale d'ammoniac. Voilà dix ans, il n'en fournissait plus que 25 p. 100 et aujourd'hui à peine 10 p. 100. Cela peut paraître paradoxal dans une grande région agricole, terre d'invasion idéale pour les engrais en provenance de la Hollande toute proche.

Cette situation est hélas ! en passe de s'aggraver. En effet, la crise de la sidérurgie entraîne la fermeture progressive des cokeries du bassin minier et, sans gaz de four à coke, dans quelques années, l'usine chimique de Mazingarbe se verra amputée de la moitié de sa production d'ammoniac. Autant dire que pour des raisons de prix de revient, c'est toute l'unité de synthèse d'ammo-

niac de cette importante plate-forme du Pas-de-Calais qui serait rayée de la carte, et avec elle plus de 250 emplois.

Or, un remède peut être apporté à cette situation. C'est la construction d'une deuxième unité d'ammoniac fonctionnant au gaz naturel et permettant de maintenir intact le potentiel technique de la plate-forme.

Il s'agit là d'un investissement stratégique de l'ordre de 80 millions de francs de la société Azote et produits chimiques, A. P. C., filiale du groupe C. D. F. Chimie.

Le redressement très net des résultats de la filiale A. P. C. en 1978, que M. le ministre de l'industrie s'est plu à souligner, la gestion rigoureuse de la plate-forme de Mazingarbe que nul ne conteste, l'existence d'un potentiel humain tout à fait remarquable sont autant d'éléments garants de la réussite d'un tel investissement.

Malheureusement, les lourdes charges que représente la remise en ordre d'A. P. C. ne permettent pas au groupe chimique d'Etat de financer un tel investissement.

Je vous demande donc, puisque la crise de la sidérurgie est indirectement la cause de ces difficultés, puisque l'effacement d'une telle unité de production ferait à nouveau perdre un grand nombre d'emplois au Pas-de-Calais, puisque l'implantation d'une telle plate-forme chimique est idéale au milieu d'une grande région agricole, de favoriser cet investissement sous forme d'un apport de capitaux propres et d'une subvention destinée au groupe C. D. F.-Chimie pour sa filiale A. P. C.

Puis-je ajouter que nous ne devons pas, dans ce secteur de la fertilisation des sols, nous laisser dépasser pas nos voisins européens ? N'est-il pas surprenant qu'en Hollande, pays doté de riches gisements de gaz naturel où forcément cette matière première est moins chère qu'en France, un prix « allégé » du gaz est consenti à la chimie ? Quand aurons-nous en France un prix plus favorable pour le gaz naturel utilisé par l'industrie chimique ? A moins que ne soit sauvée la cokerie de Mazingarbe ! J'y reviendrai.

Je veux également vous entretenir du secteur de la pétrochimie.

Afin de revitaliser la chimie régionale, le complexe pétrochimique de Dunkerque, qui est entré en exploitation, il y a quatre mois, dans des conditions tout à fait satisfaisantes et qui représente 8 p. 100 de la production totale d'éthylène en France, a été édifié, par le groupe C. D. F.-Chimie qui a assumé cette tâche, à la demande des pouvoirs publics et sans apports de fonds propres de ses actionnaires.

La première phase de l'investissement de Dunkerque correspond à une dépense de 1300 millions de francs ; à l'exception de l'apport en capital — 112 millions de francs — du partenaire du golfe Persique, le Qatar, cette somme a été intégralement empruntée.

Il en résulte un grave déséquilibre du bilan et un excès de frais financiers qui se répercuteront forcément sur les résultats, c'est-à-dire sur l'avenir de la société et sur l'emploi.

Un financement normal, tel que celui qui a été mis en place par un groupe concurrent réalisant en France un investissement de même nature, aurait impliqué un apport en capital d'environ la moitié de ce montant total. Au titre des investissements passés, il manque donc au moins 500 millions de francs.

Or il faudra, pour assurer sa rentabilité, achever le vapo-craqueur de Dunkerque dès que la conjoncture le permettra, ce qui nécessitera un apport supplémentaire en capital de 200 millions de francs, permettant un emprunt équivalent.

Pour la seule pétrochimie du Nord, et dans le cadre de motifs tout à fait justifiés, C. D. F.-Chimie a donc un besoin de fonds propres de 700 millions de francs.

Je veux enfin retenir votre attention sur le problème du coke en France, sa fabrication, son utilisation, sa vente à l'exportation.

Actuellement, les cokeries françaises sont gérées soit par les houillères nationales, soit par les sociétés sidérurgiques, soit par d'autres sociétés.

Les houillères, corsetées dans des contrats de programme qui ont sans doute quelques mérites, limitées dans le temps par la fin de l'exploitation du charbon, n'osent plus, j'imagine, avoir d'autres préoccupations que de limiter autant que faire se peut leur déficit annuel, qui est pris en charge par le budget de l'Etat. La sidérurgie a de trop rudes problèmes à supporter et à résoudre pour avoir des vues plus globales. Après les mesures prises par le Gouvernement pour le renflouement financier des principales sociétés, la sidérurgie a-t-elle encore quelque autonomie de manœuvre ?

Il s'ensuit que seul le Gouvernement peut avoir une vue d'ensemble des intérêts français dans le domaine de la carbonisation.

Affrontés à un problème de même type, les Allemands ont imaginé la constitution d'un « stock stratégique de coke », financé par l'Etat. Cela leur a permis de passer le cap difficile et de faire actuellement la loi sur le marché mondial, puisqu'ils

vendent du coke aux Etats-Unis et à l'U. R. S. S. et, bien sûr, demain à la France si elle n'a pas su protéger son potentiel en ce domaine.

Il s'agit, pour nous Français, de mettre sur pied un plan de carbonisation à l'échelle de notre économie, qui nous permette d'éviter l'arrêt des cokeries les plus performantes, de rechercher le meilleur approvisionnement en coke des sociétés sidérurgiques françaises, de rechercher les placements les meilleurs des capacités supplémentaires de production de coke à la grande exportation, cette exportation étant le poumon nécessaire de toute industrie.

Bien sûr, dans une économie libérale, c'est aux sociétés concernées de se concerter pour aboutir à des regroupements ou à des fusions. Mais dans l'état actuel des choses en notre pays, il faut considérer que nous sommes en face de charbonnages nationalisés dont l'existence est limitée et d'une sidérurgie dont on organise la survie par un apport massif de l'argent du contribuable.

Faut-il être libéral jusqu'à l'erreur ou simplement réaliste ? N'est-il pas temps de proposer la création d'une société française de carbonisation chargée d'assurer la meilleure gestion du parc des cokeries françaises, de la production et de la vente du coke français suivant les principes que j'ai tenté de définir ci-dessus ?

Ce faisant, le Gouvernement assurerait la survie de la cokerie de Mazingarbe, dont l'arrêt était programmé par les houillères pour cette année, de celle de Drocourt, probablement aussi de celle de Lourche qui sera condamnée par la fermeture d'Usinor-Denain si des mesures nouvelles ne sont pas prises rapidement.

En terminant ce propos, je n'entends pas me ranger au nombre des marchands de désespoir, il y en a beaucoup trop.

**M. Gérard Ehlers.** Comme on vous comprend !

**M. Roger Poudonson.** Il y a les petits malins qui ont tout intérêt à faire durer les difficultés, voire à les aggraver...

**M. Gérard Ehlers.** Les gâcheurs !

**M. Roger Poudonson.** ... ceux pour qui « l'événement », c'est forcément ce qui va mal, et qui se nourrissent de catastrophes.

Non, mon seul désir est, en vous apportant, monsieur le ministre, l'écho des préoccupations et des problèmes qui assaillent la région que j'ai l'honneur de représenter, de vous mettre en garde contre certains périls et de vous suggérer quelques idées qui pourraient contribuer à restaurer la confiance dans une région qui a tant donné au pays. (*Applaudissements sur les traversés de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jager, auteur de la question n° 159.

**M. René Jager.** Monsieur le président, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, les difficultés que traverse la Lorraine, notamment sa première industrie, sont lourdes et rudes et il serait vain d'en minimiser les conséquences quant à leurs aspects économiques, sociaux et humains.

La Lorraine est apparue aux hommes de ma génération comme le pays des perpétuelles remises en cause, en tout cas des illusions qui se sont perdues en cascades et qui nous ont conduits à demeurer aux aguets, tels des lutteurs, pour défendre le terroir peuplé d'hommes toujours à l'ouvrage, sérieux, résolu, sachant que la sortie de son sous-sol du minerai de fer, de la houille, du sel ou encore la fabrication des aciers, des tôles, du coke, au milieu de la fournaise des hauts fourneaux et du bruit des laminaires, ne s'accomplissait pas sans la sueur, la fatigue et l'amour du métier.

Apprendre, à répétition pour beaucoup — et brutalement — qu'il faut quitter le métier sans autre forme de procès aura cette fois fait déborder le vase et engendré la révolte.

Ainsi, après le béton de la ligne Maginot, implanté sur notre terre, c'est l'acier qui aura à son tour cédé dans le tourbillon de tous nos déboires qui sont autant d'espoirs déçus.

Espoirs déçus ? Quand la Moselle avait été canalisée, longtemps ici et ailleurs nous nous battions, nous les élus, pour la réalisation de l'axe mer du Nord-Méditerranée par les deux branches Moselle-Saône et Rhin-Rhône. Telle était, nous disait-on, la volonté du patronat de la sidérurgie, jusqu'au jour où on laissa tomber la branche Moselle-Saône alors que l'autre branche Rhin-Rhône n'est toujours pas faite.

En intermède — c'était en 1960 — ici même, le ministre de l'industrie de l'époque devait examiner avec nous le plan de récession des charbonnages et annoncer « la retraite en bon ordre » du charbon, euphémisme pour camoufler la fermeture progressive des puits et l'abaissement de la production. Sur le terrain, cela se traduisait par un dégagement de plusieurs milliers d'emplois pour lesquels, au départ, rien n'était prévu jusqu'au jour où — Dieu aidant — on chuchotait l'arrivée — déjà — du magnat de l'automobile américaine, Ford, qui aurait pu résorber les effectifs en surnombre. L'on apprit alors que de hautes autorités de l'Etat s'opposaient à la venue de Ford en Lorraine, qui s'implanta aussitôt dans le proche bassin

industriel sarrois dans lequel, faute d'emplois, s'engouffrèrent — ils le font tous les jours — près de 15 000 jeunes lorrains communément appelés travailleurs frontaliers.

Puis le prix de l'énergie, notamment du fuel, s'étant mis à grimper, le charbon redevenant intéressant, sinon compétitif, on arrêta les frais et l'on fit appel à la main-d'œuvre marocaine pour suppléer la déficience de la main-d'œuvre autochtone. Il est vrai que les charbonnages de Lorraine, instruits par l'expérience et puissamment aidés dans leur volonté d'industrialisation diversifiée par un certain nombre de communes dont les maires, courageux et dynamiques, ont donné un sérieux coup de pouce, ont réussi à assainir l'économie de ce secteur nord-est de la Lorraine sans qu'à aucun moment nous ayons à déplorer le débordement par la violence que nous venons de vivre dans un climat d'inquiétude et de malaise général.

Pourquoi, d'entrée de jeu, suis-je amené à citer cet exemple vécu sur le tas ? Parce que toutes ces opérations se sont étalées dans le temps et ont permis de résoudre, dans la négociation réfléchie et calme, les problèmes de reconversion et de restructuration.

Il aurait pu en être ainsi dans la sidérurgie française, car les clignotants de la menace du danger remontent à quinze ans. C'est depuis quinze ans que la sidérurgie a vu surgir les symptômes de la maladie portés devant le Parlement par le Gouvernement à travers la discussion du premier plan professionnel de la sidérurgie, signé le 29 juillet 1966, et dont, au nom de notre commission des affaires économiques et du Plan, j'étais le rapporteur pour l'industrie. Insistant sur les aspects sociaux de cette première convention, je déclarais à cette tribune, le 21 novembre 1966 — excusez-moi de devoir me citer : « Pour la première fois, un tel accord bipartite qui lie aussi bien le Gouvernement que la profession contient toute une série de mesures sociales auxquelles on ne peut qu'applaudir à condition qu'elles soient exécutées dans la lettre et l'esprit de la convention. Il importe, en effet, que le dégageant de la main-d'œuvre opéré tantôt par des départs à la retraite ou des mises à la retraite anticipée, tantôt par des licenciements avec possibilité de réemploi, tantôt par des transferts, opérations qui, dans les cinq ans à venir, toucheront près de 15 000 salariés, ouvriers, agents et cadres, s'effectue en bon ordre, c'est-à-dire en considération de tous les facteurs humains en présence.

« Sur le papier — continuai-je — les transferts d'hommes peuvent sans doute s'inscrire aisément, mais il faut mesurer le drame pour un ouvrier et son prolongement familial qui consiste à être déraciné et à devoir abandonner le toit familial ainsi que tout l'environnement qui fait la joie de vivre. Il faut, bien entendu, ne recourir à ce procédé que lorsque tous les autres moyens de réemploi sur place ou dans un secteur proche auront été épuisés. Et dans cette Lorraine qui, il y a peu d'années encore, ressemblait à une fourmillière florissante et en pleine expansion — nous étions avant 1966 — notre grand souci demeure l'accès d'une nombreuse jeunesse au marché du travail. »

Ayant alors constaté que la crise de l'acier, déjà, n'était pas seulement européenne mais mondiale et qu'il fallait, pour l'assainissement financier, obtenir des autorités de la C. E. C. A. une majoration de six points au moins de la tonne d'acier, feu notre collègue André Armengaud devait, l'année suivante, le 23 novembre 1967, s'exprimer ici sur le même thème, au nom de la commission des finances du Sénat. Il disait : « L'industrie sidérurgique française est dans une situation difficile pour trois raisons : d'abord, le coût rendu usine de ses matières premières ; ensuite, son endettement considérable entraînant de lourdes charges financières ; enfin, la guerre des prix sur les marchés européens. »

Tout le monde s'interroge et sait que ce plan professionnel, solennellement approuvé par le Parlement, loin d'être appliqué dans ses conséquences sociales, a vu au contraire les effectifs de la sidérurgie augmenter, précipitant, avec l'arrivée de la crise de l'énergie en 1974 et l'aggravation de la crise mondiale qui a démolie la compétition de nos aciers lourds, une débâcle sans précédent du principal outil économique de notre pays.

Le profane s'interroge, à juste titre, et se demande comment il était possible qu'une pléiade de polytechniciens et d'inspecteurs des finances qui, depuis plus de dix ans, assistaient à la détérioration constante, progressive de notre industrie, voyant le malade perdre continuellement ses forces, fussent contraints, messieurs les ministres, de jeter dans les bras du Gouvernement ce moribond dont vous vous seriez bien passé et qui vous a contraint d'engager sous toutes ses formes, mais à quel prix ! la solidarité nationale, Gouvernement, Parlement, profession, du moins ce qui en restait, syndicats étant convaincus qu'il fallait à tout prix sauver l'essentiel.

Pendant toutes ces années, nos puissants voisins allemands, qu'on accuse à tort d'être responsables de nos difficultés, ont cherché à sauver les meubles. A notre différence, ils s'y sont pris à temps. Dans le secteur de la sidérurgie, voilà plus de

vingt ans que fut amorcée la diminution des effectifs, plus de quinze ans que fut mise en œuvre une politique de diversification, plus de sept ans que les trois grands groupes allemands ont passé des accords de rationalisation.

Voilà plus de dix ans que se développent dans le monde de puissants complexes sidérurgiques, redoutables non seulement par le modernisme de leurs installations, mais aussi et surtout par le coût peu élevé de leur main-d'œuvre. Etait-il étonnant qu'en jetant pêle-mêle, dans une âpre concurrence, leur marchandise sur le marché mondial, le point de sursaturation et donc d'encombrement des marchés ait été l'aboutissement irrémédiable ? Et nous n'aurions pas aperçu ce danger depuis longtemps ?

En faisant ce bref, mais nécessaire retour en arrière, et en taxant de lourde et coupable imprévoyance gestionnaires et contrôleurs de l'Etat de cette sidérurgie aux abois, j'ai voulu simplement constater que ces responsabilités étaient alors loin d'être les vôtres et qu'il est malséant et douloureux d'entendre aujourd'hui faire votre procès par des apprentis-sorciers qui ont aidé à scier la branche sur laquelle ils étaient alors assis.

Mais de toute manière, avec ou sans l'application du premier plan professionnel de 1966, avec ou sans l'apparition de la crise de l'énergie, la lourdeur de notre appareil sidérurgique le condamnait, inadapté qu'il était à s'insérer dans la crise économique mondiale que nous vivons et allons vivre pendant longtemps, avec son empreinte et ses conséquences directes sur l'ensemble de l'économie française.

De celle-ci, notre ministre de l'économie disait récemment en aparté, et sans doute l'a-t-il confirmé publiquement, que notre industrie était appelée, dans les années qui viennent, à devoir faire une espèce de révolution, plus coûteuse et plus difficile que tout ce qu'elle a vécu depuis la Libération de 1945. Le pays en a-t-il vraiment pris conscience ? Est-il donc vraiment informé ?

Vous me permettez, cependant, messieurs les secrétaires d'Etat, d'évoquer une lourde erreur — et j'en reviens à la Lorraine et à son avenir — laquelle a été souligné tout à l'heure par mon excellent collègue et ami M. Poudonson. Je pense comme beaucoup que l'assainissement financier, la restructuration technique et l'adoption à la compétitivité mondiale ne pouvaient plus s'opérer que par la voie de la déflation d'effectifs. Mais la manière dont on a procédé — et vous n'êtes sans doute pas loin de penser comme moi — aura été désastreuse parce que voisine d'un véritable défi qui, d'ailleurs, n'a pas tardé à être relevé, et durement. Le monde du travail a été mis en ébullition quand le feu n'était pas entretenu par certaines spéculations politiques. Je n'insisterai pas si ce n'est pour m'interroger avec mon ami Poudonson et avec un hebdomadaire estimé sérieux pour oser l'écrire :

« Comment ne pas être stupéfié par l'incroyable procédure adoptée en l'occurrence par le Gouvernement ? Annoncer à la mi-décembre sans crier gare plus de 20 000 licenciements, plonger ainsi des régions entières dans le désarroi, s'aviser à la mi-janvier devant la révolte qui monte qu'on pourrait peut-être consulter les syndicats, leur répéter qu'il n'y a rien à négocier sinon les mesures sociales et finir par annoncer que tout bien pensé, en y mettant le prix — sept milliards de francs —, il n'y aura pas un seul chômeur dans la sidérurgie, voilà de quoi troubler les esprits les plus simples qui se disent que, à tout prendre, on aurait pu commencer par la fin. »

Quel sera l'avenir de la Lorraine et quel peut être celui de la sidérurgie française ? Sur ce point, apparemment, les experts devraient pouvoir se situer dans le contexte du développement des aciéries mondiales.

La mission d'information parlementaire a bien voulu nous faire savoir qu'en examinant l'évolution du marché mondial de l'acier les experts des firmes sidérurgiques et de la chambre syndicale de la sidérurgie se sont trompés dans leurs études prospectives. Les évaluations sont divergentes, et nous le comprenons aisément, car il est malaisé de définir pour une décennie les besoins de la consommation et plus encore le montant mondial de la production. Une simple flambée de l'énergie dont la plupart des Etats peuvent être affectés peut conduire à une diminution des investissements et, une fois encore, désorganiser le cycle de la production et de la consommation.

Toutes les sidérurgies européennes ayant été frappées de façon similaire et devant désormais, au prix d'une profonde restructuration, faire face à toutes les variations de la conjoncture mondiale, ce n'est pas dans le désordre qu'elles pourront affronter l'avenir, si ce n'est avec la perspective de nouveaux débites.

Il paraît indispensable qu'à tous les niveaux s'opèrent une action concertée et une étroite coopération européenne. Quand on sait que la seule République populaire de Chine, partie quasiment de zéro, va passer dans les cinq ans qui viennent à une production

de 60 millions de tonnes d'acier et porter ainsi, à côté du Japon et de la Corée — et je pense les autres — à près de 200 millions de tonnes la production du monde asiatique, on voit l'effort que devront dès maintenant consentir les sidérurgies européennes dans la perspective d'une redoutable compétition.

En ce qui concerne la Lorraine, je crois à son avenir, en dépit des difficultés et des drames du moment. Je ne sous-estime nullement les efforts du Gouvernement, rappelés hier encore au conseil régional par notre préfet de région. Je souhaite ardemment que les négociations encore en cours aboutissent à réduire au minimum le nombre des licenciements et leur compensation par autant de créations d'emplois. Mais l'affirmer ne change rien au fait qu'il faut du temps pour qu'une entreprise s'installe et produise. C'est ainsi que nous subissons un dramatique passage à vide durant deux ou trois ans au moins avant que le problème de l'emploi trouve un début de solution.

On comprendra aisément, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, que je n'évoque point à cette tribune, à un moment délicat de la négociation, la venue possible d'une puissante filiale automobile qui pourrait suivre les implantations déjà annoncées de Renault, de Peugeot, l'extension de Citroën, et l'arrivée de la General Motors.

Sans méconnaître la satisfaction non dissimulée qu'éprouvent mes compatriotes de voir ainsi se meubler peu à peu leurs zones industrielles, n'a-t-on pas le droit d'exprimer quelque inquiétude de voir s'installer à côté d'une sidérurgie-mono-industrie une autre mono-industrie ? Je n'évoque pas l'aspect de la concurrence possible qui pose un problème sérieux, mais dans un avenir proche, cette branche industrielle qu'est l'automobile n'est-elle pas également exposée à une grande vulnérabilité — comme l'a d'ailleurs excellemment souligné tout à l'heure ma collègue Brigitte Gros — non seulement en France, mais également à l'échelon mondial ?

Aussi bien revenons-nous à une préoccupation exprimée depuis de longues années et bien avant la crise, en demandant impérieusement qu'en dehors de la sidérurgie restructurée, qui apparaîtra non plus comme le moteur, mais comme un complément de l'économie lorraine, soit programmé, à l'échelon de la D. A. T. A. R., un dossier industriel, commercial, tertiaire, administratif, universitaire, s'appuyant sur l'implantation de petites et moyennes industries très diversifiées, au niveau de 50, 150, voire 300 postes, non seulement comportant des sous-traitants placés en amont et en aval de la sidérurgie, mais axées sur la technologie nouvelle, à l'exemple de l'Electronique Dassault qui semble jouer un rôle d'indicateur dans cette voie.

Voilà plus de vingt ans que cela est demandé par tous les élus de la région qui ont conscience de l'extrême précarité de notre économie du fait de son monolithisme. Est-il normal qu'en face de ces mastodontes économiques aucune grande banque d'affaires ne soit installée à Metz ou à Nancy pour servir de support à cet immense complexe ?

N'est-il pas indiqué que l'administration et la gestion de nos grands établissements industriels lorrains — sidérurgie, charbonnages, chimie, textile — qui s'opère à Paris dans un grand nombre de bureaux ne puisse s'effectuer dans la région et que les sièges sociaux implantés sur les Champs-Élysées soient ramenés auprès des travailleurs qu'ils ont en charge ? Le dialogue si lointain entre patronat et monde ouvrier, indispensable à l'avenir, ne peut qu'y gagner, et à l'âge de l'ordinateur et de l'avion, toutes opérations peuvent s'effectuer avec la même célérité en province aussi bien qu'à Paris. Nous aurons alors le sentiment, sinon l'assurance, que nous sommes sortis de l'ère un tantinet coloniale.

L'agitation sociale de ces dernières semaines, en Lorraine, est un signe de la détresse morale des salariés confrontés au dur problème d'une éventuelle suppression d'emplois — nous l'avons déjà dit tout à l'heure. Les ouvriers sidérurgistes, sérieux et travailleurs, sont peu enclins à descendre dans la rue. Ils ont cependant approuvé la plupart des actions qui ont attiré l'attention de l'opinion publique sur leur sort, car ils sont indignés à l'idée que leur « pays », plusieurs fois traumatisé et appauvri par l'occupation allemande, puisse perdre une part importante de son potentiel industriel, alors que leur communauté a toujours valorisé le travail sidérurgique considéré comme noble.

La société industrielle locale était fondée depuis deux siècles sur un contrat moral implicite comportant, de la part de l'employeur, la promesse de l'emploi d'une génération à l'autre et, de la part des ouvriers, l'acceptation des contraintes d'un travail industriel lourd, mais générateur d'un niveau de vie élevé et d'une valeur morale de référence. Pour la population locale, ce contrat est rompu. La valeur de référence n'a plus sa place. Ainsi s'expliquent les dérèglements des comportements individuels, familiaux et sociaux.

La population concernée est vulnérable en raison de sa structure familiale et de ses engagements financiers. En effet, les familles lourdement endettées pour leur habitat et leur équi-

pement seront proportionnellement de plus en plus nombreuses parmi les personnels en diminution de revenus.

Alors apparaît pour ces familles la crainte de procès, voire d'expulsions, faute de ne pouvoir effectuer le remboursement des prêts consentis, notamment lorsque le logement concerné a été récemment vendu par la société sidérurgique qui, après la vente, interrompt le versement du salaire par suite de la perte de l'emploi.

Pour certains foyers, ces problèmes sont multipliés par deux dans la mesure où plusieurs membres d'une même famille, père et fils par exemple, sont victimes des mesures de restructuration. La mise à la préretraite, bénéfique pour certains, pose de graves difficultés d'ordre psychologique au salarié que rien n'a encore préparé à une cessation d'activité.

Mais l'un des problèmes les plus difficiles reste celui des jeunes qui, à la sortie de leur scolarité, se trouvent, avant même d'avoir pu travailler, confrontés au chômage et quittent la région ou se « marginalisent ».

A ces difficultés rencontrées par les hommes, s'ajoutent les pertes de ressources des collectivités locales directement concernées, à savoir les communes dont un bon nombre risquent de perdre jusqu'à 20 p. 100 de leur potentiel fiscal.

Pour la Lorraine du Nord, la plus à l'épreuve de notre région, pour le moment, il faut aussi et rapidement consolider l'université de Metz, dont les développements technologiques et scientifiques, nettement insuffisants et quelque peu négligés, devront servir non seulement de support à l'industrie à venir, mais aussi de laboratoires d'idées, d'essais et de recherches, en vue de déboucher sur l'innovation. A cet égard, une délégation d'élus lorrains est venue récemment entretenir M. le Premier ministre. Je souhaite que, sans retard, il puisse convoquer les parlementaires pour un examen approfondi des dossiers en suspens.

Je vous demande, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, de le lui rappeler.

Je pense qu'il est indispensable, en liaison étroite avec nos conseils généraux et le conseil régional de Lorraine, dont la préoccupation depuis longtemps est axée sur la formation professionnelle, la réalisation de zones et de bâtiments industriels, l'achèvement des opérations pilote de P.M.I. — protection maternelle et infantile — l'aide au financement des entreprises, la promotion de la technologie, toutes opérations appuyées par des crédits budgétaires considérables, de définir en commun avec l'Etat une politique de développement économique à court, moyen et long terme. Trop d'efforts, faute d'être coordonnés, à l'échelon des ministères comme d'organismes locaux, ne débouchent sur rien de positif.

Paris est loin de nos soucis. Pourquoi ne pas décentraliser et faire davantage confiance aux élus et personnalités locales qui, toutes, se sentent mobilisées pour tenter de désempourber la situation ? Ne peut-on, par exemple, engager dès maintenant une étude de la crise et de ses conséquences sur la gestion des budgets de nombreuses communes et collectivités, frappées autant par les départs de main-d'œuvre que par le ralentissement des affaires de leurs cités ?

Tout cela nous tient à cœur.

La Lorraine, enfin, avec mon département géographiquement à l'avant-garde de notre pays, se trouve aujourd'hui au cœur de l'Europe. Elle a une mission d'avant-garde et une vocation exemplaire, c'est de manifester la volonté solidaire de la nation de demeurer forte et unie face à notre puissant voisin, l'Allemagne.

Notre passé a été un chapelet ininterrompu d'indicibles épreuves. En trois quarts de siècle nous avons subi, comme le reste du pays, trois guerres, mais, en plus, deux annexions et nous avons changé cinq fois de nationalité. Nous avons été les observateurs, les témoins, puis les victimes de l'empoignade fratricide des deux peuples les plus civilisés du continent.

Forte de cette expérience, ma génération a considéré qu'elle a pour mission essentielle de tout faire pour éviter à ceux qui nous suivent le retour des bains de sang et des holocaustes, inutiles parce qu'aberrants.

Voilà pourquoi, en connaissance de cause, nous sommes des partisans résolus de la paix des peuples à travers l'indispensable édification de l'Europe.

En voyant s'agiter le monde comme il le fait, nous sommes stupéfaits devant la résurgence, dans notre pays, de l'exaltation d'un nationalisme outrancier, complexé, qui ne peut conduire qu'à des affrontements. En aucun cas les Lorrains demeurés patriotes et français, fidèles plus que quiconque à la mère patrie, ne peuvent suivre ces appels dangereux. Nous ne voulons plus faire nos valises et quitter notre demeure avec 50 kilogrammes de bagages.

Une France forte, de plus en plus forte, dans l'unité et la cohésion, à côté d'une Allemagne puissante mais en coopération avec elle, entourée d'autres partenaires avec lesquels nous sommes appelés à bâtir en commun l'avenir, tel est l'objectif que nous poursuivons.

« Quelqu'un l'a dit bien mieux que je ne saurais le faire : « Amener à se grouper aux points de vue politique, économique, stratégique, les Etats qui touchent au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées. Faire de cette organisation une des trois puissances planétaires et, s'il le faut, un jour, l'arbitre entre les deux camps soviétique et anglo-saxon. La France, pour ce qui la concerne, a reconnu la nécessité de cette Europe d'Occident qui fut, jadis, le rêve des sages et l'ambition des puissants et qui apparaît aujourd'hui comme la condition indispensable de l'équilibre du monde. »

Avec ces paroles du général de Gaulle qui, aujourd'hui, résonnent comme un réveil d'une voix d'outre-tombe, nous nous sentons en parfaite harmonie. Il est dommage que, parmi ses disciples, un certain nombre l'ait oublié. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.)

**M. le président.** M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie m'a fait savoir qu'il répondrait globalement aux questions de M. Jager, que nous venons d'entendre, de MM. Boileau, Ehlers, Hubert Martin et Carous.

La parole est à M. Boileau, auteur de la question n° 161.

**M. Roger Boileau.** Monsieur le président, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, pour des raisons économiques et surtout humaines, le problème de l'emploi est actuellement la plus grande préoccupation des Français. Depuis plusieurs années, il est sans cesse évoqué, à tous les niveaux, par tous ceux qui ont une responsabilité politique dans notre pays.

Certaines régions sont plus touchées que d'autres et vous n'ignorez pas, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, que la situation dramatique de la Lorraine a été à maintes reprises évoquée à cette tribune.

Pourquoi y revenir aujourd'hui ? Pour deux raisons : d'une part, parce que la situation continue à se dégrader ; d'autre part, parce que la population a besoin d'être informée.

Le temps n'est plus où, passivement, les travailleurs attendaient des décisions qui engageaient leur avenir personnel et le destin de leur région.

L'information a un rôle capital et déterminant et l'opinion exige, à juste raison, d'avoir à sa disposition une information complète, exacte et objective.

Or, face à une population traumatisée, au bord de la révolte, on assiste à une succession de déclarations contradictoires qui, finalement, n'apportent aucun apaisement et contribuent par leur incohérence à pousser les habitants des régions les plus touchées au bord du désespoir.

C'est pourquoi j'ai pensé, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, qu'il était temps de faire le point et qu'il appartenait au Gouvernement de s'engager sans détour, d'autant plus qu'il a, actuellement, en sa possession tous les éléments, tous les renseignements nécessaires : interventions des parlementaires, contacts avec les organisations syndicales et patronales, études d'experts, missions spécialisées qui, après plusieurs semaines de contacts directs, ont déposé leurs conclusions.

Or, plus que jamais, l'avenir est incertain et, en particulier en Lorraine, le sort de la sidérurgie, qui est au cœur de ce débat, n'est toujours pas tranché.

Au début de décembre, c'est avec un soulagement bien compréhensible que nous avons appris le sauvetage *in extremis* de Neuves-Maisons ; mais, au même moment, un immense S.O.S. s'allumait dans la nuit de Longwy. Il est inutile de rappeler les réactions, non seulement des populations touchées par cette décision, mais également de l'ensemble de la population lorraine qui a tenu à montrer d'une façon exemplaire sa solidarité.

D'ailleurs, il n'y a pas de quoi pavoiser quand une décision bénéfique pour un secteur aboutit à faire éclater une crise économique sans précédent dans une autre partie du même département.

Or, depuis cette date, nous sommes soumis au régime de la douche écossaise.

Je passe sur la multitude des communiqués de toutes sortes qui se sont succédé sans interruption depuis plusieurs mois. Tout récemment encore, le 5 avril, la presse indiquait : « La direction de Sacilor maintient son plan de restructuration qui prévoit la suppression de 8 500 emplois d'ici à 1980. Le président directeur général du groupe, M. Jacques Mayoux, l'a confirmé aux organisations syndicales lors de la réunion de synthèse à Paris. A la suite de cette déclaration, l'ensemble des organisations syndicales ont dressé un constat d'échec. »

Ainsi, malgré cinq réunions et quarante heures de discussion, les organisations syndicales n'avaient pas réussi à convaincre la direction de Sacilor de revenir sur certains aspects du plan. Dans un communiqué commun, elles déclaraient : « Il n'y a pas eu d'atténuation des mesures annoncées mais un simple échange d'informations sans qu'à aucun moment la direction de l'entreprise infléchisse ses positions. »

D'un autre côté, après des prises de position catégoriques, le 7 avril dernier, on annonçait que le dossier de Longwy serait réexaminé.

La direction d'Usinor aurait décidé de revoir, dans environ six semaines, les organisations syndicales afin de réexaminer le plan industriel concernant Usinor-Longwy, M. Etchegaray ayant déclaré, à propos de Longwy : « J'ai tenu compte des remarques syndicales. Nous avons une sous-capacité de 100 000 tonnes concernant l'approvisionnement en acier liquide des trains finisseurs. Il faut revoir nos plans. »

Le moins que l'on puisse dire est que certaines prises de position ont été faites avec trop de légèreté. Il apparaît sans doute que les réactions de la population et des élus ont largement contribué à provoquer un nouvel examen d'ensemble de la situation.

Le 18 octobre dernier, à cette même tribune, après avoir fait état de l'importance des efforts financiers consentis par l'Etat, la région et les départements, après avoir souligné l'angoisse de la population, je demandais solennellement au Gouvernement l'engagement formel de poursuivre l'achèvement de l'aciérie de Neuves-Maisons et le maintien de l'activité sidérurgique de Longwy.

Plus de cinq mois se sont écoulés, les populations ont le droit de savoir maintenant, exactement, quelles seront les décisions prises ou maintenues et l'incidence qui en résultera sur l'emploi.

Mais, de toute façon, il est évident que la restructuration de la sidérurgie ne permettra pas le maintien de tous les emplois actuels ; le Gouvernement a fait connaître en fin d'année qu'il étudierait, en 1979, c'est-à-dire maintenant, un programme d'ensemble assurant le désenclavement du Pays Haut et l'installation d'industries nouvelles.

En effet, la Lorraine est malade de sa mono-industrie. Depuis des années, de nombreux élus réclament une diversification industrielle qui sera seule capable d'assurer non seulement l'emploi mais également la sécurité.

Cette volonté de diversification — il faut le reconnaître — s'est déjà manifestée par la construction d'une usine Saviem à Batilly. Cette décision a été saluée, il y a trois ans, avec beaucoup de satisfaction car on y voyait un nouveau départ pour la Lorraine vers de nouvelles activités industrielles.

Aujourd'hui, on parle de nouveau de la construction automobile avec General Motors, Ford. Ces projets ne font pas l'unanimité, on s'en est rendu compte cet après-midi.

Dans toute opération, il y a des avantages et des inconvénients. Le problème est de savoir de quel côté finalement penchera le plateau de la balance.

Il est évident qu'une grande usine de montage de voitures étrangères sera une concurrence sérieuse pour l'industrie automobile française. Mais, de toute façon, cette concurrence se manifesterait si l'usine se construit à quelques kilomètres au-delà de nos frontières et sans que nous en retirions les avantages que nous en attendons dans le domaine fiscal et surtout de l'emploi.

On a déclaré que l'avenir de l'automobile était incertain. Les représentants de Ford, que nous avons entendus à Metz, nous ont précisé qu'ils envisageaient de construire une usine pour l'an 2000. Pourquoi ne pas partager cet optimisme ?

De plus, qui peut à l'époque actuelle, en quelques années, installer en Lorraine une unité de production procurant 8 000 emplois directs et 12 000 emplois induits ? J'ai personnellement suivi ce dossier depuis le départ. La Lorraine a d'indéniables atouts : sa position européenne, la qualité de sa main-d'œuvre, la possibilité de sous-traitance, la formation professionnelle.

Le terrain nécessaire est disponible et l'établissement public régional participerait certainement à son aménagement. Cependant, M. Henry Ford a demandé un nouveau délai de réflexion au président de la République. Je souhaite que ce délai soit utilisé pour renforcer les chances de la Lorraine.

Cette éventuelle installation de Ford en Lorraine me sert tout naturellement de transition pour évoquer les problèmes de Meurthe-et-Moselle puisque c'est dans ce département qu'est envisagée l'installation de cette unité de production automobile.

Le département de Meurthe-et-Moselle est en crise au sein d'une région en crise. Alors que nos collègues de Moselle et du Nord de la Meurthe-et-Moselle nous alertaient depuis des années, il a fallu la bombe de Neuves-Maisons pour qu'on se rende enfin compte que tout n'allait pas pour le mieux dans l'ensemble de notre département, au cœur d'une région dont les secteurs sidérurgique et textile sont gravement atteints.

Dans certains milieux parisiens, la crise sidérurgique s'est longtemps résumée à Usinor, à cause de Thionville, et à la crise textile chez Boussac, à cause des vallées vosgiennes. C'est si vrai que, pour répondre à ces deux crises, les pouvoirs publics sont en train d'appliquer deux plans spécifiques : le plan sidérurgique et le plan Vosges.

Alors que l'ensemble de la situation générale du département de Meurthe-et-Moselle s'est sensiblement dégradée depuis le début de 1978, alors que les problèmes qui se posent à Longwy n'ont pas trouvé de solution définitive, d'autres problèmes se présentent avec acuité dans tous les secteurs géographiques de notre département.

A l'heure actuelle, on constate une augmentation très nette des demandes d'emploi non satisfaites, 18 267 en janvier 1979 contre 13 272 en janvier 1978, autant pour les hommes que pour les femmes; une augmentation importante des chômeurs secourus; un record sans précédent des suppressions d'emplois dans le département, 400 par mois en moyenne, soit près de 5 000 pour l'ensemble de l'année; une situation plus grave que dans les autres départements lorrains, puisque le rapport des demandes d'emploi non satisfaites sur la population active était, il y a quelques mois, de 5,16 p. 100 en Meurthe-et-Moselle, de 4,68 p. 100 dans la Meuse, de 4,60 p. 100 en Moselle et de 4,05 p. 100 dans les Vosges.

Veillez m'excuser de donner ces chiffres mais ils sont plus éloquents que de longs commentaires.

Enfin, le rapport demandes d'emploi non satisfaites sur offres d'emploi non satisfaites a pratiquement doublé en deux ans.

Ce constat est d'autant plus grave que les perspectives immédiates ne font qu'accélérer le processus en cours.

Le secteur secondaire est sérieusement atteint dans toutes ses branches.

Le secteur tertiaire, traditionnellement le meilleur, a non seulement cessé sa progression depuis le début de l'année mais connaît, lui aussi, une régression qui peut s'accélérer par de nouvelles suppressions d'emplois industriels.

Mes collègues ont longuement parlé et parleront sans doute encore de la région de Longwy où les difficultés s'accroissent sans cesse. Je ne m'y attarderai donc pas, non plus d'ailleurs que sur la région de Briey, qui est solidaire de la précédente et qui connaît depuis longtemps les mêmes problèmes. Je suis persuadé que mon ami Hubert Martin évoquera la question tout à l'heure.

La région de Pont-à-Mousson a été longtemps tranquille et prospère grâce à la présence d'une importante société industrielle assurant l'essentiel de l'emploi. Cette société résiste encore efficacement à la crise mais le Carbone lorrain de Pagny-sur-Moselle connaît de sérieuses difficultés.

La région de Lunéville présente une situation de sous-emploi aussi bien masculin que féminin qui constitue un phénomène inquiétant. Elle ne peut surmonter ses difficultés toute seule, ses entreprises ayant du mal à maintenir simplement leur activité.

Quant à la région de Nancy, elle est de plus en plus gravement touchée par la crise.

Je ne vous imposerai pas, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, la lecture du triste catalogue des entreprises fermées ou en difficulté qui procèdent soit à des licenciements massifs, soit à des fermetures définitives.

Je vous indiquerai seulement que, jusqu'à une date récente, l'effritement du secteur secondaire était, en général, compensé par le développement continu du secteur tertiaire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, car le secteur secondaire est en pleine crise, tandis que le tertiaire connaît une régression qui ne cesse de s'accroître.

Le département, au nord comme au sud, est donc dans une situation plus que préoccupante car tous les secteurs géographiques de Meurthe-et-Moselle sont désormais touchés par la crise.

Les élus locaux et les parlementaires doivent, dans ces conditions, faire face à des responsabilités sans pour autant bénéficier de l'appui des pouvoirs publics qu'ils seraient en droit d'obtenir.

Un exemple: les cartonneries de la Rochette, aux portes de Nancy, sont fermées et occupées depuis plus de deux ans. Une solution avait pourtant été promise avant les élections législatives. Aucun résultat n'est en vue actuellement.

J'ai moi-même demandé par lettre une réunion tripartite à M. Giraud, ministre de l'industrie, le 29 novembre 1978. Je n'ai jamais eu de réponse.

Je pourrais citer d'autres exemples du même genre qui, certainement, n'ont pas augmenté le crédit du Gouvernement.

J'avais écrit à M. le ministre du travail et de la participation au mois de novembre au sujet des cartonneries de La Rochette. Il m'a répondu: « J'ai immédiatement demandé à mes services d'examiner attentivement cette affaire. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui lui sera réservée ». Malheureusement, je n'ai pas eu de réponse. Pourtant, il y a trois semaines, celle-ci aurait été certainement la bienvenue.

Je dois souligner que j'ai participé, le 20 février dernier, à une audience accordée par M. le Premier ministre au bureau du conseil régional. Des engagements ont été pris par M. Barre. Si nous enregistrons avec satisfaction les décisions prises à la

suite de cette réunion, en revanche, nous attendons avec impatience les résultats de celles que M. le Premier ministre avait annoncées, mais qui se font encore attendre.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la voie du redressement n'est certes pas la voie de la facilité, et la modernisation n'est pas toujours, malheureusement, créatrice d'emplois. Il ne faut pas oublier l'aspect social de cette mutation. Depuis des mois, des années, des milliers de travailleurs, attachés à leur métier et à leur région, ont vu l'avenir se fermer devant eux. Il appartient à tous ceux qui ont une responsabilité politique ou économique dans ce pays de leur offrir la possibilité d'envisager le lendemain avec un optimisme raisonnable.

Il me paraît urgent de demander au Gouvernement un plan « Meurthe-et-Moselle », partie intégrante du plan lorrain, et à la D. A. T. A. R. le classement de l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle en zone A, au taux maximum, correspondant à des primes de développement régional de 25 p. 100 pour des créations et de 22 p. 100 pour des extensions.

Les Lorrains savent très bien qu'il n'existe pas de solution miracle; mais ils refusent la fatalité. La Lorraine, par vocation géographique, est une région d'échanges, par vocation universitaire, elle est une région de technologie et de recherche et, par tradition, elle doit demeurer une grande région industrielle, capable d'utiliser et de transformer ses richesses naturelles. Au nombre de celles-ci il y a, ne l'oublions pas, le sel. Ce sel est le moins cher d'Europe à l'extraction. Et qui dit sel, dit chlore et qui dit chlore, dit industrie chimique. C'est une de nos cartes les plus sûres pour l'avenir. Encore faudrait-il, pour que cette industrie d'avenir productrice d'emplois se développe, qu'on lui en donne les moyens et, en particulier, les possibilités économiques de transport — je songe à la mise à grand gabarit de la Meurthe promise depuis dix ans.

Pour terminer, permettez-moi de reprendre les termes du communiqué diffusé par le cabinet du Premier ministre le jour où M. Barre avait reçu le bureau du conseil régional: « La Lorraine est destinée à être le principal bénéficiaire des crédits qui constituent la dotation initiale du fonds spécial d'adaptation industrielle. »

Ce que les travailleurs et les élus de Lorraine attendent maintenant, ce ne sont plus des paroles, mais des actes.

M. le Premier ministre nous a déclaré cet après-midi que l'on ne pouvait faire de la politique qu'en s'appuyant sur les réalités. La réalité de la crise lorraine, monsieur le secrétaire d'Etat, est trop évidente pour qu'elle ne justifie pas, de la part du Gouvernement, une intervention massive et surtout immédiate. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Ehlers, auteur de la question n° 171.

M. Gérard Ehlers. M. le Premier ministre, tout à l'heure, n'a pu répondre — et pour cause! — à l'argumentation solide de mon collègue Anicet Le Pors. Il s'est contenté — et pour nous cela est très significatif — d'intimer l'ordre à sa majorité, d'ailleurs absente ce soir (MM. Schmitt, Voilquin et Hubert Martin protestent.) d'être au garde-à-vous face au développement des luttes et à la montée du mouvement populaire.

M. Anicet Le Pors. Très bien!

M. Gérard Ehlers. Il est non moins significatif qu'aucun ministre responsable, s'agissant des grands problèmes de l'emploi et de l'avenir industriel de la France, n'ait jugé utile d'écouter ce soir les interventions portant sur des problèmes décisifs pour l'avenir du pays. Doit-on en déduire, mes chers collègues, que, compte tenu du fait que les décisions sont prises par les groupes industriels à Bruxelles, il n'est pas nécessaire que les ministres viennent s'expliquer devant notre Haute Assemblée? A moins que, comme le Premier ministre, ils ne possèdent cette science infuse qui leur permet de ne pas engager le débat, compte tenu du fait qu'en dehors du Gouvernement — chacun, au travers de la télévision, et plus encore aujourd'hui qu'hier, le sait bien — il ne peut exister de véritable politique.

Eh bien, quoi que vous fassiez, quoi que vous disiez, cela ne pourra jamais cacher — et c'est l'essentiel — que la brutalité, l'inhumanité de l'attaque lancée contre la sidérurgie entraîneraient, si les travailleurs et les populations laissent faire, une formidable dévalorisation du potentiel industriel et humain du Nord et de la Lorraine. Si les travailleurs n'y prenaient garde, ce serait la mise à mort de ces régions, qui deviendraient des régions de seconde zone; elles ne seraient plus à même de jouer un rôle déterminant dans l'économie nationale.

Dans ces régions, on vit au rythme de la mine, des bobines de fillet, de l'acier qui coule, quoi qu'en disent nos technocrates. Des générations de travailleurs ont bâti ces usines, ont édifié des richesses colossales que les maîtres de forges ont empêchées, ne rendant qu'avec parcimonie devant la vigueur des luttes. Aujourd'hui, ils s'en vont, fortune faite. C'est pourquoi la colère, l'indignation, ne cèdent pas la place à la résignation.

Les travailleurs, les populations, une fois de plus — et rien ne change de ce point de vue — prennent en main le drapeau de l'intérêt national, de la grandeur de la France.

Un arsenal de propagande, de provocation est lancé contre ce grand combat des sidérurgistes du Nord et de la Lorraine. Cette guerre de propagande est d'autant plus intense qu'il s'agit, pour le pouvoir, de camoufler les responsabilités, les siennes et celles du grand patronat, dans la chute organisée — je dis bien « organisée » — de la sidérurgie française.

Cette stratégie se révèle historiquement comme la source du déclin d'une industrie de base et de très larges secteurs des régions intéressées.

Aux technocrates qui nous parlent souvent de choses qu'ils ne connaissent pas, nous voulons dire une fois de plus que c'est sur l'acier que reposent de nombreuses branches de l'activité économique.

On parle des industries de l'an 2000 — l'aérospatiale, l'informatique, le nucléaire, etc. Mais, messieurs, c'est encore sur l'acier qu'il faudra compter ! C'est pour cela qu'il ne s'agit pas seulement de régler des problèmes sociaux, mais qu'il faut préserver et renforcer un immense potentiel industriel, avec, comme premier objectif, de préparer le meilleur avenir possible. Ce souci a été constamment absent — nous le constatons encore aujourd'hui — des préoccupations du pouvoir et des grandes sociétés sidérurgiques.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de pleurer ; il faut définir clairement les responsabilités. Eh bien, on les trouve au fil des années. Les responsables, ce sont le pouvoir et le patronat, fort soucieux de réaliser, avec l'appui de la majorité siégeant à la Haute Assemblée, ou, dans le meilleur des cas, avec la neutralité bienveillante de certains de ses élus, des concentrations au bénéfice de ces malheureux ouvriers, de créer, avec les holdings, les moyens de dissimuler leur puissance financière. En même temps, les barons de l'acier — et je m'adresse aux élus lorrains, qui pleurent déjà depuis deux ans sur la situation — n'accordent à la croissance de l'économie des régions concernées qu'un regard bien distrait, sans qu'aucun élu de la majorité ait dit un mot jusqu'à aujourd'hui, où la situation est devenue tellement grave...

**M. Hubert Martin.** C'est faux, je m'en préoccupe depuis 1963 !

**M. Rémi Herment.** Une commission a été créée !

**M. le président.** Monsieur Martin, veuillez ne pas interrompre l'orateur, d'autant plus que vous êtes inscrit dans la discussion.

**M. Gérard Ehlers.** Effectivement, vous pourrez alors me répondre, à charge pour moi de vous interrompre alors !

J'en viens à l'intégration européenne, car il faut bien en parler.

Dans le cadre de la C.E.C.A. — Communauté économique du charbon et de l'acier — on assiste au démantèlement de l'industrie sidérurgique française. Vous évoquez la Lorraine. Parlons-en !

La production de l'acier est assise sur le charbon et sur le minerai de fer : la C.E.C.A. casse le charbon ; elle casse le minerai de fer en Lorraine. Personne ne réagit, sauf nous. Dans le Nord, elle casse le charbon, qui est seul en cause. Personne ne réagit, sauf nous. Dans les deux cas, c'est la cohérence économique d'un système qui est mis en cause. Personne ne réagit, sauf nous.

Or c'est au nom de la chute de la production des minerais de fer lorrains et de la diminution de nos ressources charbonnières que les grands de la sidérurgie, alors que personne ne réagit, sauf nous, mettent au point la stratégie de la sidérurgie au bord de la mer. Leur premier mouvement a été de faire leur la politique de non-utilisation des ressources nationales, qui correspondait à la première phase de la construction européenne. Personne n'a encore réagi, sauf nous. C'était là, pour les bassins sidérurgiques, l'apparition d'une grande cassure.

En même temps, l'importante évolution de la technologie se traduit par une aggravation des conditions de vie et de travail des salariés : 94 morts aujourd'hui à Usinor-Dunkerque. Personne ne réagit, sauf nous. Elle se traduit par la casse d'usines en parfait état de fonctionnement. On assiste à la mise à mort d'unités de production utilisables et nécessaires à l'équilibre économique des régions concernées. Ce fut le cas, dans le Nord, d'Usinor Moyeuve et d'Usinor Trith. C'est, maintenant, celui de Denain. Dans le drame social et économique qu'ont entraîné les dispositions prises par le grand patronat et le pouvoir en place, il convient de fixer les responsabilités. Qui sont les décideurs, qui agissent en parfait accord avec le Gouvernement et avec les élus de la majorité — vous n'allez tout de même pas contester ce fait ?

Vous me permettez de vous parler de gens que vous connaissez bien : le groupe bancaire Paribas, la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui est présent dans Usinor, dans Vallourec, dans le groupe Chiers-Châtillon, maintenant fusionné avec Usinor.

Voyons comment les choses se passent, même dans le cadre du plan acier gouvernemental — que nous avons condamné, je le dis en passant, et que vous avez accepté. Si le groupe Paribas, lors des discussions avec l'administration, donc avec le pouvoir, a refusé, au printemps 1978, d'apparaître ouvertement comme le seul dirigeant de la nouvelle société, c'est parce qu'il ne voulait pas porter publiquement la responsabilité de la restructuration.

Il valait mieux, et vous en étiez d'accord, que vous la portiez vous-même, mais Paribas, souvenez-vous, escomptait bien — c'est ce qui s'est produit, grâce à la participation publique majoritaire, grâce au financement que celle-ci accorde à tous en conservant la direction concrète du groupe — en retirer les bénéfices financiers.

Tel est bien l'objectif : la rentabilisation à court terme. Si cela ne vous satisfait pas, permettez-moi de vous dire que Paribas est aussi une banque internationale. Comme diraient certains élus, restons Français.

Elle est entrée dans le capital de Cokeril. Pour celui qui l'ignore, cela conduirait à un accord Cokeril-Rahon et Usinor-Longwy, messieurs de la Lorraine ! En même temps, le groupe Paribas a négocié des accords avec le groupe Arbed du Luxembourg, messieurs de la Lorraine, si cher à celui que vous aimez bien, le vicomte Davignon. Ces accords visent, précise le groupe Arbed, « à un départage de certaines activités sidérurgiques dans le souci » — comme c'est bien dit — « d'un déplacement de la production vers les outils les plus performants ».

Il va falloir que vous condamniez la politique Davignon, mes chers collègues, d'autant plus que ces accords conclus par Paribas avec l'aval et l'appui du Gouvernement français amènent à projeter une grande clarté sur le rôle de Paribas dans la sidérurgie : premièrement, personne ne peut le contester, il s'agit de se désengager à terme totalement de la fabrication des produits longs au profit des groupes Arbed et Cokeril. Pourquoi fabriquer des produits longs en France, alors qu'ayant des capitaux importants engagés chez Cokeril en Belgique et chez Arbed au Luxembourg que surveille étroitement la famille Davignon, il peut en tirer de substantiels profits ?

**M. Anicet Le Pors.** Très bien !

**M. Gérard Ehlers.** Paribas n'a jamais été en France, il est du côté de son coffre-fort ! C'est ce que j'essaie de vous démontrer.

Deuxièmement, il s'agit pour lui de ne garder, dans la sidérurgie en général, qu'une place nettement rétrécie, mais rentable à court terme, en reportant ses intérêts sur la première transformation de l'acier.

Et puis, si cela ne vous suffit pas, je vous rappellerai que le vicomte Davignon expliquait le 28 mars dernier au *Républicain lorrain* — vous ne pouvez donc me contester — que « la phase de restructuration de la branche devrait aboutir à un nombre rétréci d'entreprises sidérurgiques ».

Chers collègues élus de la majorité, ne pleurez pas sur la Lorraine si vous êtes d'accord sur le plan Davignon. Soyez logiques avec vous-mêmes : ou bien condamnez-le dans l'intérêt de la sidérurgie française, ou bien approuvez-le au détriment de notre sidérurgie, mais enfin, soyez clairs !

Ce que je voulais vous dire, c'est que cette restructuration se traduit par un désengagement total des groupes français vis-à-vis de la sidérurgie. Telle est la réalité. Telle est la phase dans laquelle nous sommes entrés.

La politique d'intégration européenne du charbon et de l'acier, la politique imposée par la Banque de Paris et des Pays-Bas, les dispositions du plan Davignon se complètent les unes les autres pour aboutir au démantèlement de la sidérurgie française. Ce qui se discute actuellement — et j'attends que M. le Premier ministre conteste cette donnée — c'est la réduction brutale du potentiel sidérurgique français. Voilà la réalité.

Or, quand on casse la sidérurgie, c'est que l'on brade l'industrie. Il faut le répéter. L'acier est partout aujourd'hui comme il le sera demain. Gare à celui qui l'oublie ! Il est à la fois produit à transformer et à consommer mais il est aussi, par la machine ou le véhicule transporteur, moyen de production et, demain, toutes les industries nouvelles, y compris celles qui sont à la pointe du progrès, seront utilisatrices d'acier de plus en plus élaboré.

Au moment où le pouvoir prévoit, avec le grand patronat, d'en rester strictement à la fabrication des produits plats, l'acier est donc un élément de base de tout développement industriel. Et puis, à ceux qui aiment les études, je voudrais poser une question : sait-on assez que plus de 230 000 entreprises en France sont très directement concernées par la transformation de l'acier ? Retient-on suffisamment ce chiffre qui, valable dans le Valenciennois, doit l'être en Lorraine : un emploi de sidérurgiste soutient cinq emplois dans le travail de l'acier ? Le bâtiment, les travaux publics et les constructions métalliques représentent 28 p. 100 des utilisations finales de l'acier ; les constructions mécaniques, 25 p. 100 ; l'automobile et les cycles, 19 p. 100 ; le matériel ferroviaire roulant et la construction navale, 6 p. 100.

On conviendra que c'est là un moyen fort de l'industrie qui risque de ne plus trouver, en France, ses sources traditionnelles d'approvisionnement.

Nous voulons, de cette tribune, soulever une question décisive. N'est-il pas vrai que l'acier occupe une place essentielle dans le mouvement de renouvellement des capacités de la société? Et sur ce même plan, nous soulevons une seconde question tout aussi décisive: ne risquons-nous pas d'assister à la liquidation totale — je dis bien totale — des produits longs en France, produits plus élaborés, plus porteurs d'avenir?

Force est de constater que les mesures prises consacrent la réduction des capacités dans ce domaine. Pour Usinor — parlons-en — les produits longs représentaient 28,20 p. 100 de la production en 1974 et seulement 19,5 p. 100 en 1977. Cela amènera un déficit commercial et une dépendance accrue qui se feront encore plus lourdement sentir lors de la reprise, alors que déjà notre consommation interne est couverte par les importations — j'insiste pour les Lorrains — à plus de 50 p. 100 pour les poutrelles et à 42,5 p. 100 pour les barres laminées et profilées. Voilà la situation réelle de la sidérurgie en France. Pour l'essentiel, nous importons les produits élaborés.

Il est significatif de constater — ce fait nouveau est extraordinaire, c'est du jamais vu — qu'un directeur aux produits plats vient d'être nommé, ce qui confirme toutes nos craintes. Où allons-nous si le plan du pouvoir et d'Usinor s'exécute? Ce sera la catastrophe. Qui peut le contester? Pas un ministre, puisqu'ils sont absents, hélas! Or, ces produits, poutrelles, barres laminées et ronds à béton notamment, représentent l'essentiel des biens en acier utilisés par les secteurs du bâtiment, des travaux publics et des constructions métalliques. Ils sont importés à 50 p. 100. Ces secteurs très importants pour la France vont-ils devenir de plus en plus dépendants des importations et aussi, et peut-être surtout, des conditions émises par les grands groupes internationaux? Comme nous sommes loin du gaullisme!

D'une façon plus générale, n'est-il pas dangereux que la France ne mène pas une politique active de développement de la sidérurgie dans toutes ses branches, dans tous les créneaux qu'un effort intense de recherche lui offrirait? Exporter, c'est sûrement un besoin national et personne ne le conteste. Mais n'est-il pas important, voire décisif, d'exporter des produits plus finis, plus élaborés, au lieu d'exporter — et je m'adresse là à M. le secrétaire d'Etat Legendre qui connaît le Nord — pour l'essentiel des brames de 35 tonnes non finies et des cols que l'étranger transforme et qui nous arrivent à prix cher dans notre pays, alors que c'est nous qui produisons l'acier? C'est scandaleux. Cela ne veut-il pas dire qu'il faut garder tout ce que l'on a et, à partir de là, entreprendre un effort considérable de recherche et de modernisation?

Puisque j'ai quand même la chance d'être entendu par M. le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, il me permettra, en passant, de faire un petit détour vers la recherche scientifique et technique pour lui dire que nous sommes là aussi des miséreux. Contredisant la péroraison de ce plus grand économiste mondial que nous n'avons pas tellement entendu tout à l'heure, je vais vous dire, moi, ce qu'est l'effort de recherche en France. Il est de trois fois et demi inférieur à celui de la R. F. A. et de seize fois inférieur à celui du Japon. Vous m'expliquerez tout ce que vous voudrez, mais en faisant une telle politique, on ne voit vraiment pas loin...

La vie a prouvé, en effet, qu'il n'était pas possible à un pays de se séparer d'un outil aussi stratégique. On sait maintenant — je me permets d'attirer votre attention sur ce fait — qu'il n'y a pas de produit de remplacement de l'acier.

Si nous tenons compte de ce phénomène extrêmement important, nous devons considérer que l'industrie de l'acier nécessite à la fois la plus grande robustesse, la plus grande qualité, la plus grande malléabilité. Elle est aussi — j'y insiste beaucoup — l'une de celles qui doit le plus évoluer. C'est pourquoi l'une des accusations les plus fortes que nous pouvons porter contre le patronat, le pouvoir et sa majorité, est de n'avoir pas développé la gamme des produits, d'en être resté aux balbutiements quant aux aciers spéciaux. Parler de l'acier au futur — mais vous ne le connaissez pas; voyez les salariés, voyez les techniciens, voyez les cadres, les ingénieurs, ils vous diront ce qu'il faut faire, ne restez pas dans vos bureaux — c'est traiter de la nécessaire modernisation d'une grande politique de recherche, d'une stratégie technique et industrielle nationale, en un mot d'être présent en l'an 2000. J'ose espérer que vous donnerez votre accord à la proposition de loi que je dépose, avec mon collègue M. Le Pors et les membres du groupe communiste en ce qui concerne l'Irsid qu'on est obligé de sacrifier au même titre que l'on sacrifie la sidérurgie française.

Il est vrai que les décisions d'Usinor, de la Chiers et de Sacilor tournent le dos, avec l'aval du Gouvernement et de sa majorité, à toutes ces grandes solutions nationales.

Pous nous, communistes, moderniser ce n'est pas casser, ce n'est pas abandonner des unités de production fiables comme Denain. Ecoutez, laissons parler l'intelligentsia technique de notre belle France: 700 ingénieurs d'Usinor sur 722 vous demandent, vous prient de ne pas accepter ce gâchis dans le Nord et la Lorraine. Au contraire, il faut valoriser ces usines, leur donner les moyens qui leur permettront aux unes et aux autres de mettre en valeur leur production, y compris des productions nouvelles.

Tenir notre sidérurgie? Absolument, mais cela veut dire que l'on fasse tout évoluer, tout progresser. Maintenir, ce n'est pas pour nous s'accrocher à des modes périmés de production; c'est s'engager hardiment dans une évolution technique incessante en ayant au cœur, mais aussi à la raison cette idée fondamentale que l'acier est un produit noble, irremplaçable, capable de s'adapter à toutes les nouvelles techniques.

La sidérurgie de demain est celle qui doit répondre, pour la France, pour sa grandeur, son indépendance, pour ses habitants, pour les travailleurs, à la profonde mutation technique qui est en train de s'opérer dans l'aérospatiale, le nucléaire, l'aviation, la métallurgie fine, l'informatique et bien d'autres branches.

Ne nous gargarisons pas de mots: pour tout cela, il faut une grande sidérurgie diversifiée, capable de répondre à nos besoins. Que ce soit sous leur forme propre ou en alliages de plus en plus difficiles ou compliqués, il faudra des aciers d'une qualité de plus en plus grande, répondant clairement aux besoins précis de la France.

Votre politique — vous ne pouvez pas le contester — sacrifiant les produits longs, les plus porteurs de développement économique, aux produits plats, compromet les chances d'avenir de notre grande sidérurgie nationale.

Le fond du problème, aujourd'hui, c'est que le sort de notre sidérurgie nationale est déterminé par un plan élaboré à Bruxelles et qui porte, même si cela ne plaît pas au ministre de l'industrie, M. Giraud, le nom du vicomte Davignon.

Vous évoquez sans cesse le volet social de ce plan. Vous me permettez quand même de vous dire qu'il est relativement nouveau et surtout le fruit de la lutte admirable des sidérurgistes, appuyés par toutes les populations. Nous le considérons comme un premier résultat qui en appelle d'autres parce que, si vous pouviez avoir, messieurs les secrétaires d'Etat, quelque inquiétude sur la force de ce mouvement, je vous tranquillise tout de suite: il n'ira qu'en se développant pour mettre en cause votre politique de catastrophe nationale.

**M. Jacques Eberhard.** Très bien!

**M. Gérard Ehlers.** Mais le fond du problème n'est pas d'humaniser les licenciements que suppose ce plan; il est dans le refus de votre plan, qui n'est ni conforme à l'intérêt national ni à celui des régions concernées.

Ceci est d'autant plus important que, dans les usines de haut rendement comme à Dunkerque et à Fos — j'attire votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, qui êtes en place dans le Nord, mais qui vous manifestez, j'allais dire peu souvent, en réalité jamais sur ces questions — l'esprit social des banquiers va jusqu'à lockouter les salariés qui en ont « ras-le-bol » de l'aggravation considérable de leurs conditions de vie et de travail, de leur pouvoir d'achat sans cesse remis en cause. Ils en ont assez, je vous le dis. Ecoutez-les, comme à Usinor-Dunkerque, qui détient le triple record de la productivité, des accidents mortels du travail et des profits réalisés. Vous n'en avez jamais parlé. Faites-le, je vous en prie. Ils en ont assez de voir leur situation empirer, à mesure que se développe votre plan de démantèlement.

Vous prétendez aussi que toute une partie de la sidérurgie française a cessé d'être compétitive. On pourrait longuement en parler, mais on pourrait également discuter du développement de la production. M. le ministre Giraud a indiqué à l'Assemblée nationale qu'il ne tenait pas compte des données des banques américaines. C'est nouveau, j'enregistre ce fait et en prends acte.

Il n'en reste pas moins que la production et la consommation d'acier vont se développer de 27 p. 100 dans les neuf pays de la Communauté pendant les dix années qui viennent.

En définitive, les élus de la nation doivent se libérer des contraintes du plan Davignon, s'ils sont sérieux, même s'ils sont de la majorité, parce qu'ils n'en ont pas discuté. Je mets au défi n'importe quel élu de la majorité de me prouver qu'il a eu l'occasion, un jour, de discuter du plan Davignon. On le leur a imposé. Ils reconnaîtront avec nous qu'il n'est pas tout de même normal que nous acceptions ou subissions les contraintes de ce plan. Ils reconnaîtront avec nous qu'il convient d'élaborer, de concert avec les grandes organisations syndicales, le plan acier dont la France a besoin.

Oui, il faut développer, moderniser, diversifier notre production; il faut relever le pouvoir d'achat. Si vous n'arrivez pas à le comprendre, je vous propose un essai facile: à Usinor-Dunkerque, la moyenne des salaires est de 2 900 francs par mois;

je vous invite tous à y faire un petit stage pendant six mois. Vous verrez ainsi ce qu'est la vie du sidérurgiste.

Donc, relevez le pouvoir d'achat pour qu'on puisse consommer plus et mieux dans la vie de tous les jours, pour qu'on puisse développer les équipements collectifs. D'ailleurs, cette expansion d'ensemble du marché intérieur se répercuterait — vous le savez très bien — sur le secteur des biens intermédiaires et d'équipement. Il s'agit là de mesures de bon sens qui assureraient une production permettant de satisfaire les besoins — et pas les profits! — et d'exporter vers des pays qui en sont de grands utilisateurs. Je suis prêt à confronter tout l'ensemble de ces idées au cours d'un grand débat sur l'instauration d'un grand Plan acier français, mais ces mesures nécessitent une production supérieure à 30 millions de tonnes.

En outre, il ne s'agit pas de produire, de produire et de produire encore. Je veux bien croire que, dans les ministères, on se rend compte de la pénibilité du travail, mais il reste à créer la cinquième équipe et les 33 heures 36 pour les feux continus, la semaine de trente-cinq heures sans réduction de salaire, la retraite à cinquante-cinq ans dans la sidérurgie.

Tout cela représente — faites vos comptes, nous sommes prêts à les confronter avec les nôtres — 23 000 emplois nouveaux, qui pourraient être créés entre cette année et 1983.

Comparées au plan Davignon, acceptées par le Gouvernement, et sa majorité, ces mesures confirment que vous êtes véritablement partisans d'une politique du déclin de la France, politique que nous condamnons et sur laquelle — vous pouvez y compter — avec les travailleurs de France et les plus larges couches de la population, nous sommes décidés à mener l'action pour que cette politique change et qu'enfin on puisse vivre et travailler dignement dans notre beau pays de France. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Hubert Martin, auteur de la question n° 177.

**M. Hubert Martin.** Monsieur le président, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, il faut le redire, l'annonce de la suppression massive d'emplois dans la sidérurgie a été mal préparée, propre à jeter le trouble dans la population et consternante pour les élus nationaux soutenant le Gouvernement.

En effet, si ceux-ci avaient accepté de voter la restructuration de la sidérurgie, sachant que la disparition de vieilles installations était inéluctable, il ne pouvait être question pour eux de se désolidariser des populations du nord de la Lorraine, accusées à descendre dans la rue pour demander les installations neuves nécessaires à la protection de leur outil de travail, comme un nouveau convertisseur à Longwy.

Sans passion, avec des arguments élaborés que je ne pourrai évidemment pas exposer en détail, je vais essayer de prouver que des solutions existent, qu'il faut se donner le temps de les étudier soigneusement et qu'il ne faut pas craindre de revenir sur des décisions aberrantes.

Je voudrais axer la première partie de mon propos sur les problèmes du pays haut, qui est limité par les villes de Longuyon, Longwy, Thionville, Hagondange et Briey.

C'est un lieu commun de dire que cette région est encore victime de sa mono-industrie, même si des projets sont en cours pour la diversifier et si d'importantes opérations sont déjà réalisées ou prévues pour la doter d'infrastructures de toutes sortes dont elle manquait affreusement : routes, autoroutes, établissements scolaires, médicaux, sportifs, etc.

Deux éléments la faisaient vivre et bien vivre voilà à peine vingt ans : les mines de fer et la sidérurgie.

On dit que le minerai lorrain n'est plus rentable. Si, il l'est encore. La meilleure preuve est que le Luxembourg, que l'on cite facilement comme exemple de reconversion technique et sociale, utilise uniquement dans ses aciéries le minerai de fer lorrain et qu'il rachète nos mines lorsque les Français n'en veulent plus!

Est-il besoin de vous rappeler que notre minerai, notre minette lorraine, qui, à l'origine, est assez pauvre en teneur — 30 à 35 p. 100 — en possède 45 p. 100 après grillage ou agglomération? Cela revient à dire que le nôtre serait compétitif si la Suède, dont le minerai de fer atteint 63 p. 100 en teneur, ne subventionnait par an de 865 millions de couronnes la société minière L. K. V. Cette subvention sera-t-elle d'ailleurs encore accordée dans les années qui viennent?

Il n'en reste pas moins vrai que notre minerai, utilisé sur place, doit absolument rester la source principale d'approvisionnement de nos hauts fourneaux lorrains et que, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire l'an dernier à cette tribune, il faut développer la recherche sur l'agglomération en subventionnant en particulier l'Irsid qui, actuellement, n'est subventionné que par les sociétés industrielles.

Soyez donc vigilants, messieurs les secrétaires d'Etat. Evidemment, quand je m'adresse à vous, je m'adresse également, par devers vous, à M. le ministre de l'industrie.

Nous ne possédons pas en France de grandes réserves dans notre sous-sol. Ne galvaudons pas celles-ci, qui, de toute façon, seront épuisées dans une trentaine d'années.

Trente-cinq millions de tonnes sont encore extraites par an. Cette production donne actuellement du travail à 7 945 familles. En tout état de cause, cet effectif ne doit plus diminuer.

En ce qui concerne la sidérurgie, je vais centrer mon propos sur le problème crucial de Longwy. Faut-il se contenter de la production de l'aciérie de Neuves-Maisons pour alimenter Longwy? Faut-il ajouter une cornue à l'usine de Rehon appartenant à la société belge Cockerill?

Ne vaut-il pas mieux construire cette cornue à Longwy, c'est-à-dire à Usinor? Ce problème doit être soumis à une étude sérieuse.

J'aurai à vous soumettre tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, un dossier établi par les ingénieurs d'Usinor-Longwy et qui fait suite à celui qui est déjà en la possession du ministre de l'industrie. Ces ingénieurs ont consacré de nombreuses nuits à l'élaborer et ils ont trouvé, j'en suis sûr, la parade aux décisions prises par l'état-major d'Usinor.

Je voudrais ici leur rendre l'hommage qu'ils méritent car, ce faisant, ils ont défendu ou ils défendent, certes, leur avenir, mais aussi celui de nombreux travailleurs de toute la région.

Je souhaite que, désormais, à ce sujet, il y ait plus de concertation. Celle-ci serait profitable à tous, aux hommes politiques, aux sociétés industrielles elles-mêmes, aux familles qui y travaillent et aux collectivités dans lesquelles elles vivent.

Ce travail est, en effet, démonstratif, car il prouve qu'il faut faire l'aciérie à Longwy et que cette décision ne coûterait pas plus cher qu'une cornue ajoutée à l'usine belge Cockerill de Rehon.

Une usine a intérêt à rester, comme on dit, linéaire, c'est-à-dire à former un tout homogène. Ce serait le cas d'Usinor.

Il me faut — et je vous prie de m'en excuser — citer quelques chiffres démonstratifs. Dans les précisions récentes de M. Etchegaray, que l'on paraît avoir admises, Neuves-Maisons fournirait 1,15 million de tonnes de lingots à Usinor. Avec la cornue, ou convertisseur, ajoutée chez Cockerill, Rehon donnerait à Usinor 0,55 million de tonnes, soit un total de 1,7 million de tonnes.

Les ingénieurs d'Usinor, avec leur solution de la construction d'une grosse cornue à Usinor même, prouvent que le coût total ne serait pas plus élevé et que l'avenir serait mieux assuré.

Ils le prouvent : Neuves-Maisons fournirait — comme je l'ai déjà dit — 1,15 million de tonnes et la grosse cornue, ou convertisseur, à Longwy, pourrait fournir 0,8 million de tonnes. Le total de production possible serait de 1,95 million de tonnes au lieu de 1,7 million de tonnes.

Or, il serait déjà nécessaire, puisque la demande est déjà considérable, de fournir, comme le constate, je crois, M. Etchegaray, 1,8 million de tonnes alors que sa solution ne donne que 1,7 million de tonnes.

Ce n'est pas à court terme qu'il faut raisonner, mais à long ou à moyen terme. Qui peut le plus peut le moins!

Il se trouve justement que, la demande augmentant, Usinor-Longwy a été obligé, en janvier, d'acheter en Belgique des demi-produits, c'est-à-dire des produits intermédiaires entre le lingot et le produit fini.

De plus, en acceptant la solution que je viens de vous proposer, vous favorisez par là même l'emploi.

La solution, retenue jusqu'à présent, de l'alimentation d'Usinor uniquement par Neuves-Maisons, déjà remise en cause, condamnerait, à terme, le bassin de Longwy et laisserait 3 000 emplois sur 7 700 en décembre 1978.

La solution des ingénieurs, au contraire, conserve 4 300 emplois, c'est-à-dire qu'elle préserve 1 300 emplois et qu'elle permet donc à 1 300 familles de vivre, non pas de la charité publique, mais du travail des chefs de famille.

C'est donc cette solution qu'il faut examiner de très près et qui devrait prévaloir.

J'ajoute que seraient sauvés par le fait même des milliers d'emplois dans des entreprises sous-traitantes dont certaines, déjà maintenant, sont dans une situation difficile. Savez-vous que dans le Pays Haut, à proximité de Longwy, 134 entreprises sont liées directement ou non à la sidérurgie? Oui, 134, c'est tout de même beaucoup!

J'en ai terminé avec l'exposé du problème de l'aciérie de Longwy. Fasse le ciel que l'on nous écoute!

Quelques instants me seront nécessaires pour évoquer un aspect de la duperie dont est victime une certaine catégorie de travailleurs de la sidérurgie.

Dans le bassin de Briey-Hagondange, Sacilor essaie de diminuer le nombre de ses employés en les invitant à s'embaucher dans des entreprises dépendant de la sidérurgie.

« Il est préférable que vous partiez volontairement », leur dit-on; « il y a une place dans telle ou telle entreprise, et vous serez ainsi à l'abri d'un licenciement qui vous pend au nez ».

Nombreux sont ceux qui furent alléchés par une offre semblable, souvent malgré plusieurs dizaines d'années passées dans la sidérurgie même.

Ils perdaient ainsi leur statut de sidérurgiste pendant que, trop souvent, les sociétés d'accueil dont j'ai parlé étaient elles-mêmes en difficulté. Il serait souhaitable de revoir ces problèmes cas par cas. Ainsi ces travailleurs pourraient-ils continuer à bénéficier du statut de sidérurgiste et de la retraite anticipée.

Je voudrais maintenant vous exposer une série de problèmes qui intéressent l'emploi car nombreux sont ceux ou celles qui travaillent dans cette région dans de petites ou moyennes entreprises ou industries, chez des commerçants, chez des artisans. Les condamner à disparaître, c'est également condamner des centaines d'emplois.

Or, et cela est absolument aberrant, depuis que les choses vont mal dans le Pays Haut, les banques resserrent, avec un ensemble touchant, le crédit de toutes ces petites et moyennes affaires. « C'est le risque qui grandit », m'a dit un banquier. Je me suis déjà insurgé, comme beaucoup de mes collègues, contre ces agissements coupables.

Comment ? Au moment où tous ces malheureux chefs d'entreprise ou de commerce se demandent de quoi demain sera fait, au moment où les habitants, dans l'angoisse, se serrent un peu plus la ceinture et mettent dans ces mêmes banques quelques sous de côté pour des jours incertains, au moment où ces commerçants voient, du fait même, leur chiffre d'affaires nettement diminuer, parfois de 50 p. 100 — on peut le prouver — les banques, froides et impersonnelles, accentuent leur pression, diminuent le crédit et acculent ces malheureux à des risques graves de fermeture de leurs établissements. Je n'exagère pas. C'est le monde renversé !

C'est le retour au garrot. Oui, je le dis, c'est la plus mauvaise image que l'on puisse donner d'une société libérale.

Oui, il faut que cela cesse et je crois savoir qu'un certain rapport Mayoux — d'après ce que j'ai lu dans les journaux — va dans le même sens que le mien.

Si les petits commerçants ne descendent pas, eux, dans la rue, ils n'en sont pas moins en colère, et j'ai conduit dernièrement chez M. le ministre du commerce et chez Mme Pelletier une délégation de ces commerçants, dont la retraite, soit dit en passant, ne leur permettrait pas de vivre, alors que leurs affaires sont invendables dans la situation actuelle.

M. Barrot est bien conscient du problème et fait ce qu'il peut pour les aider. Je vous demande de transmettre cette supplique à M. le ministre de l'économie à qui j'écrirai ou que je verrai et d'user de votre autorité pour le convaincre.

Bien des choses seraient encore à dire dans ce domaine, mais je n'en aurai pas le temps aujourd'hui, ces problèmes ayant déjà été exposés, tant à M. Barrot qu'à Mme le ministre de la condition féminine.

Je voudrais maintenant aborder le problème de l'avenir. Quoi qu'on fasse, il y aura une diminution des emplois dans le Pays Haut et pas seulement dans le Pays Haut, mais aussi dans l'arrondissement de Briey et dans toute la Lorraine, où il y a des points sensibles un peu partout, en Moselle, en Meurthe-et-Moselle, dans les Vosges, et dans la Meuse.

Malgré certains efforts, on a toujours tendance à considérer notre région comme dépendante de son sous-sol avec le charbon, le fer, le sel ou de grosses industries comme la sidérurgie et le textile.

Il faut, comme je le demande depuis 1963 — et à ce sujet je veux bien communiquer à M. Ehlers la série d'interventions que j'ai faites, tant à l'Assemblée nationale qu'à cette tribune — il faut, dis-je, diversifier notre industrie, bien placée pour exporter aussi bien par le rail que par la route.

Nous avons la chance d'avoir une excellente main-d'œuvre dans cette partie de l'est de la France où le mélange des nationalités a contribué à former une race lorraine intelligente, solide et sérieuse, particulièrement apte à se livrer à des tâches différentes de celles qu'elle accomplit jusqu'à maintenant.

Bien sûr, le premier élément sera de développer, au niveau même des points sensibles, une formation professionnelle bien adaptée, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. C'est ainsi que nous pourrions accueillir de nouvelles industries qui ne seront pas seulement l'automobile, comme on le prévoit actuellement — et nous ne sommes pas contre, loin de là ! — mais aussi des industries nouvelles particulièrement élaborées, ou la recherche — nos ingénieurs en sont capables — sera poussée à fond. Je veux parler, en particulier, du domaine spatial, de l'électronique, de l'exploitation du fond des mers, de la chimie fine, de la bio-industrie.

Je verrais aussi très bien à Longwy, qui nous a tant accaparés tout à l'heure, une école hôtelière qui serait particulièrement bien située, proche de la frontière belge et luxembourgeoise.

Enfin, je voudrais dire un mot du tertiaire. La moyenne de la population active en France est de 51,4 p. 100 ; en Lorraine, le pourcentage est de 46,3 p. 100, alors que dans la région

parisienne et en Provence-Côte d'Azur, il est de 62 p. 100. Cela ne m'étonne d'ailleurs pas, car je constate toujours que les fonctionnaires désirent aller sur la Côte d'Azur ; ils ont souvent beaucoup de mal à y parvenir, car les places sont déjà occupées.

Avec nos atouts — situation géographique et frontalière — nos voies de communication actuelles ou en projet, notre situation démographique, notre tempérament et notre potentiel intellectuel et universitaire, nous sommes particulièrement bien placés pour élargir l'éventail du secteur tertiaire, par exemple, par des structures d'exportation de services ayant des répercussions sur l'activité des producteurs concernés, des fabricants de matériel d'équipement.

Pour ce faire, il serait bon d'améliorer les relations université-industrie — c'est mieux déjà mais ce n'est pas encore suffisant — notamment avec le tissu des P.M.E. régionales.

La région pourrait ainsi bénéficier d'actions de décentralisation d'entreprises privées et de décisions de décentralisation de l'Etat en matière d'administrations ou d'entreprises publiques.

On dit à ce sujet que les objectifs industriels du VIII<sup>e</sup> Plan contribueraient fortement à aider les entreprises à explorer l'avenir et à renforcer leurs moyens financiers pour faire face aux mutations.

Je m'en réjouis, mais cela devient urgent !

J'en ai terminé et je voudrais conclure très rapidement.

J'ai insisté tout particulièrement sur la construction de l'aciérie de Longwy associée à celle de Neuves-Maisons. Je suis vraiment convaincu que c'est la seule solution valable, tant au point de vue économique qu'au point de vue social. On dit que l'obstacle à cette solution serait de ne pas perdre la face. Je ne le crois pas, car ce serait bien triste !

Usinor garderait son potentiel de fabrication et Longwy, enserré entre la frontière belge et luxembourgeoise, conserverait sa sidérurgie. C'est d'ailleurs la conclusion de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, présidée par mon collègue et ami M. Rossinot. Il n'en reste pas moins vrai qu'il faut poursuivre la diversification industrielle du Pays Haut et de la Lorraine car nous aurons une diminution, en tout état de cause, de la main-d'œuvre, et nous avons quantité de jeunes et de femmes qui ne trouvent pas, à l'heure actuelle, de travail. Il y a déjà, hélas ! — et c'est patent depuis ces événements — une hémorragie, vers d'autres lieux, de notre main-d'œuvre la plus qualifiée.

La Lorraine est courageuse, et je n'en veux pour preuve que l'action actuellement menée par plusieurs organismes, notamment bancaires. J'en ai dit assez de mal tout à l'heure pour dire maintenant ce qu'ils font de bien. La Société nancéenne vient de réunir à Nancy un forum très important qui avait pour but de jeter un regard neuf sur l'avenir de la Lorraine. Le Crédit mutuel d'Alsace-Lorraine et de Franche-Comté veut aider à l'installation d'entreprises nouvelles ou à la transformation de celles qui sont obligées de procéder à leur mutation. L'association « Avenir de la Lorraine » vient ainsi de naître.

De plus, on a mis en place voilà peu de temps un institut de promotion de la Lorraine et, prochainement, une grande manifestation culturelle consacrée à notre région aura lieu au centre Pompidou.

Bref, c'est la prise en main de la Lorraine par les Lorrains qui nécessite à la fois l'aide de l'Etat et la solidarité européenne, dont nous ne savons d'ailleurs pas exactement ce qu'elle représente. Nous aurions cependant bien besoin de le savoir.

« Pourquoi — comme l'écrit René Bour dans *L'Avenir de la Lorraine* — ce qui a été possible au Luxembourg, petit pays voisin, qui a été confronté à des problèmes en grande partie similaires aux problèmes lorrains, ne le serait-il pas en Lorraine à partir du moment où se dégage et s'affirme une volonté d'entreprendre ? »

C'est ainsi que nous sortirons de l'affreuse angoisse qui étreint le pays haut. C'est par la concertation du Gouvernement avec les élus, en particulier les parlementaires, c'est par la concertation très étroite de l'état-major des sociétés sidérurgiques avec les syndicats d'ingénieurs, de cadres, d'ouvriers — actuellement, la concertation n'est pas suffisante, on fait de la concertation une fois que les décisions sont prises et non pas pour les prendre — que l'on arrivera, dans la pause actuelle et le répit qui nous est donné, à rétablir la confiance, à assurer le dialogue, à envisager d'autres solutions que celles qui sont préconisées par les technocrates parisiens, à rendre inutiles les manifestations de rues et à permettre aux Lorrains de prendre en main leur destin.

Pour terminer, je formulerais un vœu au sujet de l'emploi, principale préoccupation des Français. Le chômage atteint 6 p. 100 de la population active, c'est beaucoup trop. Pour ramener ce taux à 2,5 p. 100, l'organisation de coopération et de développement économiques estime que le taux de croissance devrait être de 5,7 p. 100 jusqu'à 1985. N'est-il pas possible d'entreprendre des travaux de construction ou des travaux publics réputés comme peu inflationnistes ? La Communauté économique européenne, qui a le meilleur crédit du monde, ne

peut-elle financer de nouvelles infrastructures, comme le préconise Jean Boissonnat ?

Que la France, que la Communauté économique européenne prennent bien conscience du fait que le chômage est la plaie de notre époque et que tout doit être mis en œuvre pour le juguler sans pour autant relancer l'inflation ! Une France sans chômeur, tel est le vœu de tous les Français. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Carous, auteur des questions n<sup>os</sup> 180 et 191.

**M. Pierre Carous.** Monsieur le président, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, il est bien difficile de prendre la parole à ce moment du débat. Je souscris entièrement aux propos de notre collègue Maurice Schumann et mon intervention n'aura d'autre objet, dans la mesure où cela est nécessaire, que de la compléter.

Vous comprendrez, j'en suis convaincu, que je formule tout d'abord quelques observations en ce qui concerne la partie valenciennoise d'Usinor et spécialement le secteur de Denain.

Je suis déjà intervenu dans cette enceinte, ainsi que d'autres sénateurs, sous forme de questions ou lors de débats, quelquefois avec une certaine vivacité, en vue d'attirer l'attention sur les incidences catastrophiques du plan de restructuration d'Usinor dans le Valenciennais et le Hainaut-Cambresis non seulement pour les familles, mais aussi pour ce secteur même de la région Nord-Pas-de-Calais dont l'économie risquait d'être gravement affectée, voire bouleversée.

Depuis ces divers débats, un certain nombre de mesures que je considère, et je ne suis pas le seul, comme positives, ont été prises soit par le Gouvernement, soit avec son concours et à son initiative. Je me devais, par souci d'honnêteté intellectuelle et de courtoisie vis-à-vis du Gouvernement, de le souligner. Nous n'en restons pas moins — et ce n'est pas l'intervention de M. le Premier ministre qui m'a fait changer d'avis — divisés sur un point fondamental.

Mesure positive que ce plan social considérablement renforcé pour que les victimes — je ne trouve pas d'autre terme — ne souffrent pas matériellement, pour que les familles ne soient pas plongées dans la misère. Plus nous demandions que le plan industriel soit ou modifié ou différé, plus l'effort du Gouvernement portait sur les mesures sociales. Bien sûr, nous n'allons pas nous en plaindre, mais nous ne pouvons pas nous en réjouir, car même si ceux qui occupent actuellement des emplois ne souffrent pas matériellement, il n'en reste pas moins que, moralement pour eux et économiquement pour l'ensemble de la région, des emplois seront supprimés, qu'ils ne seront pas remplacés et que la population de la région, notamment les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi, devront soit aller ailleurs, soit trouver autre chose. Aller ailleurs ? Bien sûr, nous ne le souhaitons pas et eux non plus. Trouver autre chose ? Là, je note des mesures positives : implantation d'une usine par Peugeot-Citroën, création d'emplois par Renault et par un certain nombre d'autres entreprises. Toutes ces mesures sont dues à l'initiative du Gouvernement.

De plus, alors que — c'est d'ailleurs de bonne guerre — certains investisseurs tergiversaient pour obtenir davantage de primes, l'intervention efficace du Gouvernement a permis de régler ce problème ou tout au moins permettra de le régler dans les jours qui viennent. Mais, même dans les meilleures conditions, les usines nouvelles ne seront pas opérationnelles avant au moins trois ans. Il existe, entre le moment où l'on fermera les installations sidérurgiques et celui où l'on ouvrira les usines Peugeot, Renault et les autres, un hiatus de temps qui, par sa longueur, n'est pas acceptable.

Je note que, dans la dernière communication faite par le groupe Usinor, on a reporté la fermeture définitive d'Usinor-Denain à août 1980 en acceptant la période de transition que nous demandions, avec un haut fourneau moins important et une production réduite.

Mais c'est là, messieurs les secrétaires d'Etat, que je dois marquer mon désaccord. En effet, dans ce que j'ai toujours demandé, avec d'autres, ici, partout, avec des salariés, des cadres, des patrons, a toujours figuré l'affirmation selon laquelle il était prématuré de décider la fermeture définitive des installations de Denain, imprudent de reporter toute la production sur Dunkerque. Les deux villes sont situées dans le même département, donc, pour moi, dans la même circonscription. Toutefois, je l'affirme à nouveau, il est prématuré de décider aujourd'hui que tout sera fermé à Denain définitivement, alors que l'on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve.

A ce sujet, je me permets de poser une question au Gouvernement, à laquelle, honnêtement, je ne peux lui demander de répondre aujourd'hui. Je souhaiterais que l'on établisse le coût comparatif des diverses solutions — celle qui est adoptée aujourd'hui par le Gouvernement et celle que nous préconisons — que l'on tienne compte des éléments d'avenir et qu'en cas de prolon-

gation de la production, le volet social et le volet industriel du plan ne s'ajoutent pas, puisque si un certain nombre de sidérurgistes continuent à travailler et à produire, on ne leur accordera pas les primes de départ ou les allocations diverses qui sont prévues pour qu'ils n'aient pas à souffrir de la fermeture de leur entreprise.

Je demande que ces différents comptes soient établis et que, dès que possible — s'il le faut je poserai une question orale avec débat sur ce point, puisqu'il ne faisait pas l'objet de celles qui sont présentement en discussion — les résultats en soient communiqués à notre assemblée.

Tout n'est pas à rejeter dans l'argumentation de M. le Premier ministre, mais le caractère absolu et réversible de la mesure qui est prise doit tout de même donner à réfléchir. Le fait que, fort sagement, on ait retardé la date de fermeture doit permettre le développement de cette réflexion et, au besoin, l'instauration d'un nouveau débat devant le Sénat de manière que l'on sache où l'on va.

Telles sont les observations que j'avais à présenter en ce qui concerne Usinor-Denain.

Sur la question n<sup>o</sup> 191, je serai très bref. Il y a quelques années, sept ans je crois, était ouverte à grand renfort de publicité, dans l'arrondissement de Valenciennes, une raffinerie construite par la société Antar, devenue depuis Elf. On nous avait promis une source d'énergie remplaçant le charbon — je sais bien que l'on ne pouvait prévoir certains événements pétroliers — on nous avait promis la pétrochimie, on nous avait promis, déjà, à l'époque, des créations d'emplois. Et puis, aujourd'hui, on nous dit : « Cette raffinerie n'a plus sa raison d'être parce que Usinor n'en a plus besoin. Quant à la centrale thermique de Bouchain, elle fonctionne au charbon ».

**M. Gérard Ehlers.** La politique continue !

**M. Pierre Carous.** Je ne raisonne aujourd'hui qu'en fonction des emplois, car je serai peut-être appelé à intervenir dans un débat sur l'énergie qui aura lieu prochainement. Or il existe, dans cette raffinerie du Valenciennais, 1 700 emplois dont certains de haute qualification. Va-t-on les supprimer ? Cela ne fera peut-être pas des chômeurs, c'est possible, car on les reclassera ailleurs. Mais, pour l'arrondissement de Valenciennes, ce sera une perte sèche d'emplois et d'activités avec, je le répète, cette particularité que l'industrie pétrolière comporte d'assez nombreux emplois de haut, et même de très haut niveau que nous sommes très heureux d'avoir chez nous.

Telles étaient les deux observations catégorielles que je voulais présenter.

J'en viens maintenant, si vous le permettez, à une observation d'ordre général en ce qui concerne ce que j'appellerai la « philosophie de l'emploi ». J'ignore si les collègues qui sont ici et les membres du Gouvernement qui m'écoutent ont la même impression d'irréalité que celle que j'éprouve en ce moment et que j'ai déjà éprouvée à cette même tribune et récemment devant les caméras d'Antenne 2, dans l'émission spéciale sur le Sénat, avec notre collègue Roland Grimaldi, sénateur, maire du Cateau-Cambresis, concerné, lui aussi, par les problèmes dont nous débattons aujourd'hui, à savoir les problèmes de l'emploi.

On parle de millions de tonnes d'acier, de milliards de francs lourds ou légers, de centaines ou de milliers d'emplois, mais j'ai l'impression que l'on oublie quelque chose, et j'y ai été surtout sensible lorsque je parlais à la télévision. Je me disais que dans un pays que je connais bien, parce que j'y suis né, que j'y ai vécu et où j'ai l'intention de continuer à vivre, même lorsque j'aurai cessé mes activités, des centaines et des milliers de familles nous écoutaient, attendaient qu'on leur apporte quelque chose. Le drame, c'est que nous n'avons pu leur apporter, aussi bien mon contradicteur socialiste que moi-même, que notre bonne volonté qui convergeait, avec une analyse différente et des conclusions différentes, vers le même objectif...

**M. Gérard Ehlers.** Le plan Davignon !

**M. Pierre Carous.** ... c'est-à-dire le maintien de l'emploi, dans cette région comme ailleurs.

Il est certain — et je voudrais, ici, m'évader de ce plan local — qu'il se pose un problème national de l'emploi et que nous abusons peut-être aujourd'hui de la tribune pour parler de la sidérurgie. En effet, des collègues qui représentent des régions où il n'y a pas de sidérurgie pourraient nous parler des chantiers navals ou des commerçants — on l'a fait tout à l'heure — ou encore évoquer d'autres domaines dans lesquels des individus sont frappés dans leur emploi.

On ne peut pas continuer à raisonner uniquement en fonction de chiffres et de statistiques. Il convient de se dire que les Français, même s'ils ont des défauts, ont au moins une qualité : ils désirent vivre, eux et leur famille, de leur travail. Il serait temps de penser à l'emploi non plus uniquement en fonction d'impératifs économiques ou, pire, en fonction d'impératifs statistiques, mais en fonction d'impératifs humains.

Je suis convaincu que si l'on voulait faire preuve d'imagination...

**M. Gérard Ehlers.** On n'en a pas !

**M. Pierre Carous.** ... un certain nombre d'industries seraient à développer ou à créer. En effet, je constate que, lorsque l'on veut se procurer certains objets, ils ne sont pas disponibles parce que la production ne suit pas. Cela prouve qu'elle devrait être développée. Il existe des objets que nous sommes parfaitement capables de produire en France, que l'on ne fabrique pas ou plus, alors que nous avons les ingénieurs, les ouvriers, tout le matériel nécessaire pour cela. Il suffirait que ceux qui investissent fassent preuve d'un peu d'imagination et de volonté.

Je ne veux pas insister, mais je souhaiterais dire au Gouvernement, avec toute la modération que j'essaie d'apporter dans cette affaire, que je ne suis pas convaincu par des arguments même aussi structurés, voire aussi péremptoirs que ceux que M. le Premier ministre a avancés tout à l'heure. Je pense, en effet, que dans ce raisonnement il manque quelque chose. Il manque le facteur humain, non pas que j'accuse le Gouvernement, ni même les techniciens qui le conseillent, de ne pas le prendre en considération...

**M. Gérard Ehlers.** Il ne l'a jamais fait !

**M. Pierre Carous.** ... mais je lui reproche de prendre un peu le raisonnement à l'envers. Comme il existe tant d'emplois, on estime que tant de personnes n'en auront pas. Or, l'objectif devrait être le suivant : puisque tant de personnes sont en âge et en état de travailler et désirent le faire, il faudrait prendre les mesures nécessaires et définir l'action qui convient pour leur donner le moyen de travailler. Cela serait la grande œuvre de notre pays.

Il faut arriver à reconstituer ce qui a toujours été notre force, c'est-à-dire les classes moyennes. Les classes moyennes dans l'industrie, les unités petites et moyennes, beaucoup moins vulnérables en cas de secousse ou de conjoncture économique mauvaise, permettraient de restructurer le pays en évitant les concentrations dangereuses que l'on a réalisées au nom d'un urbanisme à l'égard duquel je suis personnellement très à l'aise, car je l'ai toujours combattu.

Je conclus. Nous pouvons avoir des opinions diverses sur la construction européenne et sur le rôle indispensable que la France doit y tenir, sur le maintien de son autonomie, de sa liberté, de ses potentiels, sur la mise en place des défenses qui sont indispensables, car la guerre économique est aussi un combat et il faut nous prémunir contre lui et nous défendre. Seulement, j'appartiens à la majorité qui soutient le Gouvernement. Alors même si, concernant la sidérurgie et l'emploi, je ne suis pas d'accord avec certaines des conclusions que M. le Premier ministre a tirées tout à l'heure, je ne peux pas laisser dire que nous acceptons que la France soit diminuée et qu'en particulier nous sommes disposés à nous vendre, soit à un baron belge, soit à la sidérurgie allemande.

**M. Gérard Ehlers.** Mais c'est comme cela !

**M. Pierre Carous.** Il ne s'agit absolument pas de cela. Nous sommes pour l'indépendance de la France, pour l'indépendance de son industrie et nous souhaitons que tous les Français trouvent, à l'intérieur de leurs frontières, le travail auquel ils aspirent.

Voilà, messieurs les ministres, les quelques observations que je voulais faire. Le temps de parole qui m'était alloué est sur le point d'être épuisé et, à cette heure, je veux conclure en lançant un nouvel appel au Gouvernement.

Je vous en prie, messieurs les ministres — et je regrette de ne pas pouvoir le dire directement à M. le Premier ministre, mais vous lui transmettez (*On rit sur les travées communistes.*) — revoyez cette conception de l'emploi et, plus particulièrement, revoyez cette affaire de la sidérurgie à Denain. Ce n'est pas, je le dis à notre collègue lorrain, que je veuille faire du particularisme, car régler notre problème sans le sien ou ce dernier sans le nôtre, ce serait une mauvaise solution. Un problème se pose ; il est national. La sidérurgie, comme d'autres domaines, fait partie du capital national. Il convient que nous prenions les mesures nécessaires pour la sauvegarder. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais répondre brièvement à la dernière question posée par M. Carous et relative à la raffinerie de Valenciennes.

Cette raffinerie ne souffre pas, du point de vue industriel, d'un handicap significatif. Cette usine récente est, au contraire, très honorablement performante, par comparaison à la moyenne des raffineries françaises et européennes, mais comme toutes les raffineries de l'intérieur, l'usine de Valenciennes doit régler son activité en fonction de ses débouchés de fuel lourd dont l'importance et la régularité sont primordiales.

Ce produit visqueux est, en effet, coûteux à transporter par voie de terre sur une longue distance et les raffineries de l'intérieur ne disposent pas de la souplesse que procurent aux usines côtières les exportations maritimes.

Dans ces conditions, la réduction de la demande de fuel lourd de Valenciennes, due pour une part importante au passage au charbon de la centrale thermique de Bouchain, est un facteur de préoccupation pour l'équilibre économique de la raffinerie.

Toutefois, le groupe Elf-Aquitaine n'a pas saisi les pouvoirs publics d'une demande concernant la raffinerie de Valenciennes, ni même évoqué de projet concret à ce sujet. Il s'est borné à présenter un plan de redressement de ce secteur lourdement déficitaire dont un élément est un certain désengagement du marché peu rémunérateur du fuel lourd pour E.D.F.

Dans ces conditions, aucune hypothèse relative à une fermeture prochaine de la raffinerie de Valenciennes n'a été émise.

Il est toutefois certain que la sauvegarde des dépôts de fuel lourd est une préoccupation en ce qui concerne cette raffinerie au niveau du groupe Elf-Aquitaine.

En tout état de cause, il appartient aux pouvoirs publics, conformément à la législation en vigueur sur l'approvisionnement pétrolier du pays, de veiller à ce que toute modification de l'outil industriel des différents raffineurs ne provoque pas de changement des conditions d'approvisionnement pétrolier du territoire susceptible de porter un préjudice à la situation économique des régions considérées.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais maintenant aborder les réponses groupées sur les problèmes de la sidérurgie.

Ainsi que M. le Premier ministre l'a rappelé cet après-midi, il était nécessaire de conduire une nouvelle politique de la sidérurgie et de ne plus compter sur des hypothèses de reprises cycliques trop longtemps attendues. Parlons de ce grave sujet simplement, clairement et sans argument de propagande partisane ou de démagogie.

La sidérurgie mondiale connaît une situation de crise.

**M. Gérard Ehlers.** C'est ridicule !

**M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat.** Quelques éléments d'information peuvent être rappelés : ralentissement de la croissance, qui provoque une diminution de la demande au niveau des biens d'équipement consommateurs d'acier ; apparition de produits de substitution ; apparition de nouveaux pays producteurs, notamment les pays en voie de développement — il est intéressant de rappeler que les Etats-Unis et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la C.E.C.A., qui produisaient 70 p. 100 de l'acier mondial en 1952 n'en produisaient plus, en 1974, que 42 p. 100 — l'effondrement des prix de vente durant les dernières années ; l'existence de surcapacités de production avec trois statistiques à l'appui : surcapacité de 40 p. 100 en R.F.A., de 34 p. 100 dans la C.E.C.A. et de 30 p. 100 environ en France. Enfin, on constate une tendance mondiale à la diminution ou à la stagnation des productions.

Cette crise a pris la sidérurgie française de plein fouet et à mi-chemin d'un plan de modernisation, aggravant ainsi notre situation nationale.

On peut, en effet, constater que notre productivité n'était pas encore performante. Citons le tonnage annuel produit par salarié : 327 tonnes au Japon, 249 aux Etats-Unis, 190 en R.F.A. et 149 en France, monsieur Ehlers !

**M. Gérard Ehlers.** C'était en 1914, cela !

**M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat.** Non, monsieur. Les effectifs étaient trop importants dans notre sidérurgie française. L'Allemagne fédérale avait commencé une politique de réduction portant sur 13 000 personnes. La France n'a connu une diminution de ses effectifs que de 4 000 personnes entre 1974 et 1976.

Nous avons une coexistence d'installations modernes et d'installations vétustes.

Puis, à cause de cette crise, un programme de financement devenu trop lourd face à des conditions d'exploitation devenues déficitaires.

Quelle a été l'action du Gouvernement français ? Dès 1977 — M. le Premier ministre l'a rappelé cet après-midi — des actions ont été engagées sur le plan social — début de la procédure de pré-retraite — sur le plan industriel et financier — début d'une politique de consolidation à partir de prêts du fonds de développement économique et social — et au niveau de la Communauté économique européenne — action française défendant notre point de vue sur la réorganisation du marché européen, apparition du plan Davignon qui retient ce soir l'attention, notamment celle de M. Ehlers.

En septembre 1978, le Gouvernement français a décidé de mettre au point un plan de redressement exceptionnel de notre sidérurgie dans son triple aspect de réorganisation financière, de réorganisation industrielle et de réorganisation sociale.

Il est opportun de rappeler, ce soir, les étapes de l'action entreprise depuis cette époque.

Le Gouvernement a dû, simultanément, en six mois, concevoir un plan financier, le mettre au point, demander une réorganisa-

tion industrielle et proposer de nouveaux dirigeants, attendre l'avis de ces dirigeants sur l'avenir industriel, ouvrir la concertation sociale en tenant compte des conventions collectives propres à la sidérurgie, proposer des mesures sociales exceptionnelles adaptées à la situation et continuer parallèlement à négocier une meilleure organisation du marché européen de l'acier.

Globalement, les grandes étapes et les concertations engagées se sont déroulées de la façon suivante : volet financier — conception et vote — entre septembre et novembre 1978 ; nouveaux dirigeants nommés en novembre 1978 ; nouveaux programmes industriels connus en décembre 1978 ; concertation et négociations sociales engagées, phase d'information industrielle en janvier-février 1979 ; réunions au sein des entreprises en février et mars 1979 ; proposition des nouvelles bases de la future convention sociale sidérurgique au début de l'année 1979 et, enfin, réunion de synthèse au sein de deux grands groupes sidérurgiques, à Sacilor, le 4 avril 1979 et, à Usinor, le 6 avril 1979.

J'en viens aux questions posées dans ce débat par MM. les sénateurs que je remercie d'avoir accepté le principe d'une réponse groupée aux cinq questions suivantes. Par la question n° 159, M. René Jager demande d'exposer les mesures prises par le Gouvernement, notamment en région lorraine. Par la question n° 161, M. Roger Boileau demande des informations sur la politique de diversification d'emploi qui est conduite dans les régions concernées. Par la question n° 171, M. Gérard Ehlers demande des informations sur les équilibres entre nos capacités et les débouchés, notamment au niveau international, et sur l'action entreprise pour protéger les emplois concernés. Par la question n° 177, M. Hubert Martin demande des informations sur les mesures prises en Lorraine et sur les conséquences relatives de la crise au niveau de l'économie régionale. Enfin, par la question n° 180, M. Pierre Carous pose une question identique en mentionnant l'avenir de l'arrondissement de Valenciennes et le maintien d'une phase liquide de production dans ce dernier.

Je voudrais, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, développer ma réponse en trois parties : d'abord, j'évoquerai l'état actuel de la situation, compte tenu des mesures prises au niveau financier, industriel et social ; ensuite, j'aborderai l'équilibre socio-économique des régions concernées ; enfin, je décrirai les perspectives à moyen terme de la sidérurgie pour répondre notamment à la question de M. Ehlers.

Premièrement : l'état actuel de la situation, compte tenu des mesures prises sur le plan financier, industriel et social.

Le plan de réorganisation financière est entré en application à la suite de son adoption par le Parlement. Il a permis d'éviter le dépôt de bilan de la sidérurgie, de constituer un nouvel actionariat formé par les principaux créanciers, dont l'Etat, de regrouper les participations au sein de deux groupes, Usinor et Sacilor, dotés d'un capital de 2 milliards de francs, de consolider la dette à hauteur de 22 milliards de francs et de convertir en prêts participatifs les créances du F.D.E.S., du crédit national et des groupements d'emprunts. Il a également permis la création de la caisse d'amortissement pour l'acier — la C.A.P.A. — qui a donné la possibilité de protéger l'épargne engagée et les épargnants. Enfin, il a permis de séparer clairement les responsabilités économiques pour l'avenir entre l'Etat et les actionnaires.

Parallèlement, le plan de réorganisation industrielle engagé par les deux groupes sidérurgiques a pour objectif de restaurer l'équilibre des comptes d'exploitation, d'accroître notre productivité et de continuer les modernisations engagées, de procéder à une nouvelle adaptation de nos capacités aux besoins prévisibles tant nationaux qu'internationaux.

Le plan social engagé complète à son tour les deux étapes précédentes. Il est considéré par le Gouvernement comme une priorité : 20 000 emplois sont, en effet, concernés par cette reconversion industrielle exceptionnelle et la concentration de ses effectifs dans plusieurs bassins accroît la gravité économique et sociale de cette situation.

Deux principes caractérisent ce plan social : d'abord, le principe du double reclassement, ou social ou professionnel, et, ensuite, la recherche d'une coïncidence des plans industriels et des plans sociaux. Ces deux principes excluent la situation de chômage.

Le principe du double reclassement social ou professionnel s'exprime ainsi : une partie du personnel concerné bénéficiera de mesures sociales exceptionnelles dans le cadre d'une nouvelle convention sociale. Ces mesures concernent la préretraite anticipée à cinquante-cinq ans et plus, un dispositif de retrait d'activité à partir de cinquante ans pour les salariés ayant occupé des emplois pénibles.

En cas de démission, une prime de départ volontaire de 50 000 francs cumulable avec l'aide au retour pour les étrangers, sera attribuée aux salariés concernés, les aidant ainsi dans une reconversion professionnelle volontaire.

Le reclassement professionnel s'effectuera soit dans une unité des groupes sidérurgiques, soit dans une entreprise extérieure — notamment par la création de nouveaux emplois régionaux — soit dans une unité de formation du groupe permettant la préparation au recyclage vers une unité des groupes ou vers une entreprise extérieure.

Dans l'état actuel de préparation de ce plan social, on peut avancer que les deux tiers des effectifs réduits trouveront des solutions, soit au titre des mesures sociales, soit au titre des transferts internes. Un tiers environ des effectifs bénéficiera des possibilités de transfert vers des emplois nouveaux.

La recherche d'une coïncidence entre les plans industriels et les plans sociaux est mise en pratique, en s'appuyant sur le dialogue entre les entreprises et les partenaires sociaux. Cette recherche a été confirmée par les conclusions récentes des réunions qui se sont tenues entre les syndicats et les responsables d'Usinor.

Pour le groupe Usinor, le communiqué publié à la suite de la réunion du 6 avril dernier a confirmé ce point.

Au niveau du groupe Sacilor, et dans l'état actuel des informations du Gouvernement, il apparaît que la coïncidence entre les mesures industrielles et les mesures sociales devrait être établie.

Evoquons maintenant, mesdames, messieurs les sénateurs, l'équilibre socio-économique des régions concernées.

Parallèlement, le Gouvernement a engagé un effort exceptionnel en faveur de l'accompagnement régional. Il s'agit de construire pour l'avenir un nouvel équilibre socio-économique dans ces régions.

Le fonds spécial d'adaptation industrielle — le F.S.A.I. — a été créé par le Gouvernement pour faciliter la création d'emplois nouveaux dans les régions éprouvées par cette restructuration.

**M. Gérard Ehlers.** Ce n'est pas vrai.

**M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat.** Il est doté de 3 milliards de francs, moitié sous forme de subventions, moitié sous forme de prêts.

Installé depuis octobre 1978, le F.S.A.I. avait engagé à la mi-janvier 1979 un quart de ses crédits.

Globalement, et en cumul, la perspective de création d'emplois déjà engagée, déjà périmée, ressort à moyen terme à près de 14 000 emplois nouveaux, toujours dans les régions concernées.

Cette situation évolue chaque jour et deux éléments importants devraient, dans l'avenir, être précisés au niveau des adaptations individuelles : l'aspect qualitatif de ces emplois et l'adaptation du personnel sidérurgique concerné, et les actions de formation engagées permettront cette évolution ; les calendriers des réalisations de ces créations nouvelles. Sur ce plan, tous les efforts seront accomplis en tenant compte notamment de l'opportunité des localisations.

Plusieurs sénateurs ont évoqué, dans leurs questions, le problème de l'adaptation de ces reconversions et créations industrielles au tissu économique des régions concernées.

A côté de la recherche de l'adaptation individuelle et sociale, il s'agit de réussir l'adaptation économique sectorielle.

A l'échelon du ministère de l'industrie, et notamment au titre du secrétariat d'Etat à la petite et moyenne industrie, je vous confirme que ces aspects retiennent l'attention du Gouvernement et qu'ils sont, eux aussi, l'objet de notre effort quotidien.

Sur le plan micro-économique, et simultanément, nous devons trouver des réponses satisfaisantes aux énoncés suivants : nous devons rechercher la diversification des sous-traitants sidérurgiques.

Il faut éviter le déséquilibre du commerce local, qui a été souligné de façon parfaite par différents intervenants.

Il est indispensable de ne pas recréer, dans l'avenir, de petites zones de mono-industrie.

La région lorraine devra s'ouvrir davantage aux échanges européens car elle est, en fait, au centre de l'un des pôles économiques européens.

Les petites et moyennes industries de Lorraine devront s'orienter vers des activités de haute technologie car ce sont ces dernières qui créent, par elles-mêmes, de nouvelles activités sous-traitantes.

Les P.M.I. lorraines devront également s'orienter vers la fabrication de petits biens d'équipement, le marché français étant actuellement importateur de plus de 10 milliards de francs de ce type de produits.

Globalement, et à côté de quelques grandes installations, c'est une politique « P.M.E.-P.M.I. » adaptée qui permettra de passer, dans les bassins industriels, d'une politique de compensation des emplois à une politique de développement économique diversifié.

La région lorraine dispose d'un tissu de 1 200 P.M.I. qui représentent une part importante de son avenir économique. En ce domaine, le ministère de l'industrie et le secrétariat d'Etat

à la petite et moyenne industrie sont en relations permanentes avec les organisations professionnelles et les chambres de commerce et d'industrie de la région.

M. le sénateur Carous a évoqué le cas particulier d'une phase liquide de transformation des métaux à Denain.

L'une des principales adaptations du plan industriel Usinor a confirmé le maintien, pour les douze mois à venir, de cette phase liquide à Denain, en application de la recherche d'une bonne coïncidence entre les reconversions industrielles et les plans sociaux.

Il convient de rappeler que le laminoir train à bandes sera maintenu à Denain et modernisé, assurant l'emploi de 1 500 personnes.

Cette série de réponses, traitant successivement de l'état actuel de la situation et abordant les aspects de la reconversion des activités industrielles, d'une part, et le plan social, d'autre part, s'applique aux questions posées par MM. les sénateurs Jager, Boileau, Hubert Martin, Carous et Ehlers.

A propos des perspectives de la sidérurgie française, M. le sénateur Ehlers a posé une question complémentaire traitant de notre équilibre sidérurgique entre les capacités et les débouchés. Il s'agit d'apprécier l'adaptation de la réorganisation industrielle en cours aux perspectives prévisibles.

Globalement, la France dispose aujourd'hui — en moyenne — d'une capacité annuelle de 33 millions de tonnes pour une production actuelle de 22,8 millions de tonnes.

Globalement encore, notre bilan sidérurgique annuel total s'établit ainsi : production annuelle, 23 millions de tonnes, et importations annuelles, 7 millions de tonnes, ce qui fait un total de 30 millions de tonnes.

Nos ventes correspondent à une consommation française de 21 millions de tonnes et à des exportations annuelles de 9 millions de tonnes, soit un même total de 30 millions de tonnes.

En 1983, avec un taux de croissance annuel de 1,5 p. 100, notre production nationale s'établirait à 24,5 millions de tonnes pour des capacités modernisées et réorganisées de 30 millions de tonnes environ.

L'enjeu économique de cette réorganisation, mesdames, messieurs les sénateurs, porte sur la maîtrise de quelques milliards de francs dans le compte d'exploitation sidérurgique annuel.

En la matière, le Gouvernement remplit sa mission de comptable des intérêts nationaux, dans la recherche, je le souligne, d'un réaménagement social adapté et tenant compte des circonstances.

Ma conclusion sera la suivante : d'une part, les effectifs de la sidérurgie française seront, dans l'avenir, de plus de 100 000 emplois maintenus, il est important de le rappeler. D'autre part, le plan de réorganisation de notre sidérurgie nationale est, à ce jour, la plus grande opération collective de reconversion industrielle jamais réalisée en France, à travers la coordination simultanée d'un plan financier, d'une réorganisation industrielle et d'une reconversion sociale et professionnelle.

En ce domaine, le Gouvernement poursuit sans relâche son effort au service de la nation et des salariés concernés. Cette épreuve difficile, vitale pour les intérêts socio-économiques du pays, a permis une nouvelle fois la mise en œuvre de la solidarité nationale.

Elle peut et elle doit être le témoignage d'une coopération exemplaire entre la responsabilité politique, d'une part, et les responsabilités économiques et sociales, d'autre part.

Globalement, nous faisons face aux mutations que le monde moderne nous impose, mais en témoignant par l'effort accompli de la double préoccupation de l'intérêt social des salariés et des familles et de l'intérêt économique tant national que régional.

Pour répondre enfin à l'expression tendancieuse et démagogique si souvent employée qui accuse le Gouvernement d'être un « casseur d'usines », nous répondons, au contraire, que nous entendons être « les constructeurs d'un avenir industriel moderne » au service des intérêts de la France et des Français.

Il convient de rappeler enfin que notre pays est toujours dans le peloton de tête des premières nations industrielles du monde et qu'il entend bien y rester, tant par sa sidérurgie que par ses autres branches industrielles. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I., du C. N. I. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de cette discussion à sa prochaine séance. (*Assentiment.*)

**M. Rémi Herment.** Je demande la parole.

**M. Gérard Ehlers.** Je la demande également.

**M. le président.** Je rappelle les termes de l'article 37, paragraphe 3, de notre règlement :

« Un sénateur peut toujours obtenir la parole, pour une durée n'excédant pas cinq minutes, immédiatement après un membre du Gouvernement ou le représentant d'une commission, lorsqu'aucun orateur n'est inscrit antérieurement dans le débat

ou qu'aucune intervention n'est prévue expressément par le règlement. »

Je peux donc vous inscrire, messieurs Herment et Ehlers, pour répondre au Gouvernement lorsque tous les auteurs de question se seront exprimés, mais je ne peux vous donner la parole avant ; cet article 37 me l'interdit, n'est-ce pas, monsieur Dailly ?

**M. Etienne Dailly.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Dailly.

**M. Etienne Dailly.** Je ne demande par la parole, monsieur le président, c'est évident, pour nier l'existence du paragraphe 3 de l'article 37, qui vous interdit de donner la parole à quiconque pour profiter du droit généralement reconnu à tout sénateur de répondre à un ministre ou à un secrétaire d'Etat. Mais je vous demande de vous faire l'écho — je m'efforcerais de l'en entretenir moi-même — auprès de la conférence des présidents des difficultés auxquelles nous nous heurtons en raison de la manière dont le débat est organisé.

Vous êtes, de toute évidence, prisonnier de cet article 37, paragraphe 3 : aucun d'entre nous n'a pu répondre tout à l'heure au Premier ministre, aucun d'entre nous ne peut, en l'instant, répondre au secrétaire d'Etat, et il en sera ainsi jusqu'à ce que tous les auteurs de questions se soient exprimés. Mais, au terme du débat, ne risquons-nous pas de voir au banc du Gouvernement des ministres qui ne seront pas ceux auxquels nous souhaitons répondre ? C'est là un aspect du problème qui se révèle au fur et à mesure que le débat se déroule et dont la conférence des présidents n'a peut-être pas pris pleinement conscience au cours de sa dernière réunion ; elle devra, je crois, réfléchir à la question au cours de sa réunion de jeudi afin d'en tirer la leçon pour la suite.

**M. le président.** Je partage entièrement votre point de vue, monsieur le président. Permettez-moi cependant de rappeler que, lorsque tous les auteurs de questions se seront exprimés, lorsque nous en arriverons aux orateurs inscrits dans le débat, je pourrai donner de nouveau la parole aux auteurs de questions, et je la donnerai alors à M. Ehlers.

**M. Rémi Herment.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Herment.

**M. Rémi Herment.** Je me réjouis, monsieur le président, que mes collègues qui sont intervenus ce soir aient reçu des réponses précises de la part du Gouvernement.

Personnellement, j'ai eu le privilège de représenter mon groupe cet après-midi et j'ai donc pu exposer ma question orale devant M. le Premier ministre. Celle-ci était très précise, et il ne m'a pas été répondu. Alors je pose la question : de quelle façon et quand le Gouvernement compte-t-il me répondre ?

**M. le président.** Je vous ai donné la réponse, monsieur Herment : je vous donnerai la parole, en tant qu'auteur de question, après que tous les auteurs de questions se seront exprimés. Mais croyez que je comprends parfaitement les motifs de votre intervention.

**M. Gérard Ehlers.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Ehlers.

**M. Gérard Ehlers.** Je ferai, moi, référence à l'article 82, paragraphe 3, du règlement, qui précise que « l'auteur de la question a toujours un droit de priorité pour répondre au Gouvernement ». Vous m'opposez l'article 37. Soit ! Mais alors, dans quelle situation extraordinaire sommes-nous placés !

J'aurais bien aimé, moi, répondre à l'intervention de M. le secrétaire d'Etat, compte tenu des énormités qu'elle contient. Or, M. le secrétaire d'Etat sera-t-il à ma disposition demain ou, inversement, serai-je à la disposition de M. le secrétaire d'Etat demain ?

L'article 37 semble contredire l'article 82. Dès l'instant où les membres du Gouvernement répondent à une série de questions, nous devrions pouvoir interpréter l'article 37 de la façon suivante : le ministre ou le secrétaire d'Etat ayant répondu à une série de questions précises, les auteurs de celles-ci devraient avoir un droit de priorité pour lui répondre. Comment allons-nous nous en sortir ?

**M. le président.** J'ai des raisons, vous le savez, de défendre le droit des auteurs de question orale. Or, je vous répète que vous avez, ainsi que tous les auteurs de question, un droit de priorité pour répondre au Gouvernement après que tous les auteurs de question se seront exprimés. C'est une règle constante du droit parlementaire, et personne n'y peut rien changer.

Vous avez d'ailleurs un intérêt évident à défendre le droit des auteurs de question puisque votre propre groupe a déposé une autre question, sous la signature de M. Minetti, et que c'est vous-même qui l'exposerez en remplacement de votre collègue.

**M. Gérard Ehlers.** Je demande la parole pour un autre rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Ehlers.

**M. Gérard Ehlers.** Je ne sais pas dans quels termes nous pouvons formuler cette proposition et en vertu de quel article du règlement du Sénat, mais je deviens un partisan de plus en plus fervent de l'interdiction formelle pour tout ministre ou secrétaire d'Etat de répondre quand il l'entend et de s'en aller quand il le veut !

**M. le président.** Ce droit est inscrit dans le règlement, je n'ai pas besoin de vous le dire. Or, je suis ici pour appliquer le règlement.

**M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, je tiens à apporter une précision.

Si j'ai bien compris, le débat va reprendre aujourd'hui à quinze heures. Il me semble évident, dans ces conditions, que le processus normal des réponses aux réponses du Gouvernement se poursuivra tout à l'heure.

**M. le président.** Je vous remercie de cette précision, monsieur le secrétaire d'Etat.

— 9 —

#### DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été saisi d'une question orale avec débat dont je vais donner lecture.

M. Jean Cluzel attire l'attention de M. le ministre du budget sur la très vive émotion ressentie par les intéressés et partagée par de très larges couches de la population à l'annonce de l'avant-projet de réforme du code des pensions militaires d'invalidité tel que l'a récemment révélé la presse et qui semble en état de préparation avancée dans ses services.

Il lui demande si cet avant-projet, qui constitue à lui seul une menace d'atteinte sans précédent et inadmissible à des engagements fondamentaux antérieurs de l'Etat, peut être considéré comme appelé, dans l'esprit du Gouvernement, à rester isolé. N'est-il, au contraire, que la « partie émergée d'un iceberg », le Gouvernement ayant décidé d'entreprendre un programme de recherche globale en vue de la « déstabilisation » de larges pans de notre législation, devant conduire à la remise en cause d'un ensemble de situations réglées jusqu'à présent sous le signe du respect scrupuleux du droit positif et des droits acquis (par exemple, traitement des fonctionnaires civils et militaires, pensions et retraites d'ancienneté ou de vieillesse dans les secteurs public et privé, régime fiscal des sommes versées, à quelque titre que ce soit, en réparation d'un dommage, droit à la « double carrière » des personnels de l'armée active, etc.) ? Ne faut-il pas, alors, que la réforme du code des pensions militaires d'invalidité soit seule envisagée ou qu'elle ne soit que le premier élément d'un train législatif plus important, craindre les effets redoutables sur plus d'un plan qu'une telle renonciation à des principes consacrés de longue date ne manquerait pas d'avoir sur le « moral de la nation » ?

Il lui demande, en conséquence, de confirmer solennellement devant le Sénat que le Gouvernement n'envisage pas de remettre en cause les principes et les modalités de la législation dont bénéficient anciens combattants et victimes de guerre et de faire part des propositions d'amélioration de la situation de cette catégorie sociale qu'il envisage de faire figurer dans le projet de loi de finances pour 1980. (N° 206.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 10 —

#### DEPOT D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la république populaire du Congo sur la circulation des personnes, signée à Brazzaville le 1<sup>er</sup> janvier 1974, ensemble l'avenant signé à Brazzaville le 17 juin 1978.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 272, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 11 —

#### DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Caillavet et Jacques Thyraud une proposition de loi d'orientation sur la presse.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 269, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Roger Boileau, Francis Palmero et Jean Sauvage une proposition de loi tendant à modifier et compléter l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 57-444 du 8 avril 1957 instituant un régime particulier de retraites en faveur des personnels actifs de la police.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 270, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Francis Palmero et Jean Sauvage une proposition de loi tendant à étendre un certain nombre de dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite aux fonctionnaires civils ou militaires et à leurs ayants cause dont les droits se sont ouverts antérieurement au 1<sup>er</sup> décembre 1964.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 271, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 12 —

#### DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Gilbert Belin un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière économique et financière entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la république de Djibouti, signé à Djibouti le 27 juin 1977, ensemble l'échange de lettres en date du 26 janvier 1978. (N° 190, 1978-1979.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 265 et distribué.

J'ai reçu de M. Gilbert Belin un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation de la convention relative au concours en personnel apporté par le Gouvernement de la République française au fonctionnement des services publics de la république de Djibouti, entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la république de Djibouti, ensemble cinq annexes et un échange de lettres, signés à Djibouti le 28 avril 1978. (N° 191, 1978-1979.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 266 et distribué.

J'ai reçu de M. Gilbert Belin un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la république de Djibouti relative au transfert du privilège de l'émission monétaire à la république de Djibouti, faite à Djibouti, le 27 juin 1977. (N° 192, 1978-1979.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 267 et distribué.

J'ai reçu de M. Gilbert Belin un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation du protocole provisoire fixant les conditions de stationnement des forces françaises sur le territoire de la république de Djibouti après l'indépendance et les principes de la coopération militaire entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la république de Djibouti, signé à Djibouti le 27 juin 1977. (N° 193, 1978-1979.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 268 et distribué.

— 13 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui mercredi 11 avril 1979, à quinze heures et le soir.

Suite de la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Jean Béranger fait part à M. le ministre du travail et de la participation de sa profonde inquiétude devant les projets de restructuration de la sidérurgie, entraînant la suppression de 20 000 emplois. En contrepartie, le nombre des créations nouvelles dont l'implantation aurait dû être mieux encouragée depuis longtemps par les pouvoirs publics n'est pas, tant s'en faut, suffisamment déterminé.

Il lui demande de bien vouloir préciser les mesures qu'il prévoit de mettre en œuvre afin :

1° D'aider les salariés de la sidérurgie à se reconverter dans des branches nouvelles : industries automobiles, industries du verre, industries agro-alimentaires, outillage, etc. ;

2° De faire respecter la convention de protection sociale du 3 juin 1977 applicable jusqu'au 30 avril 1979 ;

3° D'envisager, dans un cadre européen :  
— d'une part, un changement de politique en matière de recherche, évitant les suppressions d'emplois et stimulant les technologies nouvelles ;

— d'autre part, une meilleure organisation du marché élaborée en concertation tripartite (pouvoirs publics, producteurs, syndicats). (N° 175.)

II. — M. Anicet Le Pors attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur un rapport de l'inspection des finances relatif à l'aide publique à l'industrie selon lequel — si l'on en croit les informations parues dans la presse — six groupes industriels et financiers se répartiraient environ 35 milliards de francs. Cette étude réalisée au moment où des dizaines de milliers de travailleurs sont touchés par les licenciements mériterait d'être portée à la connaissance du Parlement. C'est pourquoi il lui demande s'il n'envisage pas de rendre publique cette étude dans les meilleurs délais. (N° 170.)

III. — M. Maurice Blin attire l'attention de M. le Premier ministre sur le caractère dramatique, sur le plan humain et sur le plan de la politique économique, de la crise qui frappe la sidérurgie.

Sans méconnaître la nécessaire restructuration de ce secteur industriel qui, seule, lui rendra sa compétitivité, il lui demande de bien vouloir présenter au Sénat les mesures économiques ou sociales que le Gouvernement compte prendre pour pallier, dans un premier temps, les graves inconvénients de cette crise.

Il souhaite également connaître les grands axes de la politique industrielle prévue par le Gouvernement pour assurer la survie de l'ensemble des régions touchées. (N° 158.)

IV. — Mme Brigitte Gros appelle la haute et bienveillante attention de M. le ministre de l'industrie sur les menaces qui semblent, à terme, peser sur l'industrie automobile française aujourd'hui prospère, à l'exception des véhicules utilitaires qui sont en déclin chronique. En effet, elle s'inquiète, à la suite du plan Carter d'économie d'énergie, de la reconversion amorcée par les grands constructeurs américains qui seront, dès 1982, en mesure d'envahir de véhicules de petite taille — sous forme de petite cylindrée à débrayage automatique consommant très peu de carburant — un marché européen déjà fortement pénétré par les constructeurs japonais. Elle lui demande donc :

1° Quelles mesures il entend prendre pour enrayer la crise de la construction de véhicules utilitaires français qui représentaient 70 p. 100 du marché intérieur en 1960, mais seulement 47 p. 100 en 1978 (entraînant de ce fait la suppression de 3 000 emplois depuis 1975) ;

2° Si l'industrie automobile française est en mesure de faire face à la révolution technologique (et notamment électronique) des années 1980, déjà assimilée par les constructeurs américains ;

3° S'il ne lui apparaît pas souhaitable d'élaborer une véritable collaboration européenne qui, par la mise en commun de moyens financiers de recherche accrus et une plus grande solidarité à l'exportation, permettrait à un moindre coût la construction d'une automobile européenne consommant moins d'énergie, moins polluante, plus sûre et donc plus compétitive. (N° 178.)

V. — M. Rémi Herment signale à M. le ministre du travail et de la participation les faits suivants : déjà vivement préoccupés par la régression démographique de leur département, les Meusiens viennent de ressentir — à leur échelle — les conséquences directes et indirectes de la crise de la sidérurgie. Ils sont certes, et à tort, considérés comme se trouvant en marge de l'épicentre de l'événement. Et pourtant, c'est une secousse inattendue que ressent l'économie meusienne, une secousse qui est en valeur relative aussi sensible, aussi désastreuse que pour les autres départements lorrains. C'est l'appel des « petites collectivités » dont il voudrait ici se faire l'écho, celui des circonscriptions « fidèles » et tellement mesurées dans leurs réactions, qu'on a fini par s'habituer à n'être plus attentif à leur voix. Pourtant l'analyse est aujourd'hui saisissante, pour ne pas dire pétrifiante. Sa conclusion s'exprime lapidairement et ne souffre pas, je crois, d'effet lyrique : pour la Meuse, tant du fait des migrations quotidiennes des travailleurs,

des emplois de sous-traitance indirectement mis en cause, des incertitudes touchant l'avenir des fours à chaux, c'est 6 000 emplois compromis, pour ne pas dire sacrifiés. Rapportés à la population active, c'est, incontestablement, 13,5 p. 100 de son effectif qui sont soudainement atteints et dont l'avenir devient cruellement incertain. Les angoisses naissent, humainement compréhensibles, les réactions les plus imprévisibles sur tous les plans peuvent se trouver légitimées par un désarroi communicatif. Ce ne sont pas des explications trop peu convaincantes ou des assurances imprécises, dans le temps comme dans l'espace, qui permettent de les surmonter. Il aimerait connaître les intentions du Gouvernement pour remédier à cette situation. (N° 176.)

VI. — M. André Bettencourt appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la situation très préoccupante de l'emploi en Haute-Normandie qui n'a cessé de se détériorer depuis un an, avec une progression des demandes d'emploi non satisfaites de 35 p. 100 en 1978, progression qui est la plus grave actuellement en France.

Si la crise n'a touché que tardivement la Haute-Normandie, région de tradition ancienne, avec un secteur industrialisé diversifié employant 46 p. 100 de la population active, ses effets ont été ressentis brutalement.

Aux fermetures de nombreux établissements dans les secteurs traditionnels tels que le textile et le travail des métaux viennent s'ajouter des compressions d'effectifs dans les industries plus modernes telles que la construction du matériel téléphonique, le papier carton...

Le bilan se traduit par un taux de chômage de 7,76 p. 100, supérieur à la moyenne nationale (6,16 p. 100), et nettement plus élevé que dans certaines régions ayant bénéficié des mesures particulières du Gouvernement.

Rien ne permet actuellement d'envisager une amélioration de cette situation, aggravée par l'insuffisance du tertiaire, malgré l'action volontariste menée par la région. Ses efforts ne sauraient aboutir sans un soutien efficace de l'Etat.

Il rappelle que la situation géographique de la Haute-Normandie, ses structures portuaires, la diversité de ses activités, sont apport au plan de l'approvisionnement énergétique sont des atouts majeurs dans le cadre de la politique économique nationale qu'il convient d'exploiter au mieux.

Il demande que le Gouvernement prenne en considération les graves difficultés que rencontre la Haute-Normandie et demande également quelles sont les mesures nécessaires qu'il compte mettre en œuvre aux côtés des responsables régionaux pour préserver et développer le potentiel économique de cette région. (N° 193.)

VII. — M. Maurice Schumann demande à M. le Premier ministre les raisons pour lesquelles le renforcement du dispositif d'aides à la création d'emplois qui a été annoncé le 16 janvier, conformément aux engagements pris devant le Sénat le 19 décembre 1978, n'est pas applicable à l'ensemble du département du Nord dont aucune partie n'est épargnée par la crise. (N° 149.)

VIII. — M. André Méric attire l'attention de M. le Premier ministre sur les conséquences sociales et économiques entraînées par l'aggravation du chômage en France.

Il lui demande si le moment n'est pas venu de donner à la politique gouvernementale une orientation nouvelle. (N° 199.)

IX. — M. Paul Séramy demande à M. le ministre de l'industrie quelles mesures il entend prendre afin de stopper l'évasion ou l'asphyxie des entreprises de la région d'Ile-de-France, en particulier les petites et moyennes industries, par suite des mesures discriminatoires qui lui sont appliquées par rapport aux autres régions de France. (N° 139.)

X. — M. Robert Pontillon attire l'attention de M. le Premier ministre sur le fait que le groupe « Renault véhicules industriels » vient de rendre public un plan de restructuration entraînant la suppression de 873 postes d'employés et de personnel d'encadrement.

Ces mesures, qui affectent l'ensemble des implantations industrielles du groupe et, particulièrement, près de 300 emplois sur la commune de Suresnes, mettent directement en cause la responsabilité du Gouvernement.

Non seulement celui-ci est resté sourd aux inquiétudes des milieux professionnels et des syndicats, mais il s'est aussi refusé jusqu'à présent à répondre aux démarches entreprises auprès du ministère de l'industrie et aux questions posées par des parlementaires.

La politique de libéralisme pratiquée par le Gouvernement, son acceptation de fait des pratiques de « dumping », son refus de s'engager dans une politique de soutien d'un secteur important de notre économie et de notre technologie nationales, les taxes qu'il maintient — les plus lourdes d'Europe pour les cars et les poids lourds — le rendent directement responsable de la situation actuelle du poids lourd français. Ainsi, la pénétration de la concurrence étrangère sur le marché national peut-elle s'exercer sans contrainte, alors que la principale entre-

prise nationale connaît une situation qui s'est régulièrement aggravée depuis plusieurs années.

La question est donc posée : le Gouvernement, par son refus de s'engager dans un ferme soutien économique et financier d'un secteur de pointe, entend-il provoquer le démantèlement de cette entreprise ?

Sinon quelles mesures entend-il promouvoir pour assurer la défense de ce secteur industriel important et garantir la sécurité de l'emploi pour les milliers de travailleurs qu'il fait vivre ? (N° 150.)

*(Question transmise à M. le ministre de l'industrie.)*

XI. — M. Maurice Schumann demande à M. le ministre de l'industrie les mesures qu'il compte prendre pour assurer une application loyale de l'arrangement multifibres et notamment le respect intégral du principe de la globalisation des importations, à défaut duquel l'arrangement risquerait de devenir un jeu de dupes. (N° 154.)

XII. — M. Roger Poudonson souligne à M. le Premier ministre que, malgré les mesures sociales et les aides économiques prévues pour la région Nord-Pas-de-Calais, la suppression massive d'emplois, due à la crise de l'industrie sidérurgique, prend un aspect dramatique, avec ses conséquences pour les entreprises de sous-traitance.

Il lui demande de bien vouloir lui exposer les actions de reconversion dont devra bénéficier cette région, à court et à long terme, et les mesures qu'il envisage pour redonner à cette région son dynamisme industriel. (N° 157.)

*(Question transmise à M. le ministre du travail et de la participation.)*

XIII. — M. René Jager rappelle à M. le Premier ministre que la région de Lorraine est la plus durement touchée par la crise de l'industrie sidérurgique.

Il lui demande de bien vouloir lui exposer les mesures, concernant plus particulièrement la Lorraine, que le Gouvernement envisage ou proposera au vote du Parlement dans le cadre d'une politique économique et sociale d'ensemble. (N° 159.)

*(Question transmise à M. le ministre de l'industrie.)*

XIV. — M. Roger Boileau demande à M. le Premier ministre de bien vouloir exposer les grandes lignes de la politique que le Gouvernement envisage de suivre en matière de création d'emplois diversifiés, durables et productifs, dans les zones les plus touchées par la crise économique dans la région Lorraine. (N° 161.)

*(Question transmise à M. le ministre du travail et de la participation.)*

XV. — M. Paul Guillard expose à M. le Premier ministre que la situation économique du pays en général, et de la Basse-Loire en particulier, est extrêmement grave. Chaque jour la presse annonce de nouveaux licenciements dans des entreprises considérées jusqu'alors comme saines. Il lui demande quelle solution il envisage à court, moyen et long terme pour résorber le chômage et redonner à la jeunesse, très nombreuse dans l'Ouest, l'espoir de trouver sur place, dans le cadre de l'aménagement du territoire, les emplois qu'elle mérite. (N° 164.)

*(Question transmise à M. le ministre du travail et de la participation.)*

XVI. — M. Gérard Ehlers appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la grave situation du secteur sidérurgique français.

Il lui expose que les subventions et prises de participation de l'Etat se traduisent par des restructurations, des fermetures d'usines et des licenciements massifs. D'importantes capacités de production sont inemployées alors que des besoins importants ne sont pas satisfaits. Les conditions de vie et de travail, d'hygiène et de sécurité sont de plus en plus défectueuses. Devant ces résultats très négatifs pour les salariés et notre pays, seuls le maintien et le développement de notre sidérurgie sont de nature à remédier à la crise actuelle. Il convient d'ajouter que les solutions européennes ont, hélas ! fait la preuve de leur nocivité et sont de nature antidémocratique et anti-nationale.

C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de :

- répondre aux besoins importants de la France ;
- permettre à la France de jouer son rôle en Europe et dans le monde ;
- garder une industrie sidérurgique digne de notre pays ;
- maintenir et développer l'emploi ;
- satisfaire les grandes revendications sociales de notre époque ;
- développer la coopération d'Etat à Etat, à avantages mutuels, tenant compte, en opposition aux profits des sociétés multinationales, des intérêts des salariés, inséparables de l'intérêt national. (N° 171.)

XVII. — M. Hubert Martin demande à M. le Premier ministre ce que le Gouvernement envisage de faire pour maintenir l'acti-

tivité sidérurgique et minière dans le bassin lorrain et pour pallier les très graves problèmes posés par la restructuration de la sidérurgie et auxquels devront faire face les travailleurs, le personnel d'encadrement, les commerçants, les artisans, les entreprises et les industries, petites et moyennes, et les communes.

Il lui demande également quelles sont les solutions prévues pour assurer la diversification industrielle de la région. (N° 177.)

*(Question transmise à M. le ministre de l'industrie.)*

XVIII. — M. Pierre Carous attire à nouveau l'attention de M. le Premier ministre sur la situation très difficile de l'emploi, spécialement dans le domaine de la sidérurgie.

Il souligne combien les mesures envisagées pour assainir le marché sidérurgique sont de nature à nuire au plan social comme au plan économique aux populations des régions concernées, tant en ce qui concerne les salariés de la sidérurgie qu'en ce qui concerne l'ensemble des activités gravitant autour d'elle.

Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour porter remède à cette situation.

En particulier, il lui demande s'il ne paraît pas opportun, ne fût-ce que pour sauvegarder l'avenir, de maintenir dans l'arrondissement de Valenciennes une « phase liquide » de transformation des métaux permettant de conserver à cette région l'une de ses activités traditionnelles. (N° 180.)

*(Question transmise à M. le ministre de l'industrie.)*

XIX. — M. Abel Sempé demande à M. le premier ministre quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'équilibre de l'économie gersoise menacée de mort par la fermeture des établissements Grundig et la réduction importante des activités des établissements Castel, à Fleurance, la réduction des charges de production des établissements Creusot-Loire, des établissements Benac, à Mirande, et la réduction importante des actions des Caves viticoles du Gers.

En effet, le nombre des chômeurs risque de dépasser le pourcentage de 12 p. 100 pour le seul secteur privé ; sur 25 980 emplois de ce secteur, il y aura 3 500 emplois non satisfaits ou détruits.

Le Gers, victime des inondations de 1977 et des graves incidences d'une chute des productions agricoles dépassant 55 à 60 p. 100, ne peut cumuler les pertes de 1977 et 1978 avec celles des chutes de l'emploi provenant très spécialement des événements de l'Iran qui ont eu pour conséquence de supprimer les charges de commandes des établissements Castel et Grundig.

Il lui demande quelles mesures il envisage pour sauver l'économie du Gers qui va se trouver parmi les plus déséquilibrées de notre pays. Il sollicite une visite sur place des responsables économiques concernés en vue de rétablir de toute urgence les emplois et les revenus qui sont nécessaires à l'équilibre de la région.

La qualification des employés gersois, leur implantation sociale, ne peuvent en effet permettre d'autre solution que le réemploi sur place.

De plus, le mauvais équilibre de notre économie ne pourrait supporter une nouvelle amputation.

Il souhaite que les décisions gouvernementales soient prises avec la même célérité et le même souci de solidarité nationale que celles dont le Gers bénéficia à l'occasion des inondations de 1977. (N° 182.)

*(Question transmise à M. le ministre du travail et de la participation.)*

XX. — M. Guy Schmaus attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation présente et à venir de l'industrie automobile française. Il lui rappelle tout d'abord que le groupe « Renault véhicules industriels » a annoncé la suppression de 873 emplois sous couvert d'un plan de restructuration. En outre, des secteurs productifs sont progressivement démantelés à l'usine Renault de Billancourt, notamment les départements des presses, du montage des moteurs, des fonderies et de la machine-outil. Par ailleurs, plusieurs usines Citroën de la banlieue parisienne réduisent leurs effectifs et engagent un processus devant aboutir à la fermeture à terme d'importantes unités de production. Il apparaît ainsi qu'au nom du redéploiement et à la faveur de l'élargissement de l'Europe à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce, les deux groupes de l'automobile Peugeot-Citroën et Renault prévoient d'accroître leur implantation dans ces pays dont le coût de la main-d'œuvre est de deux à trois fois inférieur à celui de la France. Ainsi de sérieuses menaces pèsent sur ce secteur industriel de premier plan et de pointe. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour sauvegarder le potentiel industriel et l'emploi dans cette branche industrielle qui concerne directement ou indirectement un million de familles françaises. (N° 184.)

*(Question transmise à M. le ministre de l'industrie.)*

XXI. — M. Paul Jargot expose à M. le Premier ministre que la situation économique de la région Rhône-Alpes est devenue particulièrement préoccupante.

Il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour enrayer l'aggravation du chômage. (N° 185.)

(Question transmise à M. le ministre du travail et de la participation.)

XXII. — M. Raymond Dumont demande à M. le Premier ministre quelles mesures il entend appliquer pour enrayer l'inquiétante montée du chômage dans le Nord-Pas-de-Calais.

Il souhaiterait savoir si ces mesures tirent enseignement des résultats de la politique dite de conversion du bassin minier de cette région. (N° 187.)

(Question transmise à M. le ministre du travail et de la participation.)

XXIII. — M. Jacques Braconnier attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation de l'emploi du département de l'Aisne et, plus spécialement, sur celle du bassin d'emploi de Saint-Quentin.

Aussi demande-t-il instamment à M. le Premier ministre et aux pouvoirs publics de mettre en œuvre, dans les délais les plus courts, toutes les mesures susceptibles de venir en aide à la région de Saint-Quentin dont la population attend toujours — non sans une certaine amertume — que se concrétisent les promesses qui lui ont été faites à plusieurs reprises et qui sont toutes, à ce jour, restées sans lendemain.

Il ajoute qu'elle attend tout particulièrement l'annonce du classement de Saint-Quentin en zone primable dont il avait été question le 9 février 1978 à l'issue de l'audience que M. le Premier ministre avait bien voulu accorder au bureau du conseil général de l'Aisne. (N° 189.)

(Question transmise à M. le ministre de l'économie.)

XXIV. — M. Louis Minetti s'étonne des silences de M. le Premier ministre sur la crise de la construction et la réparation navales.

Lors de la table ronde du 22 février dernier à la préfecture des Bouches-du-Rhône, les représentants gouvernementaux s'employèrent à multiplier les promesses.

M. le ministre des transports précise devant la presse parisienne : « L'année 1979 devrait se passer sans licenciements », alors qu'il annonçait en même temps des mesures subtiles de réduction des effectifs.

Il lui demande ce qu'il en est réellement :

1° Des commandes annoncées pour les C. N. I. M. à La Seyne et les C. N. C. à La Ciotat, qui manquent toujours d'un million d'heures de travail pour l'année 1979 et ne savent rien de précis pour les années 1980 et la suite ;

2° Du redémarrage annoncé de la réparation navale marseillaise qui attend toujours les décisions gouvernementales pour donner suite aux solutions industrielles dont le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (C. I. A. S. I.) est saisi depuis plusieurs semaines.

Il lui demande quelles mesures concrètes il compte prendre. (N° 190.)

XXV. — M. Pierre Carous attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur le fait qu'il a été annoncé, à plusieurs reprises, que la raffinerie de pétrole créée par la société Antar dans la région de Valenciennes, et actuellement exploitée par la société Elf, serait menacée de fermeture.

Cette mesure, si elle se révélait exacte, porterait un nouveau coup très grave à l'économie de l'arrondissement de Valenciennes, déjà menacé par les réformes de structure de la sidérurgie.

Il lui demande, en conséquence, tout d'abord si ce projet correspond à une réalité et, dans l'affirmative, de prendre toutes mesures pour que cette raffinerie soit maintenue en activité. (N° 191.)

XXVI. — M. Paul Girod attire l'attention de M. le Premier ministre sur le fait qu'avec 16 100 demandeurs d'emploi à fin février, soit 7,8 p. 100 de sa population active, l'Aisne connaît une situation peu enviable dans notre pays.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle donne lieu aux quatre constatations suivantes au niveau de l'analyse :

1° Le pourcentage des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'allocation d'aide publique s'élève à 63,3 p. 100 (moyenne nationale 51,3 p. 100) ce qui reflète l'existence de chômeurs effectivement victimes des suppressions d'emplois en proportion très importante ;

2° Le pourcentage des demandeurs d'emploi d'origine étrangère (4 p. 100) est un des plus faibles de France, ce qui traduit le fait que ce sont bien des résidents qui sont touchés, ce qui dégrade d'autant l'économie générale du département ;

3° Les statistiques départementales ne font pas apparaître la répartition inégale du chômage dans le département : le fait que 60 p. 100 des demandeurs d'emploi soient concentrés dans les agences locales couvrant la moitié de la population indique l'extrême gravité de la situation de Saint-Quentin, d'une part, de Chauny et Thiérache, d'autre part, où les taux de chômage atteignent respectivement 9,2 et 8,4 p. 100 ;

4° La situation actuelle s'est créée sans qu'à aucun moment n'intervienne de fermeture massive (la plus importante, 455 emplois aux Acieries de Paris et Outreau à Hirson, en partie annulée grâce aux efforts de tous, est d'ailleurs la plus récente), ce qui, joint au fait qu'aucun incident grave troublant l'ordre public n'ayant eu lieu, n'a jamais attiré l'attention sur ce département.

Il considère que l'aggravation constante et lente, mais très profonde, de la situation financière des entreprises fait que 70 p. 100 des emplois supprimés proviennent d'une forte érosion des entreprises existantes dont la réduction des capacités de production donne de très graves inquiétudes pour l'avenir immédiat et pour un redémarrage éventuel qui se trouve ainsi compromis. Il lui demande, en conséquence, si c'est en raison de cette convergence de phénomènes à évolution lente, et malgré la gravité de sa situation présente, égale à bien d'autres situations graves dont on parle plus, que l'Aisne n'a pu bénéficier d'aucun des plans nationaux et doive se contenter du classement de cinq cantons en zone primée et de l'octroi, dans des conditions souvent difficiles, de quelques primes de développement régional au coup par coup. (N° 192.)

(Question transmise à M. le ministre de l'économie.)

XXVII. — M. Maurice Schumann demande à M. le ministre de l'économie les mesures qu'il compte prendre pour favoriser le redressement du commerce extérieur de la branche textile dont le solde, compte non tenu du secteur de l'habillement, est resté déficitaire en 1977. (N° 198.)

XXVIII. — M. Hector Viron attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la détérioration continue de la situation de l'industrie textile.

Cela a pour conséquence des fermetures d'entreprises, des licenciements et le développement du chômage partiel.

Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour préserver l'industrie textile française et mettre un terme aux suppressions d'emplois qu'entraîne la politique actuelle. (N° 200.)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 11 avril 1979, à une heure dix minutes.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

#### Nomination de membres de commissions permanentes.

Dans sa séance du mardi 10 avril 1979, le Sénat a nommé :

M. Auguste Cousin pour siéger à la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Louis de la Forest, démissionnaire ;

M. Louis de la Forest (démissionnaire de la commission des affaires culturelles) pour siéger à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Michel Yver, décédé.

## QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 10 AVRIL 1979

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Candidature unique au deuxième tour de scrutin.

2461. — 10 avril 1979. — M. Pierre Vallon demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à éviter, notamment aux élections cantonales, l'organisation d'un second tour de scrutin lorsque une seule personne est candidate à la clôture des inscriptions pour celui-ci.

Situation des sapeurs-pompiers communaux.

2462. — 10 avril 1979. — M. Jean Cauchon demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir exposer les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre tendant à améliorer la situation des sapeurs-pompiers communaux et, dans cet esprit, la suite qu'il envisage de réserver aux recommandations formulées par la commission nationale paritaire des sapeurs-pompiers.

*Situation des manipulateurs-radio de l'assistance publique.*

2463. — 10 avril 1979. — **Mme Rolande Perlican** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur la situation des manipulateurs-radio de l'assistance publique. En effet, les qualifications exigées pour l'exercice de leur profession ne sont définies clairement par aucun texte. De ce fait, on constate que : on peut leur faire faire des travaux qui ne sont pas en réalité dans leurs attributions — cela se produit trop souvent ; on tend, par ailleurs, à faire assurer le travail par des infirmiers qui n'ont pas la qualification nécessaire ; on embauche, dans certains hôpitaux, des non-diplômés, particulièrement des gens ayant échoué à leurs examens, pour suppléer au manque de personnel, ce qui aboutit à une dévalorisation des diplômes et de la fonction et, pour les malades, à leur dispenser des soins au rabais. C'est pourquoi les intéressés réclament que soit clairement définie la fonction qui est la leur afin que soit respectée la qualification exigée par ce travail. De plus, ils demandent la possibilité d'une formation professionnelle normale, celle-ci étant, la plupart du temps, presque nulle actuellement : de bénéficier des quinze jours de vacances d'hiver déjà accordés dans la majorité des hôpitaux de province, du fait que ces personnels travaillent en contact radio, toujours à la lumière électrique et parfois en sous-sol ; de bénéficier de la prime de 250 francs. Elle lui demande ce qu'elle compte faire pour que soit définie à sa juste valeur, sans ambiguïté, la fonction de ces personnels et pour répondre à leurs revendications légitimes.

**QUESTIONS ECRITES**

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 10 AVRIL 1979

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. — Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. — Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. — Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Prophylaxie de la brucellose : financement en Haute-Loire.*

29779. — 10 avril 1979. — **M. Adrien Gouéyron** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le financement de la prophylaxie de la brucellose dans le département de la Haute-Loire : le conseil général de la Haute-Loire, le conseil régional d'Auvergne, la profession agricole elle-même, par l'intermédiaire du groupement de défense sanitaire ajoutent leur participation à celle de l'Etat pour indemniser les agriculteurs dont le cheptel doit être assaini, mais il est évident que, malgré ces aides cumulées, qui s'ajoutent aux prix de vente de la bête abattue, le renouvellement du cheptel représente pour l'agriculteur une dépense souvent très lourde à laquelle il ne peut faire face que par l'emprunt. Or, les caisses de Crédit agricole ne disposent pas des moyens de financement suffisants : en effet, à supposer qu'elles consacrent la totalité des quotas prêts spéciaux élevage et des prêts à moyen terme ordinaires bonifiés pour le renouvellement des cheptels à assainir, les besoins de financement ne seraient couverts qu'aux deux tiers ; bien entendu, cette hypothèse ne peut pas être envisagée, puisque cela conduirait à exclure totalement le financement de tous les autres investissements habituels : accroissement du cheptel, bâtiments d'élevage en particulier ; c'est donc tout le développement de l'agriculture qui se trouverait arrêté dans ce département. La seule solution satisfaisante à ce problème serait l'augmentation des quotas attribués au Crédit agricole, à concurrence des sommes nécessaires au financement de la prophylaxie de la brucellose. Il lui demande donc s'il envisage de prendre rapidement des mesures en ce sens

*Adhésion de la Principauté d'Andorre au Conseil de l'Europe.*

29780. — 10 avril 1979. — **M. René Jager**, sénateur, demande à **M. le ministre des affaires étrangères** quelle est son attitude vis-à-vis de certaines propositions envisageant l'adhésion de la Prin-

cipauté d'Andorre au Conseil de l'Europe. Il lui demande plus particulièrement si la Principauté d'Andorre lui paraît être dotée d'un statut international de droit public lui permettant d'être considérée comme un Etat souverain et de remplir ainsi les conditions exigées pour l'adhésion au Conseil de l'Europe.

*Situation financière de l'I.E.D.E.S.*

29781. — 10 avril 1979. — **Mme Danielle Bidard** attire l'attention de **Mme le ministre des universités** sur le cas de l'I.E.D.E.S. (Institut d'études du développement économique et social). L'I.E.D.E.S. est un des rares instituts au monde et le seul en France à réfléchir et à travailler sur les questions essentielles du développement, incluant : l'économique, le sociologique, l'analyse quantitative. Mondialement connu et apprécié, l'I.E.D.E.S. organise de nombreux colloques et rencontres internationales. Plusieurs pays d'Amérique latine, d'Afrique y envoient leurs étudiants pour acquérir une solide formation centrée sur l'analyse socio-économique du développement. Cet institut de Paris I, rattaché directement au ministère des universités, subit, au plan financier, un blocage de ses activités. Il existe un véritable fossé entre la qualité de l'enseignement, reconnue par tous les utilisateurs, et les moyens mis à sa disposition par le ministère. Alors que le nombre des étudiants augmente, que le coût des charges progresse du fait de l'inflation, le ministère reconduit depuis quatre ans la même somme. L'accumulation, année après année, explique le déficit actuel : 100 millions d'anciens francs. Ce chiffre représente le tiers du budget annuel. Cette situation est préoccupante pour l'existence même de cet institut menacé faute de moyens financiers. Elle est scandaleuse pour les personnels, la plupart non titulaires, qui, depuis le 1<sup>er</sup> mars, ne sont plus rétribués. Elle est lourde de menaces pour les étudiants qui devraient interrompre définitivement leur formation. L'attitude, qui vise à asphyxier financièrement l'I.E.D.E.S., à licencier les personnels, à négliger les besoins des étudiants et du pays, s'inclut parfaitement dans le cadre de la politique d'austérité et de redéploiement que nous condamnons. Elle lui demande quelles mesures elle compte prendre : 1<sup>o</sup> pour débloquer les crédits nécessaires au bon fonctionnement de l'I.E.D.E.S. lui permettant de poursuivre sa mission cette année et les suivantes ; 2<sup>o</sup> pour verser les rémunérations dues aux différents personnels ; 3<sup>o</sup> pour élaborer avec les organisations syndicales un plan d'intégration des personnels non titulaires sur des postes budgétaires correspondant aux fonctions exercées et aux compétences acquises.

*Recherches de pétrole en mer d'Iroise : bilan et perspectives.*

29782. — 10 avril 1979. — **M. Raymond Marcellin** demande à **M. le ministre de l'industrie** où en sont les recherches de pétrole en mer d'Iroise et quel est le programme prévu des prochaines prospections.

*Construction du collège Boisripeaux : perspectives.*

29783. — 10 avril 1979. — **M. Marcel Gargar**, se faisant l'interprète des doléances de l'association des parents d'élèves du collège de Boisripeaux, commune des Abymes, expose à **M. le ministre de l'éducation** ce qui suit : depuis treize ans, de nombreuses promesses ont été faites concernant la construction du collège de garçons de Boisripeaux. L'infrastructure de l'établissement actuel contraint les enfants à suivre des horaires inhumains. Cet état de fait perturbe l'équilibre moral, psychique et intellectuel des élèves. Ces enfants voient ainsi leur avenir sérieusement compromis depuis plusieurs années. En conséquence, il lui demande une intervention rapide en vue du démarrage immédiat de la construction de ce collège de Boisripeaux-Abymes.

*Ski de randonnée :*

*responsabilité des communes en cas d'accidents.*

29784. — 10 avril 1979. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre de l'intérieur** qu'à l'heure où, sous prétexte de découvrir une nature vierge et les joies indéniables qu'elle procure, on engage de plus en plus de monde dans la pratique du ski de randonnée sans se soucier du degré de préparation à affronter les dangers réels qu'ils présente. Il conviendrait de définir les responsabilités des communes dans les accidents qui vont inévitablement se produire de plus en plus nombreux, car il serait souhaitable de ne pas mettre systématiquement à la charge des collectivités publiques ce qui doit être imputé à une intrépidité excessive ou une méconnaissance des conditions naturelles de la montagne.

*Psychologues diplômés : situation fiscale et statut.*

29785. — 10 avril 1979. — **M. Jean Cauchon** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur la situation des psychologues libéraux diplômés de l'enseignement supérieur pour les prestations desquels la direction générale des impôts envisage

d'appliquer la T.V.A. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si elle envisage l'intégration de cette catégorie de psychologues dans les corps de santé et de bien vouloir lui faire savoir si un projet de statut légal de la profession de psychologue diplômé d'enseignement supérieur est actuellement élaboré par ses services.

*Psychologues diplômés : situation fiscale.*

**29786.** — 10 août 1979. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le ministre du budget** s'il envisage d'appliquer la T.V.A. aux prestations fournies par les psychologues diplômés d'enseignement supérieur. Dans l'affirmative, il attire son attention sur les répercussions que ne manquerait pas d'avoir une telle disposition sur les membres de cette profession et souhaiterait savoir si des études ont été faites sur ce point par ses services.

*Collège de Beaujeu : situation.*

**29787.** — 10 août 1979. — **M. Serge Mathieu** signale à **M. le ministre de l'éducation** que les subventions de fonctionnement accordées, pour 1979, au collège de Beaujeu, accusent une diminution de 12,8 p. 100 par rapport à celles de 1978. Cette situation interdit bien évidemment un fonctionnement convenable de l'établissement et ne va pas sans nuire à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour pallier une telle situation, laquelle, au demeurant, ne doit malheureusement pas être propre au collège dont il s'agit.

*Ecole maternelle de Corcelles-en-Beaujolais : fermeture d'une classe.*

**29788.** — 10 avril 1979. — **M. Serge Mathieu** signale à **M. le ministre de l'éducation** que, dans sa commune de Corcelles-en-Beaujolais, les élèves de la classe maternelle ne sont plus acceptés à l'école depuis le 22 mars. Leur institutrice ayant obtenu un congé de maladie, les autres maitres ont, en effet, refusé leur répartition dans leurs classes en arguant, d'une part que leur présence perturberait le travail de leurs propres élèves, et, d'autre part, que les conditions d'hygiène et de sécurité ne seraient pas convenablement remplies. Il lui demande s'il ne lui paraît pas que des dispositions devraient être prises pour que, dans de telles circonstances, une remplaçante puisse être immédiatement désignée.

*Enseignants à l'étranger : situation.*

**28789.** — 10 avril 1979. — **M. Jean-Pierre Cantegrit** attire l'attention de **Mme le ministre des universités** sur la situation des membres de l'enseignement supérieur, titulaires de la fonction publique, qui exercent leur activité à l'étranger, ou qui ont été conduits, durant leur carrière, à opérer ce choix. Ces universitaires, qui ont su acquérir dans leur domaine de recherche, une réputation internationale, tant par la qualité de leurs travaux que par leur expérience en matière pédagogique, se trouvent, dès lors qu'ils ont quitté leur université d'origine pour exercer hors de France, confrontés à un double problème. D'une part, leur avancement, qui dépend essentiellement de la décision du comité consultatif des universités, se trouve, dans la plupart des cas, freiné dans la mesure où ils ne disposent pas des contacts fréquents qui s'opèrent entre universitaires et qui contribuent à leur promotion; d'autre part, leur réinsertion, en cas de désir d'un retour en France, se heurte au sein de leur université d'origine à un système qui ne leur permet pas d'exercer des fonctions enseignantes équivalentes à leur degré d'expérience et qui exclut parfois leur réintégration. Il lui demande de lui préciser quelles mesures elle estime pouvoir mettre en place pour porter un terme à ces mesures discriminatoires et pour créer, par là même, une incitation à l'exercice des fonctions d'enseignants à l'étranger, qui contribue au rayonnement culturel et technique de la France.

*Association des déportés internés résistants et patriotes de Saint-Cloud-Garches : revendications.*

**29790.** — 10 avril 1979. — **M. Anicet Le Pors** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur la situation de l'association des déportés internés résistants et patriotes de Saint-Cloud-Garches qui souhaite que des solutions favorables soient apportées aux questions suivantes : le rétablissement intégral de la pension des pensions de guerre et de retraite du combattant avec le traitement intégral des fonctionnaires désignés par la loi établissant le « rapport constant »; la revalorisation des pensions de veuves, ascendants et orphelins sans conditions d'âge ni de ressources; le retour à la proportionnalité des pensions de guerre inférieure à 100 p. 100 sur la base du projet de loi portant plan triennal; le droit à réparation des victimes de guerre — intégralement respecté; le rétablissement du 8 mai — jour chômé et férié conformément à la décision unanime de la commission des lois de l'Assemblée nationale; l'amélioration des conditions d'attribution des pensions aux internés et aux patriotes résistants à l'occupation; le droit à répara-

tion pour les déportés et internés politiques d'origine étrangère; l'érection d'un monument à la mémoire des résistants et victimes du nazisme du département des Hauts-de-Seine; l'édification pour tous les anciens combattants et victimes de guerre d'une « maison départementale du combattant » à Nanterre. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour satisfaire à ces demandes.

*Agents brevetés retraités des douanes : situation.*

**29791.** — 10 avril 1979. — **M. Anicet Le Pors** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur la situation injuste que connaissent les agents brevetés retraités des douanes, qui se sont vu jusqu'à présent refuser l'assimilation de leur grade à celui d'agent de constatation. Tous les retraités appartenant aux anciens grades disparus d'officiers et de sous-officiers ayant bénéficié des mesures identiques à celles prises pour les agents de leur catégorie en activité, il serait particulièrement injuste que seuls les agents brevetés retraités, ou leurs ayants droit, soient écartés des mesures d'assimilation auxquelles ils ont droit. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que ce préjudice soit rapidement réparé.

*Economies d'énergie : mesures envisagées.*

**29792.** — 10 avril 1979. — **M. François Schleifer** a l'honneur de demander à **M. le ministre de l'industrie** si le Gouvernement n'envisage pas, à l'exemple des Etats-Unis, de prescrire diverses mesures d'économies d'énergie dont la liste pourrait être longue. Il cite, entre autres choses, l'illumination des monuments dans toutes les communes de France et la circulation permanente, pendant les mois d'été, le long des côtes, d'avions publicitaires. Cette dernière mesure répondrait, en outre, aux campagnes antipollution et antibruit.

*Entreprise en liquidation judiciaire : paiement des créances privilégiées.*

**29793.** — 10 avril 1979. — **M. Paul Jargot** expose à **M. le ministre du travail et de la participation** la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs de la société Blanchoud, située à Fittilleu (Isère). Le 10 décembre 1975, la Bonneterie de la Michalière a déposé son bilan. Le tribunal de commerce de Bourgoin a prononcé un règlement judiciaire et nommé deux syndics. Ces derniers ont licencié l'ensemble du personnel le 27 décembre 1975. Tous les droits sociaux (salaires, préavis, indemnités) ont été perçus. Le 9 janvier 1976, la société J.-F. Blanchoud a repris l'exploitation, sous forme de location-gérance. Les effectifs atteignent 113 personnes le 10 novembre 1978, date à laquelle cette société dépose à son tour son bilan. Le tribunal de commerce de Bourgoin a alors prononcé une liquidation de biens avec nomination d'un syndic. Cependant, ni le syndic de J.-F. Blanchoud ni les syndics de la Bonneterie de la Michalière ne veulent procéder aux licenciements pour ne pas avoir à payer les salaires, préavis et indemnités représentant 112 millions de centimes. Le 25 novembre 1978, le tribunal de commerce de Bourgoin a nommé un administrateur chargé de licencier le personnel. Mais cela ne résoud pas le problème du paiement des droits sociaux, celui-ci ne disposant d'aucun fonds. Par ailleurs, l'assurance de garantie des salaires, organisme prioritaire chargé de faire l'avance des créances salariales super-privilégiées refuse de la faire, sous prétexte qu'elle l'a déjà faite en 1975. Elle invoque que les contrats de travail reviennent à la S. A. la Bonneterie de la Michalière et que, par conséquent, elle n'a pas à intervenir. Devant cette situation, les travailleurs ont occupé leur usine depuis le 10 décembre 1978, avec la farouche détermination de faire respecter leurs droits sociaux. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre afin de débloquent les fonds nécessaires au paiement des créances salariales super-privilégiées.

*Usinor-Dunkerque : situation du personnel*

**29794.** — 10 avril 1979. — **M. Gérard Ehlers** appelle tout particulièrement l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** sur la grave situation à Usinor-Dunkerque. Il lui expose que le plan patronal et gouvernemental de démantèlement de la sidérurgie dans le Nord et l'Est s'accompagne d'une aggravation considérable des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité dans cette entreprise. En lui rappelant ses nombreuses interventions démontrant que cette usine détient le triple record : de productivité; d'accidents mortels du travail; des profits réalisés, il insiste sur le fait qu'en réponse aux légitimes revendications des salariés, à savoir : une augmentation des salaires; la mise en place d'une cinquième équipe, et 33 h 36 de travail par semaine sans perte de salaire pour les « feux continus »; 40 heures de travail par semaine pour le reste du personnel (en espérant que l'on s'oriente vers les 35 heures sans perte de salaire), la direction d'Usinor répond par le lock-out de l'entreprise. Face à cette décision patronale, il lui

demande quelles mesures il compte prendre : 1° afin d'imposer de véritables négociations allant dans le sens de la satisfaction des revendications ; 2° la levée du lock-out et le paiement des heures de salaires perdues.

*Réforme de la police nationale : conséquences.*

29795. — 10 avril 1979. — **M. Jean Chérioux** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que la réforme de la police nationale instituée par le décret du 30 août 1977 recherchait une réorganisation du commandement de certaines unités de police en tenue, notamment par la permutation de certains fonctionnaires d'un corps à un autre. Il n'ignore pas que cette réforme a impliqué une surcharge budgétaire importante et provoqué un certain mécontentement au sein des officiers de police en tenue. Aussi lui demande-t-il s'il n'envisage pas de revenir sur cette coûteuse réforme, ce qui permettrait d'affecter les crédits ainsi libérés à une amélioration du matériel mis à la disposition des forces de police assurant ainsi beaucoup plus sûrement la sécurité des citoyens.

*Dispense d'adjudication et des marchés écrits : critères.*

29796. — 10 avril 1979. — **M. Paul Kauss** rappelle à **M. le ministre du budget** les dispositions de la circulaire n° 49 du 28 février 1956 du ministre de l'intérieur fixant les critères applicables à la dispense d'adjudication et à la dispense des marchés écrits. Celle-ci prévoit, notamment, par application de l'article 2, paragraphe 1, premier alinéa, de l'ordonnance n° 45-2707 du 2 novembre 1945, que les communes sont dispensées de recourir à l'adjudication lorsque le montant total de l'entreprise est inférieur à certaines sommes fixées selon le chiffre de la population. Dans ce cas, elles peuvent même traiter sur simple facture. Or, ces dispositions donnent matière, très souvent, à interprétation restrictive, par exemple, dans des cas où, dans le cadre d'un projet important, une municipalité est amenée à faire réaliser certains travaux préliminaires qui sont totalement dissociables du projet envisagé. Ceux-ci peuvent-ils bénéficier de la dispense ou non ? A titre d'exemple, il cite le cas de la pose d'un câble d'amenée d'électricité, pour un montant de 8 000 francs, destiné à l'alimentation d'un gymnase, dont le paiement a donné lieu à des difficultés de la part de l'agent du Trésor qui arguait du fait que ce raccordement aurait dû faire l'objet d'un marché. Cette attitude semble en contradiction avec les stipulations du décret n° 52-579 du 23 mai 1952 qui précise : « S'il s'agit de dépenses effectuées au cours d'une même année, on doit tenir compte de l'ensemble des dépenses portant sur des travaux, transport ou fournitures de nature identique ou similaire commandés à un même fournisseur ou entrepreneur. » L'attitude restrictive de certains agents du Trésor, si elle devait être justifiée, alourdirait considérablement les procédures des communes. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

*Forains : réduction du taux de la T.V.A.*

29797. — 10 avril 1979. — **M. Christian Poncelet** expose à **M. le ministre du budget** que les forains se trouvent soumis au taux de T.V.A. de 17,6 p. 100, alors que d'autres activités populaires telles que le cirque bénéficient d'une imposition à la T.V.A. au taux réduit de 7 p. 100. Par ailleurs, seule une partie négligeable de cette T.V.A. est déductible : le branchement électrique. Cette imposition revient à taxer de 17,6 p. 100 les forains au titre du chiffre d'affaires. Il lui demande s'il n'y aurait pas lieu d'aligner l'imposition de la T.V.A. des forains sur celle d'activités comparables alors que ces derniers font vivre une population importante et qu'ils apportent aux petites villes et aux villages une animation qui leur fait souvent défaut.

*Caisses d'épargne : date de versement des intérêts annuels.*

29798. — 10 avril 1979. — **M. Christian Poncelet** expose à **M. le ministre de l'économie** qu'il est maintenant coutume que la caisse d'épargne serve fin janvier les intérêts annuels des sommes inscrites sur le livret A. Cet état de fait a pour conséquence de faire perdre au titulaire du livret un mois de capitalisation des intérêts servis. Etant donné que le calcul des intérêts se fait par ordinateur, il serait certainement possible d'en effectuer le calcul suffisamment tôt pour que les intérêts soient servis au tout début du mois de janvier. Il lui demande s'il n'entend pas donner aux caisses d'épargne l'instruction de servir ces intérêts au début du mois de janvier, dont le paiement retardé constitue une perte pour les titulaires et un enrichissement sans cause pour les caisses d'épargne.

*Médiateur : nombre de dossiers soumis au 1<sup>er</sup> janvier 1979.*

29799. — 10 avril 1979. — **M. Louis Longequeue** demande à **M. le ministre de la justice** de lui faire connaître quel a été, au 1<sup>er</sup> janvier 1979, le nombre de dossiers soumis au médiateur par les députés, d'une part, par les sénateurs, d'autre part.

*Rapport sur l'hospitalisation : suites données.*

29800. — 10 avril 1979. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande les suites que **Mme le ministre de la santé et de la famille** compte donner au rapport sur l'hospitalisation réalisé par l'inspection générale des affaires sociales.

*Constructions scolaires : amélioration de l'architecture.*

29801. — 10 avril 1979. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'éducation** s'il ne lui semble pas possible, maintenant que le rythme de la construction scolaire a beaucoup baissé, d'envisager une priorité pour les nouvelles constructions au qualitatif, en particulier d'améliorer l'architecture scolaire pour que les jeunes puissent y trouver des modèles de beauté et d'harmonie.

*Emprunts d'Etat : efforts d'attraction des épargnants.*

29802. — 10 avril 1979. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** si, étant donné la nécessité que va avoir le Gouvernement de lancer au cours de cette année des emprunts d'Etat, il ne lui semble pas nécessaire d'envisager de les rendre plus attractifs pour les épargnants. Les modalités techniques utilisées actuellement font que ces emprunts s'adressent surtout aux investisseurs non fiscalisés, en particulier les caisses de retraites.

*Immeubles à caractère social : choix du type de chauffage.*

29803. — 10 avril 1979. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'industrie** quel est le type de chauffage qui semblerait correspondre le mieux aux possibilités nationales pour les immeubles à caractère social dont la construction est envisagée dans les grandes villes.

*Développement du tourisme étranger en France : création d'une association.*

29804. — 10 avril 1979. — **M. Roger Poudonson**, se référant à sa question écrite n° 28325 du 2 décembre 1978 indiquant notamment que la création d'un organisme autonome chargé de développer les flux touristiques du tourisme étranger vers la France était en cours et qu'une réunion constitutive devait avoir lieu le 19 février 1979, demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** de lui préciser l'état actuel de la mise en place de cet organisme et les perspectives de son action pour l'année 1979.

*Refonte de la nomenclature des prothèses auditives.*

29805. — 10 avril 1979. — **M. Roger Poudonson**, se référant aux réponses à ses questions écrites n° 22803 du 17 février 1977 et n° 24438 du 27 octobre 1977 relatives à la refonte de la nomenclature des prothèses auditives, réponses indiquant notamment que les études entreprises dès 1975 en vue d'aboutir à la refonte de la nomenclature des prothèses auditives faisaient apparaître que la complexité de cette étude tant sur le plan technique que financier ne permet pas de fixer un terme précis à l'achèvement de ces travaux, demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** si les études entreprises depuis 1975 sont susceptibles de permettre d'envisager maintenant des solutions positives.

*Revision de la répartition des charges en copropriété : état du projet de loi.*

29806. — 10 avril 1979. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de la justice** de lui préciser l'état actuel de préparation et de dépôt sur le bureau du Parlement d'un projet de loi relatif à la revision de la répartition des charges en copropriété.

*Agent du service des instruments et mesures :  
insuffisance des effectifs.*

29807. — 10 avril 1979. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur une récente enquête de la revue *Economie et Consommation* soulignant l'insuffisance des effectifs des agents du service des instruments et mesures. Selon la revue précitée, il semblerait qu'on ne compte en France que quatre cent cinq agents assermentés alors que depuis plusieurs années, outre les contrôles habituels, il soit demandé par ailleurs par le ministère des transports, le ministère de l'intérieur, celui de l'environnement et du cadre de vie, de nombreux contrôles supplémentaires qui justifieraient un accroissement des effectifs. Dans cette perspective, il lui demande de lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver à ces préoccupations.

*Statut des fonctionnaires : application de la loi.*

29808. — 10 avril 1979. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur l'application de la loi n° 75-599 du 10 juillet 1975 relative au statut des fonctionnaires. Il lui demande de lui préciser les perspectives de publication des décrets d'application.

*Diffusion de l'interview de l'ancien Premier ministre d'Iran.*

29809. — 10 avril 1979. — Le 5 avril dernier au soir, soit deux jours avant l'exécution de **M. Amir Hoveyda**, la Société française de télévision FR3 diffusait une interview de l'ancien Premier ministre d'Iran, réalisée dans la cellule même où il était enfermé. De tels documents sont rarissimes dans les pays dits de liberté. Venant d'un pays où le fanatisme cadennasse l'information et où l'on ne connaît de la justice que l'exécution des sentences, sa diffusion a tout naturellement provoqué un malaise, interrogation et finalement soupçons. **M. Dominique Pado** demande donc à **M. le ministre de la culture et de la communication** de lui dire : 1° auprès de quelle autorité iranienne la télévision française a pu obtenir une telle autorisation ; 2° à quelle date l'interview a été prise ; 3° si elle a été diffusée en entier ; 4° si la présence, ahurissante, dans la cellule même, du procureur chargé d'instruire une parodie de procès, et le thème accusateur, tant sur le fond que par le ton, des questions posées à un homme dont on savait la vie en jeu, correspondent à la conception spéciale que l'on a, à la télévision française du « droit d'informer » ou s'il s'agit là, tout simplement, des conditions posées par les autorités iraniennes à la réalisation d'un tel document. Dans ce cas, il voudrait savoir qui a pris la responsabilité d'accepter un aussi méprisable marché.

*Réforme du code des pensions militaires d'invalidité.*

29810. — 10 avril 1979. — **M. Fernand Lefort** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur la vive inquiétude suscitée dans le monde des anciens combattants et victimes de guerre, par l'annonce des mesures actuellement étudiées par le Gouvernement à partir d'une note d'information établie en date du 19 février 1979 par la direction du budget et relative à un projet de réforme du code des pensions militaires d'invalidité. Les dispositions prévues, dont l'application serait lourde de conséquences pour les intéressés, traduisent en fait une aggravation de la politique d'austérité en direction des anciens combattants et victimes de guerre, déjà scandaleusement pénalisés, notamment par la politique budgétaire gouvernementale et par la perte illégale de 26 p. 100 affectant les pensions et la retraite du combattant en raison du non respect de la loi sur le rapport constant. S'ajoutant à ce préjudice, les mesures envisagées se caractérisent par la suppression des suffixes, le non-cumul d'une pension et d'un traitement dans le cadre d'un emploi public, le groupement des infirmités, la forclusion sur les pensions, le plafonnement des pensions, etc., constituent une nouvelle atteinte intolérable au droit à réparation des combattants et victimes de guerre. Il lui demande en conséquence, quelles mesures il compte prendre afin de maintenir les droits acquis bénéficiant aux combattants et victimes de guerre au travers de la législation actuelle conformément à leur exigence légitime du droit à réparation, et afin d'assurer en leur faveur le règlement du contentieux relatif à la détermination du rapport constant.

*Situation des orthophonistes.*

29811. — 10 avril 1979. — **M. Bernard Hugo**, rappelant l'importance du travail effectué par les orthophonistes, tant au niveau de la prévention qu'au niveau des soins, demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** si elle envisage que les orthophonistes

soient présents dans toutes les équipes médicales de prévention et de dépistage. Il lui demande également si une revalorisation de l'échelle de rémunération de ces personnels dans la fonction publique est prévue ainsi que la définition de leurs conditions de travail dans les conventions collectives de l'enfance inadaptée.

*Restructuration d'une société de radiologie :  
conséquences économiques et sociales.*

29812. — 10 avril 1979. — **M. Bernard Hugo** attire l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** sur les conséquences économiques et sociales — immédiates et à terme — de la restructuration en cours dans la société C.G.R. (Compagnie générale de radiologie), branche médicale du groupe Thomson-CSF, risquant de mettre la radiologie française sous la dépendance de fabrications étrangères. Menaces de mutations autoritaires, annonces de licenciements, chômage partiel, réductions d'horaires, blocage des salaires, telles sont les mesures annoncées par la direction de la C.G.R. depuis novembre 1978. Or, cette entreprise a triplé son chiffre d'affaires en 5 ans et est une des plus importantes entreprises de radiologie du monde avec des filiales en Inde, au Canada, aux U.S.A. Depuis novembre dernier, des actions ont lieu dans tous les centres sous des formes diverses. A la C.G.R./MEV à Buc (Yvelines), la direction a annoncé le 30 novembre 1978 la mise en œuvre d'un plan d'économies pour 1979 ; il s'avère, chiffres à l'appui, que les 2/3 des économies escomptées seraient supportées par le personnel. Il a été par contre suggéré par le comité d'entreprise qu'un effort particulier soit fait pour diminuer les frais financiers de l'entreprise, la redevance à la société mère faisant en particulier double emploi avec les commissions versées sur les affaires transitant par la C.G.R., affaires grevées semble-t-il de frais financiers très importants par suite des retards de paiement les concernant. La direction n'a pas encore répondu à ces propositions. Le personnel du service après-vente de la C.G.R./MEV est en grève totale, soutenu par l'ensemble du personnel, depuis le 5 février 1979. Il n'y a donc plus de maintenance préventive, ni de dépannage des machines de radiothérapie en service. Les conséquences de cet état de fait pouvant être très graves, il lui demande d'intervenir immédiatement auprès de la direction de la C.G.R./MEV pour l'ouverture des négociations demandées par le personnel.

*Communes : cessions gratuites et exonérations des droits de mutation.*

29813. — 10 avril 1979. — **M. Bernard Hugo** expose à **M. le ministre du budget** que le décret n° 68-837 du 24 septembre 1968 (article R. 332-15 du code de l'urbanisme) pris pour l'application de la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967, permet à l'autorité qui délivre le permis de construire ou l'autorisation de lotissement d'exiger la cession gratuite de terrains en vue de l'élargissement, du redressement ou de la création de voies publiques, dans la limite de 10 p. 100 de la surface du terrain sur lequel doit être édifée la construction projetée ou faisant l'objet de l'autorisation de lotissement. Lorsque le permis de construire ou de lotir est accordé, sous réserve que le bénéficiaire cède gratuitement à l'administration le terrain nécessaire à l'opération, il ne peut, selon une jurisprudence constante, être indemnisé lors de l'expropriation ultérieure, l'indemnisation ne pouvant être attribuée que pour le seul supplément d'emprise excédant la limite de 10 p. 100. Nonobstant les dispositions réglementaires, l'autorité de tutelle refuse la déclaration d'utilité publique sollicitée par le conseil municipal en vue de l'exonération des droits de mutation, considérant que l'article 1042 du code général des impôts concerne les acquisitions des communes faites à titre onéreux exclusivement et exige que les cessions régulièrement imposées à titre gratuit soient réalisées au franc symbolique. Cette interprétation paraissant extrêmement restrictive et l'acquisition au franc symbolique contraire aux dispositions du décret du 24 septembre 1968 précité, il lui demande de lui préciser si les cessions gratuites au profit des communes sont effectivement exclues du champ d'application de l'article 1042 du code général des impôts et, dans cette hypothèse, si est applicable l'article 794 dudit code, lequel dispose que « les départements, les communes, les établissements publics hospitaliers et les bureaux d'aide sociale, sont exonérés des droits de mutation à titre gratuit sur les biens qui leur adviennent par donation ou succession ».

*Section d'éducation spécialisée :  
possibilités de modification de structure.*

29814. — 10 avril 1979. — **M. Bernard Hugo** demande à **M. le ministre de l'éducation** dans quelle mesure un inspecteur académique peut modifier la structure prévue d'une section d'éducation spécialisée, d'une part en s'opposant à tout maintien d'élèves de plus de seize ans ; d'autre part, en instituant une troisième classe de sixième et de cinquième, confiée pour partie au responsable qui y effectue la totalité des heures d'enseignement dont il a la charge et pour l'autre partie à une maîtresse auxiliaire.

*Conditions de départ en stage d'un instituteur.*

**29815.** — 10 avril 1979. — **M. Bernard Hugo** demande à **M. le ministre de l'éducation** dans quelle mesure un inspecteur académique peut subordonner le départ en stage d'un instituteur de section d'éducation spécialisée à un accueil normal des élèves de la classe concernée. Si oui, qu'entend-on par accueil normal.

*Gratuité des cantines scolaires dans les départements d'outre-mer.*

**29816.** — 10 avril 1979. — **M. Louis Virapoullé** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer)** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une recommandation formulée lors du dernier congrès de l'association des maires de France, concernant la gratuité des cantines scolaires dans les départements d'outre-mer. Il a notamment été demandé que les ministères techniques prennent en charge les dépenses de leur compétence imputées actuellement au fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire, afin de lui permettre de couvrir l'intégralité du fonctionnement et de l'équipement des cantines scolaires.

*Gratuité du ramassage scolaire dans les départements d'outre-mer.*

**29817.** — 10 avril 1979. — **M. Louis Virapoullé** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une recommandation formulée lors du dernier congrès de l'association des maires de France dans lequel, considérant le caractère dispersé de l'habitat et des populations scolaires des départements d'outre-mer, il a été demandé que la participation de l'Etat aux dépenses de ramassage scolaire soit accrue de manière que la gratuité annoncée dans ce domaine par les instances gouvernementales soit effective afin de couvrir les frais imposés actuellement aux municipalités pour assurer les transports de ces populations.

*Situation des marins-pêcheurs dans les départements d'outre-mer.*

**29818.** — 10 avril 1979. — **M. Louis Virapoullé** demande à **M. le ministre des transports** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une recommandation formulée lors du dernier congrès de l'association des maires de France dans lequel il a été souhaité qu'une attention toute particulière soit accordée à la profession de marin-pêcheur dans les départements d'outre-mer et qu'à cet égard un plan d'action prioritaire en faveur de la pêche soit appliqué, lequel devrait notamment proposer d'urgence un abaissement du rôle d'équipage et du taux des charges sociales.

*Évolution de l'offre des produits et services touristiques.*

**29819.** — 10 avril 1979. — **M. Louis Virapoullé** demande à **M. le ministre de l'économie** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par l'association pour la recherche, le développement et l'urbanisme portant sur les conditions et les effets de l'évolution de l'offre des produits et services touristiques (chapitre 66-01, Recherche en socio-économie).

*Etablissement d'un schéma directeur de la plaisance dans le Finistère.*

**29820.** — 10 avril 1979. — **M. François Prigent** demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 concernant l'établissement d'un schéma directeur de la plaisance dans le Finistère (chapitre 56-01, Etudes pour l'aménagement touristique du territoire).

*Paysages de coteaux et littoraux : modes d'utilisation.*

**29821.** — 10 avril 1979. — **M. François Prigent** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par le centre national d'études et de recherche du paysage portant recherche en vue de préciser les modes d'utilisation des paysages de coteaux et littoraux de manière à en préserver la qualité (chapitre 56-01, Fonds de la recherche dans le domaine des eaux continentales et marines).

*Agriculture : conclusion d'une étude.*

**29822.** — 10 avril 1979. — **M. François Prigent** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par le centre d'études et d'action sociale maritimes sur les aspects liés à l'aménagement du territoire et aux aides publiques dans trois expériences en cours d'aquiculture (chapitre 65-01, Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire).

*Service au public en zone rurale : évaluation de la qualité.*

**29823.** — 10 avril 1979. — **M. Alfred Gérin** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par le Cedrat-Sers concernant la recherche d'indicateurs pertinents pour l'évaluation de la qualité du service au public en zone rurale (chapitre 65-01, Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire).

*Baccalauréat : erreur dans l'énoncé d'une épreuve.*

**29824.** — 10 avril 1979. — **M. Jean Francou** signale à **M. le ministre de l'éducation**, qu'à la suite d'une erreur commise à Aix-en-Provence, au lycée Cézanne, dans l'énoncé de l'épreuve de mathématiques, série C à coefficient 5 (il manquait une ligne dans une des questions), le jury avait refusé d'annuler l'épreuve. L'administration, saisie après avoir minimisé l'incident, avait rappelé qu'aux termes d'un décret n° 62-1173 du 29 septembre 1962 modifié (article 10 nouveau), le jury est souverain et aucun recours n'est recevable contre les décisions qu'il a prises, conformément aux textes réglementaires. Il demande quelles mesures sont envisagées en vue d'assurer, pour la prochaine session, la régularité absolue des épreuves du baccalauréat.

*Instituteurs : paiement des indemnités de logement.*

**29825.** — 10 avril 1979. — **M. Jean Francou** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les problèmes posés par le paiement des indemnités de logement dues aux instituteurs. Pour faire face à l'application de barèmes alignés sur les loyers H.L.M. certaines communes ont été dans l'obligation d'augmenter dans des proportions très importantes les crédits affectés au paiement de ces indemnités. Par ailleurs, cet avantage accordé à des fonctionnaires d'Etat aboutit à fausser en quelque sorte la hiérarchie des salaires et ne permet pas d'apprécier pleinement la situation de fonctionnaires de même niveau. Il lui demande que soit envisagée une réforme de cette réglementation afin, d'une part, d'alléger la charge financière des communes et, d'autre part, de permettre une juste appréciation de la place des instituteurs dans la hiérarchie des fonctionnaires.

*Électronique : implantation de firmes américaines.*

**29826.** — 10 avril 1979. — **M. François Dubanchet** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par la société Sofdiam sur les possibilités d'implantation en France d'unités de production par des firmes américaines du secteur de l'électronique (chapitre 65-01, Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire).

*Région parisienne et villes nouvelles : besoins en hébergement hôtelier.*

**29827.** — 10 avril 1979. — **M. Pierre Ceccaldi-Pavard** demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par la société U.T.I. concernant les besoins en hébergement hôtelier et para-hôtelier à l'horizon 1980 en région parisienne et dans les villes nouvelles (chapitre 56-01, Etudes pour l'aménagement touristique du territoire).

*Transports sanitaires privés : structure juridique.*

**29828.** — 10 avril 1979. — **M. François Dubanchet** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur le décret n° 79-80 du 25 janvier 1979 qui a modifié le décret n° 73-384 du

27 mars 1973 portant application des articles 51-1 à 51-3 du code de la santé publique relatif aux transports sanitaires privés. Les pouvoirs publics et notamment la direction de l'action sanitaire et sociale semblent interpréter de façon très restrictive les dispositions de ce texte concernant principalement les obligations faites aux entreprises effectuant du transport sanitaire. Il résulte du décret du 25 janvier 1979 que les personnes physiques ou morales assurant l'exploitation d'une entreprise privée de transports sanitaires terrestres doivent disposer d'installations matérielles répondant aux normes prévues et ayant des véhicules de transports sanitaires exclusivement réservés aux transports sanitaires. A partir de ces dispositions du décret du 25 janvier 1979 est-il bien exact qu'il soit désormais impossible de faire cohabiter au sein d'une structure juridique unique (personnes physiques ou personnes morales) des activités de transports sanitaires terrestres et d'autres activités telles que le transport d'enfants ou d'handicapés. Il lui demande si le décret précité ne concerne que des problèmes de sécurité. N'est-il pas possible, malgré les dispositions de ce décret, d'avoir dans la même structure juridique deux départements de transports dès lors que les normes techniques sont bien respectées.

*Industrie de la blanchisserie : amélioration des conditions de travail.*

29829. — 10 avril 1979. — **M. François Dubanchet** demande à **M. le ministre de l'industrie** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par le centre technique de la teinture et du nettoyage concernant l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie de la blanchisserie (chapitre 66-01, Aide au développement de la recherche industrielle et de la technologie).

*Antenne 2 : programmation d'un film scabreux.*

29830. — 10 avril 1979. — **M. Jean Colin** demande à **M. le Premier ministre** de lui faire connaître les raisons qui ont pu conduire les responsables d'Antenne 2 à faire programmer le 20 février, le soir à une heure de grande écoute, un film extrêmement scabreux, et si, dès lors, des sanctions ne lui paraissent pas devoir être prises à l'encontre de ces mêmes responsables pour leur inculquer le sens de la déontologie professionnelle et le respect d'un public envers qui ils font preuve, notamment pour les jeunes, d'une totale inconscience.

*Taxe professionnelle : répartition.*

29831. — 10 avril 1979. — **M. Jean Cauchon** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur la vive inquiétude suscitée parmi un certain nombre de chefs d'entreprises eu égard à l'accroissement considérable de la pression fiscale sur celles-ci, entraîné par l'application du régime transitoire pour 1979 de la taxe professionnelle. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à aller dans le sens d'une répartition de cet impôt, plus conforme aux objectifs économiques et sociaux d'intérêt national, et notamment vers la possibilité de créations d'emplois productifs et durables.

*Vente d'une résidence principale : délais.*

29832. — 10 avril 1979. — **M. Raymond Bouvier** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur les termes de l'article 6 de la loi n° 76-660 du 19 juillet 1976 portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité. Il est notamment indiqué dans le paragraphe 2 de cet article que toute plus-value réalisée lors de la cession d'une résidence principale est exonérée et que sont considérés comme résidences principales les immeubles ou parties d'immeubles constituant la résidence habituelle du propriétaire depuis l'acquisition ou l'achèvement ou pendant au moins 5 ans. Dans le cas très précis où une personne décide d'établir sa résidence principale dans un autre immeuble situé dans la même ville et par là même de vendre son ancienne résidence principale, aucune précision ne semble avoir été apportée concernant le délai de revente dont bénéficient les personnes se trouvant dans cette situation. Or, eu égard à la situation économique actuelle dans un certain nombre de régions, la vente de maisons individuelles s'avère de plus en plus difficile et, dans ces conditions, un délai de revente peut atteindre une, voire deux années. Il lui demande, dans ces conditions, de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à ce que cette loi puisse être interprétée de manière libérale par son administration et ce afin d'éviter de pénaliser injustement un certain nombre de contribuables.

*Besoins en hôtellerie : bilan d'étude.*

29833. — 10 avril 1979. — **M. Jean-Marie Bouloux** demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par la société Promotour relative à l'évaluation des besoins d'ici à 1980 en hôtellerie (chapitre 56-01, études pour l'aménagement touristique du territoire).

*Transports collectifs régionaux : bilan d'étude.*

29834. — 10 avril 1979. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre des transports** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par le bureau d'études et de réalisations urbaines portant sur les opérations de promotion des transports collectifs régionaux (chapitre 53-11, Etudes, recherches, développement et expérimentation).

*Liberté de l'enseignement : application de la loi.*

29835. — 10 avril 1979. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui préciser les perspectives et les échéances de mise en application d'un certain nombre de dispositions de la loi n° 77-1285 du 25 novembre 1977 relative à la liberté de l'enseignement en ce qui concerne plus particulièrement les conditions d'accès à la retraite des enseignants sous contrat pour lesquels a été retenue la perspective d'une parité avec les situations des maîtres de l'enseignement public.

*Revenu familial minimum : état du projet de loi.*

29836. — 10 avril 1979. — **M. Jean Cauchon**, se référant aux déclarations de **M. le Président de la République**, lors de l'inauguration du nouveau siège de la Caisse nationale des allocations familiales, réaffirmant notamment la nécessité d'une politique familiale, demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** de lui préciser l'état actuel de préparation et de dépôt sur le bureau du Parlement du projet de loi instituant le revenu familial minimum de 3 500 francs par mois en faveur des familles d'au moins trois enfants.

*Aide spéciale lors de naissances multiples : état des études.*

29837. — 10 avril 1979. — **M. Jean Cauchon**, se référant aux déclarations de **M. le Président de la République**, lors de l'inauguration du nouveau siège de la Caisse nationale des allocations familiales, réaffirmant notamment la nécessité d'une politique familiale, demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des études entreprises tendant à l'attribution d'une aide spécialisée au titre de l'action sociale en faveur des familles lors de naissances multiples.

*Taxe d'habitation : nombre élevé de réclamations.*

29838. — 10 avril 1979. — **M. Jean Cauchon** appelle l'attention de **M. le ministre du budget** sur les informations récemment parues dans la presse et indiquant notamment que la taxe d'habitation qui est le seul impôt payé pratiquement par tous les Français serait aussi celui qui préoccuperait le plus l'administration fiscale puisque, pour 1975, il aurait été dénombré 3,4 millions de réclamations, dont 600 000 affluant vers un contentieux. Il lui demande de lui préciser si ces informations sont exactes et si elles sont de nature à freiner des réformes de la fiscalité locale qui s'avèrent pourtant indispensables.

*Travaux effectués pour les collectivités locales : rémunérations des agents de l'Etat.*

29839. — 10 avril 1979. — **M. Jean Cauchon** se référant à la publication *Le Nouvel Economiste* n° 167 du 22 janvier 1979 demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de lui préciser la nature des propositions qu'il envisage de formuler et des initiatives qu'il envisage de prendre afin de délier totalement la rémunération des agents de l'Etat des travaux faits par ces agents pour les collectivités locales, ainsi que ceci était précisé dans la publication précitée.

*Travaux communaux : liberté d'intervention des mairies.*

**29840.** — 10 avril 1979. — **M. Jean Cauchon** se référant à la publication *Le Nouvel Economiste* n° 167 du 22 janvier 1979 demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de lui préciser la nature des propositions qu'il envisage de formuler et des initiatives qu'il envisage de prendre afin de rendre totalement la liberté aux maires pour qu'ils puissent faire appel à l'intervenant de leur choix et donc s'ils le souhaitent à des entreprises privées, ainsi que ceci était indiqué dans la publication précitée à l'égard des travaux communaux.

*Cadres communaux : revalorisation de l'indemnité pour travaux supplémentaires.*

**29841.** — 10 avril 1979. — **M. Jean Cauchon** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur le fait que l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires allouée aux cadres communaux a été fixée en dernier lieu avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1976. Depuis cette date la valeur de l'indice 100 a progressé de 34,35 et alors que la plupart des indemnités diverses allouées aux fonctionnaires ont été justement revalorisées, cette indemnité forfaitaire, malgré de nombreuses demandes, est demeurée inchangée. Or, pour un très grand nombre de communes, l'augmentation du nombre des réunions tardives a abouti à un accroissement souvent très important des heures supplémentaires qui justifierait largement la révision de taux de cette indemnité. Il lui demande dans ces conditions de bien vouloir lui préciser les raisons qui sont opposées à une revalorisation de cette indemnité depuis 1976 et dans quelles conditions et à quelle date cette revalorisation pourrait intervenir.

*Caisse d'épargne : utilisation de la procuration en cas de décès.*

**29842.** — 10 avril 1979. — **M. Jean Cauchon** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur le fait que les caisses d'épargne ainsi que les caisses nationales d'épargne, par circulaires du 18 juillet 1972 et du 13 février 1974, publiées notamment au Journal officiel des P. T. T. 1972, ont prévu la possibilité d'établissement de procuration valable après le décès du mandant. Certes, la circulaire du 18 juillet 1972 rappelle qu'une telle procuration ne permet absolument pas de déroger aux règles du droit successoral, pas plus qu'elle ne donne aux héritiers la faculté de se soustraire aux droits de mutation par décès. Ce procédé présente cependant un certain nombre d'inconvénients, notamment lorsque le titulaire de la procuration de l'espèce a immédiatement après le décès retiré la totalité d'un ou plusieurs livrets, ce qui peut constituer une somme importante et n'est pas en mesure de la restituer aux héritiers qui se trouveront ainsi obligés de payer des droits importants pouvant atteindre 60 p. 100, lorsqu'il s'agit d'héritiers au-delà du quatrième degré, sur des sommes dont ils n'auront jamais la propriété. C'est la raison pour laquelle il lui demande s'il ne serait pas plus opportun d'autoriser les caisses d'épargne ou les caisses nationales d'épargne à payer directement, sans limitation de somme et néanmoins sur justification, les frais funéraires ou les frais de dernière maladie plutôt que de maintenir l'expédient que sont les procurations valables après le décès du mandant, cet expédient étant manifestement incompatible avec l'article 2003 du code civil et avec l'interprétation par la Cour de cassation de l'article 2008 du code civil selon laquelle il appartient au mandataire qui a fait un acte après le décès de son mandant de rapporter la preuve de son ignorance du décès lorsqu'il a agi pour le mandant.

*Concurrence des stations de sports d'hiver étrangères.*

**29843.** — 10 avril 1979. — **M. Raymond Bouvier** demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par la société A.L.G.O.E. concernant la concurrence des stations de sports d'hiver étrangères (chapitre 56-01, Etudes pour l'aménagement touristique du territoire).

*Réalisation d'une micro centrale électrique exploitant une source géothermique.*

**29844.** — 10 avril 1979. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre de l'industrie** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par le bureau Recherches géologiques et minières concernant la réalisation d'une micro centrale électrique exploitant une source géothermique (chapitre 66-91, Intervention dans le domaine de l'énergie).

*Opérations d'aide sociale : rôle et incidence dans un département.*

**29845.** — 10 avril 1979. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par la Société I.I.C.P. concernant le rôle et l'incidence des opérations d'aide sociale dans un département (chapitre 57-00, Etudes pour l'équipement des départements et des communes).

*Politique de la vieillesse dans les zones rurales et urbaines.*

**29846.** — 10 avril 1979. — **M. Charles Zwickert** demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** de bien vouloir lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par la fondation des villes portant sur la mise en œuvre de la politique de la vieillesse dans deux zones géographiques différenciées, une zone rurale et une zone urbaine (chapitre 57-91, Etude d'organisation et informatique).

*Développement péri-urbain : conséquences sur la circulation.*

**29847.** — 10 avril 1979. — **M. Charles Zwickert** demande à **M. le ministre des transports** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 portant sur les conséquences dans le domaine du stationnement, des transports et des circulations du développement péri-urbain (chapitre 53-10, article 10, Etude générale des transports).

*Rôle des biens d'équipement dans l'exercice de l'effet de domination technologique.*

**29848.** — 10 avril 1979. — **M. Joseph Yvon** demande à **M. le ministre de l'économie** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par le bureau d'informations et de prévisions économiques sur le rôle des biens d'équipement dans l'exercice de l'effet de domination technologique (chapitre 66-01, Recherches en socio-économie).

*Artisanat : survivance ou transformation.*

**29849.** — 10 avril 1979. — **M. Raoul Vadepiéd** demande à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par le C.R.E.D.O.C. à la demande du Commissariat général du Plan concernant la survivance ou la transformation de l'artisanat dans la France d'aujourd'hui (chapitre 66-01, Recherches en socio-économie).

*Entreprises françaises : comparaison des modes de développement.*

**29850.** — 10 avril 1979. — **M. Georges Treille** demande à **M. le ministre de l'économie** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par l'Association pour la recherche économique et sociale sur les caractéristiques et les performances des stratégies de diversification appliquée des entreprises françaises comparées aux autres modes de développement (chapitre 66-01, Recherches en socio-économie).

*Entreprises créatrices d'emploi : exonération générale de la patente.*

**29851.** — 10 avril 1979. — **M. Georges Treille** expose à **M. le ministre du budget** la situation de certaines entreprises qui se sont installées sur le territoire de communes ayant décidé de leur accorder pendant 5 ans l'exonération de la patente devenue taxe professionnelle. La direction des services fiscaux a fait savoir à l'une de ces entreprises (société de transports qui a créé 25 emplois et qui envisage d'autres créations en 1979) que l'exonération ne pouvait lui être accordée du fait qu'elle était société de services. Le but recherché par les communes est d'accueillir des entreprises qui créent des emplois. Pour ce faire, elles ont décidé de se priver de ressources. Il lui demande en conséquence les dispositions qu'il entend prendre afin de l'arrêté ministériel du 3 mai 1976 sur lequel semble se fonder la décision des services fiscaux soit modifié de telle sorte que les exonérations profitent aux entreprises créatrices d'emplois, abstraction faite de leur régime juridique.

*Politique de concession des voies navigables au projet de tourisme fluvial.*

**29852.** — 10 avril 1979. — **M. René Tinant** demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une

étude réalisée en 1977 par la société A.C.T. concernant la politique de concession des voies navigables au projet de tourisme fluvial (chapitre 56-01, Etudes pour l'aménagement touristique du territoire).

*Mise en valeur des voies navigables du Nord-Pas-de-Calais.*

29853. — 10 avril 1979. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par l'université des sciences et techniques de Lille concernant la mise en valeur des voies navigables du Nord-Pas-de-Calais (chapitre 56-01, Etudes pour l'aménagement touristique du territoire).

*Construction de centrales utilisant le charbon : perspectives.*

29854. — 10 avril 1979. — Pour développer la politique française de recherche d'indépendance dans le domaine de l'énergie, **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'industrie** s'il ne lui semble pas également nécessaire d'entreprendre la construction de centrales utilisant comme combustible le charbon, étant donné les réserves qui existent actuellement dans le monde.

*Fonctions sociales de l'enseignement privé : bilan d'étude.*

29855. — 10 avril 1979. — **M. René Tinant** demande à **M. le ministre de l'économie** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par la fondation Royaumont concernant les fonctions sociales de l'enseignement privé (chapitre 66-01, Recherches en socio-économie).

*Régulation de la vie collective : bilan d'étude.*

29856. — 10 avril 1979. — **M. René Tinant** demande à **M. le ministre de l'économie** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par le centre d'études et de recherches en sciences sociales, économique et commerciales comportant une analyse exploratoire des conditions de décentralisation et de production des normes nécessaires à la régulation de la vie collective (chapitre 34-04, Travaux et enquêtes).

*Pollution acoustique en milieu urbain : incidences socio-économiques.*

29857. — 10 avril 1979. — **M. Jean Lecanuet** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par la société française d'études et de recherches économiques et statistiques concernant les incidences socio-économiques de la pollution acoustique en milieu urbain (chapitre 34-07, Etudes et recherches concernant la protection de la nature et de l'environnement).

*Pyrénées : besoins en hébergement touristique.*

29858. — 10 avril 1979. — **M. Michel Labèguerie** demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par la société Horwath-France concernant les besoins en hébergement touristique, hôtelier et para-hôtelier à moyen terme en France dans les Pyrénées.

*Transports de marchandises en Aquitaine : bilan d'étude.*

29859. — 10 avril 1979. — **M. Michel Labèguerie** demande à **M. le ministre des transports** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par le centre d'études techniques de l'équipement de Bordeaux portant sur les transports de marchandises en Aquitaine (chapitre 53-11, Etudes, recherches, développement et expérimentation).

*Contrats de pays : prise en compte de l'environnement et de l'habitat.*

29860. — 10 avril 1979. — **M. René Jager** demande à **M. le Premier ministre** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par le C.N.A.R. sur la prise en compte des problèmes de l'environnement et de l'habitat dans les contrats de pays (chapitre 65-01, Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire).

*Utilisation de la main-d'œuvre féminine dans l'industrie : évolutions régionales.*

29861. — 10 avril 1979. — **M. René Jager** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une

étude réalisée en 1977 par le centre d'étude de l'emploi sur les évolutions régionales de l'utilisation de la main-d'œuvre féminine dans l'industrie (chapitre 65-01, Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire).

*Prestations familiales et politique sociale : impact socio-économique.*

29862. — 10 avril 1979. — **M. Henri Goetschy** demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** de bien vouloir lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 pour le commissariat général du Plan par les soins du centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie sur l'impact socio-économique des prestations familiales et de la politique sociale (chapitre 34-04, Travaux et enquêtes).

*Diminution des effectifs d'enseignants dans la région d'Île-de-France.*

29863. — 10 avril 1979. — **M. Michel Giraud** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la diminution des effectifs d'enseignants de la région d'Île-de-France. Il semblerait en effet que, avant la prochaine rentrée, seront supprimés 986 postes dans le premier degré, 351 dans le secondaire, 31 dans les écoles normales et 120 pour l'éducation physique et sportive. Il souhaiterait connaître les raisons de ces suppressions de postes qui, a priori, ne seront pas de nature à permettre l'amélioration du service.

*Chômeurs : report de l'impôt sur le revenu.*

29864. — 10 avril 1979. — **M. Charles Pasqua** expose à **M. le ministre du budget** qu'en l'état actuel de la réglementation et des instructions données par son administration aux directeurs départementaux des services fiscaux, les chômeurs peuvent obtenir, sur leur demande, des facilités de paiement adaptées à leur situation financière. Il lui demande si, compte tenu, d'une part, de la situation réellement difficile des chômeurs chefs de famille et, d'autre part, de la durée souvent fort longue pendant laquelle beaucoup de travailleurs restent privés d'emploi, il ne serait pas plus opportun de reporter le paiement de l'impôt sur le revenu des chômeurs à l'année suivant celle où ces derniers ont pu retrouver un emploi.

## REPONSES DES MINISTRES

### AUX QUESTIONS ECRITES

#### PREMIER MINISTRE

#### Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre.

*Collecte de fonds : régularité.*

29179. — 16 février 1979. — **M. Serge Mathieu** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur le développement que semble prendre, sous couvert de publicité dans des brochures spécialisées, la collecte de fonds auprès des commerçants et industriels de la part d'officines agissant téléphoniquement en se référant généralement à des organisations syndicales de fonctionnaires. Il lui demande s'il partage son opinion que de tels agissements sont intolérables et, dans l'affirmative, s'il compte donner des instructions très fermes pour qu'il y soit mis fin. (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.*)

Réponse. — Dans la réponse à la question écrite n° 23493 posée par **M. Cauchon**, membre de la Haute assemblée, réponse publiée au *Journal officiel*, Débats, du 28 septembre 1978, il a été précisé qu'en ce qui concerne les demandes émanant de certains corps de fonctionnaires et tendant à collecter des fonds auprès d'entreprises privées en échange d'encarts publicitaires dans des revues de la fonction publique, le parquet de Paris avait été saisi de cette affaire. Cette enquête suit son cours. Quant au fait que des officines, qui se réclameraient d'organisations syndicales de fonctionnaires, pour les mêmes fins et par les mêmes moyens, procèdent à des collectes de fonds auprès de commerçants et d'industriels, il appartient à ces personnes d'en saisir la justice dès lors qu'elles s'estiment fondées à le faire.

*Agents non titulaires de la fonction publique : extension du bénéfice de la pré-retraite.*

29240. — 19 février 1979. — **M. Philippe Machefer** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur le fait que l'accord national interprofessionnel du 23 juin 1977 a créé en faveur des salariés âgés de 60 ans et plus, démissionnaires de leur emploi, une garantie de ressources souvent appelée « pré-retraite ». Or, sont éliminés de cet accord les agents non titulaires de la fonction

publique et des collectivités locales : ne bénéficiant pas du statut de fonctionnaires, ils sont affiliés au régime général de la sécurité sociale et ne peuvent prendre leur retraite qu'à 65 ans. Pourtant, les agents non titulaires de la fonction publique ont pu bénéficier des 90 p. 100 d'indemnisation, en cas de chômage économique, par le décret d'avril 1975. Il lui demande s'il n'y a pas une injustice à les écarter du bénéfice de la pré-retraite. (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.*)

*Réponse.* — L'accord national interprofessionnel du 13 juin 1977 a été créé en faveur des salariés âgés de soixante ans et plus, démissionnaires de leur emploi et remplissant certaines conditions, notamment au regard de leur droit à une pension de vieillesse, une garantie de ressources particulière, souvent appelée préretraite. Cet accord a été négocié entre les partenaires sociaux du secteur privé et a trouvé sa justification essentielle dans les problèmes spécifiques posés aux entreprises par les nécessités de restructuration industrielle et par la conjoncture de l'emploi. Or les problèmes que cet accord tend à résoudre ne se posent pas dans les mêmes termes pour les agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales. La transposition dans le secteur public de mesures comparables à celles qui résultent de l'accord national interprofessionnel du 13 juin 1977 ne peut donc être envisagée.

### AFFAIRES ETRANGERES

*Publication réalisée par le Parlement européen :  
position du Gouvernement*

**29366.** — 2 mars 1979. — **M. Henri Caillavet** ayant eu connaissance du libellé d'une publication dont le titre est *Le Parlement au travail*, diffusée par l'antenne du Parlement européen à Londres, dans le cadre de la campagne pour les élections prochaines, publication qui ose comparer notre régime démocratique à ceux de l'Espagne franquiste, du Chili ou de l'Union soviétique, demande à **M. le ministre des affaires étrangères** de bien vouloir lui préciser les observations et démarches qu'il a pu faire ou entreprendre auprès de la commission de Bruxelles. Cette dernière est en effet coéditrice de ladite publication et il n'est pas concevable qu'elle puisse indirectement s'associer à de tels outrages.

*Réponse.* — La brochure à laquelle fait allusion l'honorable parlementaire a été éditée à Londres sous la responsabilité conjointe de la commission et de l'Assemblée des Communautés, dans le cadre de la campagne d'information entreprise par ces deux institutions en vue des élections européennes. Comme le rappelle l'honorable parlementaire, cette publication intitulée *Le Parlement au travail* mettait en cause la situation des Droits de l'homme en France en l'assimilant à celle de l'Espagne franquiste, du Chili et de l'U.R.S.S. Le ministre des affaires étrangères a immédiatement élevé une protestation énergique auprès du président de la commission et du président de l'Assemblée, pour dénoncer le caractère inadmissible de l'article en cause, rappeler l'obligation pour les institutions de limiter leur action à une information objective sur les seuls organes et politiques communautaires, et demander le retrait immédiat du document publié au Royaume-Uni. Cette protestation s'appuyait d'ailleurs, s'agissant de la commission, sur un précédent échange de correspondances, à l'occasion duquel le Gouvernement avait souligné les principes d'impartialité, de neutralité et de respect des compétences de la Communauté et des Etats membres applicables à la campagne d'information et dans lequel la commission avait marqué son adhésion à ces principes. A la suite de cette démarche, les deux institutions ont fait procéder au retrait de la publication concernée. Il a été de la sorte immédiatement mis fin à un incident inacceptable, contraire à l'exactitude des faits, à la politique du Gouvernement, ainsi qu'aux objectifs affichés par la commission des Communautés européennes.

### ANCIENS COMBATTANTS

*Anciens combattants : disparité des situations.*

**29584.** — 17 mars 1979. — **M. Jean Béranger** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur la disparité de situations entre les anciens combattants métropolitains et les anciens combattants résistants et victimes de guerre dans les cadres de la fonction publique d'Afrique du Nord et d'outre-mer. L'ordonnance n° 59-114 du 7 janvier 1959, le décret du 13 avril 1962 et l'ordonnance du 15 juin 1945 sur « les empêchés de guerre », la loi du 26 septembre 1951 sur les résistants n'ont pas été appliqués ou ont été mal appliqués en Afrique du Nord. En effet, les délais ouverts par ces textes (trois mois) et la date à laquelle ces textes ont été pris n'ont pas permis à l'ensemble des fonctionnaires anciens combattants résistants et victimes de guerre d'en demander le bénéfice alors que l'ordonnance du 15 juin 1945 est restée en vigueur pendant plus de vingt ans et que la loi du 26 septembre

1951, complétée par celle du 27 mars 1956, a pu bénéficier à tous ceux qui, en 1956, avaient des titres de résistance requis. Il lui demande, en conséquence, de rouvrir au profit des anciens combattants résistants et victimes de guerre d'Afrique du Nord et d'outre-mer les délais de : l'ordonnance du 15 juin 1945 ; la loi du 26 septembre 1951, afin de réparer ce qui est ressenti comme une injustice par des hommes qui peuvent à juste titre, se prévaloir des services rendus à la France.

*Réponse.* — Sur le plan des principes, l'honorable parlementaire est prié de bien vouloir se reporter aux informations données par M. le Premier ministre (Fonction publique) (*Journal officiel*, Débats parlementaires, Assemblée nationale, du 3 février 1979, page 752) en réponse à une question similaire à la sienne posée par M. Senès. Sur le plan pratique, un groupe interministériel de travail, siégeant au secrétariat d'Etat aux anciens combattants, a examiné les cas particuliers posant problème ; il s'est rallié avec l'accord des représentants de l'association des fonctionnaires d'Afrique du Nord et d'outre-mer (A. F. A. N. O. M.) présents à ces réunions, à une procédure tendant à rechercher, sans qu'il y ait lieu de prévoir de nouveaux textes, des solutions aux cas d'espèce concernant les fonctionnaires des anciens cadres du Maroc et de Tunisie. Il a été admis, conformément aux conclusions émises par le groupe de travail, que préalablement à l'envoi des demandes aux services de gestion concernés, celles-ci feraient l'objet d'avis rendus après concertation entre les départements chargés des affaires étrangères, de la fonction publique, des finances (Budget) et des anciens combattants. Cette procédure a été régulièrement suivie, étant précisé que les directives ainsi mises en œuvre, ne pouvaient impliquer en aucune façon de passer outre aux forclusions édictées par les textes concernant en propre les fonctionnaires anciens combattants des ex-cadres du Maroc et de Tunisie.

### JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

*Enseignements sportifs : subventions.*

**29398.** — 2 mars 1979. — **M. Raoul Vadepiéd** demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une recommandation formulée lors du dernier congrès de l'association des maires de France, dans laquelle il a été souhaité une réduction des délais d'instruction des dossiers et l'actualisation du volume des subventions à la date de l'arrêté.

*Réponse.* — Il convient de souligner, dès l'abord, que les textes à l'étude relatifs à l'extension des responsabilités locales prévoyant la suppression des subventions spécifiques d'équipement mettront fin à l'établissement et à l'instruction de dossiers particuliers d'avant-projets. Dans le régime actuellement en vigueur, il est bien procédé à l'actualisation du volume des subventions par la révision et l'indexation annuelle des prix-plafonds. Il en est de même des dépenses subventionnables qui font l'objet d'une actualisation au moment de l'intervention de l'arrêté préfectoral de subvention.

### POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

*Procédure administrative concernant les câbles : lourdeur.*

**29369.** — 2 mars 1979. — **M. René Touzet** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** qu'il vient d'être informé par la direction des télécommunications de la région Centre qu'à la suite d'une modification de structure la responsabilité des câbles de télécommunications incombe désormais, suivant leur nature, à trois organismes de son administration. Cela implique que, désormais, les services intéressés devront fournir trois exemplaires des plans d'implantation et de détail des ouvrages à construire. Le Gouvernement et les services publics s'efforçant actuellement d'alléger les circuits administratifs, il lui demande si cette nécessité de fourniture de trois exemplaires ne devrait pas être assumée directement par la direction des télécommunications de la région Centre, au lieu d'en charger les collectivités locales et d'alourdir ainsi leurs tâches.

*Réponse.* — Il convient tout d'abord de replacer dans son contexte l'initiative prise, dans un souci d'efficacité, par la direction des télécommunications de la région Centre. Au plan général, le problème posé est celui de la protection des réseaux de télécommunication contre les phénomènes d'interférence et les risques de dommages susceptibles d'être introduits par les lignes de transport d'énergie électrique de première et deuxième catégories. C'est dans ce cadre que mes services doivent être consultés à l'occasion de la construction de ces ouvrages et ont à exposer, dans un délai réduit, les dangers de détérioration ou d'interférences qui peuvent éventuellement résulter des implantations prévues. Or, à la suite des mesures de déconcentration prises au sein des services des télécommunications, les réseaux ressortissent, selon leur nature, à trois niveaux de responsabilité : les réseaux d'abonnés dépendent du

centre de construction des lignes ; les voies de transmission régionales sont du ressort du centre régional de transmission ; les voies de transmission nationales sont gérées par le centre de câbles de la direction des télécommunications du réseau national. La procédure mise en place dans la région Centre vise, dans un souci d'efficacité et tout spécialement de gain de temps, à faire saisir simultanément ces trois niveaux par les deux services compétents au plan local pour les ouvrages d'énergie électrique, le service des mines et la direction départementale de l'équipement. Elle conduit à leur demander de bien vouloir, chacun en ce qui le concerne, joindre au dossier de consultation trois exemplaires des plans d'implantation et de détail des ouvrages E. D. F. en cause. Au cas particulier signalé, le service des mines n'a pas élevé d'objection mais la direction départementale de l'équipement, en indiquant avoir transmis la demande, pour suite à donner, d'une part au chef de centre de distribution E. D. F.-G. D. F., d'autre part aux présidents des syndicats intercommunaux d'électrification, a fait état de réserves possibles de la part d'E. D. F. et des collectivités locales. J'ai bien conscience du fait que l'initiative de la direction des télécommunications de la région Centre suppose de la part de nos correspondants l'acceptation d'un léger accroissement de leur tâche habituelle, mais je souhaite qu'elle soit favorablement accueillie. D'une part, en effet, cette procédure se justifie au plan pratique par l'observation qu'un plan est reproduit plus aisément et avec une meilleure qualité à partir du document de base que par photocopie d'un tirage. Elle s'appuie, d'autre part, sur la conviction que nos correspondants, mettant en balance la charge supplémentaire qui leur est demandée et l'avantage de faciliter la concertation qui en est le motif, accepteront de bonne grâce de s'y associer dans l'intérêt général. En tout état de cause, elle ne saurait être analysée comme une complication des circuits administratifs ou comme une tentative de mes services de se décharger sur leurs correspondants d'une partie des tâches matérielles qui leur incombent.

*Décentralisation des activités tertiaires :  
implantation d'un centre de tri paquets à Bar-le-Duc.*

**29428.** — 9 mars 1979. — **M. Rémi Herment** a l'honneur de rappeler à **M. le Premier ministre** qu'en réponse à une question écrite relative aux missions de la Datar et à la décentralisation des activités tertiaires, il avait reçu de sa part l'assurance que les besoins du département de la Meuse étaient connus et considérés et que, le cas échéant, ils seraient pris en considération (*Journal officiel*, Sénat du 3 janvier 1979, question n° 27037). Parallèlement, l'attention a été appelée sur des intentions qui visent pourtant à regrouper sur Nancy le tri des paquets et à y créer un centre automatique dont la zone d'influence serait constituée par une partie de la Meurthe-et-Moselle, les Vosges et la Meuse ; la situation de Nancy aurait été estimée plus favorable tant au point de vue géographique qu'en ce qui concerne les capacités des terrains ou les longueurs de voies S. N. C. F. disponibles. Ces arguments sont évidemment ceux avancés par les « décideurs » qui, négligeant les affirmations officielles ou les équilibres de l'aménagement du territoire, les proposent, sans discussion, comme justification. Pourtant, il apparaît que les atouts meusiens pour l'implantation du centre régional de tri paquets à Bar-le-Duc, se révèlent sérieux et fondent une objection tout à fait valable au projet d'implantation à Nancy. Parmi les plus significatifs, il faut retenir : 1° le fait que si Bar-le-Duc n'est pas sur l'axe Calais-Bâle, Nancy ne l'est pas davantage ; 2° l'existence d'un terrain de deux hectares, immédiatement disponible ; 3° l'importance des envois effectués par une seule société barrissienne qui, à eux seuls, représentent plus de 50 p. 100 du trafic des paquets de la région lorraine. L'auteur souhaiterait que cette affaire soit l'occasion d'un arbitrage allant dans le sens de la politique de meilleur équilibre, si souvent énoncée, et de la sauvegarde d'un département, dont le potentiel économique subit des atteintes aussi graves que celui de ses voisins. Alors que toutes les conditions sont réunies et que s'offre l'occasion de répondre enfin à son attente, la population ne comprendrait pas une attitude qui négligerait aussi délibérément, et autant, ses intérêts et son avenir. (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.*)

*Réponse.* — Le futur centre de tri paquet de la région lorraine sera compétent pour une zone géographique formée des départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et des Vosges. Les études conduites jusqu'à présente par les services régionaux et centraux ont montré qu'il devait être implanté à Nancy, d'une part en raison des forts flux de trafic originaires ou à destination de la Meurthe-et-Moselle, d'autre part en raison de la position centrale du chef-lieu de région par rapport aux départements de sa zone d'action. Ce choix est ainsi celui qui minimise les coûts de traitement et surtout les frais de transport au niveau régional. L'importance des envois effectués par les « Bergères de France » à partir de Bar-le-Duc n'influe en rien sur ce choix, car cette société trie et expédie elle-même ses envois sans les faire transiter par le centralisateur de départ. Il faut noter enfin que l'implanta-

tion de ce centre de tri paquets à Bar-le-Duc conduirait à transférer de nombreux emplois de Nancy à Bar-le-Duc, ce qui ne manquerait pas de provoquer de graves problèmes de personnel.

*Situation des postes et télécommunications.*

**29451.** — 9 mars 1979. — **M. Pierre Noé** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** sur la dégradation continue et systématique d'un service public indispensable à la vie du pays. L'administration des postes et télécommunications, sous le prétexte de rentabilité, détruit peu à peu la poste en opposant usagers et clients, ce qui a notamment pour conséquences : une distribution de télégrammes à heure fixe trois fois par jour ; une distribution des lettres exprès à la même vitesse que des lettres ordinaires ; des horaires d'ouverture des bureaux restreints. De plus, il manque du personnel (2 000 emplois environ), alors que l'Essonne compte 25 000 chômeurs. Une campagne de dénigrement à l'encontre du personnel des postes et télécommunications et le refus des pouvoirs publics de se doter de moyens indispensables pour remédier à cette situation ne sont pas des éléments favorables pour un climat serein. Il proteste énergiquement contre l'intervention des forces de police au centre de tri de Bondoufle (Essonne) pour faire évacuer les travailleurs en grève à l'intérieur des locaux syndicaux. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier rapidement à la situation déplorable des postes et télécommunications qui est fort préjudiciable aux usagers et aux travailleurs de cette administration.

*Réponse.* — L'honorable parlementaire ne peut ignorer l'importance de l'effort entrepris par l'administration des P. T. T. pour rendre aux usagers un service de qualité tout en tenant compte des contraintes budgétaires. C'est ainsi que les télégrammes sont mis en distribution dès leur arrivée au bureau qui dessert le domicile du destinataire lorsque l'importance du trafic de l'espèce justifie l'utilisation permanente d'agents titulaires. Cependant l'amélioration rapide de l'équipement téléphonique de la France entraîne une diminution constante et sensible, de l'ordre de 7 p. 100 par an, du nombre des télégrammes. Il en résulte que beaucoup de petits bureaux ne reçoivent plus actuellement qu'un télégramme par jour, par semaine, voire par mois. Pour un trafic aussi faible, il n'était plus possible de demander à des personnes étrangères à l'administration de se tenir en permanence à la disposition du bureau de poste. Il a donc été décidé de renoncer à cette permanence et d'assurer une distribution à heures fixes trois fois par jour préservant ainsi une qualité de service acceptable dans les zones rurales où cette mesure est appliquée. S'agissant des lettres « exprès », il convient de rappeler que leur acheminement est assuré comme les lettres ordinaires. Un traitement spécial leur est appliqué au stade de la distribution, puisque ces objets sont distribués dans les mêmes conditions que les télégrammes, selon les règles développées ci-dessus. Les heures d'ouverture des bureaux au public sont déterminées pour chaque établissement en fonction du volume d'opérations traitées au guichet. Le critère ainsi retenu paraît le plus équitable pour assurer un service qui réponde aux besoins de l'ensemble des usagers compte tenu des effectifs disponibles quelle que soit l'importance des communes desservies. Je crois devoir préciser à ce sujet que le niveau des effectifs du département de l'Essonne est comparable à celui de nombreux autres départements de même importance. Ainsi, de 1975 à 1979, plus de 900 emplois nouveaux lui ont été attribués ; les services postaux de l'Essonne ont donc disposé jusqu'à présent des effectifs suffisants pour écouler en temps normal l'ensemble du trafic dans de bonnes conditions. Enfin, pour répondre à la protestation élevée par l'honorable parlementaire contre l'intervention des forces de police au centre de tri de Bondoufle, il me paraît opportun de souligner que cette dernière a été nécessitée par des manœuvres illégales ayant pour objet d'empêcher la sortie des camions transportant le courrier travaillé par les agents non grévistes. Quant aux mesures à prendre pour remédier à cette situation, dès lors que les revendications exprimées ne sont pas justifiées, le rôle de l'administration ne peut se limiter en ces occasions qu'à prendre toutes les mesures techniques pour écouler le maximum de trafic avec les moyens disponibles. Seule clé véritable des problèmes postaux actuels, la politique de concertation constructive développée à tous les niveaux de l'administration ne peut porter ses fruits que si les partenaires font les efforts de compréhension que doit leur imposer une conscience aigüe de leurs responsabilités.

*Equipements téléphoniques :  
principe du préfinancement par les communes.*

**29549.** — 14 mars 1979. — **M. Kléber Malecot** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** sur le principe du préfinancement par les communes des équipements téléphoniques lors de la réalisation d'un lotissement communal. Le calcul de l'avance se faisant sur la base de 2 500 francs par ligne téléphonique réservée, cela représente très vite une charge supplé-

mentaire importante pour la commune qui a déjà d'énormes difficultés pour financer ses propres investissements. Le système qui consiste à se servir de la commune comme un tiers entre, l'administration des P. T. T. et les organismes prêteurs, n'aura pour effet que d'engager pour six ans une commune envers un organisme prêteur, et d'assurer à elle seule les intérêts incombant à ce prêt. Enfin, il semble que les départements versent tous les ans, sous forme de prêts remboursables, suffisamment de crédits importants sans que, par ailleurs, les communes soient financièrement pénalisées de vouloir favoriser leurs équipements. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas possible d'envisager que le financement incombant finalement à l'administration des postes et télécommunications le soit aussi initialement, ce qui exclurait définitivement les communes desdites transactions financières.

*Réponse.* — La question posée me paraît reposer sur une série de malentendus. 1° La procédure des avances remboursables, dont la base légale est l'article 2 de la loi de finances n° 51-1506 du 31 décembre 1951, a pour objet de permettre, par un préfinancement spécifique, la réalisation par anticipation d'opérations complémentaires à celles qui font l'objet d'une programmation sur crédits normaux. Le promoteur ou l'aménageur qui y recourt, qu'il soit promoteur individuel, société civile immobilière ou collectivité locale promotrice, s'affranchit ainsi des éventuels délais de raccordement inhérents à cette programmation. Le contrat qu'il souscrit lui donne en effet l'assurance de la disponibilité à date convenue du contingent de raccordement préfinancé, sous la seule réserve qu'il ait fait procéder en temps opportun aux travaux d'équipement intérieur qui lui incombent. La contrepartie de cette assurance, qui peut être considérée comme un argument de vente, est une charge financière à prendre en compte au bilan de l'opération, au même titre que celles afférentes par exemple à l'adduction d'eau ou d'électricité, sans pouvoir être non plus réclamée individuellement à chaque candidat abonné ; 2° je précise qu'en toute hypothèse le recours à la procédure des avances remboursables en matière d'équipement téléphonique est une simple faculté laissée, à l'inverse des équipements obligatoires, à l'appréciation du promoteur ou de l'aménageur. Au cas particulier évoqué, la collectivité locale promotrice peut s'abstenir d'y recourir, ce qui implique seulement que les demandes présentées par les candidats abonnés du lotissement seront satisfaites selon le droit commun, en fonction des programmes établis dans le cadre des crédits normaux. Les délais moyens de raccordement sont, du reste, en voie de diminution progressive sur l'ensemble du territoire ; 3° j'observe que cette procédure ne saurait s'analyser en un transfert de charges de l'Etat vers les communes. D'une part, en effet, les investissements des télécommunications sont financés, soit directement, soit indirectement, mais exclusivement par les usagers de ce service public, d'autre part, la prise en charge, au bilan de l'opération de promotion, des frais financiers d'une avance remboursable, permet d'éviter tout transfert de charge sur le promoteur ou sur les contribuables de la collectivité locale promotrice ; 4° je souligne enfin que les opérations que préfinancent certains conseils généraux, qui constituent une anticipation sur les programmes normaux, sont définies avec précision dans les conventions établies avec mes services. Il est clair que si une convention couvre la réalisation des raccordements téléphoniques de tel ou tel lotissement communal, aucune participation complémentaire n'est attendue à ce titre de la municipalité promotrice.

## SANTÉ ET FAMILLE

### *Statut social de la mère de famille : mise en place.*

**27601.** — 10 octobre 1978. — **M. Roger Poudonson**, se référant aux travaux de l'assemblée générale de l'union nationale des associations familiales (19 septembre 1977), demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** de lui préciser l'état actuel de mise en place du statut social de la mère de famille ainsi qu'elle l'indiquait alors en précisant : « Il faut faire en sorte que la mère de famille, qui se consacre pendant une période de sa vie à l'éducation de ses enfants, puisse acquérir à ce titre des droits à une pension de vieillesse et ne se trouve pas pénalisée, au soir de la vie, pour avoir consacré une partie de son existence à la fonction familiale ».

*Réponse.* — Parmi les mesures concourant à la mise en place d'un statut social de la mère de famille, celles qui tendent à améliorer les pensions de vieillesse revêtent une importance particulière. Ainsi pour compenser la privation d'années d'assurance résultant de l'accomplissement de leurs tâches familiales, la loi du 3 janvier 1975 a notamment autorisé une majoration de durée d'assurance de 2 ans par enfant à charge élevé pendant au moins neuf ans avant son 16<sup>e</sup> anniversaire. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1978, les mères de famille bénéficiaires du complément familial, isolées ou n'exerçant pas d'activité professionnelle, ayant soit un enfant de moins de trois ans, soit quatre enfants et plus, dont les ressources sont inférieures à un certain plafond, sont affiliées obligatoirement à l'assurance vieillesse, à la charge exclusive des organismes débiteurs des prestations familiales. Il en est de même de certaines femmes ayant la charge d'un handicapé et dont les ressources n'excèdent pas le plafond du

complément familial ainsi que des femmes qui continuent à bénéficier de la majoration de l'allocation de salaire unique ou de l'allocation de la mère au foyer dans les conditions fixées par la législation en vigueur antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1978. Une possibilité d'adhésion à l'assurance volontaire a été ouverte également, sous certaines conditions, aux mères de famille qui ne relèvent pas à titre personnel d'un régime obligatoire d'assurance vieillesse. Cette évolution va dans le sens du programme de Blois qui prévoit l'extension de l'assurance vieillesse gratuite à toutes les mères qui perçoivent le complément familial et n'exercent pas d'activité professionnelle. L'ensemble de ces dispositions est de nature à répondre aux préoccupations de l'honorable parlementaire.

### *Etablissements hospitaliers : difficultés d'application de la promotion professionnelle.*

**28475.** — 15 décembre 1978. — **M. Paul Séramy** expose à **Mme le ministre de la santé et de la famille** que le décret n° 70-1013 du 3 novembre 1970 prévoit la prise en charge, par l'établissement hospitalier dont ils dépendent, du traitement de certains agents et de leurs frais de scolarité, pendant leur séjour dans une école agréée pour la préparation à divers diplômes d'Etat. Dans la situation actuelle de stabilisation des effectifs et, compte tenu de la durée des formations concernées, les établissements hospitaliers petits et moyens peuvent difficilement permettre à leur personnel de bénéficier de cette possibilité de promotion professionnelle et sociale. Cette situation serait, en effet, améliorée si ces établissements étaient autorisés à augmenter les effectifs de remplacement des agents en promotion professionnelle, en dehors du contingent prévu par la circulaire sur les prix de journée. Ces postes pourraient être affectés de façon stricte à la promotion professionnelle, à l'exclusion de tout autre recrutement par les administrations hospitalières. Il lui demande s'il ne lui paraît pas indispensable et urgent de prendre les mesures préconisées qui permettraient aux établissements hospitaliers de mieux assurer leur mission en répondant aux aspirations de promotion d'un nombre croissant d'agents hospitaliers, et en fournissant aux hôpitaux un personnel qualifié en nombre encore insuffisant.

*Réponse.* — Les établissements hospitaliers sont appelés, dans la plupart des cas, à procéder au remplacement des agents préparant dans une école agréée un diplôme d'Etat au titre de la promotion professionnelle prévue par le décret n° 70-1013 du 3 novembre 1970. Si l'effectif des agents appelés à bénéficier des dispositions du décret précité est suffisamment élevé et si le rythme des départs en promotion professionnelle peut s'analyser comme devant être ininterrompu sur plusieurs années, le besoin en personnel de remplacement peut donner lieu à la création d'emplois à l'effectif permanent du personnel. Dans ce cas, la mesure ne saurait échapper aux dispositions de la circulaire du 15 septembre 1978 (annexe II) qui ont une portée générale lorsqu'elles autorisent, à certaines conditions, la progression des effectifs réels budgétaires jusqu'à 1 p. 100. Dans la majorité des situations rencontrées par les établissements, les absences pour promotion professionnelle sont discontinues et les remplacements ont un caractère provisoire. Dès lors, l'établissement doit recourir à un personnel auxiliaire ou contractuel temporaire. Dans ce cas, le contrôle des dépenses relatives aux traitements et charges de ce personnel ne porte pas sur le nombre de postes mais sur l'augmentation des crédits budgétaires : cette augmentation peut atteindre, pour 1979, 10,2 p. 100 des crédits à effectif constant.

### *Fauteuils roulants électriques : sécurité.*

**29100.** — 9 février 1979. — **M. André Bohl** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur les inconvénients des fauteuils roulants dotés de moteurs électriques. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle compte prendre pour assurer leur sécurité et leur fiabilité, tant en matière de moteur qu'en matière de dispositif de sécurité.

*Réponse.* — Le ministre de la santé et de la famille estime, en effet, que le problème du bon fonctionnement des fauteuils roulants dotés de moteur électrique et destinés aux handicapés est effectivement très important. Les dispositions du cahier des charges les concernant, publiées par arrêté interministériel du 6 septembre 1977, sont déjà très sévères notamment quant à la sécurité et à la fiabilité de ce matériel. C'est la commission nationale consultative d'agrément, siégeant auprès du secrétariat d'Etat aux anciens combattants, qui assure le contrôle technique des fabrications, vérifie la conformité au cahier des charges et délivre une homologation par type de fauteuil. De plus, sa mission est également de rechercher, au sein des groupes de travail interministériels où sont représentés les professionnels, tous les moyens susceptibles d'améliorer la qualité et la sécurité de ces articles compte tenu des progrès de la technique, notamment. La commission interministérielle des prestations sanitaires, qui siège auprès du ministre de la santé et de la famille, est ensuite saisie de tout projet de modification du cahier des charges.

## TRANSPORTS

*Signalisation de direction sur les routes nationales : refonte.*

29069. — 9 février 1979. — **M. Edouard Le Jeune** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 à sa demande par la société Jean-Claude Decaux Paris concernant les nouveaux dispositifs de signalisation de direction sur les routes nationales (chapitre 35-20 - Routes et circulation routière, entretien et exploitation). (*Question transmise à M. le ministre des transports.*)

*Réponse.* — A la suite de la diffusion de la circulaire interministérielle du 3 novembre 1976 relative à la refonte de la signalisation de direction sur routes, la direction des routes et de la circulation routière a lancé des études destinées à harmoniser la signalisation des autoroutes avec les nouvelles dispositions retenues sur routes. A cet effet, il a été demandé à cinq sociétés spécialisées dans le domaine de la signalisation verticale, de réaliser une série de photographies sur des voies d'échangeurs de diverses dispositions possibles pour les nouveaux panneaux. Cette étude, très intéressante, a servi de base aux travaux entrepris par un groupe de travail chargé de présenter des dispositions de modification de l'instruction actuelle sur la signalisation autoroutière. Ce groupe de travail devrait déposer ses conclusions avant la fin de l'année en cours.

*Lutte contre la pollution marine : contrôle des navires dans les ports.*

29189. — 16 février 1979. — **M. François Prigent** demande à **M. le ministre des transports** de bien vouloir lui préciser la suite que le Gouvernement envisage de réserver à une proposition formulée par l'avis adopté par le Conseil économique et social sur la pollution marine à l'occasion des événements qui se sont déroulés au large des côtes de Bretagne. Tout en se félicitant du décret du 24 mars 1978 obligeant les capitaines de navire à indiquer, dès leur entrée dans nos eaux territoriales, la date et l'heure de cette entrée, la position, la route, la vitesse du navire et la nature du chargement, d'autres formalités, vu la gravité de la menace, lui semblent souhaitables, et notamment la visite de sécurité aux ports, le maintien d'un contact permanent avec un centre de contrôle et le compte rendu immédiat de toutes avaries matérielles.

*Réponse.* — Le contrôle des navires, dans les ports, en vue de vérifier leur état de conformité avec les règlements internationaux est selon les termes mêmes de la convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Solas), limité à l'examen des certificats de sécurité du navire à moins que ces derniers ne soient périmés ou que le navire ne présente des indices apparents de défectuosité. Au plan réglementaire international, la France a pris une part très active au cours de la conférence internationale tenue à Londres en février 1978 à l'extension du droit de contrôle de l'Etat du port à l'égard des navires étrangers. Au niveau de la communauté européenne, celle-ci a de même fermement soutenu le projet de directive du conseil en matière de contrôles de sécurité des pétroliers. Enfin, au plan pratique, la réorganisation en voie d'achèvement des centres de sécurité des services des affaires maritimes, sur le littoral, doit accroître l'efficacité des moyens de contrôle de tous les navires dans les ports. Quant aux navires qui viennent à subir des avaries en mer, au-delà des dispositions réglementaires prises dans le cadre du décret du 24 mars 1978, la France a soutenu auprès de l'organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (O.M.C.I.), avec le concours de la Grande-Bretagne, une action vigoureuse et couronnée de succès puisqu'elle a abouti à l'institution dès le 1<sup>er</sup> janvier 1979, d'un système international de signalement par radio dans toute l'étendue

de la Manche des avaries susceptibles d'engendrer un risque de pollution ou affectant les capacités de manœuvre, de propulsion ou de navigation de tout navire. Le dispositif a été accepté par l'O.M.C.I. comme le prototype d'essai des systèmes susceptibles d'être instaurés dans le monde. Ce système a donc été introduit à titre expérimental, en une première phase ; il a donné déjà de bons résultats qui laissent augurer une évolution, à terme relativement rapproché, dans le sens souhaité.

## TRAVAIL ET PARTICIPATION

*Réforme de l'entreprise : calendrier de travail.*

18926. — 16 janvier 1976. — **M. Jean-Pierre Blanc** demande à **M. le ministre du travail et de la participation** s'il est en mesure de lui préciser les principales étapes prévues en ce qui concerne la réforme de l'entreprise : en particulier si des projets de loi intéressant ce problème seront soumis à l'examen du Parlement lors de la prochaine session.

*Réforme de l'entreprise.*

24508. — 3 novembre 1977. — **M. Jean-Pierre Blanc** rappelle à **M. le ministre du travail et de la participation** les termes de sa question écrite n° 18926 du 16 janvier 1976, dans laquelle il lui demandait de bien vouloir préciser les principales étapes prévues en ce qui concerne la réforme de l'entreprise et indiquer en particulier si des projets de loi intéressant ce problème seraient soumis à l'examen du Parlement. Il lui demande les dispositions que le Gouvernement compte prendre tendant à introduire la cosurveillance ou la coparticipation dans les entreprises.

*Réponse.* — Il est indiqué à l'honorable parlementaire que le Gouvernement a déposé ces derniers mois devant le Parlement deux projets de lois intéressant la réforme de l'entreprise et visant à donner aux travailleurs les moyens d'une participation effective. Dans le but de favoriser tout d'abord la participation des salariés au capital de leur entreprise, a été déposé un projet de loi prévoyant que les sociétés cotées devront, au cours de l'année 1980, procéder à une distribution gratuite d'actions à leur personnel dès lors qu'elles auront distribué au moins deux dividendes au titre des trois exercices consécutifs clos entre le 1<sup>er</sup> janvier 1975 et le 31 décembre 1979. Le montant de cette distribution devrait représenter 3 p. 100 du nombre des actions existantes, sans toutefois que la valeur de négociation totale des titres distribués puisse excéder une somme correspondant à 5 000 francs multipliés par le nombre de bénéficiaires. Cette mesure pourrait concerner environ 2 250 000 travailleurs qui recevraient des actions représentant en moyenne 1 600 francs et devrait servir d'amorce à un développement permanent de l'actionariat des salariés. Par ailleurs, dans le but de promouvoir la participation des salariés au pouvoir dans l'entreprise, a été également déposé un projet de loi prévoyant la représentation des cadres dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés anonymes de plus de 500 salariés. Selon les principales dispositions de ce projet, les cadres seront appelés à élire au conseil d'administration ou de surveillance, un ou deux représentants qui, ayant voix délibérative, viendront s'ajouter aux représentants des actionnaires. Ils pourront être révoqués, dans les conditions du droit commun, par l'assemblée générale des actionnaires, mais bénéficieront toutefois d'une protection spéciale en cas de licenciement, celui-ci ne pouvant intervenir qu'après accord de l'inspecteur du travail. Enfin, afin d'assurer une meilleure participation des travailleurs à l'amélioration de leurs conditions de travail, le Gouvernement prépare actuellement un texte législatif destiné à associer directement les salariés à la détermination de leurs conditions de travail.

## ABONNEMENTS

	FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER
	Francs.	Francs.
<b>Assemblée nationale :</b>		
Débats .....	36	225
Documents .....	65	335
<b>Sénat :</b>		
Débats .....	28	125
Documents .....	65	320

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone ..... } Renseignements : 579-01-95  
Administration : 578-61-39

TELEX ..... 201176 F DIRJO-PARIS